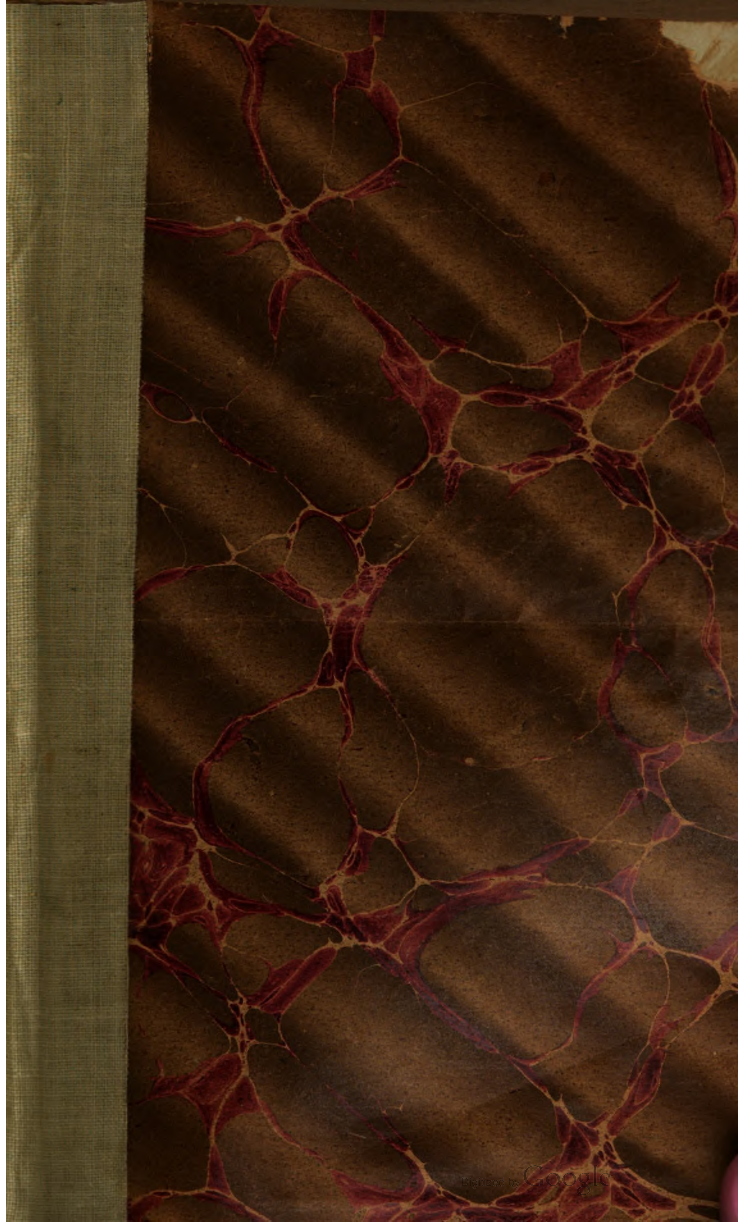






CATÉCHISME

DOGMATIQUE ET MORAL.

N. Le Jaoud fils

CATÉCHISME
DOGMATIQUE ET MORAL,

OUVRAGE UTILE AUX PEUPLES, AUX ENFANS ET A CEUX QUI SONT CHARGÉS DE LES INSTRUIRE.

Par M. Jean COUTURIER,
Ancien Jésuite et Curé de Léry.

CINQUIEME ÉDITION,
AUGMENTÉE D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR ET DE SOUS-DEMANDES A LA SUITE DE CHAQUE LEÇON.

Tome quatrième.



DIJON,
Victor LAGIER, libraire, rue Rameau.
PARIS,
Même maison, rue Hautefeuille, n° 3, au Ier.

1827.

CATÉCHISME
DOGMATIQUE ET MORAL.

DE L'EUCHARISTIE.

D. Qu'est-ce que l'Eucharistie?

R. L'Eucharistie est un Sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

L'Eucharistie est un *sacrement* : il y a un signe sensible; on voit, on touche, on goûte les *espèces du pain et du vin*. Elles signifient ce que ce sacrement adorable opère en nous : il nourrit notre ame, comme le pain et le vin nourrissent nos corps. Ce sacrement contient, *en vérité et réellement* (non pas en figure, comme le prétendent les Calvinistes), le vrai corps, le vrai sang, l'ame, la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le même Jésus-Christ qui est né de la Sainte Vierge, qui est mort sur la croix, qui est ressuscité, et qui est maintenant dans le ciel et en même temps sur nos autels.

Sous les espèces ou apparences du pain et du vin. Jésus-Christ n'est pas visiblement dans l'Eucharistie; mais il y est voilé et couvert sous les dehors mystérieux qui paroissent à nos sens. Nous ne l'y voyons pas des

yeux du corps, mais des yeux de la foi. Nous croyons et nous devons croire que Jésus-Christ est là véritablement et réellement, par un prodige singulier d'amour et de toute-puissance. Cela paroît révolter nos sens et notre raison bornée ; mais c'est une vérité de notre sainte Religion, aussi incontestablement révélée que toutes les autres dont nous faisons profession. Vous en verrez les preuves dans l'histoire de cette institution divine que je vais vous raconter, après vous avoir expliqué les différens noms que l'on donne à cet adorable Sacrement.

On l'appelle *Eucharistie*. C'est un mot grec qui signifie *action de grâces*. Pourquoi l'appelle-t-on ainsi? 1° Parce que Jésus-Christ rendit grâces à Dieu en l'instituant ; 2° parce que nous devons toujours communier avec action de grâces ; 3° parce que c'est le plus excellent moyen que nous ayons de témoigner à Dieu notre reconnoissance.

On l'appelle le *Saint-Sacrement*, parce que c'est en effet le Sacrement par excellence, le plus saint de nos Sacremens, puisqu'il contient celui qui est la sainteté même. Les autres produisent la sanctification ; mais celui-ci en contient l'auteur et la source.

On l'appelle *Sacrement de l'Autel*, parce que c'est sur nos autels qu'il s'opère et qu'il réside.

On l'appelle la *Sainte Table*, parce que c'est un festin spirituel où un Dieu se donne lui-même à nous pour nourriture. C'est la Sagesse éternelle qui nous a mélangé ce vin délicieux et qui nous a proposé cette table

divine. *Sapientia..... miscuit vinum et proposuit mensam suam*, etc. (Prov. IX, 2.)

On l'appelle la *Sainte Hostie*, parce que Jésus-Christ s'y réduit en état d'hostie offerte à Dieu son père et immolée pour nous entre les mains des Prêtres.

On l'appelle *Communion*. Ce mot signifie union commune; et en effet, c'est sur-tout à la Table Sainte que les Fidèles sont réunis pour se nourrir ensemble de ce Pain des Anges; c'est l'union la plus sainte et la plus intime que nous puissions contracter entre nous et avec notre divin Chef.

On l'appelle *Viatique*, parce que ce Pain fortifiant nous soutient dans le passage de cette vie à l'autre, quand nous le recevons dans notre dernière maladie. *Viatique* signifie nourriture ou soutien du voyage; c'est notre aliment pour le grand voyage de l'éternité.

On l'appelle le *Pain des Anges*, 1° parce que Jésus-Christ est un pain vivant descendu du Ciel, comme il le dit lui-même : *Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi.* (Joan. VI.) 2° Parce que c'est une nourriture céleste digne des Anges et que nous devons manger avec la pureté des Anges.

On l'appelle le *Pain des enfans*, parce que c'est la nourriture que le Père céleste distribue à sa famille; à tous les Chrétiens, qui sont les enfans de Dieu; à vous bientôt, chers enfans, à vous par préférence et avec une dilection particulière, si vous vous présentez à sa Table avec la candeur, l'innocence, l'amabilité qui caractérise votre âge,

Enfin, on donne à la sainte Eucharistie différens autres noms, qui tous expriment la multitude innombrable de bienfaits qu'elle répand sur nous et parmi nous. Voici maintenant l'histoire de son institution, et en même temps la preuve de cette consolante et ineffable vérité.

Il faut vous dire d'abord que Jésus-Christ avoit promis aux Juifs et à ses Apôtres, qu'il établiroit une nourriture toute céleste en faveur de ceux qui croiroient en lui et qui suivroient sa doctrine. Ses promesses sont rapportées au 6e chapitre de l'Évangile selon saint Jean. Les voici :

Lorsque ce Sauveur bienfaisant eût opéré le miracle de la multiplication des pains dans le désert, il promit un autre pain plus merveilleux encore. « Les Juifs lui dirent : « *Seigneur, donnez-nous de ce pain.* C'est « moi, reprit Jésus, qui suis ce pain de vie; « quiconque vient à moi n'aura jamais faim, « et quiconque croit en moi n'aura jamais « soif. Les Juifs se mirent à murmurer de « ce qu'il avoit dit : *Je suis le pain de vie* « *qui suis descendu des Cieux*. Le Sauveur « leur répondit : Ne murmurez pas; en vé- « rité, en vérité, je vous le dis, quiconque « croit en moi aura la vie éternelle. Oui, je « suis le pain de vie descendu des Cieux; si « quelqu'un mange de ce pain, il vivra éter- « nellement; et le pain que je donnerai, « c'est ma chair qui sera livrée pour la vie « du monde. A ces mots les Juifs murmurè- « rent encore davantage, et se demandèrent « entr'eux : Et comment pourra-t-il nous

« donner sa chair à manger? Oui, reprit « Jésus, je vous le dis en vérité; si vous ne « mangez la chair du Fils de l'homme, et si « vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas « la vie en vous; quiconque mange ma chair « et boit mon sang, a la vie éternelle, et je « le ressusciterai à la fin des siècles. Ma « chair est vraiment une nourriture, et mon « sang un breuvage; quiconque mange ma « chair et boit mon sang, demeure en moi « et moi en lui, etc. »

Les Juifs grossiers et charnels ne comprirent pas ce langage. Ils s'imaginoient que Jésus-Christ vouloit leur donner sa chair à manger, par morceaux, comme une viande ordinaire; mais les Apôtres et les vrais Disciples le comprirent mieux. Tout cela s'est développé par la suite dans l'établissement de cet ineffable Sacrement, en rapprochant les promesses de leur exécution. En voici l'histoire : *Jésus étant à table avec ses* Disciples, la veille de sa Passion, après avoir mangé avec eux l'Agneau Pascal qui étoit la figure de L'Eucharistie et de la communion, leur adressa ces touchantes paroles : « *J'ai désiré bien ardemment, mes « chers disciples, de manger cette Pâque « avec vous, avant de souffrir la mort; « je vous le dis, c'en est fait, je ne man- « gerai plus avec vous d'ici à ce que le « royaume de Dieu soit accompli. Ensuite « il prit du pain, il remercia Dieu, il le « rompit, il le leur donna, et il dit : Pre- « nez et mangez, ceci est mon corps qui « sera livré pour vous; faites ceci en mé-*

« *moire de moi. De même il prit le calice* « *après souper, en disant : Ce calice est un* « *nouveau Testament dans mon sang qui* « *sera répandu pour vous.* » (Luc. XXII.)

Voilà, mes enfans, l'histoire de l'établissement de la Sainte Eucharistie : institution admirable et digne de tout notre amour et de notre reconnoissance. Mais remarquez la circonstance : c'étoit la veille de sa mort; *pridiè quàm pateretur.* Il alloit donner sa vie pour son troupeau ; il falloit se séparer de ses disciples ; son amour l'engageoit à les quitter en mourant pour eux, et ce même amour invente ce moyen merveilleux de rester avec nous, en nous quittant pour nous. Il falloit remonter aux Cieux d'où il étoit descendu pour nous, et en y remontant pour y être notre avocat et notre pontife, il met ses délices à fixer en même temps sa demeure parmi les enfans des hommes. *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* (Prov. VIII, 31.) O excès d'amour d'un Dieu envers ses créatures!

D. Qu'entendez-vous par les espèces ou apparences du pain et du vin?

R. J'entends ce qui paroît à nos sens, comme la couleur, la figure et le goût du pain et du vin.

Quand l'hostie et le vin sont consacrés, on voit toujours comme un pain blanc et rond ; dans le calice, on voit toujours comme une liqueur rouge qui paroît du vin ; il semble qu'on voit du pain et du vin. Si on

goûte l'un et l'autre, on éprouve le même goût que si c'étoit du pain et du vin. C'est le même goût, la même figure, la même couleur qu'avant la consécration : voilà ce qu'on appelle espèces ou apparences du pain et du vin. Cela paroît l'un et l'autre, et cependant ce n'en est plus; il n'y a plus que le goût, la couleur et la figure, comme va vous l'apprendre votre Catéchisme.

D. Ne reste-t-il plus de pain dans l'hostie, ni de vin dans le calice après la consécration?

R. Non, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Non, mes enfans, il n'y a plus ni pain ni vin sur l'autel après que le Prêtre a prononcé les paroles de la consécration; le pain et le vin qui y étoient se trouvent miraculeusement transformés, et deviennent le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous voyez bien ce qui se passe et comment le Prêtre opère cet ineffable changement. Quand il monte à l'autel pour célébrer le saint Sacrifice, il apporte le calice couvert d'un voile, avec un petit pain sans levain. Il y a aussi du vin à côté de l'autel, dans une burette. Après qu'on a fait différentes prières ou lectures qui précèdent le saint Sacrifice, vous voyez le Prêtre lever les mains et les yeux vers le ciel, et offrir à Dieu ce pain sur la patène (ce petit plat d'argent qu'il tient entre ses mains). Ensuite il met

du vin dans le calice, avec un peu d'eau, à l'exemple de Jésus-Christ; il l'offre pareillement à Dieu. C'est là ce qu'on appelle l'offertoire, ou l'offrande de ce qui doit être la matière du Sacrifice.

Jusque là ce n'est encore que du pain et du vin. On récite la préface, ensuite d'autres prières à voix basse, et voici le moment où s'opère le changement merveilleux; c'est la consécration.

Alors le Prêtre fait la même chose que fit Jésus-Christ en instituant l'Eucharistie. Il prend le pain entre ses mains, il le bénit, il se penche respectueusement sur l'autel, il prononce sur l'hostie les mêmes paroles que Jésus-Christ : *Ceci est mon corps,* et dans le moment ce pain est changé au corps de Jésus-Christ. Ensuite il prend le calice, il le bénit de même à l'exemple de Jésus-Christ, et prononce ces mêmes paroles que prononça le divin Instituteur de ce Sacrement : *Ceci est le calice de mon sang, de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés;* et dans l'instant le vin est changé au sang de Jésus-Christ. Aussitôt la cloche sonne, pour avertir le peuple de la merveille qui vient de s'opérer. Tout le peuple à genoux, courbé, prosterné, adore avec respect le Dieu victime qui est sur l'autel.

Voilà, mes enfans, quand et comment s'opère le changement miraculeux du pain et du vin au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et cela par la vertu toute-puissante de ces paroles divines que

le Prêtre prononce au nom de Jésus-Christ, revêtu du pouvoir de Jésus-Christ et du sacerdoce transmis par ses Apôtres; car il leur communiqua le même jour et au même moment ce pouvoir, en leur disant : *Faites ceci en mémoire de moi*. Ce fut dans ce moment et par ces mots qu'il les institua Prêtres et qu'il établit aussi le sacrement de l'Ordre, comme nous le verrons dans la suite.

D. Comment appelle-t-on ce changement?

R. On l'appelle transsubstantiation, c'est-à-dire, changement d'une substance en une autre.

Ce mot *transsubstantiation* signifie *passage* d'une substance en une autre substance : *passage* ou *changement* du pain au corps de Jésus-Christ; *passage* ou *changement* du vin au sang de Jésus-Christ. L'Eglise a choisi ce mot pour exprimer précisément sa croyance. Voici comme elle s'exprime au Concile de Trente, contre les Luthériens et les Calvinistes qui nioient cette vérité : « On a toujours été persuadé « dans l'Eglise de Dieu, et c'est aussi ce « que déclare ce saint Concile, que par la « consécration toute la substance du pain et « du vin se change en la substance du corps « et du sang de Jésus-Christ; et ce change- « ment a été convenablement et proprement « appelé *transsubstantiation* par la sainte « Eglise catholique. » (*Trid. sess.* XIII, *cap.*

4.) Et dans le second canon sur le sacrement de l'Eucharistie, ce même Concile prononce « anathème à quiconque dira que « la substance du pain et du vin reste avec « le corps et le sang de Notre Seigneur Jé« sus-Christ dans la sainte Eucharistie, et « qui niera ce changement admirable de la « substance entière du pain et du vin dont « il ne reste que les espèces : changement « que l'Eglise appelle très convenablement « *transsubstantiation.* » (Trid. sess. XIII, can. 2.)

Ainsi, mes enfans, on est hérétique et livré à l'anathême, à l'excommunication, si on croit ou si l'on enseigne une doctrine contraire. Ce terme a paru nouveau aux hérétiques condamnés par ce saint Concile ; mais il a fallu une expression nouvelle pour répondre à leurs objections nouvelles ou renouvelées contre l'adorable Eucharistie. Il a fallu fixer la croyance par un terme précis, et c'est ce qu'a fait l'Eglise éclairée par le Saint-Esprit. Si le terme est nouveau, la doctrine est aussi ancienne que l'Eglise. *Persuasum semper in Ecclesia Dei fuit.* (Trid. sess. XIII, cap. 4.) On a toujours été persuadé dans l'Eglise de Dieu.

D. Comment se fait ce changement?

R. Il se fait par la vertu des paroles de la consécration que le Prêtre prononce.

Les paroles que le Prêtre prononce à la consécration sont les paroles de Jésus-Christ même ; il a bien voulu leur communiquer sa puissance divine, quand elles seroient

prononcées par un de ses Ministres au Saint Sacrifice de la Messe. Ainsi, le Prêtre agit alors comme revêtu d'une puissance divine, parlant au nom de Jésus-Christ même. C'est la toute-puissance du Verbe éternel qui a tiré l'univers du néant; est-il étonnant qu'il opère ce changement merveilleux? C'est un mystère que nous ne comprenons pas; mais il nous est révélé, il porte les mêmes caractères de vérité et d'authenticité que les autres mystères de notre sainte Religion, que la Trinité, l'Incarnation, etc. C'est Jésus-Christ qui est Dieu, qui nous l'annonce; nous devons le croire plus fermement que si nous le voyions de nos yeux. Jésus-Christ l'a, dis-je, affirmé clairement dans les promesses que nous avons rapportées et dans les paroles de l'institution de la sainte Eucharistie. Rien de plus clair et de plus précis: *il parle de son vrai corps, de son vrai sang livrés pour nous*, et non pas d'une figure et d'une représentation, comme le prétendent les Calvinistes. Les expressions dont il se sert sont si claires et si décisives, qu'il a fallu les dénaturer pour leur donner un autre sens.

On ne comprend pas cela!....... Mais ce mystère est-il plus incompréhensible que la Trinité? Il faut le croire, puisqu'il est révélé comme la Trinité, puisque Jésus-Christ qui est Dieu ne peut nous tromper.

Mais ce mystère est-il plus incompréhensible que mille choses que nous voyons même dans la nature? Par exemple, comment se peut-il faire qu'un gland gros comme le

doigt produise un chêne de cent pieds de haut; qu'un grain de blé mis dans la terre, s'y pourrisse, s'y ranime, croisse, se multiplie, donne cent autres grains, devienne notre nourriture, se transforme en notre substance, devienne notre chair et nos os, nous soutienne, nous conserve, nous augmente la vie, la force, la vigueur, etc.? Voilà des mystères aussi difficiles à comprendre que le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, qui nourrit et fortifie notre ame. Cependant nous en croyons nos yeux et notre expérience sur ces vérités naturelles incompréhensibles; croyons donc sur le témoignage d'un Dieu, infiniment plus certain que celui de nos sens; croyons l'Eucharistie, cette vérité si évidente et si consolante; croyons-la sur la parole de Jésus-Christ, et à la vue de cette puissance suprême qui opère tant d'autres merveilles.

Acte de Foi sur l'Eucharistie.

Oui, mon divin Sauveur! je crois que vous êtes véritablement et réellement au Sacrement adorable de nos Autels; que le pain et le vin y sont changés en la substance de votre corps et de votre sang, sous les seules espèces ou apparences de ce qui étoit du pain et du vin avant la consécration.

D. N'y a-t-il sous l'espèce du pain que le corps de Jésus-Christ, et sous l'espèce du vin que son sang?

R. Jésus-Christ est tout entier sous

l'espèce du pain, et tout entier sous l'espèce du vin.

Chacune des deux espèces contient Jésus-Christ tout entier ; c'est-à-dire son corps, son sang, son ame, sa divinité sont tout à la fois dans le calice et dans l'hostie ; quoiqu'on les consacre séparément. Quoique l'espèce du pain s'appelle le *corps*, le sang y est avec le corps ; et quoique l'espèce du vin s'appelle le *sang*, le corps y est aussi. Cette séparation n'est que représentative, pour nous rappeler le sacrifice de la croix où le sang de Jésus-Christ fut séparé de son corps ; mais dans la réalité il n'y a point de séparation, et Jésus-Christ est tout entier dans le calice et tout entier dans l'hostie.

D. Jésus-Christ est-il tout entier sous chaque parcelle des espèces rompues ou divisées?

R. Oui, Jésus-Christ est tout entier sous chaque parcelle des espèces rompues ou divisées.

Quand on rompt l'hostie, Jésus-Christ est tout entier sous chaque partie rompue et divisée, sous les plus petites parcelles qui s'en détachent ; de même il est tout entier dans chacune des gouttes qui sont dans le calice.

Ainsi, mes enfans, si vous nous voyez diviser une hostie en plusieurs fragmens, ou le calice en plusieurs gouttes, ne vous imaginez pas que nous divisions le corps de Jésus-Christ ; non, mes frères, on ne divise

alors que les espèces ou apparences, ce signe extérieur qui paroît à nos yeux; mais le corps de Jésus-Christ reste tout entier sous chaque espèce divisée : *Fracto demum Sacramento, ne vacilles, sed memento tantum esse sub fragmento quantum toto tegitur.* (Pros. Messe du T. S. S.) C'est la doctrine du saint Concile de Trente : *Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'est pas contenu tout entier sous chaque espèce et sous chaque partie de l'espèce, dans le vénérable Sacrement de l'Eucharistie, lors même qu'on les divise, qu'il soit anathême.* (Concil. Trid. Sess. 13, Can. 3.)

Par la même raison, Jésus-Christ est tout entier sous une petite hostie comme sous une grande, et le prêtre qui communie avec une grande hostie ne reçoit pas plus que le laïque qui communie sous une petite; on l'emploie plus grande au saint Sacrifice pour la rendre plus apparente aux yeux du peuple en l'exposant à sa vénération; mais il n'y a pas plus que sous les petites que l'on distribue au peuple à la communion. Comment tout cela se fait-il? Toujours par la même toute-puissance divine. Cela est incompréhensible; mais il faut qu'une foi soumise nous persuade et nous tienne lieu des sens qui ne peuvent apercevoir la réalité cachée sous les voiles de cet adorable Sacrement. *Præstet fides supplementum sensuum defectui.* (Hym. Vêp. du T. S. S.)

Nota. On peut faire cette comparaison : les traits d'un grand tableau se représentent dans une petite miniature; une figure se

multiplie dans plusieurs miroirs grands ou petits : voilà des mystères pour des aveugles-nés. Des milliers d'hommes entendent chacun le discours tout entier que prononce un seul homme : voilà un mystère pour des sourds de naissance. Cela est incompréhensible pour eux ; cela n'est pas moins vrai pour ceux qui voient et qui entendent. Combien de sourds et d'aveugles qui veulent juger de nos mystères !

D. Pourquoi Jésus-Christ est-il tout entier sous chaque espèce ?

R. Parce que le corps de Jésus-Christ étant dans l'Eucharistie un corps vivant, son sang, son ame, sa divinité sont inséparables.

Jésus-Christ est vivant dans l'Eucharistie ; mais un corps ne peut être vivant si le sang en est séparé : voilà pourquoi le sang est avec le corps vivant de Jésus-Christ au saint Sacrement de l'autel. On consacre séparément le pain et le vin, en disant sur le pain, *ceci est mon corps*, et sur le vin, *ceci est mon sang*, parce que Jésus-Christ le fit ainsi en représentation de sa mort. Nous le faisons de même en mémoire de lui et pour représenter cette mort où son sang fut séparé et répandu pour nous ; mais dans la réalité, il n'y a pas cette séparation, parce que Jésus-Christ n'est plus en état de mort dans cet admirable sacrement. De tout cela il suit que les simples Fidèles reçoivent autant que les prêtres qui communient sous

les deux espèces, comme le dit votre Catéchisme.

D. En communiant sous les deux espèces, reçoit-on plus qu'en communiant sous une seule?

R. Non, parce qu'en communiant sous une seule espèce on reçoit Jésus-Christ tout entier.

Non, mes enfans, on ne reçoit pas plus sous les deux espèces que sous une seule. Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain comme nous venons de le dire; vous recevez donc autant que nous autres prêtres qui communions sous les deux espèces. Nous ne le faisons qu'au saint Sacrifice, à cause qu'il est le renouvellement et la représentation de celui de la croix; mais dans les autres circonstances, par exemple, en viatique, nous ne communions, comme vous, que sous l'espèce du pain. L'Eglise a décidé cette question en refusant aux séculiers la communion sous l'espèce du vin, à cause des inconvéniens qui pouvoient en résulter et dont on avoit l'expérience. Et par là elle fait voir aux hérétiques sa croyance ferme et inébranlable sur l'existence de Jésus-Christ tout entier sous chacune des deux espèces consacrées.

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie?

R. Pour être la nourriture spirituelle de nos ames, et pour continuer dans son

Eglise le sacrifice qu'il a offert sur la croix pour nous.

Voilà, mes enfans, les deux principaux motifs de cette institution admirable, tous deux inspirés par l'amour le plus tendre et le plus généreux. 1° C'est pour nourrir spirituellement notre ame par la communion, pour s'unir à nous de la manière la plus intime, ainsi que nous vous l'expliquerons dans les instructions suivantes; 2° pour perpétuer et renouveler tous les jours, sur nos autels, le sacrifice qu'il offrit autrefois sur le Calvaire, et pour nous en appliquer les fruits précieux par le saint sacrifice de la Messe. Autre sujet d'instructions intéressantes que nous vous ferons dans la suite.

On pourroit ajouter encore: pour demeurer parmi nous, faisant ses *délices d'habiter parmi les enfans des hommes*; pour y être dans nos temples l'objet de notre vénération, notre ami, notre conseil, notre consolation; pour répandre sur nous les bénédictions les plus abondantes. Ainsi, mes chers enfans, tout respire l'amour dans cette institution divine. Non, il n'y a qu'un Dieu qui puisse aimer de la sorte et opérer de pareils prodiges d'amour en faveur de ses créatures: c'est nous chérir en Dieu.. Ah! chers enfans, pouvons-nous lui témoigner assez notre reconnoissance et notre amour réciproque?

Sous-Demandes.

D. Vous dites que l'Eucharistie est un sacrement. Quel est donc le signe sensible?

R. C'est le pain et le vin qui signifient la nourriture de notre ame.

D. Comment cela signifie-t-il la nourriture de notre ame ?

R. C'est que l'Eucharistie nourrit notre ame comme le pain et le vin nourrissent notre corps.

D. Que veulent dire ces paroles *réellement et en vérité ?*

R. C'est-à-dire que J.-C. est véritablement présent dans l'Eucharistie.

D. Son ame y est-elle ?

R. Oui, son ame y est; car il y est vivant.

D. Et sa Divinité ?

R. Sa Divinité y est aussi; voilà pourquoi nous l'y adorons.

D. Voit-on J.-C. dans l'Eucharistie ?

R. Non, on ne le voit pas; il est caché sous les apparences du pain et du vin.

D. Qui nous a dit que J.-C. étoit dans l'Eucharistie ?

R. J.-C. lui-même; l'Ecriture nous l'apprend.

D. Quand est-ce que N. S. J.-C. a établi ce Sacrement ?

R. Le Jeudi saint, la veille de sa mort.

D. Racontez-nous cette histoire.

R. Jésus faisant la cène avec ses Disciples, se leva de table et leur lava les pieds; après cela il s'assit au milieu d'eux; il prit du pain, le bénit, le rompit, le leur distribua, en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi. Ensuite il prit le calice, le bénit et le donna à ses Disciples, en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés; faites ceci en mémoire de moi. C'est ainsi que J.-C. changea lui-même le pain en son corps et le vin en son sang; et en même temps il donna le pouvoir d'o-

pérer la même merveille, à ses Apôtres et à tous les Prêtres, par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi.*

D. Il les fit donc Prêtres en cette occasion ?

R. Oui ; car c'est alors qu'il établit aussi le sacrement de l'Ordre qui fait les Prêtres.

D. Il nous a donc bien aimés ?

R. Oui, c'est bien nous aimer, car il se donne à nous, il veut rester avec nous en mourant pour nous.

D. Que signifie ce mot Eucharistie ?

R. C'est un mot grec qui signifie : *action de grâces, remercîment.*

D. Pourquoi donne-t-on ce nom au Saint-Sacrement ?

R. Parce que nous devons remercier Dieu de ce Sacrement et par ce Sacrement.

D. Quand est-ce que les Prêtres changent le pain et le vin au corps et au sang de J.-C. ?

R. En disant la Messe quand ils prononcent les paroles de la consécration.

D. Qu'est-ce qu'on apporte sur l'autel avant la messe ?

R. C'est du pain.

D. Qu'est-ce qu'on met dans le calice à l'offertoire ?

R. C'est du vin.

D. Que deviennent ce pain et ce vin ?

R. Ils sont changés au corps et au sang de N. S. J.-C.

D. Par quelles paroles ?

R. Par ces paroles de J.-C. même : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

D. Est-ce qu'il ne reste pas du pain et du vin mêlés au corps et au sang de J.-C. ?

R. Non, le pain et le vin sont entièrement changés au corps et au sang de J.-C.

D. Cependant on voit toujours la même chose.

qu'auparavant, une hostie blanche et ronde, une liqueur rouge dans le calice?

R. Cela paroît du pain et du vin, mais il n'y en a plus.

D. Qu'est-ce qu'on voit donc? Quel goût éprouve-t-on?

R. On voit les espèces ou apparences, la figure, la couleur; on sent le goût du pain et du vin; mais il n'y a plus ni pain ni vin.

D. Cela est bien étonnant, bien incompréhensible?

R. Oui, c'est un grand mystère, mais rien n'est impossible à J.-C. qui est Dieu; il a pu faire cela comme il a créé le monde.

D. N'y a-t-il que le corps dans l'hostie?

R. Le sang y est aussi.

D. N'y a-t-il que le sang dans le calice?

R. Le corps y est aussi; J.-C. est tout entier dans l'hostie, et tout entier dans le calice.

D. Quand on partage l'hostie, partage-t-on le corps de J.-C.?

R. Non, J.-C. se trouve tout entier en chaque partie, quelque petite qu'elle soit.

D. Est-il dans toutes les hosties consacrées dans toutes les églises du monde?

R. Oui, c'est encore un miracle de la toute-puissance divine.

D. Les Prêtres qui communient sous une grande hostie, reçoivent-ils plus que les simples Fidèles qui n'en reçoivent qu'une petite?

R. Non, c'est la même chose; J.-C. est dans la petite comme dans la grande hostie.

D. Pourquoi le sang de J.-C. est-il avec son corps dans l'Eucharistie?

R. Parce que J.-C. y est vivant; un corps ne peut vivre sans le sang.

D. Et l'ame?

R. L'ame y est aussi, parce qu'on ne vit pas sans ame.

D. Et la Divinité?

R. La Divinité n'a jamais été séparée ni du corps ni de l'ame de J.-C., même à sa mort; voilà pourquoi nous l'adorons dans la sainte Eucharistie.

D. Pourquoi donc est-ce que l'on consacre séparément le pain et le vin, et que ces espèces restent séparées sur l'autel?

R. C'est pour représenter le sacrifice de la croix où le sang de J.-C. fut séparé de son corps.

D. Le Prêtre qui boit le calice, reçoit-il plus que les Fidèles?

R. Non, car J.-C. est tout entier dans l'hostie.

D. Comment l'Eucharistie est-elle la nourriture de notre ame?

R. C'est qu'elle nourrit notre ame par la grâce, comme le pain nourrit nos corps.

D. Comment est-ce qu'elle continue le sacrifice de la croix?

R. Par le saint Sacrifice de la Messe qui renouvelle parmi nous celui qui fut offert sur la croix.

D. Quelle autre intention a encore eue J.-C. en établissant ce Sacrement?

R. Il a bien voulu *faire ses délices* d'habiter parmi nous pour nous combler de ses bienfaits, et pour que nous allions l'adorer dans nos églises.

D. Qu'est-ce qu'on porte à la procession le jour de la Fête-Dieu?

R. On porte Notre Seigneur J.-C. pour l'honorer, et pour qu'il bénisse nos maisons et nos personnes.

D. Ce soleil d'argent, ce ciboire, etc., est-ce là J.-C.?

R. Non, c'est l'hostie consacrée qui y est renfermée, qui est J.-C.

Récapitulation pratique.

1° Rappelez-vous ce que c'est que l'Eucharistie, l'histoire de son institution, les preuves de cette vérité ; ce point dogmatique qui vient de faire la matière de cette première instruction sur cet adorable Sacrement.

2° Croyez fermement ce dogme touchant de notre sainte Religion, et produisez des actes de foi sur cet ineffable mystère, toutes les fois que vous viendrez dans nos temples, en contemplant le tabernacle où il réside.

3° Ayez pour ce divin Sacrement la dévotion la plus tendre, la vénération la plus profonde, et témoignez sans cesse au Dieu qui y réside votre amour et votre reconnoissance.

Prière.

Lauda Sion Salvatorem. O Sion! loue ton Sauveur bienfaisant de ce qu'il a bien voulu établir un Sacrement si admirable, si consolant, si avantageux ; *quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum!* Non, ce n'est plus ce Tabernacle ancien, cette arche d'alliance, qui n'étoient que des figures ; c'est maintenant la réalité, c'est vraiment l'Emmanuël, le Dieu avec nous. Voilà, ô mon Dieu, l'intéressante vérité que nous venons d'apprendre ! Grâces immortelles vous soient rendues, ô souverain Bienfaiteur, et de cette institution divine et de l'instruction que vous venez de nous en donner. Oui, Dieu tout-puissant, nous croyons cette merveille ; nous croyons que le pain et le vin sont changés en votre corps et en votre sang ; que vous résidez véritablement dans l'adorable Eucharistie. Votre corps, votre

ame, votre sang, votre divinité, sont sous ces fragiles espèces. Nous le voyons des yeux de la foi; vous ne pouvez nous tromper. Nous vous adorons dans le Tabernacle où vous résidez..... Pardon, Seigneur, de l'indifférence avec laquelle nous avons envisagé l'heureux avantage de vous posséder parmi nous. Désormais, ô notre meilleur ami, ô le fidèle compagnon de notre pèlerinage, nous ferons nos délices d'être ici près de vous, comme vous voulez bien les faire d'habiter parmi nous; désormais nous viendrons souvent goûter au pied de vos autels, combien le Seigneur est doux. Les cieux sont sur la terre! nous en jouirons d'avance, en attendant que ces voiles soient tombés et que nous vous contemplions face à face dans l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

DE LA COMMUNION.

SECTION PREMIÈRE.

D. COMMENT l'Eucharistie est-elle la nourriture spirituelle de nos ames?

R. En ce que le corps et le sang de Jésus-Christ, lorsque nous communions, soutiennent et fortifient nos ames.

Voici, mes enfans, des instructions bien intéressantes pour vous qui bientôt allez avoir le bonheur de communier pour la première fois; redoublez donc d'attention, et mettez à profit tout ce que nous allons vous dire.

La sainte Eucharistie nourrit spirituellement notre ame; elle la soutient, la fortifie,

l'entretient dans l'état de la grâce et de la vertu, comme le pain et le vin nourrissent notre corps, le soutiennent, le conservent, lui donnent la force, l'accroissement, l'embonpoint, la viguenr, la santé nécessaire à cette vie naturelle; en un mot, ce pain céleste est la vie de notre ame, comme le pain matériel est la vie de notre corps.

Voilà, mes enfans, comment Jésus-Christ, notre divin Sauveur, après avoir donné sa vie pour nous, nous donne encore la vie, une vie spirituelle et divine, en nourrissant notre ame de son corps et de son sang : ceci va s'expliquer par la demande suivante.

D. Qu'est-ce que communier?

R. C'est recevoir le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Quand on communie, *on mange le Corps de Jésus-Christ et on boit son Sang*; c'est l'expression de Jésus-Christ même : *Manducate ex hoc omnes; bibite ex eo omnes*: Buvez et mangez; ceci est mon Corps, ceci est mon Sang. Nous prenons ce corps et ce sang divin en forme de nourriture; il repose sur nos lèvres, sur notre langue, dans notre bouche; il descend réellement en nous sous les espèces ou apparences d'un pain ordinaire. Cette manducation extérieure est le signe sensible de la nourriture spirituelle que Jésus-Christ donne à nos ames en se communiquant à nous par sa divine présence d'une manière si ineffable et si miraculeuse.

Ici, mes enfans et mes frères, il ne faut pas vous faire une idée grossière et charnelle

de cette manducation merveilleuse ; elle n'a rien de cette trituration, de cette digestion matérielle qui nourrit nos corps par les alimens. A Dieu ne plaise que nous en donnions des idées si basses, si dégoûtantes ! Non, l'Eglise a condamné des hérétiques qui avoient osé dire que Jésus-Christ étoit digéré à la communion comme les alimens ordinaires. Il n'en est pas ainsi ; faisons-nous des idées plus nobles et plus spirituelles de cette nourriture céleste. Jésus-Christ est dans l'Eucharistie à la manière des corps glorieux ; il y est impassible, immortel, dégagé de cette matérialité grossière qui compose nos corps dans l'état présent ; sa manière d'y être tient de la nature des esprits. Ne vous imaginez donc rien de matériel et de choquant dans la communion, comme se l'imaginoient les Juifs, quand Jésus-Christ leur promit son corps à manger. Non, le pain eucharistique ne ressemble pas au pain commun qui s'altère en nous et se change en notre substance corporelle. Semblable aux rayons du soleil qui pénètrent dans les lieux les plus immondes sans contracter la moindre souillure et sans perdre de leur éclat, Jésus-Christ entre et habite en nous d'une manière inaltérable et impassible. Si quelque chose alors lui déplaît et le révolte, ce sont uniquement les souillures d'une ame criminelle, c'est le péché qui se trouveroit dans un cœur où il daigne descendre. Voilà ce qui lui fait horreur, et l'état dans lequel vous devez, mes enfans, singulièrement craindre de communier ; et puisque Jésus-

Christ se donne à nous pour nourrir notre ame, lui communiquer ses perfections, et, selon la pensée de saint Augustin, nous transformer en quelque façon en lui, *tu non mutaberis in me, sed ego mutabor in te*, préparons-nous à le recevoir, en purifiant notre ame et la rendant, autant qu'il est en nous, digne de celui qui daigne s'unir à elle.

Communion, c'est ainsi que nous nommons la réception du corps et du sang de Jésus-Christ; *communion*, ce seul mot, adopté par l'Eglise, exprime l'union admirable que nous contractons par l'Eucharistie, soit avec Jésus-Christ, soit entre nous; *Communion*, c'est-à-dire union commune, union avec Jésus-Christ qui habite en nous; union avec les Fidèles qui viennent s'asseoir à la même table divine; union entre Jésus-Christ le chef commun, et nous qui sommes ses membres, lorsqu'il réunit ses disciples pour se communiquer à eux dans ce banquet sacré : voilà ce que c'est que la communion que vous allez bientôt recevoir. Heureux enfans qui vous y préparez, ah quelle union! qu'elle est noble! qu'elle est sainte! elle est divine. *Christi facti sunt*, Vous deviendrez de nouveaux Jésus-Christs; vous deviendrez comme des Dieux. O invention admirable! ô miracle d'amour! pouvoit-il vous en laisser des marques plus expressives? Donner sa vie pour ses amis, c'est l'excès de l'amour! Mais se donner soi-même à ses amis; mais trouver le moyen de s'identifier avec ses amis, et cela après être mort pour ses amis,

c'est le prodige de l'amour d'un Dieu, et le chef-d'œuvre de la toute-puissance d'un amour infini ! Non, mes enfans, il n'y a qu'un Dieu, qui puisse aimer de la sorte. Aussi comment devons-nous user de ce bienfait divin? Comment nous y préparer? C'est le sujet de la question suivante.

D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour bien communier?

R. Il y en a de deux sortes : les dispositions de l'ame et les dispositions du corps.

Il faut, mes enfans, que l'ame et le corps se préparent à une si grande action ; il faut que tout concoure en nous à préparer à Jésus-Christ une demeure digne de lui : notre ame qu'il vient nourrir spirituellement, et notre corps dans lequel il daigne venir *habiter* corporellement ; mais les dispositions de l'âme sont les plus essentielles, et c'est là-dessus particulièrement que nous allons vous instruire.

D. Quelle est la principale disposition de l'ame pour bien communier?

R. C'est d'être en état de grâce.

Être en état de grâce, n'avoir aucun péché mortel sur la conscience, voilà la première et la plus essentielle disposition pour la communion ; sans cela, mes enfans, on commet un horrible sacrilège. *Quiconque mangera indignement ce pain sacré, ou boira indignement le calice du Seigneur, se rendra*

coupable du Corps et du Sang de Jésus-Christ. (1 Cor. XI, 27.) Concevez en effet, mes enfans, quelle indignité! quelle profanation! Introduire le Saint des Saints dans un cœur où règne le péché! le mettre sous les pieds du Démon qui en est le maître en ce malheureux moment! Quel crime! Cela révolte la Religion, la raison, et toutes les idées que nous devons nous former de la sainteté qu'exige de notre part un Dieu trois fois saint qui veut bien se donner à nous. Communier ainsi, quel malheur! C'est avaler un poison et se donner la mort. C'est, nous dit l'Apôtre, *boire et manger son jugement et sa condamnation.* Seriez-vous à ce point coupables et malheureux, chers enfans? Sera-ce votre sort la première fois que vous allez vous nourrir du pain des Anges? Le divin Sauveur qui va se donner à vous pour nourriture, trouvera-t-il le Démon dans vos jeunes cœurs, lorsqu'il y fera sa première entrée?

Pour éviter ce malheur, il faut donc, ou avoir conservé son innocence baptismale, ou l'avoir recouvrée par la pénitence : c'est ce que vous dit la demande suivante.

D. Que doivent faire avant la Communion ceux qui se sentent coupables de quelque péché mortel?

R. Se confesser et recevoir l'absolution.

Que l'homme s'éprouve soi-même, dit saint Paul, et qu'il mange ainsi de ce pain céleste.

Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat. (1 Cor. xi, 28.) Qu'est-ce que s'éprouver soi-même? C'est examiner et discuter sa conscience par une recherche sérieuse de ses péchés; c'est faire un humble aveu de ses fautes au tribunal des miséricordes; en les détestant de tout son cœur, dans l'amertume de son ame, pour en recevoir l'absolution avant de s'approcher de la sainte Table. Voilà pourquoi le saint concile de Trente exige la confession de quiconque se sent coupable de péché mortel, pour communier ou célébrer les saints mystères, quelque contrit qu'il se croie d'ailleurs. L'Eglise en fait un précepte pour s'assurer des dispositions de ses enfans aux approches de ce festin si redoutable et si avantageux. C'est pour cette raison que l'usage a fixé à Pâques la confession annuelle commandée par l'Eglise, afin qu'on soit disposé à la manducation de cet Agneau pascal.

Il faut, dis-je, se confesser; mais prenez-y garde, mes enfans, pour la suite : ce n'est pas assez d'avoir déclaré ses péchés; il faut encore en avoir reçu l'absolution, parce que c'est l'absolution qui remet les péchés et qui vous rétablit dans l'état de grâce. Si donc votre confesseur jugeoit à propos de vous la différer, ou de vous la refuser, il faudroit bien vous garder de communier en cet état; vous feriez un horrible sacrilége; vous mangeriez votre jugement et votre condamnation. C'est pourquoi il faut toujours vous assurer si vous l'avez reçue, et ne pas être assez étourdis et assez téméraires pour vous approcher de la

table sainte, sans avoir ainsi recouvré la robe nuptiale nécessaire à tous ceux qui viennent s'asseoir à ce banquet sacré ; et si on juge à propos de vous différer l'absolution, soumettez-vous humblement à ce jugement de votre confesseur : c'est une disposition sage pour vous éprouver mieux et vous préparer dignement à ce bonheur ineffable.

D. Quelles sont les autres dispositions de l'ame requises pour s'approcher de la Communion ?

R. Il faut s'en approcher avec une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente, une humilité profonde, et une reconnoissance parfaite.

Voilà, mes enfans, les vertus qui doivent orner votre ame pour ce festin céleste ; c'est la parure qui doit l'embellir pour la rendre agréable au Dieu trois fois saint qui vient y faire sa demeure ; c'est la décoration de la salle du festin ; *cœnaculum magnum stratum.* (Luc. XXII, 12.) Expliquons en détail chacune de ces dispositions.

1° *Une foi vive.* Il faut être instruit sur les principaux mystères de notre sainte Religion, et les croire fermement. Il faut être particulièrement instruit sur le mystère de la sainte Eucharistie auquel on participe en cette circonstance heureuse. C'est pour exprimer vos sentimens de croyance sur ce mystère ineffable, qu'on vous fait apprendre des actes de foi ; vous en trouvez dans tous les livres d'exercice pour la communion. Pro-

noncez-les donc avec la persuasion et la conviction la plus intime : *Credidi propter quod locutus sum.* (Ps. cxv, 10.) Oui, mon Dieu, je crois tout ce que vous m'avez révélé sur ce mystère et sur tous les autres ; je le crois, je le dis, je le professe hautement : vous êtes ici vraiment et réellement sous les espèces du pain et du vin ; c'est vous-même que je reçois dans cet adorable Sacrement. Si je doute, si je balance, aidez mon incrédulité. *Credo, Domine ; adjuva incredulitatem meam.* (Marc. IX, 23.)

2° *Une ferme espérance. Spera in Deo.* Espérez en Dieu. Quand est-ce qu'on peut vous le dire avec plus d'assurance, mes chers enfans? Quand est-ce que vous devez avoir en votre Dieu la confiance la plus douce, sinon à ces heureux momens où vous avez le bonheur de le posséder au-dedans de vous? Quand il daigne se donner lui-même à vous, que n'avez-vous pas droit d'en attendre? Oui, mes enfans, vous avez alors le gage le plus assuré de votre éternelle félicité, celui-là même qui doit en être l'objet ; vous le tenez entre vos bras, au fond de votre cœur. Avec cela pourriez-vous manquer d'espoir en sa bonté? Parlez-lui donc alors, comme à l'ami le plus tendre et le plus généreux ; c'est alors sur-tout qu'il vous offre et qu'il vous donne les moyens les plus efficaces pour arriver au ciel qu'il vous a promis. *Dominus regit me et nihil mihi deerit ; in loco pascuæ ibi me collocavit.* (Ps. XXII, 1 et 2.) Le Seigneur a soin de moi, et rien ne me manquera ; déjà il me place à sa table divine où il nourrit mon

sous d'un pain céleste ; il se donne à moi, lui-même, pour gage de la vie éternelle qu'il m'a préparée. Oui, mon Dieu, j'ai mis en vous toute mon espérance, et je ne serai point confondu éternellement. *In te Domine speravi; non confundar in æternum.* (Ps. XXX, 1.)

3° *Une charité ardente.* Ah! mes enfans, à la communion nous recevons le Dieu de toute charité; il s'unit à nous de la manière la plus intime. La charité doit donc s'exhaler en nous avec la plus vive ardeur dans ces circonstances heureuses. 1° Avant la communion, en désirs empressés. Que vos tabernacles sont chers à mon cœur, ô Dieu des vertus! mon ame soupire après vous, elle tombe en défaillance à l'aspect de vos portiques sacrés. *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* (Ps. LXXXIII, 1 et 2.) Venez, Seigneur, ne tardez pas, venez vous unir à cette ame qui vous désire avec ardeur. *Veni Domine, et noli tardare.* 2° Pendant et après la communion. Quand vous possédez ce Dieu d'amour, quel est le cœur qui n'en seroit pas consumé? Chers enfans, voici bientôt le temps où vous jouirez de cette union intime; alors vous direz dans les plus vifs transports : *Diligam te Domine.* (Ps. XVII, 1.) Oui, mon Dieu, je vous aimerai de tout mon cœur et de toute mon ame. Je tiens celui que mon cœur aime. *Inveni quem diligit anima mea; tenui eum, nec dimittam.* (Cant. III, 4.) Non, je ne le laisserai jamais échapper d'entre mes bras. Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui pour ma vie. *Dilectus*

meus mihi et ego illi. (Cant. II, 16.) Tels sont les élans d'amour qui partiront de vos tendres cœurs à la communion et à ses approches. Ah! mes enfans, livrez-vous alors aux doux sentimens que fera naître celui qui habitera dans vous; laissez-vous consumer par ses ardeurs toutes célestes.

4° *Humilité profonde.* Qui sommes-nous? et quel est celui que nous recevons? Deux considérations bien propres à nous humilier et à nous confondre, dans une circonstance où nous devons remarquer une si grande différence! D'un côté un Dieu si saint, si parfait; de l'autre, une créature si vile, si méprisable, si imparfaite, si coupable. Grand Dieu! en vous donnant à moi, vous réunissez les extrêmes les plus opposés, la suprême grandeur avec l'extrême bassesse, toutes les perfections avec tous les vices. *Retirez-vous de moi, car je suis un pécheur.* (Luc. v, 8.) Non, Seigneur, je ne suis pas digne, je suis très indigne que vous entriez chez moi; *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum.* (Matth. VIII, 8.) Je reconnois mon indignité, mais je reconnois en même temps votre puissance et votre bonté; vous n'avez qu'à dire une parole, et mon ame sera guérie de ses misères et sera moins indigne de vous recevoir. *Sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea.* Voilà, mes enfans, les paroles d'humilité que vous fait prononcer l'Eglise en vous montrant l'Agneau de Dieu qui va entrer dans votre ame; faites cet acte en ce moment, faites-en de pareils aux approches de la communion. Abaissez-vous,

anéantissez-vous devant votre Dieu qui daigne venir à vous. *Venite, adoremus et procidamus ante Deum.* (Ps. XCIV, 6.) Venez, adorons le Seigneur, tombons la face contre terre en sa sainte présence. *Adòro te devotè latens Deitas.* (Hym. de l'Eglise.) O Jésus! un voile mystérieux vous cache à mes yeux, mais ma foi vous découvre, et j'adore, en tremblant, votre divine majesté. *Exi à me quia homo peccator sum.* (Luc. V, 8.) Retirez-vous de moi misérable pécheur!... Mais non, Seigneur, ayez plutôt égard à la haine et à la douleur que j'ai de mes péchés; guérissez-moi, donnez-vous à moi.

5° *Reconnoissance parfaite.* Un Dieu vient à vous avec tous les biens dont il est la source. A cette pensée, et avant même de l'avoir reçu, de quels transports d'amour et de reconnoissance ne devez-vous pas être saisis? Mais qu'éprouverez-vous donc, que lui direz-vous quand vous le posséderez au fond de votre cœur? O mon ame, bénis le Seigneur; que tout ce qui est en moi se réunisse pour exalter son saint nom. *Benedic anima mea Domino et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus.* (Psal. CII, 1.) Oui, mon ame, bénis le Seigneur et n'oublie jamais les bienfaits dont il te comble en ces heureux momens. *Benedic anima mea Domino, et noli oblivisci omnes retributiones ejus.* (Ibid. 2.) Il a été propice à tes iniquités, il a guéri toutes tes infirmités, il t'a délivrée de la mort éternelle, il te couronne dans sa clémence et sa miséricorde, il te comble de biens au-delà de tes désirs, il re-

nouvelle les beaux jours de l'innocence de ta jeunesse; il se donne lui-même à toi. Anges du Seigneur, bénissez-le, vous tous qui exécutez ses ordres suprêmes. (*Ibid. passim.*) Œuvres du Tout-Puissant, bénissez-le; et toi, encore une fois, mon ame, bénis le Seigneur, en tout, par-tout, au milieu de sa domination. *Benedicite Domino opera ejus: in omni loco dominationis ejus benedic anima mea Domino.* (Ibid. 22.)

Mais, mes enfans, cette reconnoissance doit être effective par une générosité réciproque et sans réserve de votre part. C'est un retour que vous devez à la généreuse libéralité du Dieu qui se donne à vous. Voilà pourquoi on place un acte d'offrande après la communion: *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* (Ps. cxv, 12.) Que rendrai-je au Seigneur pour tous les bienfaits dont il m'a comblé? Hélas! pauvres enfans, qu'avez-vous à lui offrir? Il vous donne des biens infinis, et vous n'avez rien; offrez-le d'abord lui-même à lui-même comme le prêtre à la communion. *Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo.* (Ibid. 13.) Je prendrai en main la coupe salutaire pour invoquer son nom et lui rendre grâce. Que lui donnerez-vous? Votre cœur; il vous le demande ce jeune cœur, il vous demande les prémices de vos années. *Præbe fili mi cor tuum mihi.* (Prov. xxiii, 26.) Offrez-vous donc vous-mêmes à lui. *Suscipe me Domine secundum eloquium tuum.* (Ps. cxviii, 116.) Recevez-moi, Seigneur, selon la demande que vous avez faite de mon cœur.

Je vous offre ce cœur, cet esprit, cette volonté, cette ame tout entière, telle qu'elle est, avec toutes ses infirmités et ses foiblesses; je me donne à vous tout entier, pour ne penser, n'agir et ne vivre que pour vous; je vous offre et vous consacre tous mes projets, toutes mes actions, mon travail, mes peines, mes adversités; au défaut de bonnes qualités, je vous offre mes foiblesses, mes misères, afin que vous purifiiez tout dans cette fournaise de votre amour, et que vous transformiez en bien tout le mal qui se trouve en ce malheureux pécheur. Changez-moi en vous, puisque vous êtes en moi, et alors je serai digne de vous.

Après vous être ainsi offert et donné à Dieu pour gage de votre reconnoissance, il faut être à lui pour toujours; il faut aussi que votre communion soit suivie d'une résolution sincère et inébranlable de ne plus jamais l'abandonner : c'est une suite naturelle de l'offrande que vous venez de lui faire. Non, chers enfans, ce n'est pas pour un moment que vous vous donnez au Seigneur à votre première communion; ce sera pour toujours, puisqu'il se donnera à vous pour toujours, puisque c'est pour vous rendre heureux dans l'éternité; c'est aussi jusqu'à la fin de votre vie, jusque dans l'éternité, que doivent s'étendre vos résolutions. Age inconstant! Trop légère et trop changeante jeunesse! seriez-vous assez ingrate, assez perfide pour y mettre des bornes, tandis qu'il n'en met point à ses dons, à ses empressemens, à ses désirs, à la volonté qu'il

a de demeurer toujours en vous par sa grâce? Seriez-vous assez double, assez parjure pour vous réserver un temps où vous retourneriez à vos anciens désordres, à vos anciens plaisirs, à vos anciennes liaisons, à vos anciennes habitudes? Seriez-vous assez dépravée pour le chasser de vous lorsqu'il y aura voulu fixer sa demeure? Quoi donc! à la table sainte,..... au moment de votre union avec votre Dieu,.... auriez-vous dans les replis de votre cœur un reste d'attachement au péché ou à l'occasion du péché, à l'injustice, à l'intérêt, à la vengeance, aux plaisirs criminels, à l'intempérance, etc.?

Non, mon Dieu, il n'en sera pas ainsi, je vous le jure. A ce moment que je vous possède, ma résolution en est prise, je veux être à vous pour jamais, comme vous êtes à moi. *Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ.* (Psal. CXVIII, 106.) Je l'ai dit, j'ai commencé. *Dixi, nunc cœpi.* (Psal. LXXVI, 11.) Plutôt tout perdre, tout souffrir, plutôt mourir que de vous quitter, que de vous faire sortir de mon cœur où vous êtes maintenant, que de violer la résolution sincère que je forme à ce moment cœur à cœur avec vous, ô le divin époux de mon âme!

En un mot, mes chers enfans, quand vous aurez le bonheur de communier, que vos jeunes cœurs soient tout pénétrés de foi, d'amour, de confiance, d'humilité, de respect, de vénération, de reconnoissance, de générosité, d'une résolution ferme et inébranlable d'être désormais tout en Dieu,

tout à Dieu, pour le temps et pour l'éternité. Telles doivent être les dispositions d'une ame chrétienne; unie à la Divinité, elle doit se transformer en un autre Jésus-Christ : *Christi facti sumus.* Mais cette action est si sainte et si vénérable que le corps même doit s'y préparer.

D. Quelles sont les dispositions du corps requises pour la Communion ?

R. Il faut être à jeun, et avoir l'extérieur le plus modeste et le plus recueilli qu'il est possible.

1° *Il faut être à jeun*, c'est-à-dire n'avoir ni bu, ni mangé depuis minuit; quand on n'auroit avalé qu'une goutte d'eau, on ne pourroit communier. Il faut le jeûne naturel, strict, exact, sans la moindre nourriture. C'est la loi de l'Eglise. Elle est établie par respect pour cet auguste Sacrement, et pour éviter les inconvéniens et les abus qui pourroient en résulter. C'est un sacrilège de manger ou de boire avant la communion.

Je dis depuis minuit. L'Eglise a fixé ce temps, parce que la journée commence immédiatement après minuit. Ainsi, par exemple, lorsque l'on communie à Noël à la messe de minuit, on ne pécheroit pas quand même on auroit pris quelque chose à onze heures et demie, parce que cette nourriture est du jour précédent, pourvu cependant qu'on n'eût pas péché d'ailleurs en violant les lois du jeûne, de la sobriété et de la tem-

pérance. Au surplus et par respect, il est bien de rester quelques heures sans rien prendre, avant de se présenter pour communier à la messe de minuit. Il est néanmoins une circonstance où il est permis de communier sans être à jeun; c'est en recevant le saint Viatique, ainsi que vous le dit la dernière demande. L'Eglise a dispensé de cette loi les malades en danger de mort, à cause de la nécessité, de la foiblesse, du besoin où sont alors ses enfans de recevoir cet aliment divin. A toute heure du jour où la mort les menace, elle vient vîte au secours des mourans pour les soutenir à ce passage redoutable, par le pain des forts.

Ce seroit une bonne et sainte pratique de se préparer à la communion par le jeûne et l'abstinence; cela se doit lorsque l'on communie à des solennités précédées d'une vigile et jeûne, quand on le peut d'ailleurs; mais ce seroit toujours une digne préparation de jeûner volontairement, lors même qu'il n'y a point d'obligation. Du moins il faut tâcher de se mortifier en quelque chose, en se privant des plaisirs même permis, des jeux, des divertissemens qui pourroient trop dissiper, distraire, absorber, dessécher la dévotion qui doit accompagner une action si sainte; voilà un bon jeûne. C'est le vôtre, mes enfans; il n'altère pas la santé du corps, et ce n'est pas un léger sacrifice de votre part; il seroit bien agréable à Dieu et ne pourroit manquer de vous attirer bien des faveurs du Ciel. Oui, mes enfans, le bon

Dieu vous dédommagera surabondamment de cette privation passagère, par des plaisirs spirituels mille fois plus doux.

2° Les autres dispositions du corps sont d'avoir l'extérieur le plus modeste, le plus recueilli, le plus respectueux qu'il est possible.

Modestie des habits. Il faut mettre ce jour-là ce qu'on a de mieux : on reçoit le Roi des rois ; il faut parer l'extérieur, mais toujours modestement, sans indécence, sans affectation, sans vanité. Vous, mes enfans, vous, habitans de nos campagnes, venez avec ces habits simples et propres qui vous ornent aux jours de fêtes. Si vous n'en avez point, le Seigneur n'exige pas de vous une parure au-dessus de votre condition et de vos facultés. Pauvres de Jésus-Christ, ne dites pas : Je suis trop mal habillé, je n'ose ainsi approcher de la communion ; c'est un vain prétexte. Eh ! vous ne savez pas que vous êtes mieux parés à ses yeux, que les riches qui viennent à sa table, décorés de l'or et de la pourpre. Les lambeaux qui vous couvrent sont ses livrées, puisqu'elles sont celles de la pauvreté qu'il a embrassée par préférence. Il les voit avec estime, si vous les portez avec soumission, patience, résignation. Non, pauvres gens, ne craignez pas d'entrer dans la salle du festin, avec vos haillons et vos sabots ; ayez l'ame pure et parée des vertus chrétiennes : c'est la robe nuptiale que le céleste Époux veut voir à son festin. Non, il ne dédaignera pas vos habits simples et modestes, pourvu qu'ils soient ac-

compagnés d'une autre modestie, celle du maintien et de la démarche.

C'est ici, chère jeunesse, qu'il faut suivre l'avis du sage: *Relinquite infantiam*. (Prov. IX, 6.) Quittez l'enfance, la légèreté, la dissipation de votre âge. C'est ici qu'il faut montrer une gravité, une maturité, une sagesse au-dessus de vos années. Approchez donc de ce banquet de la sagesse, les yeux baissés, les mains jointes, avec une démarche lente et grave, avec un air pénétré de respect et de vénération pour la Majesté suprême qui va se communiquer à vous, avec un extérieur recueilli, attentif, tout occupés de la grande action que vous allez faire.

Arrivés à la table sainte, fléchissez humblement les genoux devant le Roi du festin, auquel vous allez participer. Attendez, dans cette posture humble et soumise, la nourriture céleste qu'on va vous distribuer. Couvrez, avec décence, vos mains et votre poitrine, de la nappe de communion, pour y recevoir les fragmens du pain sacré s'il s'en échappoit. Quand le prêtre vous présente ce pain céleste, ouvrez modestement la bouche, avancez un peu la langue sur les lèvres. Ne roulez pas des yeux égarés comme font quelques-uns; mais jetez seulement un tendre regard sur votre bien-aimé, sur le divin époux de votre ame qui vient s'unir à elle. Rabaissez-les dans le moment pour ne plus contempler que lui au-dedans de vous-mêmes; levez-vous aussitôt qu'il le faut, retournez encore plus respectueusement à

votre place, vous souvenant que vous emportez dans vous celui que les Anges adorent en vous environnant comme le saint tabernacle. De retour à votre place, demeurez-y immobiles, dans le silence, méditant sur les grandes merveilles qui s'opèrent en vous; *fecit mihi magna qui potens est.* (Luc. I, 49.) Entretenez-vous cœur à cœur avec votre bien-aimé: Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui. *Dilectus meus mihi et ego illi.* (Cant. II, 16.) Quand vous aurez épuisé vos sentimens et les colloques intérieurs qu'il aura bien voulu vous inspirer, reprenez votre livre, ou récitez par cœur les actes et les prières qui suivent la communion. Ne vous pressez pas trop de sortir de l'Eglise. Restez au moins un quart d'heure et plus, si votre dévotion vous y porte. Fut-il jamais de plus précieux momens? Ce sont les plus doux de la vie; pourriez-vous les trouver trop longs avec l'ami de votre ame? Evitez du moins l'irrévérence qu'il y auroit de sortir trop tôt et d'emporter Jésus-Christ encore réellement présent en vous sous les espèces sacramentelles.

Voilà, mes chers enfans, les dispositions que vous devez apporter à la communion, et la première fois, et tous les jours de votre vie que vous aurez le bonheur de la recevoir. Je vais vous les réduire en pratique, en vous traçant la conduite que vous aurez à tenir en ces jours-là appelés si justement bons jours ou jours de *dévotion*. Voici donc comme vous vous comporterez, sur-tout à ce jour heureux où Jésus-Christ fera sa pre-

mière entrée dans vos jeunes cœurs déjà préparés par tous les moyens que nous avons cru devoir employer, et cela la veille, le matin, à la messe, aux approches de la table sainte, au moment de la communion, après, le reste de la journée, et même les jours suivans.

1° La veille et même quelques jours auparavant. Examen, confession soigneuse, exacte, accompagnée de componction et de bon propos; retraite, retranchement de la dissipation et des plaisirs même innocens. Prières plus ferventes et plus multipliées qu'aux jours ordinaires. Le soir en vous couchant, rappelez-vous à vous-mêmes ce que le Seigneur faisoit dire à son peuple aux approches des communications qu'il vouloit avoir avec lui et des merveilles qu'il vouloit opérer en sa faveur : *Sanctificamini, cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia; in hoc scietis quod Dominus Deus vivens in medio vestri est* (Josué, III, 5 et 10). Sanctifiez-vous, car demain le Seigneur fera de grands miracles parmi vous; apprenez que le Seigneur Dieu vivant est au milieu de vous et dans votre propre cœur. Demain matin vous verrez la gloire du Seigneur; *manè videbitis gloriam Domini.* (Exod. XVI, 7.)

Demain vous sortirez de votre demeure pour venir dans le saint temple, et le Seigneur sera avec vous; *cras egrediemini,.... et Dominus erit vobiscum.* (II Paral. XX, 17.)

Occupez-vous ainsi de la grande action du lendemain, et endormez-vous dans cette

heureuse attente ; que cette douce pensée remplisse les intervalles de votre sommeil, si vous vous éveillez pendant la nuit.

2° Le matin à votre réveil, dites avec une sainte joie : Voici l'aurore d'un beau jour pour moi. C'est ici le jour que le Seigneur a fait ; *hæc dies quam fecit Dominus*. (Psal. CXVII, 24.) Je me suis réjoui sur ce qui m'a été annoncé : Nous irons aujourd'hui à la maison du Seigneur, et cela pour y recueillir des faveurs particulières, pour y recevoir en nous le Dieu même qui habite en ses tabernacles ; *lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus*. (Psal. CXXI, 1.)

Pendant la matinée, anticipez sur ces momens fortunés ; allez à l'Eglise rendre une visite à ce divin Époux qui doit bientôt s'unir à vous ; goûtez par avance combien il est doux d'être vers lui ; méditez en sa présence sur la grande action que vous ferez à la messe ; parlez-lui confidemment de l'union ineffable que vous allez contracter avec lui : lectures, prières, réflexions saintes et ferventes, voilà ce qui doit occuper ces délicieux préliminaires et une si belle matinée.

Lorsque vous irez à la messe où vous devez communier, allez-y comme à des noces célestes, comme les Vierges à la suite de l'Agneau de Dieu qui va devenir votre époux. Marchez-y, revêtus de la robe nuptiale, avec l'alégresse intérieure d'une épouse à la solennité de ses noces ; entendez la messe avec la ferveur, l'attention, la modestie que doivent inspirer des circonstances si saintes et

si intéressantes, admirant, bénissant mille fois la bonté du Dieu qui veut bien vous faire participant de ses mystères augustes, jusqu'à se donner lui-même à vous, en s'immolant pour vous.

Aux approches de la communion, ranimez en vous tous les sentimens des vertus qui doivent l'accompagner comme nous venons de le dire; foi, espérance, charité, humilité, componction, vénération, reconnoissance; produisez d'abord les actes préliminaires avec toute la ferveur qui doit vous animer à cette heureuse approche.

Marchez vers la table du festin céleste, gravement et posément comme nous l'avons dit; arrivés à ce banquet divin, les genoux en terre et respectueusement inclinés, faites avec toute l'Église et vos frères qui vous environnent un nouvel aveu général de vos péchés, en vous frappant la poitrine comme l'humble Publicain. Redoublez ces expressions touchantes de componction et d'anéantissement, lorsqu'on vous dit : *Domine, non sum dignus*, en répondant : Non, je ne suis pas digne que vous entriez dans moi ; mais dites seulement une parole, et mon ame sera guérie de ses misères... Ici gardez le silence; que tout se taise en présence de la Majesté suprême qui s'approche de vous; restez dans l'extase paisible de l'admiration, de l'amour et d'un doux empressement. Voici l'Epoux, il entre dans votre ame.... Recevez-le avec respect, sans précipitation; levez un peu la tête, avancez modérément la langue sur la lèvre inférieure, sans ouvrir trop ou trop

peu la bouche ; laissez un peu humecter la Sainte Hostie, avalez-la doucement et respectueusement ; si elle s'attachoit à votre palais, détachez-la tranquillement avec la langue seule sans jamais y porter les doigts. Voilà le moment fortuné,........ l'entrée triomphante de Jésus dans votre cœur comme à Jérusalem...... Ah ! mes enfans, quel bonheur si ce cœur est bien préparé ! Mais quelle redoutable arrivée s'il y trouve le péché et le Démon !... Non, mes enfans, cela ne sera pas.

Retirez-vous de la sainte table avec encore plus de respect que vous n'y êtes venus, puisque vous emportez le Dieu que l'univers entier ne peut contenir. Demeurez dans le silence et l'admiration ; puis faites les actes qui suivent la communion, et le reste comme nous venons de le dire.

Pendant la journée, occupez-vous entièrement du bonheur que vous avez eu ; c'est le plus beau de vos jours, c'est le jour que le Seigneur a fait ; passez-le donc dans une sainte alégresse, *exultemus et lætemur in ea.* Assistez aux autres offices, aux prières, aux instructions, avec la piété, la ferveur qui doivent durer en vous après une action si sainte et un si grand bienfait de votre Dieu.

Revenez à l'église, passez encore une soirée délicieuse auprès de celui qui a habité en vous réellement et corporellement ; là entretenez-vous avec lui sur ses grandes bontés, sur les grandes miséricordes qu'il a exercées à votre égard. *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum miseri-*

cordia ejus (Ps. cxxxv, 1) etc. *Benedicam Dominum in omni tempore; semper laus ejus in ore meo* (Ps. xxxiii, 2) etc. *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* (ibid. 9) etc. Célébrez la gloire du Seigneur; ses miséricordes sont éternelles... Je bénirai le Seigneur en tout temps, ses louanges seront toujours sur mes lèvres et dans mon cœur, mais sur-tout en ces jours de grâces et de bénédictions. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux et agréable à ceux qui s'approchent de lui.

Le soir retirez-vous dans le lieu de votre repos, toujours pénétrés des mêmes sentimens, et endormez-vous tranquillement dans le Seigneur. *In pace in idipsum dormiam et requiescam* (Psal. iv, 9); je m'endormirai dans la paix entre les bras du Dieu que j'ai possédé aujourd'hui et qui est encore en moi par sa grâce. Non, chers enfans, vous ne vous endormirez jamais plus paisiblement qu'après une journée si touchante; puissiez-vous couler souvent de si beaux jours!

Prolongez-en la durée les jours suivans, par un tendre souvenir de ce qui s'est passé à cette fête si digne de souvenir, sur-tout en conservant le précieux trésor de la grâce et de l'innocence que vous avez recouvré et augmenté; n'oubliez ni le don de votre Dieu ni les promesses que vous lui avez faites. Eh quoi! mes enfans, vous rendriez-vous coupables d'une si monstrueuse ingratitude? Chasseriez-vous le lendemain ou les jours suivans de votre cœur le divin Epoux qui y

est entré avec tant de bonté et de générosité? Pour éviter ce crime et ce malheur, dites-vous à vous-mêmes, tous les jours, dans l'intervalle d'une communion à l'autre : J'ai communié tel jour...... Suis-je encore dans l'heureux état où j'étois alors? Mon Dieu, êtes-vous encore en moi par votre grâce? Ne vous ai-je pas déjà banni de mon cœur perfide?... Je dois communier encore dans tel temps; conservons-nous toujours dans l'amitié de notre Dieu, pour le faire dignement. Marchons entre ces deux communions, comme entre deux murs qui nous retiendront dans la voie droite qui conduit à la vie, qui nous empêcheront de tomber dans les précipices qui sont à côté; mais pour cela il faudroit communier souvent... Nous aurons lieu d'en parler une autre fois.

Sous-Demandes.

D. L'Eucharistie n'est pas une nourriture matérielle comme le pain et la viande?

R. Non, elle nourrit notre ame à la manière des esprits, en lui donnant la force de bien vivre.

D. Nous ne mangeons donc pas J.-C. comme une viande ordinaire?

R. Non; il est dans nous à la manière des corps glorieux, comme les esprits, sans qu'il y ait rien de grossier ni de dégoûtant.

D. N'est-il pas dégoûtant pour lui d'être placé dans notre bouche et dans notre estomac?

R. Non, car il ne peut plus souffrir; c'est comme un rayon du soleil qui tombe sur la boue sans rien perdre de son éclat.

D. Qu'est-ce qui déplairoit donc le plus en nous à J.-C.?

R. C'est le péché, s'il s'y trouvoit lorsqu'il vient dans notre ame.

D. Pourquoi se sert-on du mot *communion* pour exprimer la réception de l'Eucharistie?

R. Parce que nous sommes par là en union avec J.-C. et entre nous à la sainte Table.

D. Vous dites que la première disposition, c'est d'être en état de grâce. Qu'est-ce que cela signifie?

R. C'est-à-dire qu'il ne faut avoir aucun péché mortel sur la conscience.

D. Pourquoi va-t-on toujours à confesse quand on doit communier?

R. C'est pour se mettre en état de grâce, en obtenant le pardon de ses péchés.

D. Vous dites qu'il faut recevoir l'absolution. Pourquoi?

R. Parce que ce n'est pas assez de se confesser; il faut être absous pour communier.

D. Si le confesseur refusoit l'absolution, il ne faudroit donc pas communier?

R. Non, car on auroit toujours ses péchés sur la conscience, et l'on feroit un sacrilège.

D. Il faut donc bien y prendre garde?

R. Oui, il faut bien s'assurer si l'on a reçu l'absolution et ne pas la surprendre.

D. Vous dites qu'il faut communier avec une foi vive. Qu'est-ce que cela veut dire?

R. Qu'il faut être instruit et croire toutes les vérités de la Religion, et en particulier que c'est Jésus-Christ Fils de Dieu qu'on va recevoir.

D. Il faut donc faire un acte de foi?

R. Oui.

D. Faites-le.

R. Mon Dieu, je crois que vous êtes au très Saint Sacrement de l'autel; et dans cette croyance, je vous y adore et vous offre toutes les adorations des esprits bienheureux.

D. Qu'est-ce à dire avec une espérance ferme?

R. C'est-à-dire qu'il faut espérer avec beaucoup de confiance que Dieu nous donnera le paradis, comme il se donne lui-même à nous.

D. Faites donc un acte d'espérance ou de confiance, c'est la même chose.

R. Mon divin Sauveur, quoique je sois indigne de vous recevoir, etc. (*Voyez les Actes à la suite de cette Instruction*; *page* 83.)

D. Vous dites une ardente charité; comment cela?

R. C'est qu'il faut aimer de tout son cœur Dieu qui se donne à nous.

D. Faites cet acte d'amour.

R. *Mon aimable Jésus, je vous aime de toute l'étendue de mon cœur, et infiniment plus que tous les biens du monde.*

D. Puisque vous l'aimez bien, vous devez donc aussi bien désirer de le recevoir?

R. Oui; quand on aime bien quelqu'un, on désire d'être près de lui.

D. Faites donc un acte de désir.

R. Divin Jésus, venez dans mon cœur, etc. (*Voyez de même.*)

D. Qu'est-ce que cette humilité profonde?

R. C'est qu'il faut se regarder comme bien peu de chose et indigne de recevoir un Dieu dans son cœur.

D. Faites cet acte d'humilité.

R. Mon Dieu, à la vue de tant de péchés que j'ai commis, etc. (*Voyez de même.*)

D. Puisqu'on se reconnoît pécheur, il faut donc renouveler la contrition de ses péchés?

R. Oui, c'est très bien fait d'en demander pardon encore avant la communion.

D. Faites cet acte de contrition.

R. Mon Dieu, j'ai un très grand regret, etc.

D. Vous avez dit une reconnoissance parfaite. Qu'est-ce que cette reconnoissance?

R. C'est qu'il faut bien remercier Dieu d'un si grand bienfait.

D. Quand faut-il faire cet acte de remercîment?

R. Après la communion, quand on a le bonheur de posséder son Dieu.

D. Eh bien! mon enfant, dites ce que vous direz à cet heureux moment.

R. *Mon divin Sauveur, je vous remercie*, etc. (Voyez de même.)

D. Comment témoignerez-vous encore mieux votre reconnoissance?

R. En m'offrant à ce Dieu qui se donne à moi, et en lui promettant d'accomplir fidèlement sa loi sainte.

D. Faites cet acte d'offrande.

R. *Mon aimable Jésus, je m'offre et m'abandonne à vous*, etc. (Voyez de même.)

D. Quand vous posséderez J.-C. au fond de votre cœur, qu'est-ce que vous lui direz encore?

R. Je lui témoignerai encore ma foi, mon amour et mon respect.

D. Comment cela?

R. En faisant des actes qui expriment ces sentimens.

D. Faites ces actes d'après la Communion.

R. Acte de foi et d'adoration : *Mon divin Jésus, je crois fermement que vous êtes au fond de mon cœur, je vous y adore*, etc.

D. Faites l'acte d'humilité.

R. *Que j'ai de honte, mon adorable*, etc.

D. L'acte d'amour.

R. *Mon aimable Jésus, qui êtes venu régner dans mon ame*, etc.

D. Pendant qu'on possède J.-C. au fond de

son cœur, n'est-ce pas l'occasion de lui demander quelque chose?

R. Oui, c'est la circonstance la plus favorable pour demander et pour obtenir ses bienfaits.

D. Faites un acte de demande.

R. *Je vous conjure, ô mon divin Jésus*, etc.

D. Vous dites qu'il faut être à jeun pour communier. Qu'est-ce que c'est qu'être à jeun?

R. C'est-à-dire qu'il faut n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit.

D. Si on avoit avalé seulement une cuillerée d'eau, on ne pourroit donc pas communier?

R. Non, car il faut le jeûne naturel; c'est-à-dire n'avoir rien pris du tout.

D. Il est donc plus prudent de laver sa bouche la veille que le matin de la communion?

R. Oui, on fait mieux de prendre cette précaution.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il faut avoir un extérieur modeste?

R. C'est-à-dire qu'il faut d'abord être simple et modeste dans ses habits.

D. Si on est pauvre et qu'on n'ait pas le moyen d'avoir de beaux habits pour communier?

R. Jésus-Christ aime la pauvreté et les habits des pauvres; il faut communier avec ce qu'on a de plus propre.

D. Quelle est encore la modestie qu'il faut avoir?

R. Il faut encore être modeste dans l'air et les manières.

D. Il y en a qui ont l'air bien évaporé, bien dissipé le matin et la journée de leur communion?

R. Ceux-là montrent qu'ils ne sont guère pénétrés de l'action qu'ils font.

D. Comment faut-il s'approcher de la sainte Table?

R. Il faut s'en approcher les mains jointes, les yeux baissés, et s'en retourner de même.

D. Comment faut-il passer la veille de la communion?

R. Il faut se bien confesser, passer cette journée dans la retraite et la prière, en s'occupant de l'action qu'on doit faire le lendemain.

D. Et le jour de la communion?

R. A son réveil il faut penser au bonheur qu'on va avoir, faire bien ses prières, aller à l'église dans la matinée.

D. Et la Messe, comment faut-il l'entendre?

R. Avec beaucoup de dévotion et de ferveur, tout pénétré du grand bienfait dont on va jouir.

D. Ne doit-on pas rester encore quelque temps à l'église après la Messe?

R. Oui, il seroit indécent d'en sortir tout de suite. Il faut y rester au moins un quart d'heure pour faire son action de grâces et laisser le temps aux espèces sacramentelles de se consommer.

D. Quels inconvéniens y auroit-il à sortir d'abord après la communion?

R. Ce seroit emporter le Saint Sacrement dans les rues et manquer de respect.

D. Que faut-il faire le reste de la journée?

R. Assister dévotement aux autres offices, prières et instructions, revenir passer quelques momens à l'église.

D. Et le soir en se couchant?

R. Remercier bien le bon Dieu d'une si belle journée, et lui bien promettre qu'on ne le chassera pas de son cœur par le péché.

D. Et le lendemain? les jours suivans?

R. Il faut se souvenir toujours d'une si grande grâce, bien prendre garde de la perdre par le péché; enfin tâcher de se conserver dans cet heureux état pour communier bientôt après.

D. Vous observerez bien tout cela à votre pre-

mière communion et toute votre vie; n'est-ce pas, mon enfant?

R. Oui, je tâcherai d'être fidèle à toutes ces bonnes pratiques.

Récapitulation pratique.

1° Formez-vous une grande idée de la communion et des dispositions qu'il faut apporter à cette action divine.

2° Apportez-y toujours bien soigneusement les dispositions nécessaires.

3° Souvenez-vous que les plus importantes sont celles de l'ame, l'état de grâce, la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, le respect, la vénération, la reconnoissance, la générosité, l'offrande, la fermeté, la constance dans vos bonnes résolutions.

4° Ne négligez pas les dispositions du corps, sur-tout la modestie et le recueillement, et souvenez-vous que ce seroit un sacrilège de communier après avoir pris la moindre goutte d'eau.

5° Passez saintement la journée de votre communion et conservez-en les fruits précieux; ne chassez pas de vos cœurs le divin Sauveur qui y est entré avec tant de bonté.

6° Demandez tous les jours au bon Dieu la grâce de bien faire votre première communion et de ne jamais profaner dans tout le cours de votre vie cet adorable Sacrement.

Prière.

O sacrum convivium in quo Christus sumitur! O sacré banquet où Jésus-Christ lui-même se donne à nous pour nourriture! On vient de nous ap-

prendre à connoître ce que c'est que cette union divine, et les dispositions que nous devons y apporter. Nous vous remercions, ô divin Convive, et de ce bienfait tout céleste, et de l'instruction qui vient de nous en faire connoître la grandeur. Nous, enfans, nous avançons vers cette table sainte et redoutable, où bientôt vous allez nous admettre. Nous soupirons après ce bonheur; faites-nous la grâce d'en approcher avec les dispositions nécessaires. Et nous qui depuis plusieurs années sommes nourris de ce pain des Anges, avons-nous senti toute la dignité de cette union divine? Pardon, ô céleste Époux, du peu de préparatifs que nous avons apportés à votre festin; pardon du peu de foi, de confiance, d'amour, de respect, de reconnoissance que nous avons eu dans ces momens où nous devions respirer toutes les vertus, en recevant le Dieu des vertus. Pardon même des sacrilèges qui ont profané un Sacrement si saint et si redoutable. Désormais, ô divin Jésus, nous serons saisis d'une sainte frayeur aux approches de vos Tabernacles; nous purifierons nos cœurs pour manger le pain des Anges. Nous ornerons notre ame des vertus qui doivent parer cette salle du festin, et vous n'entrerez plus en nous que pour conduire notre ame à la vie éternelle. *Corpus Domini nostri Jesu-Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen.*

Section II.

D. Quels sont les effets de la Communion?

R. La Communion nous unit intimement à Jésus-Christ, augmente en nous la vie de la grâce, calme nos passions, et est pour nous un gage de la vie éternelle.

Voilà, mes enfans, quatre effets heu
que la sainte Communion produit en
qui la reçoivent avec de bonnes disposit

1° *Elle nous unit intimement à J. Christ.* Peut-on concevoir en effet une u plus étroite et plus intime? Écoutez co ce divin Sauveur la caractérise lui-mê Quiconque mange ma chair et boit mon demeure en moi et je demeure en lui. *manducat meam carnem et bibit meum guinem, in me manet et ego in illo.* (J VI, 57.) C'est un Dieu qui descend en et qui ne fait qu'un avec nous. Nous tons Jésus-Christ au-dedans de nous, saint Cyrille, lorsque nous recevons son c et son sang dans nos membres; et, co dit le bienheureux apôtre saint Pierre, devenons participans de la nature div *Christophori erimus, hoc est Christu nobis ferentes, cùm ejus corpus et san nem in membra nostra receperimus; a ità, ut B. Petrus dicit, divinæ naturæ sortes efficimur* (Cyrill.); ou, comme un autre saint docteur, nous devenons d tres Jésus-Christs. *Christi facti sumus.*

Quelle union! chers enfans; qu'elle ineffable! qu'elle est noble! qu'elle est c ce! qu'elle est avantageuse pour nous! l est la source de tous les prodiges opérés la Divinité lorsqu'elle réside en nous cor rellement; car

2° *Elle augmente en nous la vie de grâce.* C'est une nourriture divine. Or, l fet de la nourriture est de soutenir, d'au menter, de fortifier la vie. C'est l'aut

même de la grâce que nous recevons ; quelle abondance de grâces ne doit-il pas répandre dans une ame où il vient habiter avec tous les trésors de la Divinité! Oui, mes enfans, lorsque Jésus-Christ viendra en vous, il y augmentera, il y fortifiera toutes les vertus qui sont la vie de votre ame, la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, etc. Il vous animera d'une ardeur nouvelle dans la pratique de sa loi sainte ; il vous donnera la constance et la persévérance dans les voies du salut, le courage et la force pour combattre les ennemis de votre ame. C'est l'heureux effet que l'on attendoit de la Sainte Eucharistie dans les temps de persécution ; on la donnoit aux martyrs pour les fortifier contre les tourmens ; les Evêques l'envoyoient dans les maisons, dans les prisons, aux Chrétiens souffrans et persécutés, pour être un aliment de force et de courage ; et ces courageux athlètes sortoient de la Table sainte comme des lions respirant le feu, et redoutables aux puissances infernales, *tanquam leones ignem spirantes, Diabolo terribiles* (Tertull.), bravant les tyrans et la mort avec une invincible intrépidité.

C'est donc là, mes enfans, que vous puiserez le courage et la force nécessaires dans tous les combats de cette misérable vie. O vous, infortunés, qui gémissez dans les persécutions, dans les larmes, dans les afflictions, dans les maladies, qui éprouvez des pertes, des accidens, des chagrins domestiques, des calamités publiques ou particulières, venez à moi, vous dit ce Sauveur, et je vous

soulagerai, je vous fortifierai. *Venite ad omnes qui laboratis et onerati estis, et reficiam vos* (Matth. xi, 28). Venez pui à ce banquet vivifiant, la patience, la co solation, la force, la paix, la joie spirituel ne dites pas comme certains malheureux : suis trop dans la peine pour communier. A contraire ; eh ! c'est parce que vous y ête qu'il faut vous approcher de cette Table qu a placée devant vous contre ceux *qui* vo troublent. C'est vous, pauvres infortuné qu'il appelle spécialement à ce festin *fort fiant* et consolateur. *Parasti in conspect meo mensam adversus eos qui tribulant m* (Psal. xxii, 5.)

Avez-vous besoin de lumière pour vo éclairer dans les voies du salut ? de conse dans vos délibérations ? Approchez-vous d ce Dieu de lumière par une fervente com munion, et vous serez éclairés. *Accedite a eum et illuminamini.* (Psal. xxxiii, 6.)

En un mot, la sainte Communion est la source de vie ; venez puiser la vie spirituelle dans ce Sacrement qui la donne, qui la soutient, qui l'augmente ; venez-y puiser le remède à tous vos maux, à toutes les maladies de votre ame, à vos passions naissantes, car

3° La Communion *calme les passions*, c'est-à-dire qu'elle apaise, qu'elle modère les mauvais penchans qui nous portent au mal, l'ambition, l'orgueil, l'avarice, la haine, l'envie, la colère, les convoitises de la chair. Hélas ! mes enfans, peut-être commencez-vous déjà d'en éprouver les atteintes malheureuses ; eh bien ! voici le remède ; vous vien-

drez bientôt vous asseoir à cette table sacrée, manger ce pain des forts, boire ce *vin qui produit les vierges*; (Zach. IX, 17) et vous remporterez la victoire dans les combats que vous aurez à soutenir contre vos passions; car, dit saint Bernard, « l'Eucharistie pro« duit en nous deux effets : elle diminue le « sentiment dans les attaques légères, elle « arrête le consentement aux grandes atta« ques du péché. Si quelqu'un parmi vous « éprouve moins fréquemment, moins vio« lemment les secousses de la colère, de l'en« vie, de la luxure et des autres penchans, « qu'il en rende grâces au corps et au sang « de notre Seigneur Jésus-Christ, parce que « la vertu de ce divin Sacrement opère en « nous ces victoires et guérit ces suites de la « plaie originelle. »

Bientôt vous l'éprouverez, chers enfans; ainsi, lorsque vous aurez au dedans de vous celui qui calme les flots et les tempêtes, dites-lui avec confiance : Sauvez-moi, Seigneur; dites à la mer : Apaise-toi, et il y aura dans mon âme un grand calme. *Dic mari, quiesce, et fiet tranquillitas magna.*

4° Enfin, la communion *est un gage de la vie éternelle.* C'est la promesse que J.-C. nous a faite : Quiconque mange ma chair et boit mon sang aura la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die.* (Joan. VI, 55.) Quand il se donne à vous dans la communion, c'est comme s'il vous disoit : Une preuve que je

veux vous ressusciter comme moi, vous rendre éternellement heureux avec moi, c que je me donne à vous, je m'unis inti ment à vous, je vous transforme en moi maintenant par avance. Quel gage! qu garantie! quelle générosité! quelle am dans la manière de l'assurer!

O vous donc qui craignez, qui êtes agi par des doutes accablans sur votre destin future, venez avec confiance recevoir ce ga certain de votre éternité bienheureuse; chair de Jésus est la vôtre, votre ame est sienne, vous êtes un autre lui-même, vo vous tiendrez attachés à lui, il vous empo tera dans les cieux.

C'est aussi le désir et le vœu maternel qu forme l'Eglise en donnant la Communion ses enfans; remarquez ces consolantes parol que nous prononçons en déposant la sain Hostie sur votre langue : *Que le corps d N. S. J.-C. garde votre ame pour la vi éternelle.* Cependant, hélas! mes enfans, c n'est qu'un souhait; pourquoi? Parce que ce heureux effet dépend de vos bonnes dispo sitions, sans quoi ce gage de vie se transfor me en un gage de mort éternelle; car écou tez ce qui suit dans votre Catéchisme.

D. L'Eucharistie produit-elle ces effets dans tous ceux qui communient?

R. Non, elle ne les produit point dans ceux qui communient indignement.

L'Eucharistie ne peut produire d'heureux effets dans ceux qui la reçoivent indignement;

ils sont dans un état de mort : elle ne peut donc augmenter en eux la vie de la grâce qu'ils n'ont pas, ni les conduire à la vie éternelle dont ils s'éloignent par leur profanation.

D. Qu'est-ce que communier indignement?

R. C'est communier en état de péché mortel.

Ceux qui communient en état de péché mortel profanent le corps et le sang de J.-C. en l'unissant au péché et au Démon qu'ils ont dans l'ame. Certainement une communion pareille ne peut produire que de malheureux effets. Mais qui est-ce qui se rend coupable d'un pareil crime? Ceux qui n'examinent pas leur conscience, ceux qui cachent leurs péchés en confession, qui les déguisent, qui n'en ont pas une vraie douleur, qui ne font pas un ferme propos, qui ne veulent pas satisfaire à Dieu et au prochain, qui ne veulent pas restituer, se réconcilier, réparer les dommages faits aux biens, à l'honneur, à la réputation de leurs frères; qui ne veulent pas suivre les avis de leur confesseur, ni fuir les occasions du péché, ni rompre leurs liaisons et leurs habitudes criminelles, etc.; tous ceux-là communient indignement, parce qu'ils demeurent évidemment dans le péché mortel. Voyez donc, mes enfans, combien il faut de soins et de préparatifs pour ne pas abuser d'un si grand Sacrement et pour en recueillir les fruits heureux.

D. Ceux qui communient en ét péché mortel reçoivent-ils le cor Jésus-Christ?

R. Oui; mais au lieu de recevo grâces attachées au Sacrement, ils se dent coupables de la profanation du et du sang de Jésus-Christ.

Le céleste Époux se communique à ceux qui se présentent à sa table, bo mauvais; mais hélas! mes enfans, que sort est différent! Les méchans y trou la mort, et les bons y trouvent la vie. *est malis, vita bonis.* (Pros. Lauda Si Voyez quelle différente issue dans une me réception. *Vide paris sumptionis q sit dispar exitus.* (Ibid.) Ainsi les co mal préparés, en recevant le corps de sus-Christ,

1° *Ne reçoivent pas les grâces attac au Sacrement.* Des grâces avec un crim par un crime de profanation!... cela est possible. Ainsi, point d'augmentation d vie spirituelle, point de force, point de c solation, point de douceurs, point de g de la vie éternelle dans cette union mo trueuse de la sainteté avec l'iniquité.

2° *Ils se rendent coupables de la pro nation du corps et du sang de Jésus-Chri* Ils boivent et mangent leur condamnation. (1 *Cor.* XI, 29.) *Quicumque manducave panem hunc vel biberit calicem Domini i digne, reus erit corporis et sanguinis Dom ni.* (1 Cor. XI, 27.) *Qui manducat et bib indigne judicium sibi manducat et bib*

(Ibid. 29.) Ce sont les expressions énergiques de l'Apôtre; elles nous retracent toute l'horreur de ces profanations; elles font allusion à une formalité de justice qui se pratiquoit autrefois envers les criminels: on leur faisoit avaler leur sentence en les conduisant au supplice; on leur incorporoit ainsi leur condamnation pour leur faire sentir l'énormité de leur crime. C'est ainsi, mes enfans, que les profanateurs sacriléges avalent, en communiant, le jugement qui les condamne à des supplices éternels. Ah! chers enfans, quel crime! et quelles suites il entraîne! C'est celui de Judas et des Juifs déicides qui ont crucifié le Sauveur du monde; écoutez-en le parallèle: il a les mêmes principes, la même perfidie, les mêmes châtimens.

Je dis, 1° *les mêmes principes*. Une passion dominante et favorite. Dans Judas c'étoit l'avarice; dans les Juifs c'étoit la jalousie et la haine; dans le Chrétien sacrilége, c'est aussi souvent l'avarice, l'attachement désordonné aux biens de la terre: on est dans l'habitude du vol, de l'usurpation, de l'usure, des injustices; on ne veut pas relâcher ce qu'on a pris; on ne veut pas se détacher, et on communie en cet état. C'est la haine, la vengeance, la jalousie: on ne veut ni pardonner, ni se réconcilier; on est bien aise de voir le prochain abaissé et déshonoré, on ne veut pas réparer son honneur, et l'on communie en cet état. Ce sont d'autres passions chéries qu'on ne veut ni combattre ni quitter; c'est l'intempérance, l'ivrognerie, l'impureté, dont on a formé des habitudes cri-

minelles; on ne veut pas les rompre, on n'ose les déclarer, et l'on communie dans cet état. Voilà la source de mille sacrilèges renouvelés plusieurs fois l'année, et peut-être pendant une longue suite d'années.

Je dis 2° *même perfidie*. Le profanateur sacrilège est aussi traître que Judas. Même signal, mêmes circonstances, même ingratitude, même prix de la trahison. *Même signal*, un baiser, le signe de l'amitié; *osculo Filium hominis tradis*. (Luc. XXII, 48.) Chrétien sacrilège, c'est sur vos lèvres que vous recevez Jésus-Christ; c'est comme Judas, pour le livrer à ses ennemis, au péché, au Démon qui règnent dans votre ame. *Quemcumque osculatus fuero, ipse est; tenete eum*. (Matth. XXVI, 48.) Je vous livre celui qui va reposer sur mes lèvres, saisissez-le, je le dévoue à votre empire. *Mêmes circonstances*; c'étoit au moment où Jésus son bon maître se donnoit à lui, à sa table, au jardin où il commençoit de s'immoler pour lui. Enfant profanateur, vous trahissez Jésus quand il se donne à vous à sa table sainte, dans son temple, au pied de l'autel même où il s'immole pour vous. *Quelle ingratitude!* elle est la même que celle de Judas. Il étoit l'ami de Jésus, comblé de ses faveurs, honoré de sa confiance. Ecoutez, mes enfans, les tendres reproches que lui fait son bon Maître, et appliquez-vous-les à vous-mêmes, si vous avez le malheur de profaner la communion: Celui qui mange avec moi lève son pied contre moi. *Qui manducat mecum panem, levabit contrà me calcaneum suum*. (Joan.

XIII, 18.) Si c'étoit mon ennemi qui m'eût trahi, j'aurois supporté cet outrage; mais vous, mon ami, vous qui étiez assis à ma table, vous que je nourrissois d'un pain délicieux! *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique.... Tu vero unanimis..., notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos.* (Ps. LIV, 13 et seq.) Ingrat! c'est ainsi que vous traitez votre bienfaiteur, et pour quel prix? Trente deniers, voilà le prix de la vente du sang du Juste. Un vil intérêt, une satisfaction passagère, c'est là souvent le prix de la plus horrible profanation! Tremblez: un tel crime ne sera pas sans vengeances.

Je dis 3° *mêmes châtimens* que Judas: Aveuglement de l'esprit, endurcissement du cœur, impénitence finale. Judas ne voit plus rien, il n'est plus touché de rien depuis que Satan est entré dans son cœur avec le morceau fatal; en vain Jésus frémit, se trouble, annonce, désigne le traître; en vain il lui fait ce tendre reproche: Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici? *Amice, ad quid venisti* (Matt. XXVI, 50)? Judas ne voit plus rien, n'entend plus rien, est insensible à tout; son repentir trop tardif est un repentir de désespoir; il termine lui-même sa vie par une mort de rage; son ame perfide sort avec ses entrailles pour descendre dans les enfers. Le dirai-je, mes enfans? Voilà très souvent les suites déplorables des sacrilèges. Les profanateurs perdent la foi; son flambeau s'éteint sous la masse de leurs profanations; ils cessent de voir la lumière, ils n'entendent plus rien, ils ne sont plus touchés de rien, leur conscience cautérisée s'en-

durcit à force de crimes, les traits de la
s'émoussent contre leur cœur endurci,
tassent sans frayeur sacrilèges sur sacri
leur dernière confession, leur dernière
munion est encore un sacrilège, ou il
surpris par une mort subite et tragique
me dit l'Apôtre. *Ideo multi imbecill*
et dormiunt multi. (1 Cor. XI, 30.)

Voilà, mes enfans, ce que c'est q
communion sacrilège, et quelles en so
suites funestes. C'est le plus grand crim
vous puissiez commettre, puisque c'e
déicide plus criminel et plus affligeant
votre divin Rédempteur que celui de
et des Juifs. Alors il souffroit avec joie,
qu'il rachetoit le genre humain; mais ic
par un abus de cette rédemption qu'il
nouveau crucifié dans les cœurs perfide
profanent le testament de son sang.

Ah! chers enfans, craignez donc le
lège mille fois plus que la mort. Vous a
chez de ces temps heureux et redoutabl
vous allez pour la première fois vous u
celui qui appeloit autour de lui les ter
enfans. Quelle indignité si dès sa pren
entrée il trouvoit le péché dans vos je
cœurs! s'il trouvoit la fleur de vos année
trie par l'iniquité! s'il trouvoit le mens
et la duplicité sur ces lèvres où il vouc
trouver la candeur de votre âge! Non,
enfans, il n'en sera pas ainsi; vous lui
parerez une demeure digne de lui; vou
purifierez par une bonne et sincère con
sion, vous ornerez la salle du festin, vo
ame encore innocente sera parée de to

les vertus de l'enfance ; il fera ses délices d'être avec vous, parce que vous aurez apporté les dispositions dont nous vous avons parlé dans la dernière instruction ; vous ferez vos délices d'être avec lui lorsque vous le posséderez après la communion.

D. Que faut-il faire après la communion?

R. Se tenir dans un grand recueillement, adorer Jésus-Christ, s'offrir à lui, le remercier, et lui demander ses grâces.

C'est-à-dire qu'il ne faut pas se distraire, se dissiper, mais s'occuper attentivement du Dieu qu'on vient de recevoir, goûter son bonheur, produire des actes d'adoration, d'offrande, de remercîment, de demande, et tous les autres qui suivent la Communion, et passer saintement cette journée et les suivantes. (*Voy. la leçon précédente où nous vous avons instruits sur les dispositions qui doivent précéder et suivre la Communion.*)

D. Dans quel temps est-on plus étroitement obligé de communier?

R. A Pâques, et dans le danger de mort.

Nous vous avons instruits sur le précepte de la Communion pascale. *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.* Mais outre cette obligation, il y en a une autre, qui est de communier en danger de mort. Alors nous devons recevoir le saint

Viatique pour nous soutenir dans le passage redoutable de cette vie à l'autre. Souvenez-vous, mes enfans et mes frères, que c'est un précepte, et qu'on pécheroit mortellement si on négligeoit ce secours puissant que l'Eglise offre à ses enfans moribonds. C'est alors que Jésus-Christ nous dit plus spécialement: *venez à moi vous qui souffrez, et je vous soulagerai* (Matth. XI, 28); ou plutôt c'est alors qu'il dit : J'irai et je le guérirai, *ego veniam, et curabo eum*. (Matth. VIII, 7.) Il veut venir à nous; mais il veut que nous appelions ses ministres pour nous y préparer, pour nous apporter sa chair et son sang. Ainsi, quand vous vous trouverez dans cette circonstance critique, priez ceux qui environneront votre lit funèbre de vous procurer cet aliment confortatif. Ne craignez pas; les Sacremens ne font pas mourir. Ce pain de vie éternelle sera peut-être aussi un pain de vie temporelle pour vous. Jésus *ira*, il *guérira* votre ame et votre corps même s'il est expédient pour votre salut. N'attendez pas que vous soyez à l'extrémité; préparez-vous à cette communion dès les premières attaques de la maladie.

Mais, hélas! dans ces momens douloureux un pauvre malade n'est guère en état d'y penser par lui-même. C'est à vous, bons parens, vrais amis, à lui rappeler ce souvenir important; sollicitez-le, encouragez-le, allez chercher le Ministre conciliateur qui l'amènera doucement à cette démarche nécessaire. Non, vous n'aimez pas votre parent, votre ami, votre père, votre mère,

votre époux, votre épouse, ou vous les aimez cruellement, si vous craignez trop de les épouvanter, si vous ménagez leur délicatesse au point de les laisser manquer d'un secours qui peut décider de leur éternité.

D. Est-il à propos de communier souvent?

R. Oui, l'Eglise souhaite que l'on vive assez saintement pour communier souvent.

Le commandement de l'Eglise, à la vérité, n'oblige qu'une fois l'année; mais faites bien attention à ces paroles: *Au moins à Pâques*. C'est comme si elle disoit: « Mes « enfans, je voudrois vous voir souvent à la « table de Jésus-Christ; mais du moins je « vous ordonne d'y venir à la plus auguste « de nos solennités. » Restriction maternelle qui montre le désir de son cœur et la dureté du nôtre; elle voudroit, mais elle n'ose nous y forcer plus fréquemment de peur de nous trop contraindre et de nous voir profaner les choses saintes.

Cependant, outre ce précepte, il est des circonstances de la vie où nos besoins personnels nous imposent l'obligation de communier. C'est lorsque nous avons besoin de grâces extraordinaires; lorsque nous sentons qu'en différant trop la communion, nous exposons notre ame à tomber dans la langueur et le péché. C'est quand nous sommes exposés à de grands dangers de l'ame ou du corps, comme autrefois dans les temps de

persécution ; lorsqu'on fait un voyage
rilleux; aux approches d'une guerre,
combat; quand une femme a des cou
pénibles et dangereuses, etc.

Femmes chrétiennes, je ne puis trop
plaudir à l'usage où vous êtes de commu
aux approches de vos couches; c'est un
tique fortifiant que vous prenez contre
dangers et les douleurs de l'enfantem
c'est une sanctification préparatoire de
fant que vous portez : il tressaillera
votre sein comme Jean-Baptiste, à la pr
mité de son Sauveur. Offrez-lui donc
ce fruit chéri de vos entrailles; priez-le
le sanctifier par sa divine présence. Me v
Seigneur, et voilà près de vous l'enfant
vous m'avez donné. *Ecce ego et pueri*
quos dedit mihi Dominus. (Isaïe, VIII,
Sauvez la mère et cette petite créature
vous avez formée pour vous.

Voilà, dis je, les circonstances où la c
munion est du moins une sage précauti
si elle n'est pas une obligation.

Mais quoi! mes enfans et mes frères, fa
il des commandemens, des menaces,
foudres, pour nous forcer d'entrer dans
salle du festin? Faut-il nous traîner viole
ment à cette table délicieuse? Faut-il me
rer si étroitement nos obligations? Avo
nous peur d'en trop faire? Craignons-nous
nous trop gêner, de nous prodiguer à
Dieu qui se donne à nous tout entier? Que
indifférence! quelle insensibilité! Ah! n
enfans, aimons un ami qui nous a aimés j
qu'à se donner pour nous et à nous; aimo

le, du moins, avec quelque proportion de ce qu'il nous aime, et avec cela nous n'aurons plus besoin de précepte; l'amour seul nous conduira à ce banquet divin, l'amour sera la mesure de nos communions. Alors elles seront fréquentes, parce que nous mettrons nos plus chères délices à nous unir à celui qui fait ses délices d'être avec nous; alors nous aurons faim à mesure que nous mangerons ce pain des Anges. La communion fréquente, c'est le vœu de Jésus-Christ et de son Eglise.

Ecoutez, mes enfans, voyez les instances pressantes que nous fait ce divin père de famille, pour assister à son festin. Venez, mangez le pain céleste; buvez le calice délicieux que je vous ai préparé. *Venite, comedite panem meum et bibite vinum quod miscui vobis.* (Prov. IX, 5.) Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine. Il emploie tout à la fois les promesses et les menaces: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous; quiconque mange ma chair et boit mon sang aura la vie, et je le ressusciterai au dernier jour.* (Joan. VI, 54 et 55.) Il veut qu'on aille chercher les convives sur les chemins, par les haies, et qu'on les force d'entrer. Qu'est-ce que tout cela signifie? L'empressement, l'ardeur qu'il a de nous attirer à son festin. Et ce désir se borne-t-il à ne nous y voir que rarement et forcément?

C'est pour cela que l'Eglise son épouse, fidèle interprète de ses désirs, nous déclare

qu'elle voudroit nous voir vivre assez saintement pour que nous pussions communier tous les jours. Saint Ambroise exhortoit les Fidèles à communier tous les jours pendant le Carême, leur faisant regarder cette divine nourriture comme un puissant secours pour fortifier leurs ames, pendant que le jeûne affoiblissant leurs corps, diminuoit leurs passions. Communier saintement et fréquemment, voilà le vœu de Jésus-Christ et de son Eglise, en notre faveur.

Je dis *en notre faveur*, car c'est pour nous le plus grand avantage, puisque nous recueillerions souvent les fruits de vie et les précieux effets dont nous avons parlé. Communier souvent, c'est le moyen de vivre saintement; et vivre saintement, c'est une disposition à communier souvent.

Pour cela, voici les règles que les docteurs et les plus sages directeurs ont tracées pour diriger les ames dans l'usage de la sainte communion.

1° Il faut être exempt de péché mortel. C'est la première disposition, même pour communier rarement, à plus forte raison pour communier souvent : c'est trop d'une seule communion mauvaise en sa vie.

2° Il faut être exempt d'affection au péché véniel, c'est-à-dire n'y avoir point d'attachement, se déplaire dans les choses même qui échappent à notre fragilité, s'efforcer de n'en point commettre de propos délibéré, travailler à arracher de son cœur tout penchant, toute habitude qui conduit souvent aux fautes légères. Par exemple, trop d'at-

tachement à ses aises, à ses plaisirs même permis; un peu de vanité, de petites colères, de petits mensonges, de petites désobéissances, etc.; si cela est fréquent, habituel, sans efforts pour s'en corriger; si cela est accompagné de lâcheté et de tiédeur dans le service de Dieu, c'est un obstacle à la communion fréquente. Il faut des cœurs plus purs et plus ardens pour recevoir souvent le Dieu de pureté et d'amour.

On sait bien qu'on ne peut se garantir entièrement de quelques péchés véniels : cela est inséparable de la fragilité humaine; il est de foi même que sans un miracle nous ne pouvons être impeccables à ce point de perfection; mais nous devons nous efforcer de les rendre le plus rares qu'il est possible. Il faut cela et cela suffit pour communier souvent. Une personne qui n'auroit ni crainte, ni soin, ni vigilance, qui ne se feroit aucune violence à cet égard, montreroit bien peu de zèle pour son avancement, bien peu d'amour pour Jésus-Christ, et par conséquent bien peu de disposition à le recevoir. Il faut donc avoir une délicatesse, une pureté de conscience qui déteste jusqu'aux moindres taches, parce qu'elles déplaisent à *celui devant qui les cieux même ne sont pas assez purs*.

3° Il faut avoir une sainte avidité de ce pain spirituel. Loin de cette table délicieuse ces ames indifférentes, sans ardeur, sans désir, sans goût pour cette manne céleste! Eh! comment oseriez-vous vous en approcher fréquemment, avec cette tiédeur qui

provoque le vomissement de celui q
donne à vous? Non, vous n'êtes pas
d'entrer souvent dans la salle du festi
faut vous y contraindre. Vous devez y
avec une sainte activité. Si vous n'épı
pas cette ardeur, demandez-la. Augm
ô mon Dieu! la faim et la soif de cet al
divin ; que mon âme soupire jusqu'à
faillance vers vos autels et vos tabern
pour m'enivrer de ce calice de bénédi

4° Enfin consultez là-dessus un
teur sage et éclairé, et laissez-vous
avec une humble simplicité, dans l
plus ou moins fréquent de la Commı
sans scrupule, sans attachement à une
tion mal entendue. Gardez-vous d'u
vain amour propre spirituel qui cherch
ses goûts jusque dans les choses sainte
s'irrite, qui prend de l'humeur des re
des épreuves d'un Directeur sageme
vère. Si vous êtes humbles, vous vo
croirez toujours indignes ; vous suppo
patiemment les délais qu'il exigera. S
vous impatientez, vous prouvez que
n'êtes pas dignes d'unir votre cœur au
doux et humble de Jésus. Ames dé
soumission, docilité, humilité : voilà
vous rendra dignes de la fréquente co
nion ; sans cela votre dévotion est fau
mal entendue.

Sous-Demandes.

D. Comment la communion nous unit-e
timement à Jésus-Christ?

R. C'est que *J.-C. demeure en nous, e*
en lui, comme il le dit lui-même.

D. Comment est-ce que l'Eucharistie augmente en nous la vie de la grâce?

R. C'est qu'elle fait croître en nous les vertus chrétiennes qui sont la vie de la grâce.

D. La communion n'est-elle pas aussi une consolation dans les misères de la vie?

R. Oui, car J.-C. nous dit: *Venez à moi, vous qui souffrez, et je vous soulagerai.*

D. Comment calme-t-elle les passions?

R. C'est que J.-C. étant en nous apaise l'orgueil, l'envie, la colère, etc.

D. Vous dites un *gage*. Que veut dire ce mot *gage*?

R. C'est ce que l'on donne pour assurer une chose.

D. Comment la communion est-elle un gage de la vie éternelle?

R. C'est que J.-C. se donne à nous pour nous assurer qu'il nous donnera la vie éternelle.

D. Dites-nous les paroles qui contiennent cette promesse.

R. *Quiconque mange ma chair et boit mon sang, aura la vie éternelle.*

D. N'est-ce pas là le souhait que fait le prêtre en donnant la communion?

R. Oui, car il dit: *Que le corps de J.-C. conduise votre ame à la vie éternelle.*

D. On est donc sûr d'aller en paradis quand on a communié?

R. Oui quand on a bien communié et quand on persévère.

D. Si l'on communie mal, la communion ne fait donc pas tout le bien que vous dites?

R. Non, car elle donne la mort aux pécheurs qui communient indignement.

D. Ceux qui communient en état de péché mortel, font donc un grand péché?

R. Oui, ils font un horrible sacril mangent leur jugement et leur condamna

D. Qui sont ceux qui se rendent co d'un si grand crime?

R. Ceux qui cachent leurs péchés, q ont point de regret, qui ne s'en corrigen

D. Ceux qui ne veulent pas se réconcili leurs ennemis, ni restituer, ni répare torts, ni quitter les occasions, ni leurs ma habitudes, font-ils de mauvaises commun

R. Oui, car ils ont toujours le péché cœur.

D. Quels sont les châtimens des ma communions?

R. L'aveuglement de l'esprit, l'endu ment du cœur, l'impénitence finale, les subites.

D. Vous dites qu'il faut se tenir dans cueillement après la communion. Qu'est- ce recueillement?

R. C'est-à-dire qu'il ne faut pas se dis mais s'occuper de son bonheur avec J.-C. a dans le cœur.

D. Vous dites qu'il faut adorer J.-C. e frir à lui. Comment cela?

R. En disant de tout son cœur les acte près la communion.

D. Dites ces actes, et 1° adorez J.-C. p dans vous-mêmes.

R. *Mon divin Jésus, je crois fermemen vous êtes au fond de mon cœur*, etc.

D. Offrez-vous à Jésus-Christ.

R. *Mon aimable Jésus, je m'offre et m'a donne à vous*, etc.

D. Remerciez-le.

R. *Mon divin Sauveur, je vous remerci toute l'étendue de mon cœur*, etc.

D. Demandez ses grâces.

R. Je vous conjure, ô mon divin Jésus, par tout l'amour que vous me témoignez dans votre auguste Sacrement, de me donner toutes les grâces, etc.

D. Est-on obligé de communier à Pâques?

R. Oui, c'est le commandement de l'Église : *Ton Créateur tu recevras*, etc.

D. Est-on obligé de communier en danger de mort?

R. Oui, on est obligé alors de recevoir le saint Viatique; on pécheroit si on négligeoit de le recevoir.

D. Mais si on ne le pouvoit pas?

R. Il faudroit du moins le désirer.

D. On doit donc engager les malades à le recevoir?

R. Oui, c'est un grand service à leur rendre.

D. Vous dites que l'Eglise souhaiteroit que l'on communiât souvent; cependant elle ne l'exige qu'une fois l'an?

R. Elle dit : *A tout le moins une fois l'an.* Ce qui montre qu'elle désire que l'on communie plus souvent.

D. Que pensez-vous de ceux qui ne communient qu'à Pâques?

R. Ils n'aiment guère le bon Dieu; car si on l'aimoit bien, on seroit bien aise de le recevoir.

D. Faut-il vivre bien saintement pour communier souvent?

R. Il faut se conserver dans la grâce de Dieu, et n'avoir aucune affection au péché même véniel.

D. Ne peut-on pas communier spirituellement?

R. Oui, c'est une sainte pratique de le faire à toutes les Messes qu'on entend.

D. Qu'est-ce que communier spirituellement?

R. C'est désirer de recevoir Notre Seigneur et lui témoigner ce désir.

D. Faites l'acte de la communion spiri

R. Mon divin Sauveur, je désire arde de vous recevoir; je voudrois être en é communier à ce moment; faites-m'en la bientôt; et pour m'en rendre digne, je demande pardon de tous mes péchés; je repens, et je tâcherai de m'en corriger.

Récapitulation pratique.

1° Pénétrez-vous d'une grande e pour les heureux effets de la commu et en conséquence ayez une sainte fai ce pain de vie.

2° Tremblez à l'aspect d'une Comm sacrilège qui anéantiroit ces effets e ne seroit qu'une profanation détestab cet auguste Sacrement.

3° Soyez fidèles au précepte qui oblige d'en approcher avec de bonnes c sitions.

4° Communiez souvent, et faites-le l suivez en cela l'avis d'un sage Directeu

5° Demandez à Dieu la grâce de toujours un digne usage de la sainte Eu ristie.

Prière.

O quam suavis est Domine, Spiritus tuus ut dulcedinem tuam in filios demonstrares, suavissimo de cœlo praestito, esurientes reple nis, divites dimittens inanes. O qu'il est agré ô mon Dieu! cet esprit de sagesse et de b qui vous a engagé à vous donner à nous nourriture dans cet ineffable Sacrement de v amour! Non, vous ne pouviez montrer à vo fans plus de douceur, qu'en leur donnan

pain si agréable descendu des cieux. Nous venons de considérer les heureux effets que produit en nous cet aliment divin : il remplit de biens célestes et éternels ceux qui le mangent avec une faim, une ardeur, une foi, une confiance, un amour, un respect, une pureté dignes de vous; mais aussi il laisse dans le vide et l'inanition les riches dédaigneux qui s'en nourrissent sans goût et sans préparation; il donne la mort aux profanateurs qui mangent avec lui leur jugement et leur condamnation! Nous vous remercions, Seigneur, de l'instruction que nous venons d'entendre à ce sujet. Pardon d'avoir méconnu, négligé, profané une nourriture qui devoit nous procurer la vie. Désormais, ô Dieu de bonté, nous en ferons un meilleur usage. Rendez-nous dignes d'en recueillir les fruits. Vérifiez vos promesses et les vœux de votre Eglise : *Que le corps de Jésus-Christ conduise notre ame à la vie éternelle. Ainsi soit-il.*

INSTRUCTIONS ET PRIÈRES

Pour la Messe où l'on communie.

D. Que faut-il faire avant la Messe où l'on doit communier?

R. Il faut l'offrir à Dieu, en disant : Mon Dieu, je vous offre la sainte Messe que je vais entendre, pour obtenir la grâce de faire une bonne Communion.

D. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'Evangile, que faut-il faire?

R. Il faut faire deux Actes, l'un d'Humilité, et l'autre de Contrition.

Acte d'Humilité.

Mon Dieu, à la vue de tant de péchés que j'ai commis, je me reconnois indigne de paroître devant vous et de me présenter à la sainte communion pour vous y recevoir.

Acte de Contrition.

Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît; je fais un ferme propos de n'y retomber jamais, moyennant votre sainte grâce.

D. Entre l'Evangile et l'élévation de l'Hostie, que faut-il faire?

R. Il faut dire son Chapelet, ou lire dans ses Heures.

D. De l'Élévation à la Communion, que faut-il faire?

R. Il faut faire des actes de Foi, d'Adoration, d'Humilité, de Contrition, de Confiance, d'Amour et de Désir.

Acte de Foi et d'Adoration à l'élévation de la sainte Hostie.

Mon divin Jésus, je crois fermement que vous êtes au très Saint Sacrement de l'Autel; et dans cette croyance, je vous y adore et vous offre toutes les adorations des Esprits bienheureux.

Acte d'Humilité.

Mon Dieu, à la vue de tant de péchés que j'ai commis, je me reconnois indigne de paroître devant vous et de me présenter à la sainte Communion pour vous y recevoir.

Acte de Contrition.

Mon Dieu, j'ai un vif regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît; je fais un ferme propos, moyennant votre sainte grâce, de n'y retomber jamais.

Acte de Confiance.

Mon divin Sauveur, quoique je sois indigne de vous recevoir, à cause de tant de péchés que j'ai commis, je ne laisserai pas de m'approcher de vous avec confiance, puisque vous le voulez, et que vous me le commandez.

Acte d'Amour.

Mon aimable Jésus, je vous aime de toute l'étendue de mon cœur, et infiniment plus que tous les biens du monde.

Acte de Désir.

Divin Jésus, venez dans mon cœur, rendez-vous-en le maître et régnez-y pour le temps et l'éternité.

D. Que faut-il faire après la Communion?
R. Il faut faire les Actes suivans.

Acte de Foi et d'Adoration.

Mon divin Jésus, je crois fermement que vous êtes au fond de mon cœur; je vous y adore et je vous présente les adorations de tous les Saints du Ciel et de l'Eglise.

Acte d'Humilité.

Que j'ai de honte, mon adorable Sauveur, de vous avoir reçu dans un cœur si corrompu, et d'avoir pris si peu de soin pour vous préparer une demeure digne de vous.

Acte d'Amour.

Mon aimable Jésus, qui êtes venu régner d mon ame, je veux employer à vous aimer t les momens de ma vie et toutes les affecti de mon cœur.

Acte de Remercîment.

Mon divin Sauveur, je vous remercie de to l'étendue de mon cœur, de la grâce que v m'avez faite en vous donnant à moi; j'in toutes les créatures à vous louer, à vous béni à vous remercier pour moi.

Acte d'Offrande.

Mon aimable Jésus, je m'offre et m'abando à vous, pour accomplir en tout votre sainte l faites-moi la grâce d'être dans la disposition tout souffrir et de mourir plutôt que de v offenser.

Acte de Demande.

Je vous conjure, ô mon divin Jésus, par t l'amour que vous me témoignez dans votre guste Sacrement, de me donner toutes les grâ qui me sont nécessaires, particulièrement c de ne vous offenser jamais mortellement.

Renouvellement des promesses du Baptême

Mon Seigneur Jésus, je vous remercie t humblement de ce que vous avez daigné m' corder la grâce du Baptême; faites-moi c d'accomplir fidèlement les promesses que j'ai le bonheur de vous y faire; je les renouvelle tout mon cœur, en renonçant de nouveau démon et à ses œuvres, et je m'offre et me c sacre pour jamais à votre service.

DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

D. QU'EST-CE que la Messe ?

R. La Messe est un sacrifice dans lequel Jésus-Christ s'offre à Dieu son Père par le ministère des Prêtres, comme victime pour nous.

La messe est un sacrifice. Il faut d'abord vous expliquer ce que c'est qu'un *sacrifice.* En général, *c'est une offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure et sensible, et cela avec changement et destruction de cette chose qui est offerte.* Ainsi par exemple, dans l'ancienne loi, on offroit à Dieu des bœufs, des agneaux, des béliers; on les égorgeoit, on les brûloit pour exprimer par cette action, qu'on le reconnoissoit comme le souverain Créateur à qui est due toute chose, et l'arbitre suprême de la vie des hommes et des animaux. Voilà, mes enfans, ce qu'on appelle un sacrifice.

La messe en est un : *c'est une offrande faite à Dieu. La chose* qui est offerte, c'est Jésus-Christ même; il n'est pas réellement visible et sensible, il ne l'est que par les apparences du pain et du vin. Il y a un *changement et une destruction apparente;* Jésus-Christ ne meurt pas, il n'est pas réellement détruit, mais il l'est mystiquement par la communion du prêtre qui consomme les espèces sacramentelles; c'est-à-dire qu'en com-

muniant, il mange le corps et boit le sa
de Jésus-Christ sous les espèces ou appare
ces du pain et du vin, comme les prêtr
brûloient ou mangeoient autrefois la cha
des victimes immolées sur les autels. Ici, ce
se fait sans altération ni destruction réel
de ce corps immortel et impassible.

C'est Jésus-Christ même qui a établi
sacrifice adorable de nos autels. Il le fit
veille de sa passion, lorsque prenant du pa
et du vin il dit : Ceci est mon corps qui se
livré pour vous; ceci est mon sang qui se
répandu pour vous; faites ceci en mémoi
de moi (*Luc.* XXII). Par ces paroles l'Egli
a toujours entendu que Jésus-Christ voul
établir un sacrifice perpétuel et donner à s
Apôtres le pouvoir d'offrir le même sacrific
et à tous les prêtres après eux : *Faites ce
en mémoire de moi.* (Concil. Tolet. et Tri
Sess. 22. c. 1.)

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il inst
tué le Sacrifice de la Messe?

R. Afin de continuer parmi nous
Sacrifice qu'il a offert sur la croix po
le salut de tous les hommes, et de no
appliquer les grâces qu'il y a méritées.

Le saint Concile de Trente va vous exp
quer cette réponse; voici ses paroles : « N
« tre divin Seigneur et Maître, sur le poi
« de souffrir pour nous, ne voulant pas néa
« moins que son sacerdoce fût éteint par
« mort, et voulant laisser à l'Eglise un s
« crifice visible qui représentât celui de

« croix, pour en perpétuer la mémoire jusqu'à la fin des siècles, et pour en appliquer la vertu à la rémission des péchés que nous commettons tous les jours; déclarant qu'il est prêtre selon l'ordre de Melchisedech; la nuit même qu'il fut livré, offrit son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et ordonna à ses Apôtres de l'offrir sous les mêmes symboles en les établissant prêtres de la loi nouvelle; et en leur personne il fit le même commandement et donna le même pouvoir aux Evêques et aux prêtres leurs successeurs, par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi.* Le même Concile prononce anathême à quiconque osera dire que par ces paroles, Jésus-Christ n'a pas établi ses Apôtres prêtres et ne leur a pas ordonné d'offrir son corps et son sang en sacrifice. »

Telle est, mes enfans, la doctrine de l'Eglise sur le saint sacrifice de la messe; telle est l'histoire de son établissement; telles sont les intentions de son divin Instituteur. En mourant pour nous, il veut perpétuer sur nous les fruits de sa mort. Ah! chers enfans, quel amour!

D. Le Sacrifice de la Croix est-il le même que le Sacrifice de la Messe?

R. Oui, et il n'y a de différence que dans la manière dont Jésus-Christ notre victime s'offre à Dieu pour nous.

Le saint sacrifice de la messe est le même

que celui de la croix, car 1° c'est la m
victime, 2° c'est le même sacrificateur.

Je dis 1° *la même Victime*; c'est le m
corps de Jésus-Christ qui fût offert su
croix. Cette offrande répétée et multip
ne multiplie pas les sacrifices, parce
c'est une même hostie pure et sans ta
qui est offerte au nom de Dieu, d'une
trémité du monde à l'autre. *Ab ortu s
usque ad occasum, in omni loco sacrif
tur et offertur nomini meo oblatio mun*
(Malach. 1, 11.)

Ainsi, quoiqu'on célèbre plusieurs Me
chaque jour, à chaque instant, dans tout
nivers, c'est toujours le même Sacrifice.

Je dis en second lieu que *c'est le mê
Sacrificateur*; car Jésus-Christ fait contin
lement sur la terre, entre les mains des P
tres, ce qu'il faisoit sur la croix et ce q
continue dans le ciel où il est notre Pont
où il s'offre sans cesse à son Père pour l'
piation de nos péchés. Or, cette offrande
la continuation de celle qu'il fit sur la cro
il la renouvelle par nos mains tous les jo
sur nos autels.

Il y a cependant une différence; mais e
est seulement dans la manière dont ce
Victime divine est offerte. C'est ce que no
allons vous faire entendre en vous expliqua
la demande suivante.

D. En quoi consiste cette différenc

R. En ce que, sur la Croix, Jésu
Christ s'est offert par lui-même et a é
immolé d'une manière sanglante; et qu

sur nos Autels il s'offre par le ministère des prêtres, et est immolé d'une manière non sanglante.

Voilà, mes enfans, deux différences entre le Sacrifice de la croix et celui de nos autels, dans la manière dont il est offert.

1° Jésus-Christ s'offrit par lui-même sur la croix, au lieu qu'aujourd'hui il s'offre par les mains des Prêtres.

2° La seconde différence, c'est que Jésus-Christ s'offrit d'une manière sanglante sur le Calvaire; il souffrit, il mourut, il répandit réellement son sang au milieu des opprobres et des plus affreux supplices. Au lieu que sur l'autel, il ne souffre plus, il ne meurt plus, son sang n'est pas réellement séparé de son corps; il n'y a qu'une séparation et une mort mystiques. Le sang paroît séparé du corps par la séparation des espèces, quoique Jésus-Christ soit tout entier sous chacune: cela représente ce qui se fit réellement sur la croix. La Victime disparoît par la consommation des espèces sacramentelles, à la communion du Prêtre; mais il n'y a plus ni mort, ni destruction réelle; cette Victime divine existe pour jamais et s'offre toujours à Dieu dans un état de gloire et d'impassibilité.

Tels sont, mes enfans, les rapports et les différences qu'il y a entre le Sacrifice de la croix et celui de la Messe. C'est le même, excepté qu'il est offert différemment. Jésus-Christ désormais impassible n'y souffre plus!... Que dis-je? Hélas! mes chers enfans, n'y voyons-nous pas souvent un renou-

vellement affreux des outrages qu'on l
sur le Calvaire? Ne voit-il pas autou
l'autel, comme du haut de sa croix, de
pies, des libertins, des profanateurs qu
insultent par leur air volage et dissipé
leurs entretiens frivoles et criminels,
leurs dérisions, leurs irrévérences, leur
modestie? Combien de fois cela ne vous
pas arrivé à vous-mêmes, enfans léger
irrévérens? Outrage plus sensible à ce
Sauveur que ceux des Juifs! *Ils n'auro*
pas crucifié le Roi de gloire s'ils l'avo
connu (1 Cor. II, 8); et vous, mes
fans, vous, c'est avec connoissance,
avec la conviction intime que c'est lui
s'immole, que vous l'outragez si sensi
ment, lors même qu'il s'offre pour vo
Ah! chers enfans, voulez-vous donc touj
renouveler l'amertume de son calice? N
il n'en sera plus ainsi! Vous lui rappelle
au contraire le spectacle touchant qu'il a
au pied de sa croix; ces fidèles amis,
femmes pieuses et pénétrées, qui mêloi
leurs larmes au sang qui couloit de ses pl
adorables. Sainte ressemblance que n
voyons avec la plus douce consolation par
le peuple fidèle qui assiste tous les jo
d'une manière si édifiante au Sacrifice de n
autels.

D. A qui offre-t-on le Sacrifice?

R. A Dieu seul, comme au souvera
Seigneur de toutes choses.

Nous l'avons dit : le Sacrifice n'est dû qu
Dieu. On ne peut *l'offrir* qu'à lui seul, pu

que c'est un hommage qui désigne le domaine suprême du Créateur ; aussi est-ce à lui seul qu'on a toujours offert le Sacrifice dans l'ancienne loi comme dans la nouvelle. Et si des hommes insensés, des idolâtres, ont offert des sacrifices à des créatures, c'est par un abus déplorable de leur raison, ou parce qu'ils croyoient voir la Divinité dans les êtres qu'ils adoroient.

Dans l'Eglise et la société chrétienne, c'est toujours à Dieu seul que s'est adressé le Sacrifice adorable de nos autels. On peut le voir dans toutes les prières de la Messe : elles s'adressent toujours à Dieu comme à celui seul à qui la sainte Victime est offerte. L'adresser à d'autres, ce seroit un culte sacrilège, idolâtre et réprouvé de Dieu. Ainsi, mes enfans et mes frères, quand on vous parle d'une Messe de la Sainte Vierge, des Anges, des Saints, ce n'est pas à dire qu'on leur offre le saint Sacrifice ; mais seulement on y rappelle leur mémoire et on implore leur intercession pour qu'ils offrent avec nous ce Sacrifice à celui à qui seul il appartient, comme le dit la demande suivante.

D. Pourquoi, au Saint Sacrifice de la Messe, fait-on mémoire de la Sainte Vierge et des Saints?

R. Pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, et obtenir leur intercession.

Voilà deux motifs qui nous engagent à faire mémoire de la Sainte Vierge et des Saints

à la Messe, ou à offrir, comme nous le disons, le saint Sacrifice à leur honneur.

C'est 1° *pour remercier Dieu des bienfaits dont il les a comblés.* Nous le glorifions de ce qu'il s'est montré *admirable dans ses Saints* (Psal. LXVII, 36); nous le reconnoissons comme l'auteur de tout don parfait, de qui vient toute vertu et toute sainteté; nous le glorifions de ce qu'il nous confirme dans la foi et dans la voie du salut par leur exemple, leur doctrine et les merveilles opérées par eux et en leur faveur. Hommage, comme vous voyez, le plus digne de la Divinité et le plus conforme à nos véritables intérêts.

C'est 2° *pour obtenir leur intercession*, pour engager la Sainte Vierge et les Saints à se joindre à nous en offrant la sainte Victime, à intercéder pour nous au milieu du saint Sacrifice. C'est toujours le sens des oraisons qui implorent leurs suffrages à leurs solennités. Jamais on n'adresse la parole qu'à Dieu; ou si on leur parle, ce n'est qu'indirectement, par voie d'intervention. Par exemple, on dit : *Seigneur, délivrez-nous de tout danger par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, des Apôtres, etc.* L'Eglise, en louant Dieu dans ses Saints, en se réjouissant à leurs solennités, lui demande pour ses enfans la grâce d'imiter leurs vertus et de les suivre dans la gloire. Mais dans tout cela rien n'annonce que nous leur adressions le saint Sacrifice qui n'est dû qu'à l'Être Suprême.

D. Pour qui le saint Sacrifice est-il offert?

R. Pour les vivans et pour les morts.

Oui, mes enfans, c'est pour tous les hommes vivans et morts, que nous offrons le saint Sacrifice. De là le *Memento* des vivans, et le *Memento* des morts, où nous faisons mémoire des uns et des autres pour les recommander au Seigneur.

1° *Pour les vivans.* C'est pour tous que la Victime sainte est immolée, même pour les Infidèles, les Juifs, les hérétiques, etc., parce que Dieu veut le salut de tous. L'Eglise entre dans ses vues en renouvelant chaque jour le Sacrifice offert une fois pour le salut du genre humain. Ces vœux généraux sont toujours exprimés, lorsque nous disons à l'autel : *Sanctificetur nomen tuum;..... fiat voluntas tua;* que votre nom soit sanctifié, que votre volonté soit faite, que votre règne arrive. Prière de zèle et de charité, qui prononcée au milieu de nos saints Mystères, exprime les vœux ardens que nous formons pour que tous les hommes parviennent à la connoissance de la vérité et au royaume de Dieu. C'est pourquoi l'Eglise prie expressément le Vendredi saint pour la conversion des Juifs, des Infidèles et des autres qui ne sont pas dans cette voie du salut.

Mais les vivans pour qui elle offre spécialement le saint Sacrifice, sont ses enfans fidèles et soumis. C'est le vœu particulier que le Prêtre adresse en offrant au Père Etér-

nel l'hostie immaculée : *Suscipe, Sanct ter, hanc immaculatam hostiam quai offerimus pro omnibus* FIDELIBUS CI TIANIS; recevez, ô Père Saint, cette pure et sans tache que nous vous o pour tous les Fidèles chrétiens. C'est les chefs de l'Eglise, pour le souverain tife et pour les Evêques, pour les puiss de la terre, *pro Papâ nostro et An nostro*. Le Prêtre prie pour ses parens, ses amis, pour tous ceux qui se sont re mandés à ses Sacrifices, sur-tout pour l dèles qui y assistent dévotement, *pro c bus circumstantibus*. Remarquez bie paroles, pour ceux qui environnent ce tel. Ils y ont une part distinguée; elle pas pour les Chrétiens indifférens ou p ceux qui s'en absentent par leur faute qui dédaignent un si grand bienfait.

C'est donc pour vous spécialement, enfans, pour vous, mes frères et mes a pour vous tous qui m'êtes si chers, q monte à l'autel. C'est vous que j'y porte ticulièrement dans mon cœur. C'est vous nommément que le sang de la Vi céleste coule entre mes mains, sur-tou jours de Dimanches et de fêtes où nous devons l'application du saint Sacrifice.

C'est pour vous, plus spécialement en lorsque vous en avez demandé l'applic personnelle; c'est vous que nous rapp nommément au *Memento*. C'est sur vou nous en appliquons particulièrement les f heureux. Admirez, bénissez donc étern ment la générosité du Dieu qui s'im

ainsi pour vous, à votre gré, quand vous le désirez, qui est pour ainsi dire à vos ordres, en descendant sur nos autels, pour vous, pour vos parens, pour vos amis, vivans et morts.

2° Le saint Sacrifice est *offert pour les morts*. Ces morts pour qui nous l'offrons ne sont, ni les Saints qui sont dans le ciel, ils n'ont plus besoin de prières; ni les réprouvés, il n'y a plus de rédemption dans les enfers; mais c'est ponr les ames du purgatoire.

Il est de foi qu'il y a un séjour d'expiation, où les ames des personnes décédées dans la grâce de Dieu, achèvent de se purifier avant d'entrer dans le ciel où rien de souillé ne peut parvenir. Il est de foi qu'elles sont soulagées et délivrées par les prières et le saint Sacrifice de la messe. De tout temps l'Eglise l'a offert pour les morts. St. Augustin l'offrit pour sainte Monique sa mère. Le saint concile de Trente nous rappelle cet usage comme de tradition apostolique. *Ce sacrifice*, dit-il, *est offert non-seulement pour les vivans, mais encore pour les défunts qui sont morts en J. C. et qui n'ont pas encore entièrement satisfait à la justice divine pour leurs péchés, selon la tradition qui nous vient des Apôtres.* (Trid. Sess. XXII, cap. 2.) C'est donc une impiété et une calomnie d'attribuer cette croyance à une cupidité indigne de notre ministère. Malheur à nous si elle infectoit nos vues dans des fonctions si augustes et si redoutables! Au reste c'est un article de notre foi, que le Sacrifice de la messe s'offre pour les morts, puisque l'Eglise universelle

prononce anathême à quiconque osera le contraire.

C'est sur ces principes qu'à tous les s fices nous faisons mémoire des Fidèles passés qui nous ont précédés dans le s de la foi et qui dorment dans le somme la paix : *Memento, Domine, famulorun mularumque tuarum, qui nos præcesse cum signo fidei, et dormiunt in somno eis.* (Can. Miss.) Tous les jours nous pelons à l'autel ce tendre souvenir de no rens, de nos amis défunts, de tous les m qu'on a recommandés à nos sacrifices.

Mais outre cette mention journalière, glise veut encore que ce sacrifice expiat soit offert pour les défunts, à leur décè plusieurs fois l'année. Elle a établi une lennité lugubre pour les Fidèles trépas à ce jour d'expiation, le saint Sacrifice c messe est offert dans tout l'univers pour to les ames du purgatoire. Dans tous les ter excepté à certaines fêtes, elle permet que dise des messes de morts, au gré des Fid qui les demandent.

Qu'est-ce que les *messes de morts?* Ce s celles qu'on célèbre avec des ornemens n et des prières pour les morts ; on les app aussi messes *de requiem,* parce qu'elles co mencent par ces paroles : *Requiem ætern dona eis, Domine.* Dans ces sacrifices lu bres, tout nous rappelle le souvenir des m et de la mort ; c'est l'objet des prières et lectures qui accompagnent ces tristes c monies ; tout nous y parle de la bière, tombeau, des ossemens, de la pourritu

des vers, du jugement, de la résurrection, de l'éternité. Là tout concourt à nous inspirer des réflexions salutaires, des sentimens de componction, de frayeur, de détachement. Par là, l'Eglise cherche à procurer à ses enfans le double avantage d'intéresser les vivans pour les morts, et d'instruire les vivans par les morts, afin de conduire les uns et les autres au séjour de l'éternelle félicité.

Tel est, mes frères et mes enfans, l'esprit de l'Eglise en offrant le saint Sacrifice pour les défunts. Entrons dans des intentions si sages, si intéressantes, si charitables, afin d'en tirer des fruits salutaires pour nous et pour les ames dont la mémoire nous est chère. Ainsi, mes enfans, quand vous assisterez aux messes des morts, joignez avec sentiment vos voix et vos vœux à ceux de l'Eglise votre mère commune, de la Victime expiatrice qui s'immole par les mains de ses ministres. Pénétrez-vous de zèle et de compassion pour la délivrance de ces ames souffrantes. Dites avec nous ces paroles touchantes : *Requiem æternam dona eis, Domine.* Seigneur, accordez le repos éternel à vos serviteurs et servantes qui soupirent après le bonheur de se réunir à vous. Ouvrez-leur ce beau séjour de lumière où vous ferez leur éternelle félicité; *et lux perpetua luceat eis.* Dieu de miséricorde, pardonnez à des enfans que vous chérissez et sur lesquels vous n'exercez que malgré vous les rigueurs de votre justice; *absolve, quæsumus, Domine, animas omnium fidelium defunctorum.* O Jésus, sau-

veur des hommes, qui vous immolez à ce m
ment pour nos frères défunts, délivrez
de cette demeure terrible où ils achèvent d'
pier leurs iniquités; que votre Archange
chel les présente en ce séjour de lumière
vous avez promis à Abraham et à sa postéri
*Domine Jesu-Christe, adjuva animas o
nium fidelium defunctorum, et de profu
lacu libera eas*, etc. En un mot, récitez a
une charitable instance les prières que l'
glise adresse au Seigneur pour ses enfans
cédés.

Mais en même temps écoutez les leço
instructives qu'elle vous donne au milieu
cet appareil funèbre qui accompagne le
crifice pour les morts. A ce spectacle lug
bre, à ces accens tristes et redoutables,
fléchissez sur le néant des choses humaine
pensez à la mort et à ses suites. Pénétre
vous d'une sainte frayeur lorsque vous e
tendrez chanter cette prose énergique
l'on vous trace un tableau si terrible du j
gement dernier. *Dies iræ, dies illa, solv
seclum in favilla.* O jour de colère et
vengeance! Jour destructeur, qui rédui
l'univers en poudre! Quelle frayeur saisi
les coupables mortels, lorsque le Juge sou
verain viendra discuter tous les crimes ave
une inflexible sévérité! Au son de la trom
pette formidable qui réveillera les morts, a
bruit de la voix puissante qui les citera à so
tribunal auguste, réveillez-vous vous-même
de votre assoupissement, secouez les chaîne
de vos habitudes criminelles; gémissez, rou
gissez de vos désordres, implorez pour vou

autant que pour les morts, les grandes miséricordes de ce Juge sévère et redoutable; conjurez-le de vous séparer des pécheurs immondes, de vous placer à la droite avec les brebis innocentes, de vous préserver des flammes vengeresses, et de vous appeler avec les Bienheureux. Présentez-lui un cœur brisé comme la cendre. O jour déplorable de gémissemens et de larmes, où l'homme coupable sortira de la poussière du tombeau pour être jugé! A ce jour, ô mon Dieu! pardonnez-moi, pardonnez à toutes les ames pour qui nous implorons vos miséricordes; aimable Jésus, accordez-leur et à nous tous un éternel repos. *Lacrymosa dies illa quâ resurget ex favilla judicandus homo reus; huic ergo parce, Deus. Pie Jesu, Domine, dona eis requiem.*

C'est ainsi, mes frères et mes enfans, que vous tirerez les fruits les plus avantageux du saint Sacrifice, et pour vous, et pour vos chers défunts. Mais pour cela évitez certains préjugés, certains abus qui se mêlent quelquefois à la dévotion pour les morts.

1° N'ajoutez pas foi à certaines imaginations puériles qui vous offrent des fantômes de revenans pour vous demander des prières. Si Dieu a permis quelquefois des apparitions, elles sont infiniment plus rares que ne le croient ces esprits épouvantés qui voient partout des spectres.

2° N'exigez pas qu'on déroge aux rubriques de l'Eglise, Il est des jours de fêtes qu'elle ne veut pas qu'on attriste par des sacrifices lugubres, excepté pour la cérémonie des ob-

sèques. Toutes les messes sont ég
utiles et applicables aux ames du pu
et même les invocations de la Saint
et des Saints dont on fait la fête, sont
frages de plus pour leur soulagemen
délivrance.

3° Gardez-vous de la vanité inse
pompes funèbres. Tout cet appareil
lage pas d'une minute une ame qui p
expie ses vanités et les vôtres. *Va*
vanités (Eccle. 1, 2) ! c'est là sur-to
faut appliquer cette belle exclamat
sage, *vanité des vanités !* Qu'elles s
travagantes, lorsque nous étalons not
orgueilleux jusque dans la poussière
pourriture où la mort a plongé les aïe
nous prétendons honorer ! Cet orguei
le Ciel au lieu de l'apaiser. Des gémiss
des pleurs, une humble prière dans l
plicité de votre cœur, voilà toute la
funèbre qui doit accompagner nos d
dans le tombeau ; voilà les vœux et les
mages seuls agréables à celui qui peut
leur soulagement ou leur délivrance.

4° Vous, pauvres gens, ne craign
d'être privés des fruits du sacrifice expia
parce que vous n'auriez pas le moyen
faire offrir aussi multiplié que les rich
siècle. C'est pour tous les morts qu'il e
fert dans tout l'univers. Le Père comm
applique le mérite à tous ses enfans.
un trésor que l'Eglise répand sur tous le
dèles souffrans ; en vertu de la commu
des Saints, les prières pour les morts
communes ; ce qui ne profite pas aux rép

vés profite aux Fidèles décédés dans la paix. Combien de mauvais riches dans les enfers, pour qui on réclame en vain une goutte de rafraîchissement! C'est sur vous qu'elle retombera, pauvres Lazares que les riches ont délaissés. C'est sur vous que se répandront les soulagemens inutilement sollicités par tant de messes d'ostentation pour des morts qui ont abusé des trésors de la terre. Voici le moment où le juste distributeur de tous les dons vous fera au centuple l'aumône qu'ils vous ont refusée. Il vous appliquera le fruit de leurs richesses d'une manière mille fois plus avantageuse que vous ne l'auriez éprouvé ici-bas. Voilà comment sa divine providence sait rendre à chacun ce qui lui est dû : elle vous dédommagera enfin de ce qui vous a manqué pendant cette vie de misère. Ne dites donc plus : Je n'ai pas le moyen de faire prier pour moi, après ma mort ; qui est-ce qui fera prier pour moi? On restera donc en purgatoire si on n'a pas le moyen de faire dire la messe. Ce langage est outrageux à la Religion et à la Providence. Ne craignez pas : le Dieu juste a pourvu à tout ; vous serez plus riches de ces biens que les riches même. Si votre père, votre mère (1), vos enfans, vos héritiers, manquent des moyens ou de la volonté de faire offrir pour vous le saint Sacrifice, le Seigneur ne vous a pas abandonnés pour cela ; il vous prendra sous sa protection ; il vous appliquera le fruit de tant de sacrifices per-

(1) *Pater meus et mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumpsit me.* (Psal. xxvi, 10.)

dus pour des riches réprouvés. Non, vous manquerez jamais de cette application b faisante, si vous vivez et si vous mourez sez bien pour être placés dans le séjour d piation qui conduit au repos éternel.

D. Pourquoi l'Eglise offre-t-elle saint Sacrifice ?

R. Pour reconnoître le souverain maine de Dieu, le remercier de ses b faits, obtenir la rémission de nos péc et demander les grâces qui nous sont cessaires.

Dans cette réponse vous pouvez rer quer, mes enfans, les quatre fins pour quelles on offre le saint Sacrifice de la mess

1° *Pour reconnoître le souverain dom de Dieu.* Offrir une victime, la consom la détruire en l'honneur de la Divinité, comme si nous disions : Seigneur, Dieu ciel et de la terre, voilà un signe par le je vous reconnois pour le souverain ma de ce vaste univers, comme l'auteur de to les créatures, comme l'arbitre suprême la vie des hommes et des animaux. Je re nois ma dépendance de votre souveraine p sance. Je reconnois que vous pouvez me truire comme je fais cette victime. Telle l'expression de ces holocaustes immolés, l lés, consommés dans l'ancienne loi à l'l neur du Dieu d'Israël. Mais le sang des b et des taureaux n'étoit pas digne de la jesté divine. La loi nouvelle lui présente hostie plus digne d'elle. Vous n'avez

voulu des sacrifices et des oblations des vils animaux, dit le Messie en entrant dans le monde, à son Père éternel : *Sacrificium et oblationem noluisti.* Mais vous m'avez donné un corps, et j'ai dit : Me voici, je viens m'immoler comme une victime seule capable de manifester votre domaine suprême. *Corpus autem aptasti mihi; tunc dixi, ecce venio.* (Heb. x, 5 et seq.) C'est sur la croix que s'opéra, pour la première fois, cette immolation divine; elle se renouvelle maintenant par tout l'univers; du levant au couchant une oblation pure est offerte au nom du vrai Dieu. *Ab ortu solis usquè ad occasum offertur nomini meo oblatio munda.* (Malach. I, 11.) Ainsi s'accomplit l'oracle du prophète. Tous les jours en offrant cette hostie, nous manifestons la gloire de notre Dieu; c'est comme si nous lui disions : « Dans l'impos-« sibilité où je suis de vous exprimer mon dé-« vouement et ma dépendance par moi-mê-« me, voici, Seigneur, une victime digne de « vous. Je la mets à ma place; c'est votre « Fils, c'est un holocauste d'un prix infini que « je vous présente par les mains de votre mi-« nistre. La voilà cette hostie immaculée qui « répand la gloire de votre nom depuis le « lever jusqu'au coucher du soleil. Qu'elle « soit en même temps l'expression de mon « amour et de ma reconnoissance! »

2° Le saint Sacrifice de la messe est offert *pour remercier Dieu de ses bienfaits*. C'est un sacrifice d'actions de grâces : c'est ce que signifie le nom d'*Eucharistie* donné à cet adorable Sacrement qui s'opère sur nos autels.

Dans l'ancienne loi il y avoit un genre de crifice établi spécialement pour remer Dieu ; on l'appeloit hostie pacifique. Dan Religion chrétienne Jésus-Christ est cette time d'actions de grâces. Elle est d'un infini ; elle peut seule égaler cette multi de bienfaits dont le Seigneur nous con tous les jours. Sans cela quel tribut de connoissance pourrions-nous lui payer p tout le bien qu'il nous fait? *Quid retrib Domino pro omnibus quæ retribuit m* (Ps. cxv, 12.) Pour suppléer à mon ins sance, je prendrai en main le calice du s et j'invoquerai le nom du Seigneur : *C cem salutaris accipiam et nomen Do invocabo.* (Ibid. 13.)

C'est donc encore pour cette fin et cet esprit que nous devons assister à la sa messe. C'est ce beau sentiment que l'E nous rappelle à la Préface. *Gratias aga Domino Deo nostro*; rendons grâces au gneur notre Dieu. Tout le peuple répo Oui, cela est juste, il en est digne ; *dig et justum est.* Alors le prêtre repren cantique d'actions de grâces au nom du ple et de concert avec lui : Oui, vérita ment rien de plus digne de vous et de juste, de plus salutaire, ô notre souve Bienfaiteur, que de vous rendre par-tou continuelles actions de grâces par N Seigneur Jésus-Christ. Tels sont, mes fans, les doux transports qui vous doi animer lorsque vous entendez chanter c Préface et pendant tout le saint sacri d'actions de grâces et de propitiation.

3° Il est offert *pour la rémission des péchés*. C'est ce que nous annonce en termes formels son divin Instituteur. *Ceci est mon corps qui sera livré, ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés.* Paroles divines que nous renouvelons tous les jours, en consacrant cette hostie propitiatoire. Sans doute elles perpétuent l'immolation faite la première fois pour la rémission des péchés. C'est le même sacrifice; il doit toujours produire le même effet; telle a toujours été la foi de l'Eglise.

Et quoi de plus propre en effet à apaiser la colère d'un Père irrité, que la voix d'une victime chérie, d'un Fils bien-aimé qui sollicite pour nous sa clémence! Les sacrifices de l'ancienne loi n'en étoient que la figure, et cependant ils opéroient ces heureux effets, et cela en vue des mérites futurs de Jésus-Christ. Si les ombres ont opéré ces fruits avantageux, que ne doit pas opérer la réalité! Le sacrifice de la croix pouvoit seul donner l'efficacité aux anciens sacrifices; lui seul doit la continuer jusqu'à la consommation des siècles.

Qu'il est donc consolant, mes chers enfans, d'avoir au milieu de nous une hostie pacifique pour nous réconcilier tous les jours avec le Dieu que nous offensons, hélas! tous les jours! Qu'il est heureux pour nous de pouvoir venir si souvent nous purifier dans le sang de cette Victime immaculée!

Cependant, mes frères, ne vous y trompez pas: 1° ce sacrifice expiatoire n'opère pas la rémission des péchés sans contrition et

sans pénitence. Ainsi pécheurs, ne vous i
ginez pas qu'il suffise d'assister à la mes
pour obtenir votre pardon, si vous n'y p
tez la componction et le regret de vos i
quités. 2° Voici donc en quel sens il s
propitiatoire pour vous : c'est que vous y
tiendrez des grâces de conversion qui v
conduiront à la rémission de vos péchés m
tels par les voies ordinaires de la péniten
3° Quant aux péchés véniels, le saint Sac
fice les efface directement sans qu'il s
nécessaire de les soumettre au sacrement
Pénitence, pourvu que vous en ayez le r
gret sincère et véritable. Voilà, mes enfa
et mes frères, comment le saint Sacrifice
la messe est propitiatoire.

Pécheurs, assistez-y donc dans le desse
d'obtenir votre pardon ; mais pour cela d
mandez-y la grâce de votre conversion : *Co
verte nos Domine ad te, et convertem*
(Thren. v, 21) ; convertissez-nous, Seigneu
et nous serons convertis. Venez-y comme
publicain en poussant des cris de pénitenc
Deus propitius esto mihi peccatori. (Lu
xviii, 13.)

Venez-y vous-mêmes, pécheurs enco
insensibles ; faites quelques pas vers cet aut
de miséricorde ; il en descendra sur vo
quelques gouttes de ce sang propice qui co
menceront à amollir votre ame endurci
et peut-être qu'enfin elles opéreront vot
changement total.

Venez-y pécheurs, qui que vous soyez
nous placerons cette hostie d'expiation e
tre le Ciel et vous, et nous dirons de concert

Dieu miséricordieux, jetez les yeux sur votre Christ immolé; *respice in faciem Christi tui.* (Psal. LXXXIII, 10.) Sur quel endroit tombera vôtre tonnerre, qui ne soit tout couvert du sang de votre divin Fils. Oui, enfin la grâce triomphera de l'endurcissement le plus invétéré. Enfin sollicitez avec nous par la voix de cette Victime propice, les grâces qui amènent le pardon, si vous ne pouvez encore obtenir le pardon même. Demandez encore toutes les autres grâces dont vous avez besoin; car c'est encore ici le sacrifice d'impétration.

4° Il est offert *pour demander les grâces qui nous sont nécessaires.* Il est de foi que nous ne pouvons rien obtenir que par la médiation de Jésus-Christ, et qu'avec elle nous obtiendrons tout. Sa parole en est donnée : Demandez en mon nom et vous recevrez tout ce que vous demanderez. *Amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* (Joan. XVI, 23.) Mais quand l'obtiendrons-nous plus sûrement que dans cette circonstance heureuse où il s'offre lui-même sur nos autels, et cela pour en faire descendre les bienfaits du Ciel? Nous offrons le Médiateur même établi pour les solliciter; n'est-ce pas alors sur-tout qu'il en fera les fonctions généreuses? Quelles grâces n'avons-nous donc pas droit d'attendre! C'est du haut de cet autel qu'il nous dit plus que jamais : Demandez et vous recevrez; *petite et accipietis.*

Demandez donc à la messe toutes les grâces dont vous avez besoin pour cette vie et

pour l'autre; demandez-les pour vos paren
pour vos amis, pour tous ceux qui vous in
téressent, et vous êtes sûrs d'obtenir dar
ces momens précieux, pourvu que vous d
mandiez dans l'ordre du salut. *Petite et a*
cipietis.

Sous ce point de vue, c'est spécialemen
pour vos intérêts que nous offrons le sacrifi
adorable de nos autels. Vous nous le dema
dez quelquefois; c'est le moyen ordinai
que vous employez en certaines circonsta
ces, lorsque vous avez besoin de quelqu
faveurs du Ciel. C'est très bien fait; mais v
motifs sont-ils toujours purs? Cherchez-vo
en cela premièrement le royaume de Dieu

Vous faites dire la messe pour obtenir un
bonne récolte; mais avez-vous dessein d'e
faire un bon usage? Pour réussir dans un
affaire, dans votre commerce; mais y ga
dez-vous la justice et la droiture? Pour
gain d'un procès; mais n'est-il pas injuste
n'est-il pas suscité par l'animosité et la ch
cane? Pour prendre un parti, un établiss
ment; mais vos vues sont-elles pures? son
elles subordonnées à la volonté de vos p
rens, aux décrets de la Providence, etc.?
cela n'est pas, vous ne serez pas exaucés;
voix de la sainte Victime ne parlera pas pou
vous, ou vous n'obtiendrez que des avant
ges funestes qui tourneront à votre malhe
entre vos mains coupables.

Offrez le saint Sacrifice pour ces quat
fins principales que l'Eglise se propose,
assistez-y souvent; suivez en cela vos oblig

tions et une piété solide. C'est ce que va vous apprendre la demande suivante.

D. Quand faut-il assister à la Messe?

R. On est obligé d'assister à la Messe les Dimanches et les fêtes, et il est très utile d'y assister tous les jours.

Les Dimanches et fêtes la messe est d'obligation; nous vous l'avons dit en vous instruisant sur le 3me commandement de Dieu et sur les deux premiers de l'Eglise. Ici votre Catéchisme ajoute qu'il est très utile d'y assister tous les jours. Ce n'est pas un précepte, mais cela est d'une très grande utilité; on ne fait pas un péché mortel d'y manquer les jours ouvriers, mais on se prive des plus précieux avantages.

Je ne puis donc trop vous exhorter, mes frères, à y assister les jours ordinaires, autant qu'il vous sera possible. Eh quoi! laisserez-vous tant de merveilles s'opérer sur nos autels, si près de vous, sans vouloir y participer? Le sang de votre Rédempteur coule encore pour vous comme sur le Calvaire, et vous n'allez pas en recueillir les gouttes précieuses! Qu'auriez-vous fait si vous eussiez été à portée de ce premier sacrifice? Sans doute vous seriez allés vous mêler aux amis de Jésus souffrant, vous placer autour de cet autel sanglant où il mouroit pour vous. Vous auriez recueilli avec amour les premiers fruits de votre rédemption; vous auriez compati à ce que votre divin Rédempteur enduroit pour vous. Eh bien!

vous pouvez encore à présent jouir tous les jours de cet avantage inestimable. Manquerez-vous donc des occasions si avantageuses par dégoût, par indifférence, par paresse pour ne pas vous gêner, parce qu'il fait un peu froid, pour vos plaisirs, pour un petit intérêt, pour ne pas perdre une demi-heure de temps? Eh! mes frères, est-ce un temps perdu que des momens si riches en trésors célestes? Retenez cette belle maxime : *La messe ne retarde pas, comme l'aumône n'appauvrit pas.* Non, mes frères, votre temps ne sera pas perdu en assistant à la messe. Si vos affaires en sont retardées, le Maître suprême du temps et des affaires saura bien vous dédommager au centuple.

Mais d'ailleurs, combien de jours, surtout en hiver, où l'on n'a pas beaucoup d'ouvrage! Ne vaudroit-il pas mieux passer une demi-heure au pied des autels, que de rester indolemment auprès du feu, à ne rien faire ou à faire des riens? Ah! que vous regretterez un jour ces momens perdus!

Oh! dit-on, la messe des jours ouvriers n'est pas d'obligation; cela est bon pour les dévots et les dévotes....... Eh bien! laissez donc aux dévotes tant de grâces de salut attachées à cet inestimable sacrifice; cédez à d'autres tant d'avantages qui vous sont offerts; oui, ils seront répandus à pleines mains sur ceux dont vous raillez la dévotion. Vous dédaignez ce bienfait, il ne sera pas pour vous.

Dites-moi; si on vous annonçoit qu'à cent pas d'ici il y a un grand marché où il se

sera une riche distribution à quiconque voudra s'y présenter ; manqueriez-vous cette occasion de vous enrichir? Diriez-vous : Je n'en veux point ; c'est pour les soigneux, les intéressés ; je ne veux pas me donner la peine d'y aller? Voilà ce qui arrive : voilà des trésors éternels ouverts à tout le monde, à votre porte, et vous les laissez recueillir à d'autres! Quel oubli de vos plus solides intérêts!

O hommes du siècle! quel aveuglement vous a fascinés, pour ne point voir les choses de Dieu! Ouvrez les yeux sur des biens si avantageux, venez les puiser à pleines mains dans cette source féconde ; je ne vous dis pas d'abandonner vos travaux et vos affaires indispensables ; non, ce seroit une dévotion mal entendue ; il est des circonstances où Dieu même vous veut à la tête de votre maison plutôt qu'à l'Eglise, et alors il supplée généreusement à votre impossibilité ; quand vous quittez Dieu pour Dieu, il vous dédommage ; mais quand c'est par indolence ou par dédain, vous ne méritez rien et vous perdez tout. Assistez donc à la sainte messe tant que vous pourrez ; mais assistez-y bien : c'est ce que va vous apprendre la demande suivante.

D. Comment faut-il assister à la Messe?

R. Il faut assister à la Messe avec piété et dévotion, et s'offrir à Dieu par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ.

Cette piété, cette dévotion consiste à apporter au saint Sacrifice de la messe les sen-

timens de foi, d'amour, de confiance, de respect, de reconnoissance, de componction, de pénitence, etc., qui doivent pénétrer un bon Chrétien dans un acte de religion si auguste et si touchant. Offrez donc la sainte Victime par les mains du prêtre, en entrant dans les intentions de l'Église que nous venons de vous développer, pour honorer Dieu, pour le remercier de ses bienfaits, pour apaiser sa justice, pour implorer sa clémence et ses bienfaits, sur vous, sur vos parens, sur vos amis, sur vos ennemis, sur tous les hommes vivans et morts.

Cette dévotion consiste encore *à vous offrir à Dieu par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ.* Hélas! mes enfans, qui sommes-nous? que présentons-nous à Dieu quand nous nous offrons nous-mêmes? Rien ; des défauts, des misères, des vices ; mais tout cela offert par la médiation de Jésus-Christ et en union avec Jésus-Christ, accompagné de sentimens d'humilité et de pénitence, sera purifié et rectifié, et deviendra une offrande agréable à ce Dieu de bonté et de miséricorde.

Vous trouverez dans toutes les Heures des méthodes et des exercices pour entendre la messe. Ceux qui savent lire pourront aisément suivre ces pratiques, réciter ces prières, et nourrir ainsi leur piété pendant le saint Sacrifice. Mais vous, pauvres gens, qui n'avez pas cette faculté, vous ne savez souvent comment occuper ces précieux momens. Eh bien! parlez bonnement à celui qui se communique avec complaisance aux simples

et aux petits; dites-lui tout ce que vous savez, dans la candeur et la simplicité de votre ame; récitez votre *Pater*, votre *Ave Maria*, votre *Credo*, votre *Confiteor*, et cela de bon cœur, lentement, réfléchissant sur chaque mot, sur chaque demande, sur chaque article, appuyant tout cela de bonnes résolutions, et vous livrant avec effusion aux bons sentimens que ces prières expriment.

Figurez-vous que vous êtes au Calvaire (vous savez un peu l'histoire de la passion de Notre Seigneur); pensez à ce qui se passoit au jardin des Olives, chez le Grand-Prêtre, chez Hérode, chez Pilate; contemplez votre divin Sauveur traîné dans les rues, outragé, flagellé, couronné d'épines, portant sa croix, couché sur ce bois infame, cloué, suspendu, expirant au milieu des outrages de son peuple ingrat. Entretenez-vous avec lui, compatissez à ses souffrances, pleurez avec les saintes femmes et les amis de Jésus; mêlez vos larmes au sang qui coule de ses plaies; recueillez-en les gouttes précieuses. Faites tout cela dans votre imagination, avec bonté de cœur; et le temps du sacrifice sera bien employé pour vous; vous aurez entendu la messe avec dévotion, et vous en retirerez de très grands avantages.

Pour vous faciliter cette pratique, voici une méthode en forme de catéchisme, qu'on pourra lire ou faire apprendre à ceux qui ne savent pas lire. Nous invitons les personnes instruites à avoir cette charité pour leurs frères ignorans.

Catéchisme sur la manière de bien entendr la Messe.

D. A quoi faut-il penser en allant à l Messe?

R. Il est bon de s'occuper de la Passio de Notre Seigneur, et de penser qu'on v y assister.

D. Quand on entre à l'Eglise?

R. Il faut regarder l'Autel comme le Cal vaire où Jésus-Christ va s'immoler de nou veau pour nous.

D. Quelle prière direz-vous quand vou aurez pris votre place à l'Eglise?

R. Je dirai un *Pater* et un *Ave* en fran çais, de tout mon cœur, pour demander l grâce de bien entendre la messe.

D. Quand le Prêtre sera au bas de l'Au tel, quelle prière direz-vous?

R. Je dirai le *Confiteor* en latin ou e français, et je ferai un acte de contritio avec une vraie douleur de mes péchés : *J me confesse à Dieu tout-puissant, etc. Mo Dieu, j'ai un grand regret de vous avoi offensé, etc.*

Au Kyrie eleïson.

D. Qu'est-ce que le Kyrie eleïson?

R. C'est un cri de miséricorde qu'on ré pète plusieurs fois; cela veut dire : *Seigneur, ayez pitié de nous.*

D. Que ferez-vous quand on dira le *Kyrie?*

R. Je penserai à ma misère et au besoin que j'ai des miséricordes divines, et je répé-

terai plusieurs fois avec l'Eglise : *Seigneur, ayez pitié de nous;* je le dirai lentement et avec réflexion et sentiment.

Au Gloria in excelsis.

D. Qu'est-ce que le *Gloria in excelsis?*

R. C'est l'hymne des Anges, qu'ils chantoient à la naissance de Notre Seigneur.

D. A quoi penserez-vous et que direz-vous pendant le *Gloria in excelsis?*

R. Je penserai au Paradis où les Anges glorifient le Seigneur, et je dirai : *Mon Dieu, je vous loue avec les Esprits bienheureux qui sont vers vous dans le ciel; je voudrois bien y être auprès de vous avec eux.*

Aux Oraisons.

D. Qu'est-ce que les *oremus* que l'on dit après le *Gloria in excelsis?*

R. Ce sont des prières que le Prêtre fait pour le peuple, au nom de l'Eglise.

D. Que direz-vous pendant ces oraisons?

R. Je dirai mon *Pater,* ou bien je dirai : *Mon Dieu, je vous adresse tout ce que vous dit le Prêtre pour nous; accordez-nous les grâces qu'il vous demande.*

A l'Epître.

D. Qu'est-ce que l'Epître?

R. C'est une lecture des lettres que les Apôtres écrivoient aux Fidèles, ou de quelques autres endroits de l'Ecriture Sainte.

D. Que ferez-vous pendant l'Epître?

R. Je ferai des actes de foi sur les vérités qu'elle renferme, en disant : *Mon Dieu, je*

crois fermement tout ce que vous avez révélé à votre Église, etc.

A l'Évangile.

D. Qu'est-ce que l'Évangile qu'on dit à la Messe ?

R. C'est le récit de quelques actions o instructions de Notre Seigneur.

D. A quoi penserez-vous et que direz vous pendant l'Evangile ?

R. Je penserai que c'est Jésus-Christ q nous parle, et je dirai : *Parlez, Seigneu votre serviteur écoute*..... (1 Reg. III, 10 *Faites-moi la grâce de bien pratiquer vo Evangile.* Je ferai encore des actes de fo *Mon Dieu, je crois fermement, etc.*

Au Credo.

D. Qu'est-ce que le *Credo* qu'on cha à la Messe le Dimanche ?

R. C'est une profession de foi, comm Symbole des Apôtres.

D. Que direz-vous pendant qu'on le c tera ?

R. Je réciterai mon *Credo* avec foi flexion, attention, lentement, en fra ou en latin. *Je crois en Dieu le Père puissant, etc.*

A l'Offertoire.

D. Qu'est-ce que l'Offertoire ?

R. C'est le moment où le Prêtre o Dieu le pain et le vin qui doivent être gés au corps et au sang de Jésus-Christ

D. Que ferez-vous à l'Offertoire ?

R. Je penserai à Jésus-Christ s'c

pour nous sur la croix à Dieu son père, et je m'offrirai avec lui en disant l'acte d'offrande : *Mon aimable Jésus, je m'offre, etc.* (Voir à la fin du Catéchisme.)

A la Préface.

D. Qu'est-ce que la Préface ?

R. C'est quand on chante le *Per omnia sæcula, etc.*

D. Qu'est-ce que dit le Prêtre dans cette prière ?

R. Il invite le peuple à élever son cœur vers le ciel, pour louer Dieu avec les Anges et les élus.

D. Que faut-il faire pendant qu'on chante la Préface ?

R. Il faut penser au Paradis et aux Bienheureux qui y sont, et louer Dieu avec eux.

D. Quelle prière ferez-vous pendant ce temps-là ?

R. Je dirai : *Mon Dieu, je vous bénis avec les Bienheureux qui sont dans le ciel...* Je ferai un acte d'espérance d'y arriver un jour : *Mon Dieu, j'espère, etc.*

Au Sanctus.

D. Qu'est-ce que le *Sanctus* qu'on chante après la Préface ?

R. C'est le cantique éternel des Bienheureux dans le ciel.

D. Que direz-vous pendant qu'on chantera le *Sanctus* ?

R. Je dirai aussi trois fois : *Vous êtes saint, ô mon Dieu; oui, vous êtes saint; venez nous sanctifier.*

Au Memento des vivans.

D. Que fait le Prêtre dans les momens de silence qui suivent ?

R. Il prie tout bas pour les vivans, et en particulier pour ceux qui se sont recommandés au Sacrifice.

D. Que ferez-vous pendant ce temps-là ?

R. Je prierai pour mes parens, pour mes amis, pour mes ennemis, en disant dévotement mon *Pater.*

A l'Elévation.

D. Qu'est-ce que la Consécration et l'Elévation ?

R. C'est le moment où le Prêtre prononce les paroles divines qui changent le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

D. Pourquoi élève-t-on l'hostie et le calice ?

R. Pour que tout le peuple adore Jésus-Christ qui vient sur l'Autel.

D. Que faut-il faire alors ?

R. Se courber respectueusement pour adorer Jésus-Christ, et faire l'acte de foi et d'adoration : *Mon divin Jésus, je crois fermement que, etc.* (Voyez à la fin du Catéchisme.)

Au Memento des morts.

D. Pour qui le Prêtre prie-t-il en silence après la Consécration ?

R. Il prie pour les morts.

D. A quoi faut-il penser alors, et que dire ?

R. Il faut prier pour les morts, dire un *Pater* et un *Ave,* ou un *De profundis.*

Au Pater.

D. Pourquoi dit-on le *Pater* à la messe ?

R. Pour demander à Dieu ses grâces, par le moyen de Jésus-Christ qui nous a appris cette prière.

D. Que faut-il faire pendant que le Prêtre la récite ?

R. La réciter avec lui dévotement : *Notre Père qui êtes aux cieux, etc.*

Au Pax Domini.

D. Que signifient ces paroles : *Pax Domini sit semper vobiscum ?*

R. *La paix du Seigneur soit avec vous.* Le Prêtre la souhaite à tout le peuple.

D. Que faut-il répondre à ce souhait pacifique ?

R. Il faut répondre : *Oui, qu'elle y soit avec l'esprit de Dieu.*

A l'Agnus Dei.

D. Qu'est-ce que l'*Agnus Dei?*

R. C'est une prière qui s'adresse à Jésus-Christ appelé l'Agneau de Dieu.

D. Que direz-vous pendant cette prière ?

R. Je dirai trois fois : *Agneau de Dieu, qui portez les péchés du monde, ayez pitié de nous.*

A la Communion.

D. Qu'est-ce que la communion du Prêtre ?

R. C'est quand le Prêtre se communie lui-même, en prenant le corps et le sang de Jésus-Christ.

D. N'est-ce pas la consommation du saci fice ?

R. Oui, car alors le Prêtre consomme l espèces du pain et du vin.

D. Que faut-il faire en ce précieux m ment ?

R. Il faut penser à Jésus-Christ mourar et disant : *Tout est consommé.*

D. Quoi encore ?

R. Il est bon de communier spirituell ment si on ne le fait pas réellement.

D. Comment communie-t-on spirituell ment ?

R. En formant dans son cœur un bon d sir de communier.

D. Quelle prière faut-il dire alors ?

R. On peut dire : *Mon divin Jésus, voudrois bien avoir le bonheur de vous r cevoir ;* ou bien faire l'acte de désir de communion qui est à la fin du Catéchism *Mon aimable Jésus, venez dans mon cœı rendez-vous-en le maître, et régnez-y po le temps et pour l'éternité.*

Fin de la messe.

D. Quelles prières fait le Prêtre après Communion ?

R. Il prie Dieu d'appliquer la grâce (sacrifice à tous les Fidèles.

D. Que faut-il dire alors ?

R. On peut encore réciter dévoteme le *Pater* en latin ou en français : *Notre P re, etc.*

D. Pourquoi le Prêtre se tourne-t-il pl sieurs fois vers le peuple à la fin de Messe ?

R. C'est pour le saluer, le bénir, le congédier.

D. Quelle prière doit-on dire alors ?

R. Il faut dire : *Bénissez-moi, mon Dieu, par les mains du Prêtre ; bénissez ma famille et toutes les actions de ma journée.*

D. Si les prières que nous venons de suggérer ne suffisent pas pour occuper tous les intervalles, que faut-il faire, par exemple à une grand'Messe ?

R. Les dire lentement, posément, s'arrêtant avec réflexion à chaque parole ; les répéter plusieurs fois, en se livrant doucement aux sentimens qu'elles expriment.

D. Que faut-il faire avant de sortir de l'Eglise ?

R. Remercier Dieu de la grâce qu'il nous vient de faire, en disant : *Mon divin Sauveur, je vous remercie de tout mon cœur, de la grâce que vous m'avez faite en vous offrant pour moi au saint Sacrifice ; j'invite toutes les créatures à vous bénir et à vous remercier pour moi.*

D. Comment faut-il s'en retourner à la maison ?

R. Avec recueillement et componction, comme ceux qui revenoient du Calvaire *en se frappant la poitrine.*

D. A quoi faut-il penser pendant la journée ?

R. Au bonheur qu'on a eu le matin d'assister au renouvellement du sacrifice de la croix, et veiller sur soi pour ne pas en perdre les fruits.

Nota. Un bon pasteur, sur-tout à la cam-

pagne, pourra développer et réduire en p
tique ce petit Catéchisme ; il pourroit fa
réciter ces courtes prières pendant la Me
basse des jours ouvriers, par le maître d
cole ou d'autres; cela les apprendroit et
inculqueroit aux personnes simples qui
savent à quoi s'occuper pendant le saint S
crifice.

Reprenons maintenant l'instruction d
veloppée que nous venons de faire sur cet
matière, et voyons, mes enfans, si vous av
bien écouté et retenu notre explication.

Sous-Demandes.

D. Vous dites que la Messe est un sacrific
Dites-nous d'abord ce que c'est qu'un sacrific

R. C'est quand on offre une chose à Dieu
la changeant et la détruisant à son honneur.

D. Donnez-en un exemple.

R. C'est ainsi qu'on offroit autrefois des an
maux ; on les égorgeoit, on les brûloit pour r
connoître et montrer que Dieu est le maître
la vie des hommes et des animaux.

D. Comment appelle-t-on la chose ainsi o
ferte et détruite ?

R. On l'appelle victime. Ainsi un agneau in
molé de la sorte étoit une victime.

D. Quelle est la victime immolée au saint sa
crifice de la Messe ?

R. C'est J.-C. même qui s'offre à Dieu so
père en s'immolant par les mains du prêtre.

D. Est-ce que J.-C. est égorgé et consum
comme les anciennes victimes ?

R. Non, mais il renouvelle le sacrifice de l
croix où il fut mis à mort.

D. Est-ce qu'il souffre encore la mort ?

R. Non, il ne souffre plus, il ne meurt plus, il renouvelle seulement l'offrande de sa mort.

D. Voit-on le corps de J.-C. à la Messe?

R. Non; on ne voit que les espèces du pain et du vin sous lesquelles est le corps et le sang de Jésus-Christ.

D. Est-ce que J.-C. est changé, détruit, consommé?

R. Non, mais seulement le prêtre consomme les espèces en communiant; c'est la consommation du sacrifice.

D. Qui est-ce qui a institué le sacrifice de la Messe?

R. C'est J.-C. lui-même en instituant l'Eucharistie, lorsqu'il dit: *Faites ceci en mémoire de moi.*

D. La Messe est donc la continuation du sacrifice de la croix?

R. Oui, c'est le sacrifice de la croix, renouvelé et offert tous les jours.

D. Il n'y a donc pas plusieurs sacrifices?

R. Non, c'est le même sacrifice et la même victime qui est offerte à toutes les Messes.

D. N'y a-t-il pas quelque différence entre le sacrifice de la Messe et celui de la croix?

R. Oui, J.-C. s'offre sur l'autel d'une autre manière que sur la croix.

D. Montrez-nous cette différence.

R. J.-C. souffrit et mourut réellement sur la croix, au lieu qu'il ne souffre et ne meurt pas sur l'autel.

D. N'y a-t-il pas encore une autre différence?

R. Oui; l'autre différence, c'est que J.-C. s'offrit lui-même sur la croix, tandis qu'il s'offre sur l'autel par les mains du prêtre.

D. Vous dites que ce n'est qu'à Dieu seul qu'on offre le saint sacrifice; pourquoi cela?

R. Parce qu'on ne peut l'offrir qu'à la Divi té, au souverain Maître de toutes choses.

D. Cependant l'on dit des Messes de la Sai Vierge et des Saints?

R. Ce n'est pas à la Sainte Vierge et aux Sai qu'on offre le sacrifice, mais seulement on mercie Dieu des grâces qu'il leur a faites.

D. Est-ce que les prières de la Messe ne s dressent pas aux Saints?

R. Non, elles s'adressent à Dieu seul; on prie par l'entremise des Saints.

D. Vous dites qu'on offre la Messe pour vivans. Pour quels vivans?

R. Pour tous les vivans, sur-tout pour les dèles présens, et pour ceux qui font offrir le sa Sacrifice.

D. Pour quels morts l'offre-t-on?

R. Pour les Fidèles qui sont en purgatoi c'est pour cela qu'on fait mémoire des mor toutes les messes.

D. Est-ce qu'on ne dit pas la Messe pour damnés?

R. Non, car *il n'y a point de rédemptio enfer*.

D. Pourquoi dit-on les Messes de morts a des ornemens noirs?

R. L'Eglise prend ces habits lugubres p partager le deuil de ses enfans, et pour leur r peler le souvenir de la mort.

D. Cela est-il nécessaire toutes les fois qu offre le saint Sacrifice pour les morts?

R. Non, les autres messes leur sont égalem utiles. Celles qu'on célèbre à l'honneur des Sai sont des suffrages de plus pour les trépassés.

D. On auroit donc tort d'exiger toujours Messes de *requiem*?

R. Oui, car l'Eglise les défend à certains jo de fêtes où elle est dans la joie.

D. Pourquoi y est-il parlé de la mort et du Jugement?

R. C'est pour nous rappeler le souvenir de ces grandes vérités en priant pour les morts.

D. A quoi faut-il donc penser quand on assiste à la Messe ou à l'office des morts?

R. Il faut méditer sur la mort, le jugement et l'éternité.

D. Les pauvres qui n'ont pas le moyen de faire dire des Messes, sont-ils privés de ce soulagement?

R. Non; car l'Eglise offre le saint Sacrifice pour tous les morts, et sur-tout pour les pauvres abandonnés.

D. Les Messes qu'on fait dire pour les mauvais riches damnés, sont-elles perdues?

R. Non, Dieu en applique le fruit aux pauvres qu'ils ont dédaignés.

D. Vous dites qu'on offre le saint Sacrifice pour reconnoître le souverain domaine de Dieu. Qu'est-ce que cela veut dire?

R. C'est-à-dire qu'on reconnoît Dieu comme le souverain Maître de toutes choses, en lui offrant une victime digne de lui et qui ne peut être offerte qu'à lui.

D. Comment est-ce qu'on remercie Dieu par le saint Sacrifice?

R. C'est qu'on lui offre une victime d'un prix infini pour le remercier de ses bienfaits.

D. Comment la Messe obtient-elle la rémission des péchés?

R. C'est que J.-C. demande pardon pour nous sur l'autel comme il l'a fait sur la croix.

D. Est-ce qu'on obtient la rémission de ses péchés mortels en entendant la messe?

R. Non, mais on obtient des grâces qui préparent à la rémission des péchés.

D. La Messe est donc un bon moyen pour tenir des grâces ?

R. Oui, car J.-C. les demande pour nous l'autel comme sur la croix.

D. Que pensez-vous de ceux qui ne vont mais à la Messe les jours ouvriers ?

R. Ils n'estiment guère un si auguste sacri et ils se privent de bien des grâces.

D. Ferez-vous comme eux ?

R. Non, j'y assisterai autant qu'il me s possible. *La Messe ne retarde pas.*

D. Vous dites qu'il faut entendre la M avec dévotion. Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. C'est qu'il faut y être bien attentif, b modeste, bien prier de tout son cœur.

D. Vous dites s'offrir à Dieu ; comment ce

R. C'est lui dire qu'on veut employer tout qu'on est et tout ce qu'on a pour le servir.

D. Pourquoi dites-vous par J.-C. et avec J.-

R. C'est que nous ne pouvons rien par nc mêmes, nous ne valons que par les mérites de sus-Christ.

Récapitulation pratique.

1° Faites-vous une grande idée du sa Sacrifice de la Messe ; regardez-le com l'action la plus auguste et la plus avantage de notre sainte Religion, comme l'homm le plus digne de Dieu, et la source la p abondante de grâces.

2° Pénétrez-vous de respect, d'amou de reconnoissance pour une institution auguste : un Dieu veut bien habiter par nous et s'offrir tous les jours pour nous !

3° Assistez-y autant que vous pourre même aux jours ordinaires, quand vos

faires vous le permettront, et ne perdez pas sans raison un si précieux avantage.

4° Assistez-y toujours avec foi et dévotion, vous offrant à Dieu par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ.

5° Priez le Seigneur de ne pas permettre que vous perdiez le fruit d'un si grand bien, et demandez-lui la grâce d'en profiter abondamment (1).

Prière d'action de grâces après le Catéchisme.

O Victime d'un prix infini qui vous immolez tous les jours sur cet autel! Dieu avec nous, qui reposez encore à ce moment dans ce tabernacle, nous vous remercions très humblement de l'instruction que nous venons d'entendre. Nous y avons appris ce que c'est que l'auguste sacrifice de la Messe, sa dignité, ses avantages, etc. Quel bonheur! nous avons un Dieu victime parmi nous et pour nous! O bienfait inestimable! nous l'avons peut-être méconnu jusqu'ici! nous l'avons négligé, dédaigné, profané par nos légèretés, nos irrévérences, nos immodesties, nos scandales, nos impiétés, nos sacrilèges! Pardon, ô Dieu immolé! d'avoir ainsi abusé d'un si beau gage de votre amour! Désormais, ô mon Dieu! nous y assisterons avec plus d'assiduité et de dévotion. Votre sang ne coulera plus inutilement sur nos autels; nous irons en recueillir les gouttes précieuses avec amour et reconnoissance. *O salutaris Hostia, quae cœli pandis ostium!* O salutaire Hostie, qui nous ouvrez la porte du Ciel! des guerres intestines et étrangères, des guerres

(1) L'auteur a composé une suite d'instructions sur les cérémonies de la Messe; on espère pouvoir les publier bientôt. (*Note de l'Éditeur.*)

spirituelles et temporelles nous accablent; *bella premunt hostilia*. Donnez-nous la force de résister à tant d'ennemis déchaînés contre nous; *da robur, fer auxilium*. Rendez-nous profitables tous les bienfaits qui descendent sur nos autels, et pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il.

DE LA PÉNITENCE.

D. Qu'est-ce que la Pénitence?

R. La Pénitence est un Sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

Pénitence signifie la peine, le repentir qui occupe notre ame, *pœnitet me*, ou *pœna tenet me*, j'ai du regret, de la peine d'avoir fait telle ou telle mauvaise action. Distinguons d'abord ici entre la vertu et le sacrement de pénitence.

La *vertu de pénitence*, c'est le sentiment intérieur de componction et de douleur qui nous porte à détester les fautes que nous avons commises. Vertu qui a inspiré aux Saints ces austérités qu'on appelle une vie pénitente.

Le *sacrement de Pénitence*, c'est le signe sensible institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour la rémission des péchés commis après le Baptême. Ce sacrement suppose la vertu de pénitence, sans laquelle il ne remettroit pas les péchés. Le signe sensible de la rémission, c'est la formule d'absolution

que le prêtre prononce sur la tête du pénitent : *Je vous absous au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Ces paroles effacent les péchés, en vertu du pouvoir divin conféré aux prêtres, lorsque le pécheur a les dispositions nécessaires que nous développerons dans la suite.

Ce sacrement remet les péchés commis après le Baptême, c'est-à-dire les péchés actuels commis volontairement depuis que l'on a été baptisé et qu'on a l'usage de la raison. Le saint Concile de Trente l'appelle *la seconde planche après le naufrage*, parce qu'il nous sauve en effet, comme une planche sauveroit des malheureux tombés dans la mer.

Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Si tous ceux qui ont été régénérés dans « les eaux du Baptême étoient assez reconnoissans envers Dieu, pour conserver « constamment la justice et la grâce qu'ils « ont reçues par ses bienfaits, nous n'aurions « pas eu besoin d'un autre sacrement pour « la rémission des péchés. Mais parce que le « Seigneur est riche en miséricorde et qu'il « connoît le limon fragile dont il nous a « formés, il a bien voulu établir encore un « remède en faveur de ceux qui retomberoient dans la servitude du péché et sous « la puissance du Démon. Ce remède, c'est « le sacrement de Pénitence, qui applique « les fruits de la mort de Jésus-Christ à ceux « qui sont tombés après le Baptême. Or, « voici en quelles circonstances Notre Seigneur établit ce signe de bonté et de mi-

« séricorde. Après sa résurrection, il a
« rut à ses Disciples, il souffla sur eu
« disant : Recevez le Saint-Esprit; les pé
« seront remis à ceux à qui vous les rei
« trez, et ils seront retenus à ceux à
« vous les retiendrez. Par cette action e
« paroles si claires, il donna à ses Ap
« et à leurs successeurs légitimes, le p
« voir de remettre et de retenir les péc
« pour réconcilier avec Dieu les Fidèles
« seroient tombés après le Baptême. C
« le sentiment commun de tous les Père
« docteurs de l'Eglise. Voilà pourquo
« saint Concile déclare que c'est là le
« sens des paroles de Jésus-Christ, et c
« damne les interprétations mensongère
« ceux qui les détournent faussement
« simple prédication de l'Evangile, coi
« l'institution de ce sacrement. » (*T*
Sess. XIV, *cap.* 1.)

Voilà, mes enfans, comment nous a
le pouvoir de vous remettre vos péchés. C
par là que se vérifie la profession de foi
vous faites en disant dans votre *Credo*
crois à la rémission des péchés.

Ce sacrement, dit encore le Concile
Trente, « est nécessaire au salut pour c
« qui sont tombés après le Baptême, con
« le Baptême est nécessaire à ceux qu
« sont pas régénérés. » (*Trid. Sess.*
c. 5.) C'est-à-dire qu'il faut absolum
se confesser pour recevoir le pardon de
péchés, ou, si cela ne se peut, en avo
volonté avec une contrition parfaite con
nous l'expliquerons dans la suite.

Voyez donc, chers enfans, quels sont les avantages de ce sacrement de miséricorde. Il ouvre le ciel, il ferme l'enfer, il nous rend la grâce et l'amitié de notre Dieu, il fait revivre nos mérites et nos bonnes œuvres, il nous rend nos droits au royaume des cieux; il y rétablit nos noms qui en étoient effacés; il nous donne des forces nouvelles pour ne plus retomber et nous affermir dans les voies du salut; il fait succéder la paix aux remords et aux alarmes qui suivoient nos péchés. O mon ame! bénis donc le Seigneur qui est si propice à tes iniquités, qui guérit tes infirmités, qui te sauve de la mort, et qui te couronne par sa clémence et ses miséricordes. *Benedic anima mea Domino,..... qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis, qui sanat omnes infirmitates tuas, qui redimit de interitu vitam tuam, qui coronat te in misericordiâ et miserationibus.* (Ps. CII, 2 et seq.)

Mais, mes enfans, pour éprouver ces avantages, il faut des dispositions; c'est sur quoi nous allons vous instruire, en suivant votre Catéchisme.

D. Que faut-il faire pour bien recevoir le sacrement de Pénitence?

R. Il faut faire cinq choses : 1° examiner sa conscience; 2° avoir une grande douleur de ses péchés; 3° faire un ferme propos de ne plus offenser Dieu; 4° confesser tous ses péchés au prêtre; 5° satisfaire à Dieu et au prochain.

Voilà, mes enfans, cinq objets importans, qui partagent tout ce que nous avons à vous dire sur le sacrement de Pénitence, et qui feront la matière de plusieurs instructions qui vont suivre. Commençons aujourd'hui par l'examen de conscience, qui est le premier article.

D. Qu'est-ce qu'examiner sa conscience?

R. C'est rentrer en soi-même et faire une exacte recherche des péchés qu'on a commis.

Rentrer en soi-même, réfléchir avec attention sur soi, chercher dans sa mémoire, dire : Voyons, qu'est-ce que j'ai fait? rendons-nous compte de notre conduite, pour le rendre à Dieu, *redde rationem villicationis tuæ.* (Luc. XVI, 2.) Vous dites : *Une exacte recherche*, c'est-à-dire qu'il faut faire votre examen avec soin, sans vous épargner, en vous y appliquant comme à la discussion la plus importante; car il s'agit d'une confession bonne ou mauvaise, de l'affaire du salut. *Cum diligenti præmeditatione*, dit le Concile de Trente (*Trid. Sess.* XIV, *Can.* 7). Et pour cela, il faut y mettre un temps raisonnable et proportionné à l'intervalle des confessions. S'il y a un an, il est évident qu'il faut mettre plus de temps à l'examen, que s'il n'y avoit que deux ou trois mois; si c'est une confession générale de plusieurs années ou de toute la vie, cela demande un temps plus long et des recher-

ches plus soigneuses. Ainsi, par exemple, mes enfans, vous allez mettre un soin particulier à la préparation de votre confession générale pour la première communion; cela est de la dernière importance.

Cet examen doit être sévère. Il faut agir contre soi-même, avec une sainte rigueur; point d'indulgence; elle seroit meurtrière. Dieu n'en aura point au terrible examen qu'il fera lors de notre mort et à la fin du monde. Le moyen de prévenir cette redoutable recherche, c'est de la faire nous-mêmes sans miséricorde, pour obtenir miséricorde.

Cependant cet examen doit être sage, tranquille, sans scrupule. Dieu ne demande de nous qu'un soin raisonnable : il ne nous imputera pas les oublis échappés à une recherche suffisante; il connoît les bornes de notre esprit. Un défaut de mémoire n'est pas un péché. Il nous pardonnera toujours, pourvu que nous agissions avec franchise, droiture et sincérité, sans nous dissimuler nos défauts, comme devant en rendre compte à celui qui a tout vu et à qui nous voulons développer notre ame tout entière. Qu'il est bon le Dieu d'Israël à ceux qui ont le cœur droit! *Quam bonus Israel Deus his qui rectò sunt cordè!* (Psal. LXXII, 1.)

Enfin ne vous inquiétez pas, enfans timides, vous qui avez la conscience si tendre et si délicate; le Seigneur aura un égard particulier à la foiblesse de votre âge. Et nous ses Ministres conciliateurs, nous vous épargnerons une partie de ce pénible tra-

vail; nous vous préparerons votre examen. Voyons donc, comment, sur quoi et pourquoi il faut le faire. Trois questions qui vont suivre dans votre Catéchisme, et que nous développerons chacune en particulier.

D. Comment faut-il faire cet examen?

R. Il faut demander à Dieu les lumières du Saint-Esprit, et rechercher ensuite en quoi on a péché par pensées, par paroles, par actions, par omissions.

Nous ne pouvons rien sans la grâce, mes chers enfans; vous le dites vous-mêmes, Je ne saurois me souvenir de mes péchés : comment débrouiller ce chaos, si le Seigneur ne vous aide? La première chose que vous ayez donc à faire, c'est de recourir à celui même que vous avez outragé, pour obtenir ses lumières. Venez, Esprit Saint, éclairez-moi; *Deus meus, illumina tenebras meas* (Ps. XVII, 29). *Donnez-moi l'intelligence, et j'approfondirai votre loi* et mes transgressions; *da mihi intellectum, et scrutabor legem tuam* (Ps. CXVIII, 34). Vous qui sondez les cœurs, aidez-moi à descendre au fond du mien; que je ne m'épargne pas plus que vous ne m'épargnerez lorsque votre flambeau divin ira scruter Jérusalem; *scrutabor Jerusalem in lucernis* (Soph. I, 12).

C'est donc en la présence de Dieu qu'il faut repasser les années de votre vie; *recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ* (Isai. XXXVIII, 15). C'est après avoir invoqué son secours divin. Pour

cela retirez-vous dans son temple ou dans la solitude, loin du tumulte et du bruit. Là, comme un passereau solitaire, méditez sur vos iniquités dans la tristesse et l'amertume de votre ame; *sicut passer solitarius in tecto* (Psal. CI, 8). Cherchez en quoi vous pouvez avoir offensé le Seigneur votre Dieu.

Par pensées. Rappelez-vous toutes les mauvaises pensées de votre esprit, contre la foi, contre la charité, contre la pureté, tous vos désirs criminels, tout ce qui s'est passé dans votre ame de contraire à la loi de Dieu, avec réflexion, liberté, délectation.

Par paroles. Discours impies et incrédules, juremens, blasphêmes, imprécations, médisances, calomnies, rapports, injures, railleries, mensonges, chansons, entretiens déshonnêtes, etc.

Par actions. Larcins, vols, usurpations, usures, injustices, dommages, mauvais traitemens, violences, procès, chicanes, conduite scandaleuse, actions indécentes, libertés criminelles, vie déréglée, etc., etc.

Par omissions. Manquemens à vos prières, à la messe, aux offices, à vos devoirs, au travail, aux soins, à la vigilance; paresse, négligence, etc. On commet des péchés d'omission quand on ne fait pas ce qu'on doit faire. Voyez donc si vous n'avez rien omis de vos obligations.

Voici encore d'autres méthodes parmi lesquelles vous pourrez choisir.

Vous pouvez vous examiner sur les péchés que vous aurez commis par tous les sens : ce sont les fenêtres par où la mort entre dans

notre ame, comme dit un prophète. *Mors per fenestras* (Jerem. IX, 21). Et pour faire cet examen avec une componction salutaire, rappelez-vous ce qui se passera au lit de la mort, lorsqu'on vous appliquera l'onction expiatrice sur ces organes de l'iniquité. Examinez-vous en écoutant d'avance ces paroles lugubres qui vous en rappelleront le triste souvenir. *Par cette onction sainte, et sa grande miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tout ce que vous avez commis par les yeux, par les oreilles, par les mains, par les pieds*, etc.

Péchés des yeux. Curiosités coupables, spectacles, comédies, lectures contre la foi ou les mœurs, regards indécens, etc.

Péchés des oreilles. N'avez-vous pas écouté volontairement et avec plaisir la médisance, la calomnie, les railleries, les satires, les rapports, les flatteries, les chansons libres, les discours séducteurs?

Péchés de la bouche, de la langue et des lèvres. Gourmandises, intempérances, ivrognerie, sensualités, recherches immodérées de vos goûts et de vos appétits. Votre langue n'a-t-elle pas été, comme dit saint Jacques, *une source d'iniquités, remplie d'un venin mortel* (Jacob. III, 8), en distillant le poison de la médisance, de la calomnie, de l'impudicité, de l'impiété, du blasphème, des imprécations? Combien de fois la licence, l'indiscrétion, la passion n'ont-elles pas coulé de ces lèvres où devoient reposer la sagesse et la discrétion, la modestie, etc.?

Péchés des mains. Cruautés, violences,

vols, rapines, libertés criminelles, ornemens séducteurs, ouvrages illicites, etc.

Péchés des pieds. Danses lascives, promenades, rendez-vous secrets, chaussures immodestes, voyages défendus par la loi du Dimanche, etc. Hélas! ne pouvez-vous pas dire comme ces pécheurs dont parle le sage : *Lassati sumus in viâ iniquitatis* (Sap. v, 7); nous nous sommes lassés dans la voie de l'iniquité?

Voyez, mes enfans, combien de péchés sont entrés ou sortis par ces portes fatales de mort! *Mors per fenestras*.

Après cela, sondez les facultés de votre ame:

Péchés de l'esprit. Par les abus que vous avez faits de vos pensées, de vos études, de vos connoissances, de vos talens.

Péchés de la mémoire. En la remplissant de frivolités, d'inutilités, d'incrédulités, d'irréligion, d'obscénités, etc., pour en verser la plénitude empestée sur tout ce qui vous environne. Souvenirs criminels, avec délectation, de vos fautes passées, etc.

Péchés du jugement. Abus de la raison en voulant juger Dieu même, ses mystères, sa Religion, ses Ecritures, en cherchant à séduire par de faux raisonnemens, etc.

Péchés du cœur. En le livrant à la dépravation de ses désirs, de ses penchans, à tous les délires d'un amour insensé et criminel, etc.; en aimant les créatures par préférence à celui que vous devez aimer par-dessus toutes choses.

Autre méthode: On peut examiner en

quoi l'on a péché envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même.

Envers Dieu. Parcourant tous vos devoirs de religion.

Envers le prochain. Parcourant tous vos devoirs de charité et de justice, soit envers vos supérieurs, soit envers vos égaux, soit envers vos inférieurs.

Envers vous-mêmes. En considérant tous les péchés qui n'ont que vous pour objet ou pour principe.

Mais tout cela revient aux commandemens de Dieu et de l'Eglise qui renferment tout. Cette méthode est la plus facile. Je vais vous la développer en vous expliquant la demande suivante qui vous l'indique.

D. Sur quoi faut-il s'examiner?

R. Sur les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, sur les devoirs de son état et sur ses mauvaises habitudes.

Voici donc, mes enfans, comment vous ferez votre examen *sur les commandemens de Dieu.* Parcourez chaque précepte, rappelez-vous ce qu'il vous commande et ce qu'il vous défend; puis examinez en quoi vous pourriez avoir transgressé vos obligations sur chacun. Par exemple:

Premier commandement. *Un seul Dieu tu adoreras,* etc. Dites-vous à vous-mêmes : Ce commandement m'ordonne 1° de *croire en Dieu.* Ai-je cru comme je devois? n'ai-je pas douté de quelques vérités de la foi? etc. 2° Ce commandement m'ordonne d'*espérer*

en Dieu. Ai-je mis en lui ma confiance et mon espérance comme je le devois? n'ai-je point désespéré de sa miséricorde et de mon salut? n'ai-je pas au contraire trop présumé de mes forces et de sa bonté pour l'offenser? n'ai-je pas péché par présomption ou par désespoir? 3° Ce commandement m'ordonne d'*aimer Dieu.* L'ai-je aimé comme je le devois? n'ai-je pas aimé les créatures, les richesses, mes plaisirs, par préférence à Dieu et au détriment de sa loi? ai-je produit des actes d'amour? n'ai-je pas été des années entières dans sa disgrace, et par conséquent sans en produire de véritables? 4° Ce commandement m'ordonne d'*adorer Dieu,* ce qui renferme tous mes devoirs de religion. Combien n'y ai-je pas manqué? Omission des prières, distractions volontaires, irrévérences, profanations, sacrilèges, superstitions, vaines observances, etc.

Second commandement. *Dieu en vain tu ne jureras,* etc. Dieu me défend de jurer en vain, de blasphêmer, de faire des imprécations, etc. Hélas! combien j'en ai prononcé, à chaque moment, à chaque parole!..... Faux sermens, parjures, paroles grossières, B..., F...! Combien de péchés dans un jour, de la part de ceux qui sont sujets à jurer après le bétail, à entrelacer toutes leurs phrases de ce langage révoltant pour les oreilles honnêtes et chrétiennes!

Troisième commandement. *Les Dimanches tu garderas,* etc. Ce commandement m'ordonne de sanctifier le Dimanche par des œuvres saintes, sur-tout en assistant à la

messe. Comment y ai-je assisté, ainsi qu'aux autres offices, instructions, etc. ? Il me défend le travail sans nécessité et permission. N'ai-je pas travaillé, etc. ?

Quatrième commandement. *Père et mère honoreras*, etc. C'est ici votre précepte particulier, mes enfans ; c'est peut-être celui contre lequel vous avez le plus péché. Voyez donc si vous avez manqué à l'amour, au respect, à l'obéissance que vous devez à vos pères et mères, à tous vos autres supérieurs. Vous, domestiques, envers vos maîtres ; vous, maîtres, envers vos domestiques ; vous, pères et mères, envers vos enfans, etc.

Cinquième commandement. *Homicide point ne sreas*, etc. Ce commandement défend de tuer, de faire du mal, d'en vouloir au prochain, de lui dire des injures, de le scandaliser, etc. Voyez donc si vous n'avez fait rien de tout cela.

Sixième commandement. *Luxurieux point ne seras*, etc. Ce commandement défend tous les péchés déshonnêtes. Voyez si vous n'avez rien fait dont vous ayez à rougir devant Dieu et devant les hommes.

Septième commandement. *Bien d'autrui tu ne prendras*, etc. N'avez-vous pas commis des vols, des injustices, des usures, des usurpations ; porté dommage aux bois, aux grains, etc. ? Que de péchés contre ce précepte vous avez peut-être à vous reprocher, commerçans, gens de justice, administrateurs, économes, etc. ! *Redde rationem*, rendez compte de votre administration.

Huitième commandement. *Faux témoi-*

gnage ne diras, etc. N'en avez-vous pas fait en justice ou autrement ? n'avez-vous pas menti, calomnié, médit, fait des rapports qui ont troublé l'union et la paix, formé des jugemens téméraires, etc. ?

Telle sera la marche de votre examen. Parcourez de même *les commandemens de l'Eglise*, les péchés capitaux, etc., en confrontant vos obligations avec vos transgressions, et vous verrez aisément en quoi vous pouvez être coupables.

Votre Catéchisme ajoute qu'il faut s'examiner *sur les devoirs de son état.* Chacun a des devoirs à remplir, selon l'emploi qu'il occupe dans la société. Un magistrat, un officier public, un laboureur, un négociant, un artisan, un père, une mère de famille, un domestique, un journalier, un écolier comme vous, mes enfans, tous ont des obligations relatives à leur condition et à leur emploi : il faut donc encore s'examiner là-dessus. Vous, par exemple, le devoir de votre état est d'être assidus à l'école, d'y être sages, attentifs, soumis; de bien étudier, de bien apprendre. Eh bien ! il faut examiner si vous n'avez pas perdu votre temps, si vous n'avez pas été paresseux à étudier votre Catéchisme, vos leçons, à écrire, à chiffrer, et si vous n'avez pas été désobéissans, opiniâtres, arrogans, turbulens, etc. Vous, domestiques, il faut examiner si vous avez été fidèles, obéissans, laborieux, etc.; vous, officiers publics, si vous avez mis l'ordre, la police, fait observer les lois, sans passion, sans animosité, sans partialité, etc.; vous, artisans,

si vous avez fait du bon ouvrage; vous, négocians, si vous n'avez pas trompé dans votre commerce, etc.

Il faut s'examiner chacun selon son état. C'est l'examen que fit un sage confesseur à l'empereur Charles-Quint : vous avez déclaré les péchés de Charles, dites maintenant ceux de l'Empereur. *Dixisti peccata Caroli, dic nunc peccata Cæsaris.* C'étoit lui dire : Outre vos péchés personnels, confessez ceux que vous avez commis comme homme public, dans le gouvernement de votre empire. Il falloit donc qu'il se fût examiné sur les devoirs de son état d'empereur.

Chacun doit se confesser et s'examiner de même, depuis les rois jusqu'aux bergers; tous ont des devoirs d'état à remplir; il faut les savoir, et c'est une négligence bien coupable de les ignorer par sa faute.

Enfin, votre Catéchisme vous dit qu'il faut s'examiner *sur ses mauvaises habitudes.* On appelle mauvaises habitudes, les fautes que l'on commet souvent, tous les jours, plusieurs fois le jour, comme ceux qui jurent à chaque phrase, ceux qui se mettent souvent en colère, ceux qui nourrissent une passion déshonnête, qui retombent souvent dans de mauvaises pensées, de mauvaises paroles, de mauvais regards, des actions indécentes; ceux qui s'enivrent toutes les semaines, ceux qui parlent mal du prochain en toute rencontre. Ces mauvaises habitudes sont ordinairement l'effet d'une passion dominante; elles forment comme une seconde nature. Si peu qu'on s'étudie, on découvrira aisément cette

source de fautes habituelles et leur nombre. Voyons à quoi je suis le plus sujet. Ah! combien de péchés cela m'a fait commettre!

Tels sont, mes enfans, les différens objets et les différentes méthodes que vous pouvez employer à vous examiner. Faites toujours cet examen avec droiture, sans détour, sans vous rien déguiser; soigneusement, sans épargner ni vos peines, ni le temps proportionné, soit au temps pour lequel vous avez à vous confesser, soit au nombre de péchés dont vous seriez coupables et que vous auriez à rechercher; faites-le sévèrement, sans vous rien pardonner; sagement, sans scrupule, sans trouble, sans inquiétude; mais sur-tout avec douleur et regret, dans l'amertume de votre ame, comme David pénitent: Je reconnois maintenant combien j'ai commis d'iniquités, et les crimes dont je me sens coupable sont toujours présens à mon esprit. *Iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper*. (Psal. L, 5.) C'est une obligation essentielle, préliminaire à la confession. Pourquoi? C'est ce que va vous dire la demande suivante.

D. Pourquoi faut-il faire cet examen?

R. Pour n'omettre dans sa confession aucun des péchés dont on est coupable.

L'examen de conscience est absolument nécessaire pour une bonne confession; car, comment se souvenir de tous ses péchés et les déclarer, si on ne les recherche pas dans sa mémoire, et cela, comme dit le concile

de Trente, avec le soin et la réflexion nécessaires? *Quorum memoria cum debita et diligenti præmeditatione habeatur.* Après une soigneuse discussion de soi-même. *Post diligentem sui discussionem.* Comment, dis-je, se rappeler tout ce qu'on a fait depuis quatre mois, six mois, un an, si on ne prend pas un temps suffisant pour y penser, avant de s'approcher du Tribunal de la pénitence? Comment instruire un procès, si on ne fait pas la procédure? La confession est un jugement de miséricorde, où nous sommes nous-mêmes nos accusateurs: nous n'obtiendrons pas notre pardon, si nous n'instruisons soigneusement la cause qui doit nous l'attirer.

Si donc on venoit à oublier quelques péchés, pour ne s'être pas suffisamment examiné, cette confession seroit nulle et sacrilège, faute de dispositions. Ce n'est plus un défaut de mémoire; vous êtes inexcusables pour n'avoir pas voulu vous donner la peine de rechercher vos transgressions.

Première objection. Je n'ai pas le temps de faire cet examen; j'ai trop d'affaires, etc.

R. Quoi! vous n'avez pas le temps de penser à la plus importante affaire? Eh! vous en perdez tant à mille objets frivoles, à des amusemens, à la débauche, à des entretiens inutiles, à des marchés verbiageurs qui vous tiennent des journées entières au cabaret! Que de momens perdus pour les ouvriers même les plus actifs! Ah! qu'ils seroient bien mieux employés à l'examen de leur conscience! Vous n'avez pas le temps! Mais, quoi! ne pouvez-vous pas y employer tant d'intervalles des

Dimanches et fêtes dont vous ne savez que faire? Prenez-vous-y deux ou trois semaines avant votre confession; consacrez une partie de ces saints jours à vous y préparer de loin, par une soigneuse discussion. Vous n'avez pas le temps! Mais au milieu même de vos travaux, quand vous êtes seuls, en allant, en venant, en voyageant, en gardant le bétail, en faisant de ces petits ouvrages qui n'absorbent pas l'attention, ne pouvez-vous pas la tourner quelquefois sur votre conscience, pour la discuter? On pense à tant de choses indifférentes ou mauvaises! Pourquoi ne pas s'occuper de ces retours intéressans! Jusque dans le lieu de votre repos, au milieu du silence de la nuit, si vous avez quelques intervalles de sommeil, rappelez-vous, comme David, le souvenir de vos iniquités, en arrosant votre couche de vos larmes. *Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo.* (Psal. VI, 7.)

Deuxième objection. J'ai beau m'examiner, je ne trouve rien; je n'ai point de mémoire.

R. Vous n'avez point de mémoire! Eh! vous en avez tant pour mille autres choses! Il est des esprits qui sont des répertoires vivans de frivolités, d'historiettes, de chansons, d'événemens scandaleux, et ils n'ont plus de mémoire lorsqu'il s'agit de se rappeler leurs devoirs et leurs transgressions; il en est qui se souviennent des moindres faits, des moindres comptes, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts temporels, et ils oublient tout lorsqu'il

s'agit des grands intérêts de l'éternité. *Jusqu'à quand les enfans du siècle seront-ils plus éclairés que les enfans de la lumière?* (Luç, xvi, 8.) Vous ne vous souvenez de rien! Ah! mes frères, c'est que vous ne réfléchissez ni assez souvent, ni assez profondément sur vous-mêmes! Vous ne trouvez rien! C'est que vous regardez comme rien des fautes considérables! *Une poutre vous crève l'œil, et vous ne la voyez pas!* (Matt. vii, 3.)... *Vous avalez un chameau comme un moucheron.* (Matth. xxiii, 24.) Parce que vous avez élargi votre conscience, parce que vous vous êtes fait une morale hardie et commode qui ne trouve du mal à rien, est-il étonnant que vous ne trouviez rien de coupable dans une conscience si relâchée? Tel, par exemple, ne cesse de jurer, qui ne trouve rien à dire, parce qu'il est tellement familiarisé avec ce langage impie et grossier, qu'il ne s'en aperçoit plus; tel autre a toujours à la bouche le mensonge, la calomnie, la médisance, la satire, etc., qui ne pense pas dire le moindre mal, parce qu'il s'est fait un jeu de mentir et de déchirer la réputation de ses frères. Celui-là vomit continuellement l'obscénité et la corruption; il n'en sent pas les exhalaisons fétides, parce qu'il est accoutumé à se vautrer dans la fange comme les animaux immondes. Ordinairement ce sont les plus coupables qui se croient les plus innocens, parce qu'ils *ont avalé l'iniquité comme l'eau;* tandis que les ames timorées se trouvent toujours coupables. Pourquoi ne trouve-t-on rien sur sa conscience? C'est

qu'on ne réfléchit pas, on ne cherche pas, on ne sent pas, dit le prophète Isaïe. *Non recogitant in mente suâ, neque cognoscunt, neque sentiunt.* (Isaïe, XLIV, 19.)

Cherchez et vous trouverez. (Luc, XI, 9.) Priez le Seigneur, et vous recevrez de lui la lumière qui vous découvrira vos fautes. Renouvelez plusieurs fois cette prière pendant votre examen : Faites, Seigneur, que je voie : *Domine, ut videam.* (Luc, XVIII, 41.) Après cela si vous ne trouvez rien, vous n'êtes plus responsables de vos oublis.

Troisième objection. Je ne sais pas discerner si je fais bien ou mal.

R. A qui la faute? Etes-vous de ceux qui n'ont pas voulu s'instruire pour faire le bien? *Noluit intelligere ut benè ageret.* (Ps. XXXV, 4.) Anciens du peuple, vous avez oublié votre Catéchisme, vous dédaignez de vous mêler aux enfans de la foi pour le rapprendre. Que répondrez-vous au Seigneur, lorsqu'il vous reprochera votre ignorance coupable au grand jour des discussions? Instruisez-vous, *erudimini.* Assistez à nos instructions ; lisez ou faites-vous lire la loi. *Requirite diligenter in libro Domini, et legite; unum ex eis non defuit.* (Isaïe, XXXIV, 16.) Tout est écrit dans ce livre divin ; il vous retrace vos obligations, et vos péchés sont écrits à côté de vos devoirs, dans le livre formidable qui sera produit à la fin du monde. Instruisez-vous, et mettez au nombre de vos péchés cette ignorance, si elle vient de votre paresse ou du mépris de nos instructions.

Enfin, quelqu'objection que vous puissiez

faire, l'examen est d'obligation pour vous avant d'aller à confesse, sans quoi vous risquez de faire une mauvaise confession.

D. Que faut-il faire après qu'on a examiné sa conscience ?

R. Demander pardon à Dieu, faire un ferme propos de ne plus l'offenser, et se présenter humblement au tribunal de la pénitence.

Nous l'avons dit, mes enfans, c'est dans l'amertume de notre ame que nous devons repasser nos années coupables. Eh! comment se rappeler des jours si malheureux, sans verser des torrens de larmes! Ainsi, à la vue de cette multitude d'iniquités que vous aurez découvertes en votre conscience, pleurez comme Jérémie sur les ruines de Jérusalem. O mon ame! qu'est devenue ta beauté, cette innocence, cette splendeur qui t'avoit décorée au baptême, ou que tu avois recouvrée par ta dernière absolution? Comment l'or le plus brillant s'est-il obscurci? *Quomodò obscuratum est aurum, et mutatus est color optimus?* (Thren. IV, 1.) Quelle désolation! Quel ravage le crime a-t-il opéré dans toi! J'ai péché contre le Seigneur! *Peccavi Domino!* Qui donnera à mes yeux deux sources de larmes? et je pleurerai jour et nuit. *Quis dabit capiti meo aquàm, et oculis meis fontem lacrymarum? et plorabo die ac nocte.* (Jerem. IX, 1.) C'en est fait, je l'ai dit, je vais commencer désormais à suivre les voies

de la justice. *Dixi, nunc cœpi custodire judicia justitiæ.* (Psal. LXXVI, 11.) Oui, je forme à vos pieds la résolution de vous être plus fidèle dans la suite ; je vais faire l'humble aveu de mes fautes au Tribunal de vos miséricordes, et vous m'en accorderez le pardon.

C'est ainsi, mes enfans, qu'il faut terminer votre examen, soit que vous soyez sur le point d'entrer au confessionnal, soit que vous vous y prépariez de plus loin. Il faut toujours exercer votre cœur au regret, l'y exciter long-temps auparavant, afin qu'au moment de l'absolution il soit changé, épuré de ses mauvais penchans, converti et tout prêt à recevoir son pardon.

Pénétrez-vous, dis-je, de ces sentimens de contrition et de bon propos, toutes les fois que vous examinerez votre conscience ; car ce n'est pas seulement aux approches de la confession qu'il faut vous examiner, mais toutes les semaines, tous les jours.

Examen de la semaine. Tous les Dimanches venez passer quelques momens à l'Eglise ; et là, en présence du Seigneur résidant en son tabernacle, repassez tous les péchés que vous pouvez avoir commis pendant la semaine ; demandez-en pardon, et proposez-vous bien fermement de les éviter la semaine suivante.

Examen journalier. C'est la pratique de toutes les bonnes ames qui veulent marcher fidèlement dans le chemin de la vertu. Tous les soirs, à vos prières, avant d'entrer dans le lieu de votre repos, passez en revue votre

journée, et rendez-en compte au Seigneur. Je ne puis trop vous recommander cet examen. En voici les avantages.

1° Ce compte que vous vous rendrez tous les jours vous donnera une exacte connoissance de vous-mêmes; il réveillera votre attention sur tous vos penchans et toutes vos démarches. Vous verrez par là les progrès que vous ferez dans la fuite du vice et la pratique de la vertu. *Nosce teipsum*, connoissez-vous vous-mêmes; c'est la science du sage. Or, on ne se connoît jamais mieux qu'en s'étudiant tous les jours.

2° Cet examen journalier, accompagné de contrition et de bon propos, est un moyen excellent pour nous corriger de nos mauvaises habitudes; car, comment aimera-t-on le péché, si l'on le déteste sincèrement tous les jours? comment pourra-t-il s'enraciner, si tous les jours on le déracine?

3° C'est une préparation continuelle à la mort; car après un bon examen, on ne seroit pas surpris, quand même on viendroit à mourir subitement pendant la nuit; on pourroit dire à son juge: Mon cœur est prêt, Seigneur; mon cœur est prêt. *Paratum cor meum, Deus; paratum cor meum.* (Ps. CVII, 2.) Qu'il est doux, mes enfans, de s'endormir ainsi tous les soirs dans la paix entre les bras d'un Dieu ami qui nous pardonne! *In pace in idipsum dormiam et requiescam.* (Psal. IV, 9.) Que risque-t-on alors? De passer d'un sommeil naturel, tranquille, au sommeil éternel de la paix.

4° C'est une préparation excellente à la

confession. Les comptes sont réglés tous les jours, comme ceux d'un économe exact qui tient un journal soigneux de sa gestion. Il n'y a plus qu'un coup d'œil à jeter sur ce mémoire journalier, et votre examen sera tout fait pour aller à confesse.

Tels sont, mes enfans, les avantages qu'éprouvent ceux qui s'examinent tous les jours. Ils pèchent beaucoup moins; ils ne pèchent que légèrement; ils se relèvent promptement; ils se confessent aisément; ils sont à l'abri des surprises de la mort. Concluez de là combien il est intéressant pour vous d'être fidèles à cette pratique. N'y manquez donc pas, soit à votre prière du soir, soit à d'autres momens de la soirée. Ne vous couchez jamais sans avoir jeté un coup d'œil salutaire sur votre conscience, sans avoir demandé pardon à Dieu des péchés de la journée, et promis sincèrement de n'y plus retomber. En tenant cette conduite, sûrement vous vivrez bien. *Hoc fac et vives.* (Luc, x, 28.)

L'examen de conscience, voilà donc la première disposition au sacrement de pénitence. Finissons cette instruction. Voici la dernière demande qui vous indique les autres dispositions et les différentes parties qui constituent ce sacrement de réconciliation.

D. Combien le Sacrement de Pénitence a-t-il de parties?

R. Le Sacrement de Pénitence a trois parties : la contrition, la confession, la satisfaction.

Cette réponse renferme en abrégé tout ce que nous avons encore à vous dire à ce sujet. C'est ce qui fera la matière des instructions suivantes. Maintenant reprenons celle-ci, et voyons, mes enfans, si vous avez bien entendu et retenu notre explication.

Sous-Demandes.

D. Que signifie ce mot pénitence?

R. C'est-à-dire *repentir, regret.* Ainsi le sacrement de Pénitence est le sacrement du repentir d'avoir offensé Dieu.

D. Quels péchés remet ce Sacrement?

R. Il remet les péchés actuels que nous commettons depuis l'usage de la raison.

D. Comment J.-C. a-t-il institué le sacrement de Pénitence?

R. La première fois qu'il apparut à ses Apôtres, après sa résurrection, il souffla sur eux, et leur dit : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

D. Les Prêtres peuvent donc retenir les péchés?

R. Oui, ils peuvent refuser l'absolution si on n'est pas bien disposé.

D. Quelle est la première chose qu'il faut faire pour avoir la rémission des péchés?

R. Il faut commencer par bien examiner sa conscience.

D. Vous dites que c'est rentrer en soi-même. Expliquez-nous cela.

R. C'est-à-dire qu'on réfléchit sur soi en cherchant ses péchés dans sa mémoire.

D. Comment faut-il commencer son examen?

R. Par une fervente prière pour demander à Dieu la grâce de connoître ses péchés.

D. Après cela, que faut-il faire?

R. Chercher dans sa mémoire le mal que l'on a fait.

D. Qu'est-ce à dire par pensées?

R. Il faut tâcher de se rappeler les mauvaises pensées auxquelles on s'est arrêté.

D. Par paroles?

R. Il faut tâcher de se rappeler toutes les mauvaises paroles qu'on a dites.

D. Par action?

R. Il faut se rappeler toutes les mauvaises actions qu'on a faites.

D. Par omission?

R. Il faut se rappeler ce qu'on a dû faire et qu'on n'a pas fait; par exemple, si on a omis ses prières, si on a manqué à la Messe le Dimanche, etc.

D. Comment s'examine-t-on sur les Commandemens de Dieu et de l'Eglise?

R. En se rappelant chaque Commandement, et voyant ce qu'on a fait contre.

D. Comment sur les devoirs de son état?

R. Chacun doit voir à quoi il est obligé par son état, et en quoi il a manqué.

D. Comment sur ses mauvaises habitudes?

R. Voir les péchés auxquels on est le plus sujet, et combien de fois on y est tombé.

D. Est-il absolument nécessaire de faire cet examen avant la confession?

R. Oui, car sans cela on ne pourroit se souvenir de ses péchés ni les déclarer tous.

D. La confession seroit-elle mauvaise alors?

R. Oui, parce qu'on oublieroit ses péchés par sa faute.

D. Faut-il mettre bien du temps à s'examiner?

R. A proportion du temps qui s'est écoulé depuis sa dernière confession.

D. Si on se confesse souvent, si on s'examine tous les jours?

R. Alors il faut moins de temps, parce que l'examen est bien avancé.

D. Il y en a qui disent qu'ils n'ont pas le temps de s'examiner?

R. Il faut bien le trouver pour une affaire de cette importance; d'ailleurs on le trouvera aisément en s'examinant quelques Dimanches avant la confession.

D. Faut-il aller à l'Eglise pour faire cet examen?

R. C'est le mieux si on le peut; mais si on ne le peut pas, il faut se tenir dans un endroit solitaire.

D. Ne pourroit-on pas s'examiner en travaillant, en voyageant, en gardant le bétail, etc.?

R. Oui, quand on est seul; ce sont d'excellentes occasions de penser à sa conscience.

D. Ne pourroit-on pas s'examiner la nuit dans son lit, dans les intervalles du sommeil?

R. Oui, ce silence des ténèbres y est très favorable, et le roi prophète nous y invite. (*In cubilibus vestris compungimini*, psal. IV.)

D. Si on n'a point de mémoire?

R. Dieu ne demande pas l'impossible. Il faut demander sa grâce et faire ce que l'on peut.

D. Si malgré cela on oublioit quelques péchés?

R. Dieu les pardonneroit; il suffiroit de les déclarer quand on s'en souviendroit dans la suite.

D. Est-ce assez de rechercher ses péchés dans sa mémoire?

R. Non, il faut encore en gémir devant Dieu et en demander pardon.

D. Faut-il faire ces actes de contrition à chaque fois qu'on s'examine?

R. Oui, il faut cela pour changer son cœur, long-temps avant la confession.

D. Pourquoi ne pas attendre qu'on soit au confessionnal?

R. Parce que notre cœur ne change pas si ai-

-sément en un instant, du mal au bien; il faut l'exercer et l'affermir dans le regret du péché et les bonnes résolutions.

D. Vous dites qu'il faut se présenter ensuite humblement au tribunal de la pénitence?

R. Oui, si c'est l'examen qu'on fait immédiatement avant la confession.

D. Faut-il s'examiner en d'autres circonstances?

R. Oui, c'est très bien fait de s'examiner tous les jours et toutes les semaines.

Récapitulation pratique.

1° Soyez bien convaincus de la nécessité d'un examen préliminaire à la confession.

2° Faites cet examen sérieusement, soigneusement, sincèrement, sans scrupule, avec sagesse et un repentir véritable.

3° Prenez-vous-y de loin, quelques Dimanches avant la confession, afin d'y mettre tout le temps et les soins nécessaires.

4° Pour y réussir plus aisément, faites votre examen tous les soirs avant de vous coucher, et un examen de semaine tous les Dimanches.

En un mot, apprenez à vous connoître vous-mêmes, *nosce teipsum*; c'est la véritable science et la vraie sagesse.

Prière.

Quid sum miser tunc dicturus, quando Judex est venturus, cuncta strictè discussurus?

Que dirai-je, infortuné pécheur, quand le Juge souverain viendra discuter toutes les consciences avec une implacable sévérité? Il faut me le dire à présent aux approches du jugement de miséri-

corde où je serai mon accusateur. Il faut me discuter, me juger moi-même, afin de m'épargner une discussion et un jugement plus terrible. Je viens d'apprendre à faire cet examen favorable qui doit préparer mon pardon. Que vous êtes bon, ô mon Dieu! d'avoir ainsi remis ma cause entre mes mains!... Mais hélas! je m'étois cruellement épargné jusqu'ici! Combien de confessions mauvaises, faute de soins et de sévérité dans mes examens! Il faut les réparer. Oui, mon Dieu, je vais repasser toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon ame. *Recogitabo tibi annos meos in amaritudine animae meae.* Cette recherche amère et pénible me donnera la paix de la conscience. *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* C'est par ce moyen, Dieu de bonté, que vous arracherez mon ame à la mort éternelle qui la menaçoit. *Tu autem eruisti animam meam ut non periret.* Oui, mon Dieu, je l'espère; à la vue de ce jugement rigoureux que je vais porter contre moi-même, à la vue de mes regrets, de ma douleur, de mes résolutions inébranlables, vous oublierez tous mes péchés et vous les jetterez loin de vous. *Projecisti post tergum tuum omnia peccata mea.* Ainsi soit-il.

DE LA CONTRITION.

SECTION PREMIÈRE.

D. Qu'est-ce que la contrition?

R. La contrition est une douleur d'avoir offensé Dieu, accompagnée d'un ferme propos de ne plus l'offenser.

Cette définition est précisément celle du

saint concile de Trente. Je vais tâcher de vous la bien expliquer, mes enfans; car il est essentiel que vous sachiez bien ce que c'est que la contrition. Ce mot signifie *brisement*. C'est un brisement du cœur, un regret, un chagrin d'avoir mal fait. On est fâché, affligé d'avoir offensé Dieu; on voudroit n'avoir pas commis telle faute qui lui déplaît. On se dit franchement, avec amertume de l'ame : Ah que je voudrois n'avoir pas péché! Que je m'en repens! Si c'étoit à recommencer, je me garderois bien de faire telle action qui a outragé mon Dieu et qui m'a fait perdre son amitié.

Ce regret est nécessairement accompagné d'un ferme propos de ne plus offenser Dieu. C'est la seconde partie de la contrition. Cette résolution est nécessairement liée au repentir du passé. Car on ne peut dire sincèrement : Je suis fâché d'avoir fait tel mal, et cependant je veux le faire encore. Un enfant qui demande pardon à son père de lui avoir désobéi, dit : *Je ne le ferai plus*. S'il disoit : Je veux le faire encore, le père justement irrité ne lui pardonneroit pas, parce qu'il ne verroit pas en lui un repentir véritable. Si le Père céleste que nous avons offensé ne voit pas en nous la volonté franche et sincère de ne plus lui déplaire, il ne nous accordera pas notre pardon; il ne peut même nous l'accorder, car il déteste nécessairement le péché par-tout où il se trouve; or il est toujours dans le cœur de celui qui veut le commettre; Dieu ne peut donc lui pardonner et ne lui pardonnera pas, tant qu'il n'y verra pas le bon

propos pour l'avenir avec le repentir du passé.

De là concluons la nécessité de la contrition et du bon propos. *C'est la première disposition du pénitent*, dit le concile de Trente, *et ce mouvement de contrition a toujours été nécessaire dans tous les temps pour obtenir le pardon des péchés.*

C'étoit le seul moyen de l'obtenir avant l'institution du sacrement de Pénitence, et il le faut encore en le recevant, parce que Dieu est infiniment juste et ne peut en appliquer les fruits à un coupable qui veut demeurer dans son péché. Nous l'avons déjà dit : le sacrement de Pénitence suppose et exige la vertu de pénitence qui est la contrition. Sans cela, mes enfans, nous aurions beau avoir toutes les autres dispositions, nous bien examiner, tout déclarer... Point de pardon sans repentir et sans bon propos, et cela du fond du cœur; car voici ce qu'ajoute encore le concile de Trente : « Cette contrition n'est « pas seulement la cessation du péché, le « dessein et le commencement d'une vie nou- « velle, mais l'horreur et la détestation des « péchés commis, selon ces paroles des « Saintes Ecritures : *Jetez loin de vous les* « *iniquités dont vous vous êtes rendus cou-* « *pables ; faites-vous un cœur nouveau et* « *un esprit nouveau.* (Ezech. XVIII, 31.) Et « certes on verra que ce n'est que la détes- « tation de l'ancienne vie coupable, qui a « inspiré ces cris de pénitence : *J'ai péché* « *contre vous, ô mon Dieu ! c'est en votre* « *présence que j'ai commis le mal.* (Psal.

« L, 6.) *J'ai poussé des gémissemens dou-*
« *loureux et j'arroserai mon lit de mes lar-*
« *mes*, etc. » (Psal. VI, 7.)

Voilà, mes enfans, ce que c'est que la contrition en général, et quelle est sa nécessité. Voyons-en maintenant les différentes sortes.

D. Combien y a-t-il de sortes de contritions ?

R. Il y en a de deux sortes : la contrition parfaite, et la contrition imparfaite que l'on nomme attrition.

Il y a une contrition plus parfaite que l'autre, qui touche davantage le cœur de Dieu, et qui obtient de plus heureux effets. L'autre, quoique bonne, ne lui est pas si agréable et ne produit pas les mêmes avantages. C'est ce que nous allons vous expliquer en vous développant les demandes suivantes.

D. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

R. La contrition parfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est souverainement bon et infiniment aimable.

Il est évidemment plus parfait de se repentir d'avoir offensé Dieu, par amour, à cause de lui, à cause qu'il est infiniment aimable, parce qu'on a outragé ses perfections infinies, que par crainte et à cause des

châtimens qu'on a mérités. Voici une comparaison qui vous fera sentir cette différence : Vous êtes deux frères qui avez commis une faute qui déplaît à votre père ; l'un lui dit : Ah mon cher père ! que j'ai de regret de vous avoir contristé, chagriné, déshonoré, parce que je vous aime bien ; oui, c'est l'amour qui me pénètre de regret de vous avoir déplu. L'autre lui dit : Je vous crains, parce que vous êtes un père sévère et redoutable qui allez me punir rigoureusement. *Timui te quia homo austerus es.* (Luc. XIX, 21.) Eh bien ! dites-moi ; lequel de ces deux enfans est le plus aimable et le plus digne de pardon ? Celui qui aime le mieux, qui a le cœur plus parfait, en qui l'amour fait éclater le repentir d'une manière si touchante : l'autre n'a qu'une douleur de crainte, bien moins parfaite et moins agréable au père offensé. Voilà, mes enfans, la différence qu'il y a entre la contrition parfaite et la contrition imparfaite. Aussi produisent-elles des effets différens. Nous allons vous les expliquer.

D. Quel est l'effet de la contrition parfaite ?

R. L'effet de la contrition parfaite est de justifier le pécheur avant le Sacrement de Pénitence, pourvu qu'il ait un désir sincère de le recevoir.

C'est-à-dire que la contrition parfaite obtient le pardon au pécheur aussitôt qu'il l'a conçue, avant et même sans le sacrement de Pénitence lorsqu'il ne peut le recevoir.

Mais il faut toujours en avoir la volonté. Voici là-dessus la doctrine du saint concile de Trente : « Le saint concile enseigne, que « quoiqu'il arrive quelquefois que la contri- « tion est parfaite par la charité, et qu'elle « réconcilie le pécheur avant de recevoir le « Sacrement ; cependant on ne peut pas at- « tribuer cette réconciliation à la contrition « seule, sans le vœu du Sacrement, qu'elle « doit renfermer. » Sur quoi voici donc deux vérités à vous développer.

1° La contrition parfaite justifie d'abord, même avant la réception du sacrement de Pénitence, parce que c'est l'amour qui inspire le regret d'avoir offensé le meilleur de tous les pères. Lorsque l'enfant prodigue vient se jeter aux pieds de son père et lui dit : Mon père, j'ai péché contre vous ; ce bon père attendri, le relève aussitôt, l'embrasse et lui rend sa décoration primitive. C'est ainsi que notre Dieu reçoit et traite un pécheur qui a la contrition parfaite et se repent par amour : l'amour a tout fait pour lui, et il est réconcilié avant que le Ministre réconciliateur prononce sur lui la sentence de paix. Ainsi, par exemple, je suppose un homme qui se trouve en danger de mort, subitement ; il produit un acte de contrition parfaite, il est véritablement pénétré de regret d'avoir offensé le Seigneur, et cela parce qu'il l'aime de tout son cœur, parce qu'il est désolé d'avoir déplu au meilleur de tous les pères ; c'est l'amour qui fait couler ses larmes. Si cet homme venoit à mourir sans pouvoir recevoir l'absolution,

il obtiendroit la rémission de ses péchés; mais j'ajoute

2° Qu'il faudroit qu'il eût le désir de la recevoir. Car la contrition ne peut justifier sans cette volonté. Depuis que Jésus-Christ a institué le sacrement de Pénitence, c'est une loi de le recevoir pour quiconque est tombé en péché mortel après le Baptême. *Il est nécessaire aux pécheurs tombés par leur propre volonté, comme le Baptême à ceux qui ne sont pas régénérés.* C'est un précepte de l'Eglise de le recevoir à tout le moins une fois l'an; voilà une loi divine et ecclésiastique. Or, quiconque a une vraie douleur d'avoir péché, doit être dans le dessein d'accomplir la loi; sans cela sa contrition seroit fausse et illusoire. Si donc le pécheur a une douleur véritable, il doit avoir le dessein et le désir de recevoir l'absolution dans le sacrement de Pénitence; ce vœu est nécessairement lié à la contrition parfaite. Ainsi, mes enfans, si vous vous trouviez en danger de mort, voici quel devroit être votre acte de contrition : Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que je vous aime de tout mon cœur; je voudrois ne vous avoir pas déplu par ma désobéissance; mon amour me détermine à accomplir votre sainte loi dans toute son étendue, et par conséquent celle de me confesser. Je désire sincèrement de le faire, si j'en ai le temps et l'occasion. Voilà le vrai sens d'un acte de contrition parfaite, et l'heureux effet qu'elle produit.

D. Qu'est-ce que l'attrition ou la contrition imparfaite ?

R. L'attrition est une douleur d'avoir offensé Dieu, qui est conçue communément par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte de l'enfer.

Cette seconde espèce de contrition est appelée imparfaite, parce qu'en effet elle est moins parfaite que l'autre ; ses motifs sont moins nobles : ce n'est pas la tendresse filiale qui l'inspire, mais la crainte, la vue de l'enfer, la frayeur des jugemens de Dieu, la laideur du péché, l'état déplorable où il réduit celui qui l'a commis, la perte du ciel fermé pour le pécheur. Ces motifs sont moins parfaits que ceux de l'amour dont nous venons de parler. « Cependant cette « contrition est bonne, dit le saint concile « de Trente, si elle exclut la volonté de pé- « cher, si elle est jointe à l'espérance du « pardon. Non-seulement elle ne rend pas « l'homme hypocrite et pécheur ; mais elle « est un don de Dieu, une impulsion du « Saint-Esprit qui, à la vérité, n'habite pas « encore dans l'homme, mais qui le touche, « qui aide le pénitent à entrer dans les voies « de la justice. C'est cette crainte qui émut « salutairement les Ninivites à la prédication « terrible du prophète Jonas. Ils firent pé- « nitence et reçurent la miséricorde du Sei- « gneur. C'est pourquoi on calomnie indi- « gnement les écrivains catholiques en leur « imputant de dire que le sacrement de Pé-

« nitence confère la grâce sans aucun bon « mouvement de la part de ceux qui le re« çoivent ; ce que l'Église n'a jamais ni pensé « ni enseigné. C'est faussement que les hé« rétiques enseignent que cette contrition « est forcée et extorquée, et non pas un acte « libre de la volonté. » (*Trid. sess.* XIV, *cap.* 4.)

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse (*Psal.* CX, 10); elle opère un effet salutaire et sur le cœur et sur les actions; elle porte à regretter sincèrement des fautes qui pourroient nous perdre éternellement; elle engage à ne plus pécher pour ne pas tomber entre les mains d'un Dieu vengeur. Elle ne contient pas seulement la main comme on l'objecte, mais le cœur et la volonté; puisqu'elle fait craindre d'offenser Dieu intérieurement aussi bien qu'extérieurement. Elle n'est pas *servilement servile* comme celle des esclaves qui voudroient secouer le joug d'un maître qu'ils craignent sans l'aimer; mais c'est la crainte d'un enfant qui mêle ses frayeurs à un commencement d'amour, qui a du moins la volonté d'aimer, puisqu'il veut accomplir la loi de l'amour comme les autres lois. Il n'aime pas si vivement, si parfaitement que celui qui n'est guidé que par la tendresse filiale; mais il aime du moins par la crainte d'irriter son père en ne l'aimant pas. Cette crainte est bonne, puisqu'elle est inspirée par ce Père infiniment bon lui-même, qui nous intimide par ses menaces; puisqu'elle est un mouvement du Saint-Esprit : elle est mêlée d'amour,

elle est le commencement de la sagesse: *Initium sapientiæ timor Domini* (Psal. cx, 10); puisqu'elle commence à ramener le pécheur dans ses voies.

Telle est, mes enfans, la contrition imparfaite ou attrition, ainsi nommée parce qu'elle n'est pas si sublime, si généreuse, si pure dans ses motifs que la première dont nous venons de parler. Aussi n'a-t-elle pas les mêmes effets.

D. Quel est l'effet de l'attrition ?

R. L'effet de l'attrition est de disposer le pécheur à recevoir la rémission de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence.

C'est toujours ici la doctrine du concile de Trente : « L'attrition ne peut conduire « le pécheur par elle-même à la justification « sans le sacrement de Pénitence; mais elle « le dispose à obtenir sa grâce par ce Sacre- « ment », en lui inspirant l'horreur et le détachement du péché et de ses occasions par la crainte d'être puni. Elle le prépare à l'absolution sacramentelle; mais cette absolution est nécessaire pour que le pardon soit accordé à cette douleur imparfaite. Le désir seul ne suffiroit pas avec ce regret inspiré par la crainte, comme il suffit avec la contrition inspirée par l'amour. En sorte que si un homme mouroit sans absolution, n'ayant que cette contrition imparfaite, il ne pourroit être sauvé; au lieu qu'il le seroit sans l'absolution sacramentelle, avec la contrition parfaite.

Voilà, mes enfans, la différence des effets entre ces deux sortes de contritions. Pourquoi cette différence? Nous l'avons dit : l'amour est plus parfait que la crainte; il touche davantage le cœur de Dieu; le Seigneur qui ne nous doit point de pardon nous l'accorde à quelle condition il lui plaît. C'est toujours le Dieu des miséricordes, lorsqu'il veut bien se contenter d'un retour de terreur, avec le sacrement qu'il a daigné nous donner pour subvenir à notre insuffisance. Si le pécheur périt faute d'absolution, c'est toujours à lui-même qu'il doit imputer sa perte. Il auroit dû ne pas pécher; il auroit dû se relever aussitôt après son péché, et ne pas traîner en longueur; il devoit se rappeler la menace du Sauveur : *Je viendrai comme un voleur, au moment que vous vous y attendrez le moins; soyez toujours prêts.* Priez, gémissez, implorez la miséricorde, recourez au remède aussitôt après votre chute, relevez-vous, et vous ne serez pas surpris.

Ce pécheur imparfaitement contrit meurt sans confession; mais il y a peut-être six mois, un an qu'il croupit dans son péché, sans vouloir se confesser; il en a commis un nouveau en s'exposant à mourir de la sorte: est-il digne de pardon, lui qui n'en a pas voulu, lui qui a dédaigné de venir implorer un moyen si facile? Mais enfin, qu'il ait différé ou non, Dieu pouvoit le frapper sans injustice, immédiatement après son péché; il peut donc encore le frapper sans injustice dans l'imperfection de sa pénitence, puisqu'il ne lui doit ni délai, ni pardon. Deux

hommes meurent sans confession par un accident funeste : l'un a la contrition parfaite, et il est sauvé ; l'autre n'a que l'attrition, et il ne l'est pas. Terrible différence ! Mais l'un a mérité son pardon, et l'autre ne l'a pas mérité ; *unus assumetur, alter relinquetur.* Si ces jugemens de Dieu nous étonnent, écrions-nous avec l'Apôtre : *O profondeur!.. que les jugemens de Dieu sont incompréhensibles !* (Rom. XI, 33.) Efforçons-nous de ne pas en être les victimes ; ne restons pas si long-temps dans nos péchés sans recourir au remède qui doit les guérir ; demandons à Dieu la contrition qu'il nous faut pour en obtenir le pardon. Si nous nous trouvons en danger de mort sans pouvoir recourir au Sacrement, tâchons de former un acte de contrition parfaite. Redoublons les actes d'amour en conjurant le Seigneur d'enflammer toujours plus nos cœurs de ce feu sacré. *Diligam te Domine..... Infunde amorem cordibus...... Amo Domine, sed amem ardentiùs....* Que je vous aime, Seigneur..... Versez votre amour dans mon ame.... Oui, mon Dieu, je vous aime ; mais que je vous aime encore avec plus d'ardeur. C'est l'amour qui m'arrache à ce moment des larmes de regret de vous avoir offensé. Voilà, dis-je, mes enfans, les actes de contrition parfaite qu'il faudroit tâcher de produire dans les dangers : faites-les de tout votre cœur, si vous vous y trouvez jamais ; et si ces actes sont sincères, vous serez sauvés avec le désir de l'absolution, quand même vous ne pourriez la recevoir.

D. La contrition parfaite est-elle nécessaire pour recevoir l'absolution?

R. Non; mais avec la douleur d'avoir offensé Dieu, il faut au moins être dans la résolution de préférer sa loi à toutes les choses du monde, avoir une grande confiance en lui, et par conséquent l'aimer.

De tout ce que nous avons cité du concile de Trente, au sujet de la contrition et de l'attrition, l'on doit conclure que la contrition parfaite n'est pas absolument nécessaire pour recevoir l'absolution. D'un autre côté, *puisque l'attrition dispose à obtenir la grâce de Dieu dans le sacrement de Pénitence*, l'on doit conclure que le Dieu de miséricorde veut bien se contenter de cette douleur, quoiqu'imparfaite, avec le sacrement. Cependant elle doit être accompagnée d'un commencement d'amour; c'est-à-dire qu'avec le regret inspiré par la crainte, il faut que nous soyons résolus de préférer la loi de Dieu à toute autre chose et de l'accomplir dans toute son étendue. Or, le premier article de la loi est d'aimer Dieu; il faut donc vouloir l'aimer. Nous devons avoir une grande confiance en sa bonté pour en obtenir le pardon, et par conséquent commencer à l'aimer comme le père des miséricordes : voilà le commencement d'amour qui doit accompagner l'attrition pour qu'elle nous obtienne le pardon au sacrement de Pénitence.

Enfin, mes enfans, quelle que soit votre

contrition, parfaite ou imparfaite, quand vous vous présentez à ce tribunal de clémence, elle est toujours un don de Dieu; demandez-la telle qu'il vous la faut pour obtenir votre pardon; demandez-la instamment, avec ferveur; demandez-la tous les jours, dans ces temps de préparation à votre première communion. Dites souvent avec David : *Cor mundum crea in me Deus.* (Psal. L, 12.) O mon Dieu! créez en moi un cœur pur, tel qu'il fut dans les beaux jours de mon innocence; mettez-y les sentimens d'un enfant bien né qui déplore le malheur d'avoir déplu à un père tendrement chéri; et si je ne puis encore atteindre à des sentimens si nobles, du moins, mon Dieu, j'y aspire et je m'humilie de ne pas les avoir. *Cor contritum et humiliatum Deus non despicies.* (Ps. L, 19.) Non, vous ne dédaignerez pas un cœur contrit, timide et confus, qui s'efforcera d'arriver par degrés à l'amour vraiment filial que vous aimez à voir dans vos meilleurs enfans. Hélas! mon Père, je l'ai perdu cet amour d'alégresse; rendez-le moi, *redde mihi lætitiam salutaris tui* (Psal. L, 14); rendez-moi la joie d'un cœur satisfait et d'une bonne conscience.

D. Dans quel temps faut-il produire des actes de contrition ?

R. Il en faut produire lors de l'examen de conscience, avant la confession, et au moment de l'absolution.

Voilà trois circonstances spéciales où il faut produire des actes de contrition.

1° *Lors de l'examen de conscience.* Nous l'avons dit, *c'est dans l'amertume de notre ame que nous devons repasser nos années coupables.* (Isai. XXXVIII, 15.) La contrition doit donc accompagner cette recherche, toutes les fois que nous la faisons, tous les jours, chaque semaine, quand nous nous préparons à la confession, quand ce seroit quinze jours, trois semaines, un mois auparavant. Pourquoi? Parce qu'il faut que le cœur soit changé; il faut qu'il déteste le vice qu'il a trop aimé, qu'il aime la vertu qu'il ne pratiquoit pas. Or, il faut du temps et de l'exercice pour changer ainsi ses goûts et ses penchans; cela ne se fait pas en un moment; il ne faut donc pas attendre qu'on soit au confessionnal pour produire des actes de contrition; il seroit trop tard : d'ailleurs ce seroit tenter Dieu qui seul peut opérer en nous ce changement; il ne le fera pas que nous ne lui ayons fait et réitéré cette prière : *Convertissez-nous, Seigneur, et nous serons convertis.* (Thren. v, 21.) Il faut même que notre conduite prouve la sincérité de nos regrets par une conversion réelle, quelques jours avant l'absolution, afin que le confesseur puisse juger par là si nous sommes bien disposés.

2° Il faut produire des *actes de contrition avant la confession*, c'est-à-dire aux approches du confessionnal, quand on est à l'Église pour s'y préparer, en attendant que votre tour arrive pour vous présenter; il faut, dis-je, vous occuper sérieusement de

cette grande action, redoubler de douleur, répéter plusieurs fois les actes de contrition que vous savez ou que vous avez dans vos Heures, et cela de tout votre cœur ; car ce ne sont pas des paroles ni une vaine formule que vous devez prononcer, mais des sentimens réels, des résolutions fermes que vous devez exprimer dans ces momens préparatoires.

3° Enfin, *au moment de l'absolution*. Quand vous voyez le ministre de la réconciliation étendre la main sur votre tête, quand vous l'entendez prononcer les paroles de paix, c'est alors sur-tout qu'il faut renouveler votre contrition dans toute l'amertume de votre ame. C'est le moment critique. Nous frémissons souvent sur la sentence incertaine que nous allons prononcer ; notre bras reste suspendu entre la crainte et l'espérance : moment redoutable, autant pour nous que pour nos pénitens, où nous balançons quelquefois si nous lierons ou si nous délierons le pécheur. C'est à vous, Chrétiens, à fixer alors nos incertitudes et la valeur de l'arrêt que nous portons ; c'est cet acte de contrition qui décide tout, qui rend favorable ou funeste la sentence que nous proférons. Redoublez donc alors tous vos efforts pour faire ratifier dans le ciel ces paroles de paix : *Je vous absous, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. Ah! mes enfans, bientôt nous allons les prononcer sur vous ; souvenez-vous de ce que je vous dis maintenant. Quel bonheur à cet instant fortuné !

Le Dieu de miséricorde vous rendra la robe de votre innocence ; et pour cela, voici ce qu'il faudra faire.

D. Que faut-il faire pour avoir une bonne contrition?

R. La demander à Dieu avec ferveur, et réfléchir sur les motifs propres à l'exciter.

Remarquez bien, mes enfans, deux choses, *prier et réfléchir.*

1° *Il faut demander à Dieu la contrition avec ferveur.* Hélas! mes enfans, nous péchons par nos propres forces, mais elles ne peuvent nous tirer du bourbier où nous sommes plongés; nous tombons comme des enfans, mais il nous faut la main d'une mère pour nous relever. Crions donc vers la miséricorde; implorons la grâce de celui même que nous avons offensé; adressons-lui mille fois cette fervente prière : Convertissez-nous, Seigneur, et nous serons convertis : *Converte nos Domine, et convertemur.* (Thren. v, 21.) Faites les prières qui sont dans vos Heures pour obtenir la grâce d'une bonne contrition. Si vous ne savez pas lire, dites votre *Pater* tout bonnement : cette prière renferme bien positivement la demande dont nous parlons. *Dimitte nobis debita nostra.* Pardonnez-nous nos péchés. Qu'est-ce que cela signifie? Donnez-nous le pardon et le regret qui est le moyen de l'obtenir. Outre cela, cette prière divine renferme la contrition la plus vive en ces généreuses de-

mandes : *Que votre nom soit sanctifié, que votre volonté soit faite, que votre règne arrive, ne nous laissez point succomber à la tentation.* Dites bien tout cela, répétez-le plusieurs fois en conjurant le Seigneur de mettre ces beaux sentimens dans votre ame, et vous aurez, ou vous obtiendrez bientôt la contrition la plus parfaite.

2° La seconde chose qu'il faut faire, *c'est de réfléchir sur les motifs propres à l'exciter.* Réfléchir! Eh, mes pauvres enfans! à votre âge en êtes-vous capables? Oui, vous le pouvez. Ainsi, quand vous aurez fait votre examen, considérez les raisons que vous avez de déplorer vos égaremens; imitez le prodigue; éloigné de son père, seul, dans une terre étrangère, couvert de haillons, environné d'un vil troupeau, mourant de faim et de misère, loin de l'abondance et des douceurs de la maison paternelle, il rentra en lui-même, *in se reversus.* Réfléchissez comme lui sur le déplorable état de votre ame, et l'éloignement où vous êtes de votre Père céleste; méditez profondément sur les motifs qui doivent exciter vos regrets et vos bonnes résolutions.

D. Quels sont les motifs propres à exciter la contrition?

R. Ces motifs sont : la bonté de Dieu que nous avons offensé, ses bienfaits et notre ingratitude, la mort et passion de Jésus-Christ, l'enfer que nous avons mérité, et le Paradis que nous avons perdu.

Combien de raisons, mes chers enfans, vous doivent pénétrer de la plus vive douleur de vos péchés! Sachez donc et voyez quel mal c'est, et combien il est amer d'avoir abandonné le Seigneur votre Dieu. *Scito et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum.* (Jerem. II, 19.) Parcourons chacun de ces motifs.

1° *La bonté de Dieu que nous avons offensé.* Outrager un bon maître, un bon père, la bonté même! c'est une indignité qui doit confondre tout cœur qui s'est livré à cette insolence. Eh bien! mes enfans, c'est ce que vous avez fait en désobéissant à la loi du Seigneur; vous vous êtes révoltés contre le meilleur de tous les pères. Ah! chers enfans, si vous avez un cœur, peut-il ne pas se fendre de douleur, sur-tout à la vue des bienfaits dont ce bon Père vous a comblés?

2e Considération. *Les bienfaits de Dieu et notre ingratitude.* Oui, mes enfans, nous sommes comblés de ses dons; nous en sommes tout pétris. Notre existence, notre conservation est un bienfait continuel et permanent de sa main généreuse; chaque respiration est une nouvelle existence qu'il nous accorde; s'il cessoit un moment de nous soutenir et de nous alimenter, nous tomberions morts ou dans le néant. Toutes les productions du ciel et de la terre sont autant de présens de sa libéralité: ce soleil, ces astres qui brillent sur nos têtes, qui nous éclairent, qui donnent à la terre la fécondité; cette terre qui fournit à nos besoins et à nos déli-

ces, toutes ces richesses qui nous vivifient, sont les œuvres de ce Dieu libéral et magnifique ; c'est lui qui opère tant de merveilles en notre faveur.

Et si c'est là peu de chose, voici des dons plus sublimes ; *et si parva hæc sunt, adjiciam multo majora* (II Reg. XII, 8) ; les bienfaits spirituels, la rédemption, les sacremens, la miséricorde, la patience, la longanimité qui nous attend, qui nous appelle, qui nous empêche de périr, qui nous comble de grâces. Que de faveurs dans tous les genres ! C'est l'auteur de tous les dons que nous avons offensé ! Quelle ingratitude ! Mettons-la en opposition avec tout ce que le Seigneur a fait pour nous. Quel cœur pourroit soutenir de sang froid une opposition si révoltante ! Etre ingrat ! outrager celui qui nous fait du bien ! c'est un caractère abominable, détesté par tous les hommes ! Voilà, pourtant ce que nous avons été envers le Seigneur notre Dieu : il nous a comblés de biens, et nous avons refusé de lui obéir, nous avons blasphêmé et fait blasphêmer son saint nom, profané ses temples et ses sacremens, violé la charité, la justice, la pudeur et toutes ses lois saintes. Quelle ingratitude! Pourriez-vous, mes enfans, réfléchir sur une pareille noirceur, et ne pas être confondus, ne pas avoir en horreur une conduite si indigne envers le souverain Bienfaiteur qui *vous a aimés jusqu'à vous donner son Fils pour vous racheter?* (Joan. III, 16.) Pourriez-vous ne pas rougir d'avoir contribué

vous-mêmes à la mort de ce Fils bien-aimé qui vous a chéris jusqu'à se livrer pour vous?

3e motif de contrition. *La mort et passion de Jésus-Christ.* Ce divin Rédempteur nous a aimés jusqu'à donner sa vie pour nous. Il est mort sur la croix pour expier ces péchés que nous devons pleurer ; c'est contre lui que nous avons péché ; c'est au pied de sa croix que je vous appelle ; pourrez-vous la contempler sans verser des torrens de larmes, puisque ce sont ces mêmes péchés qui l'y ont attaché ? Prenez donc en main votre crucifix, ou jetez les yeux sur ces images d'un Dieu crucifié que l'Eglise offre à vos regards en ce saint lieu ; considérez et voyez, *attendite et videte.* Voyez ces pieds et ces mains percés, cette tête couronnée d'épines, ce côté ouvert, ce corps déchiré, ensanglanté, couvert de plaies depuis les pieds jusqu'à la tête ; considérez les opprobres et les ignominies, tous les supplices qu'il a endurés depuis le jardin des Olives jusqu'au Calvaire, etc., et dites-vous à vous-mêmes : Voilà mon ouvrage ! c'est moi qui suis cause de tout ce que ce divin Rédempteur a souffert pour expier mes péchés ! Toutes les fois que j'en ai commis, j'ai renouvelé sa mort et je l'ai crucifié de nouveau. *Rursum crucifigentes sibimet ipsis Filium Dei.* (Hebr. VI, 6.) Ah ! mes enfans, si vous avez un cœur, il doit se fendre de douleur à la vue d'un pareil spectacle ! Jésus est mort pour moi, dans les plus affreux supplices ! et je l'offense toujours ! et j'anéantis les

fruits de sa mort! O méchanceté! O ingratitude! O regret, viens briser ce cœur coupable!

Mais si vous n'êtes pas attendris par des motifs si touchans, en voici d'autres : voici des motifs de terreur qui vous ébranleront peut-être, en vous inspirant une frayeur salutaire.

4e motif. *L'enfer que nous avons mérité.* Transportez-vous en esprit sur cet abîme éternel, et voyez à quoi vous vous êtes exposés en péchant. *Vous êtes sur le bord de cette fournaise ardente où il y aura des pleurs et des grincemens de dents ;* vous y êtes suspendus par le fil de la vie, d'une vie peut-être déjà bien coupable, entraînés par le poids de vos iniquités ; la mort n'a qu'à trancher ce fil léger, et vous y voilà précipités! Le moindre accident peut le rompre ; le vaisseau fragile de ce corps peut se briser en un instant, et votre ame descend dans les profondeurs de cette affreuse éternité....... Entre l'enfer et vous il n'y a qu'une ligne..... Quel état!...... Puis-je y rester un seul jour, un seul instant? Puis-je m'endormir tranquille *sur le puits de l'abîme?*..... Non, non, je ne veux plus courir des risques si redoutables ; pleurons, détestons les égaremens qui nous ont conduits sur les bords de ce précipice ; fuyons, sauvons-nous, retournons dans la voie du ciel que nous avons quittée. Hélas! je m'en suis bien écarté de cette route fortunée ; j'ai perdu le Paradis qui m'étoit préparé.

5e motif. *Le Paradis que nous avons per-*

du. Mon nom fut inscrit au royaume des cieux à mon Baptême. Hélas! il en est effacé, je suis rayé du nombre des vivans! La place qui m'y étoit désignée est marquée pour un autre; j'en suis exclus pour jamais si je ne la recouvre en effaçant par mes larmes les péchés qui me l'ont ravie; mon bonheur suprême est perdu pour moi, si je ne rentre dans la voie qui m'y conduit! Oui, mon Dieu, j'y vais rentrer, je déteste mes égaremens. Que de puissans motifs m'y déterminent! motifs de terreur et d'amour. Percez mon cœur de votre crainte! *Confige timore tuo carnes meas* (Psal. CXVIII, 120); que je vous aime, Seigneur; *diligam te Domine* (Psal. XVII, 2); que je haïsse à jamais le péché qui m'a fait perdre votre amour et mériter votre colère. Vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive; faites-m'en la grâce et pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ mon divin Rédempteur. Ainsi soit-il.

C'est ainsi, mes enfans, qu'il faut méditer sur les motifs de contrition et finir par des actes qui vous préparent à recevoir votre pardon au tribunal des miséricordes. Vous allez en approcher, jeunes pécheurs; oui, nous l'espérons, bientôt nous aurons la consolation de répandre ces miséricordes sur vos cœurs bien disposés. Revenons maintenant sur cette instruction, et répondez aux questions que je vais vous faire. N.

Sous-Demandes.

D. Vous dites que la contrition est une douleur. Est-ce un mal de tête, un mal de dents?

R. Non, c'est un repentir, un regret d'avoir mal fait; comme si on disoit: Je voudrois bien n'avoir pas fait cela.

D. Vous dites que cette douleur doit être accompagnée d'un ferme propos. Qu'est-ce que c'est?

R. C'est une bonne volonté, une ferme résolution de ne plus mal faire.

D. Peut-on être fâché d'avoir mal fait sans vouloir mieux faire?

R. Non; car si on se repent véritablement d'une chose, on n'a plus envie de recommencer.

D. En quoi cette contrition que vous appelez parfaite, est-elle plus parfaite que l'autre?

R. C'est qu'il est plus beau d'agir par amour pour Dieu que par crainte du mal qui peut nous arriver.

D. Donnez-nous une comparaison qui fasse sentir ce que vous dites.

R. Deux enfans ont offensé leur père; l'un lui demande pardon, parce qu'il l'aime bien; l'autre, parce qu'il craint d'être châtié. Le premier a sûrement de plus beaux sentimens, sa douleur est plus parfaite.

D. Si un pécheur avoit cette contrition parfaite, il auroit donc son pardon avant l'absolution?

R. Oui, Dieu pardonne à la contrition parfaite sur-le-champ, sans attendre la confession.

D. Ceux qui ont cette contrition sont donc dispensés d'aller à confesse?

R. Non, il faut toujours avoir la volonté de se confesser, et le faire quand on le peut.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que Dieu l'ordonne, et que le sacrement de Pénitence est nécessaire pour obtenir le pardon des péchés actuels, quand on peut le recevoir.

D. Si quelqu'un mouroit sans pouvoir se confesser, après une contrition parfaite, seroit-il sauvé ?

R. Oui, parce que ses péchés seroient remis avant la confession.

D. Mais s'il n'avoit pas la volonté de se confesser ?

R. Il n'auroit pas une véritable contrition, parce qu'il n'auroit pas le dessein d'accomplir un précepte, qui est celui de la confession.

D. Si on n'a du regret qu'à cause de l'enfer, cette douleur n'est donc pas si parfaite que l'autre ?

R. Non, parce que la crainte n'est pas si généreuse que l'amour ni si agréable à Dieu.

D. Et si on mouroit après cette contrition imparfaite, sans confession, seroit-on sauvé ?

R. Non, parce qu'elle n'obtient le pardon qu'avec le Sacrement.

D. Cette contrition n'est donc pas bonne ?

R. Elle est bonne avec le Sacrement, parce que la crainte de Dieu est un don du Saint-Esprit, et qu'elle est le commencement de la sagesse.

D. Je suppose deux hommes qui meurent subitement sans confession : l'un avoit une contrition parfaite ; l'autre, seulement l'attrition ; que deviennent-ils ?

R. L'un est sauvé, parce qu'il avoit une douleur qui lui remettoit ses péchés sans l'absolution ; l'autre ne l'est pas, parce qu'il lui falloit l'absolution.

D. Mais ce n'est pas la faute de ce dernier s'il ne s'est point trouvé là de confesseur ?

R. C'est sa faute de ne s'être pas préparé à la mort auparavant par une bonne confession, car Jésus-Christ a dit : *Soyez toujours prêts, parce que je viendrai comme un voleur quand vous y penserez le moins.*

D. Il n'est donc pas absolument nécessaire d'avoir la contrition parfaite avec le Sacrement ?

R. Non, l'attrition suffit avec le Sacrement, pourvu que l'on commence à aimer Dieu, étant déterminé à accomplir sa loi et ayant confiance en lui.

D. Si on s'examinoit pour la confession quinze jours auparavant, faudroit-il dès-lors produire des actes de contrition ?

R. Oui, parce qu'on ne change pas son cœur en un moment; il faut s'y prendre de loin pour s'exercer au bon propos et s'y fixer.

D. Il ne faut donc pas attendre que l'on soit au confessionnal ?

R. Non, ce seroit tenter Dieu et s'exposer à n'avoir pas la contrition.

D. Il faut donc en produire encore aux approches du confessionnal ?

R. Oui, c'est à cela sur-tout qu'il faut employer le temps où l'on est à l'église pour se confesser.

D. Pourquoi faut-il encore en produire au moment de l'absolution ?

R. Parce que c'est-là le moment du pardon, et que c'est sur la contrition que le prêtre prononce l'absolution.

D. Pourquoi faut-il demander à Dieu la contrition ?

R. Parce que c'est Dieu qui nous la donne.

D. Quelles prières faut-il faire pour cela ?

R. Celles qui sont dans les Heures.

D. Et si on ne sait pas lire ?

R. Il faut dire le *Pater* avec attention, car cette prière renferme la volonté de bien faire.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il faut réfléchir sur les motifs propres à exciter la contrition ?

R. C'est-à-dire qu'il faut méditer sur les choses

qui peuvent nous toucher et nous faire regretter d'avoir péché.

D. Comment vous exciterez-vous à la contrition par la vue de la bonté de Dieu?

R. En me disant à moi-même : Dieu est si bon, j'ai donc bien eu tort de l'offenser.

D. Comment à la vue de ses bienfaits?

R. Dieu m'a fait tant de bien, je suis donc bien ingrat de l'avoir outragé!

D. Comment par la mort et passion de J.-C.?

R. C'est mon péché qui est la cause de la mort de mon Sauveur, je dois donc bien regretter de l'avoir commis.

D. Comment par la vue de l'enfer?

R. Si je meurs dans mon péché, je tombe en enfer; il faut donc le pleurer, le quitter, m'en corriger.

D. Comment par la vue du Paradis?

R. J'ai perdu ma place du Paradis par le péché; il faut donc le détester, l'expier pour réparer ma perte.

Récapitulation pratique.

1° Concevez bien ce que c'est que la contrition, et souvenez-vous qu'elle est absolument nécessaire pour obtenir le pardon de vos péchés.

2° Tâchez de l'avoir parfaite, sur-tout en danger de mort; excitez-vous-y par le motif de l'amour de Dieu.

3° N'attendez jamais les derniers momens ni que vous soyez au confessionnal pour en produire des actes; mais faites-en tous les jours à votre examen, et toutes les fois que vous avez péché : c'est un moyen excellent pour vous corriger de vos mauvaises habitudes.

4° Réfléchissez souvent sur les motifs qui doivent exciter dans votre cœur le regret du péché, sur-tout aux approches de vos confessions.

5° Demandez toujours à Dieu cette grâce en disant : *Convertissez-nous, Seigneur, et nous serons convertis.*

Méditation et prière pour s'exciter à la contrition.

Je viens d'apprendre, ô mon Dieu! ce que c'est que la contrition, et les motifs qui doivent l'exciter dans mon cœur ; bientôt je dois en produire des actes pour obtenir mon pardon. Je me transporte à ce moment fortuné où je dois me réconcilier avec vous ; touchez dès-à-présent mon cœur, et pénétrez-le du plus vif regret de vous avoir offensé. Vous êtes la bonté même, et c'est vous que j'ai outragé par tant de désobéissances à votre loi sainte ; je suis comblé de vos bienfaits et j'en ai abusé contre vous-même ; vous m'avez aimé, ô mon divin Sauveur, jusqu'à vous donner pour moi, jusqu'à vous donner à moi, jusqu'à mourir pour moi de la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse, et j'ai abusé de cette rédemption ! j'en ai perdu les fruits, j'ai changé cet amour extrême en colère, et je me vois condamné à l'enfer!..... Sur le bord de cet enfer!..... suspendu par un fil de vie sur cet abîme éternel!.... j'y puis tomber à chaque instant!......Vous n'avez qu'à trancher ce fil, et j'y suis précipité!...... Le ciel étoit mon partage!....., mon nom y étoit écrit!..... ma

place y étoit désignée !.... un trône de gloire m'y étoit préparé !.... et ce beau ciel est fermé pour moi !........ j'y ai perdu tous mes droits !.... Que de motifs pour détester les péchés qui m'ont privé de si grands biens et causé tant de maux !....... Je puis réparer tout en pleurant mes iniquités, en formant des résolutions fermes de n'y plus retomber, en prenant une route nouvelle...... Oui, je la prends, ô mon Dieu ; je déteste mes péchés, je vais les pleurer, les effacer de mes larmes au Tribunal de vos miséricordes. Non, Seigneur, vous ne *dédaignerez pas un cœur contrit et humilié*, vous oublierez mes iniquités, vous les effacerez, vous les *jetterez loin de vous*, vous me rendrez vos bonnes grâces que j'ai perdues et la place qui me fut marquée à mon baptême au royaume des cieux. Ainsi soit-il.

Section II.

D. Quelles sont les conditions nécessaires pour une bonne contrition?

R. Il faut qu'elle soit surnaturelle, intérieure, universelle et souveraine.

Voilà, mes enfans, quatre conditions nécessaires à la contrition, pour qu'elle soit bonne et qu'elle nous obtienne la rémission de nos péchés ; c'est-à-dire que la vraie douleur renferme nécessairement tous ces caractères. Nous allons vous les expliquer chacun en particulier ; mais auparavant il faut répondre à une question que voici dans votre Catéchisme.

D. Ces conditions sont-elles communes à la contrition parfaite et à l'attrition?

R. Oui, sans ces conditions ni l'une ni l'autre ne seroit bonne.

Les deux espèces de contritions dont nous avons parlé dans l'instruction précédente, doivent avoir également ces qualités; ainsi, qu'elle soit fondée sur l'amour ou sur la crainte, elle doit être surnaturelle, intérieure, universelle et souveraine. Voyons donc d'abord :

D. Qu'entendez-vous par une contrition surnaturelle?

R. J'entends celle qui est excitée en nous par un mouvement du Saint-Esprit, et non par un mouvement naturel.

Ce mot *surnaturelle* signifie *au-dessus de la nature*, qui ne vient pas de la nature. La contrition doit être surnaturelle, c'est-à-dire nous venir d'en haut et être appuyée sur des motifs qui ne soient pas naturels, mais spirituels? Surnaturelle, 1° dans son principe, 2° dans ses motifs.

1° La contrition doit nous venir de Dieu, nous ne pouvons l'avoir de nous-mêmes, c'est une grâce, un don de Dieu. Voilà pourquoi nous avons dit qu'il falloit la demander au Seigneur et dire en gémissant : *Converte nos Domine, et convertemur*. (Thren. v, 21.) Convertissez-nous, Seigneur, et nous serons convertis. Créez en moi un cœur pur. *Cor mundum crea in me Deus*. (Psal. L, 12.)

Voyez saint Pierre ; il renie son bon maître jusqu'à trois fois, sans rentrer en lui-même, sans pleurer son péché. Il lui falloit une grâce surnaturelle pour le déplorer. Il lui falloit un regard de Jésus pour lui percer le cœur, et c'est ce qui arriva : Ce divin Maître, conduit par ses gardes, passe dans la salle où son trop foible disciple venoit de le renier indignement. Jésus jette sur Pierre un tendre regard ; aussitôt le coupable est converti ; pénétré de douleur, il s'arrache avec précipitation de cette société fatale ; il sort et verse des torrens de larmes amères ; *et egressus foras flevit amarè*. (Matth. xxvi, 75.)

Il ne dépend donc pas de nous d'avoir la contrition ; le Dieu que nous avons offensé *ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive*. (Ezech. xviii, 23.) Il vient au devant de nous comme le père du prodigue ; il nous appelle, il nous tend les bras ; semblable à une bonne mère, il relève son enfant qui est tombé. Ainsi en agit le Dieu infiniment bon à qui nous avons désobéi. C'est ce qui doit nous rassurer et exciter notre confiance. Hélas! si notre conversion ne dépendoit que de nous, que deviendrions-nous? Mais elle dépend de celui qui peut toucher les cœurs les plus endurcis. O mon divin Sauveur! regardez-moi comme votre disciple infidèle, et mes yeux s'ouvriront en deux sources de larmes intarissables, et je pleurerai jour et nuit le malheur que j'ai eu de vous abjurer.

2° Cette douleur doit être fondée sur des motifs surnaturels, et non pas sur des rai-

sons purement humaines. La demande suivante va nous donner lieu de vous expliquer cela.

D. Celui qui auroit regret de ses péchés parce qu'ils lui auroient fait perdre son bien ou sa santé, auroit-il une bonne contrition ?

R. Non, parce que sa contrition ne seroit qu'une douleur naturelle.

Il est tout naturel d'être fâché de ce qui afflige en nous la nature. Dieu ne nous sait aucun gré de cette affliction, parce qu'il n'en est pas l'objet. C'est lui que nous avons offensé, mais ce n'est pas à cause de lui que nous en avons du regret. On sent bien qu'une pareille contrition ne doit pas nous procurer notre pardon. Il faut des motifs plus relevés et plus dignes de Dieu. Puisqu'il s'agit ici de nos intérêts spirituels, il faut que des intérêts surnaturels excitent notre repentir.

Expliquons ceci par des exemples : Vous êtes fâchés d'avoir été paresseux, désobéissans, d'avoir pris quelque chose, etc., parce que vous en serez châtiés par vos pères et mères. Vous allez vous confesser avec cette douleur fondée seulement sur de pareils motifs. Dieu n'accordera pas le pardon à cette contrition tout humaine, parce que ce n'est ni pour lui, ni pour vos intérêts spirituels, que vous avez du regret d'avoir péché. Cet homme est fâché d'avoir volé, parce qu'il a été surpris et qu'il va être condamné en justice; cet autre d'avoir suscité un mauvais

procès, parce qu'il va le perdre et se ruiner; celui-là de s'être enivré, parce qu'il en est malade ; celle-ci d'avoir commis un crime honteux, parce qu'elle en est déshonorée aux yeux des hommes, etc. Toutes ces contritions ne sont appuyées que sur des motifs naturels ; Dieu n'y a point d'égard et ne leur accordera pas le pardon.

Telle fut la pénitence d'Antiochus. Le scélérat! dit l'Ecriture, il prioit le Seigneur, et cependant il ne devoit pas obtenir son pardon! Pourquoi? Parce qu'il ne gémissoit qu'humainement sur son état déplorable. Il étoit rongé de vers et de pourriture ; sa chair s'en alloit en lambeaux ; il étoit sous la main du Dieu vengeur de ses profanations et de ses cruautés; mais le divin scrutateur des cœurs n'y voyoit qu'un repentir d'hypocrisie et de désespoir. Antiochus ne demandoit que la délivrance de ses douleurs naturelles, et voilà pourquoi le Dieu des miséricordes refuse de les exercer envers lui. *Orabat autem hic scelestus Dominum, à quo non esset misericordiam consecuturus.* (2 Mach. IX, 13.)

Au contraire, David obtient son pardon sur-le-champ. Pourquoi? Parce qu'il avoit le cœur droit; c'étoit un prince selon le cœur de Dieu. Un prophète vient lui reprocher son double crime de la part du Seigneur justement irrité ; aussitôt ce coupable, sincèrement touché, s'écrie : J'ai péché contre le Seigneur, *peccavi Domino* (2 Reg. XII, 13). C'est par rapport à Dieu qu'il déteste son adultère et son homicide. Le prophète lui

répond : *Dominus quoque transtulit peccatum tuum* (2 Reg. XII, 13); le Seigneur vous a pardonné votre péché.

Voilà, mes enfans, la différence de ces deux contritions : l'une est naturelle et sans pardon; l'autre vient de Dieu, elle a Dieu pour objet, et David rentre en grâce avec lui.

Telle sera aussi la différence entre vous, mes enfans; si quelques-uns se présentent avec un regret purement naturel, point de pardon pour eux, leur confession sera nulle et sacrilège. Le pardon vous sera accordé, à vous, enfans spirituels, qui déplorerez vos égaremens parce qu'ils auront déplu au Dieu que vous aimez, parce qu'ils vous auront mérité sa colère, ses vengeances, la privation du Paradis. Ces motifs sont surnaturels, puisqu'ils sont inspirés de Dieu, par rapport à Dieu et aux choses de Dieu, parce que le péché vous prive de Dieu, de sa jouissance future; ce sont vos intérêts éternels et non pas les temporels qui vous arrachent des larmes; elles obtiendront votre pardon, pourvu que votre contrition ait d'ailleurs les autres qualités que nous allons vous développer.

D. Qu'est-ce qu'une contrition intérieure ?

R. La contrition intérieure est celle qui est dans le cœur et non pas seulement sur les lèvres.

Ce mot *intérieure* veut dire au dedans de

l'ame, au fond du cœur. La bonne contrition est un vrai chagrin, une vraie amertume de l'ame : voilà pourquoi le Seigneur disoit par son prophète : Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtemens ; *scindite corda vestra et non vestimenta vestra.* (Joël. II, 13.)

Les Juifs, dans leurs grandes douleurs, déchiroient leurs vêtemens pour en exprimer la vivacité. Le Seigneur leur dit ici qu'il ne faut pas s'en tenir à ces expressions extérieures, mais que c'est leur ame qui doit être déchirée d'amertume. Ce n'est donc pas assez, mes enfans, de réciter de bouche une belle formule de contrition, comme vous l'avez dans vos Heures, ou comme vous la savez par mémoire. Ce ne sont que des paroles, *un airain sonnant,* comme dit l'Apôtre, (1 *Cor.* XIII, 1) si vous n'avez pas véritablement au fond du cœur les sentimens que ces mots expriment. Ce n'est pas même assez d'y faire attention par l'esprit et la pensée ; il faut un chagrin, un déplaisir d'avoir mal fait, un désir de mieux faire.

Supposons donc que vous dites ces paroles de l'acte ordinaire de contrition : *Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé ;* il faut qu'il y ait en même temps dans votre ame, un sentiment vrai qui vous réponde : Oui, je voudrois n'avoir pas commis tels péchés ; si c'étoit à recommencer, je ne les commettrois plus. Hélas ! on fait tous les jours son acte de contrition ; dès l'enfance on vous l'a mis sur les lèvres ; mais on le dit par routine, sans y penser, sans en être affecté, sans changement du cœur, sans

vouloir faire autrement. Vous le dites, mes enfans; mais Dieu qui voit le fond de votre cœur y voit-il ce regret sincère? C'est là l'essentiel pour recevoir l'absolution.

Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé. Cela est-il vrai? Voyons; votre cœur est-il changé? détestez-vous le mal que vous aimiez? aimez-vous le bien qui vous déplaisoit? Non, vous n'en avez point de regret intérieur et véritable, puisque tous les jours vous dites ces paroles à vos prières du matin et du soir sans aucun changement; puisque tous les jours, et mille fois le jour, vous recommencez vos juremens, vos médisances, vos railleries, vos paroles indécentes, vos actions licencieuses, vos injustices, vos colères, vos emportemens, etc., etc. Vous mentez au Seigneur, ce n'est que du bout des lèvres que vous êtes contrits; vous le dites et vous ne l'êtes pas. Dieu voit le contraire au fond de votre ame, et les hommes le voient par votre conduite. Si vous aviez une véritable douleur, retomberiez-vous sitôt et si souvent dans vos fautes?

Vous lisez et relisez une touchante formule de contrition aux approches du confessionnal; mais avez-vous travaillé à faire pénétrer la contrition au-dedans de votre volonté? avez-vous commencé à fuir les plaisirs défendus? travaillez-vous à remplir vos devoirs, à vaincre vos haines et vos répugnances? pardonnez-vous? êtes-vous en voie de réconciliation avec vos ennemis? la charité a-t-elle pris la place de la rancune? le désintéressement, de la cupidité? la justice,

de l'usure et de la rapacité? voulez-vous restituer ce que vous possédez injustement? Si votre volonté est changée sur tous ces objets, alors vous avez une contrition véritablement intérieure. Si cela n'est pas, vous mentez à Dieu et à votre confesseur. Ce prêtre qui n'est qu'un homme pourra bien être trompé par vos protestations; mais celui qui sonde les cœurs ne verra dans vos belles paroles que fausseté et hypocrisie. Convertissez-vous donc de tout votre cœur et non pas par de vains simulacres de douleur. *Convertimini ad me in toto corde vestro. Scindite corda vestra et non vestimenta vestra.* (Joël. II, 12 et 13.)

Ceux qui ne savent pas lire disent quelquefois le chapelet pour se préparer à la confession; c'est une très bonne prière; mais ce n'est pas la vraie préparation, si la contrition intérieure ne l'accompagne pas. Cependant elle peut très bien l'accompagner. Voici comment: Récitez ces prières avec réflexion, entrez dans les sentimens qu'elles inspirent. Le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* que vous récitez, renferment d'excellens actes de contrition, et expriment parfaitement le regret des péchés. Quand vous dites: Je crois en Dieu et à toutes les vérités de la Religion; pesez bien cette formule de foi; c'est comme si vous disiez: Oui, je crois, j'ai regret d'avoir douté, je veux croire plus fermement dans la suite. Quand vous dites: Je crois en Jésus-Christ né et mort pour moi; le souvenir de la Rédemption doit exciter le regret des péchés qui en sont la cause.

Quand vous dites : Je crois que Jésus-Christ *viendra juger les vivans et les morts, la résurrection de la chair, la vie éternelle ;* à l'annonce de ces vérités terribles, concevez une vive horreur du péché qui vous livre à ces jugemens redoutables, et formez la résolution de ne plus vous y exposer. Quand vous dites votre *Pater,* regrettez de n'avoir pas sanctifié le nom du Seigneur, de n'avoir pas fait sa volonté, d'avoir fait régner le péché dans votre cœur à sa place, d'avoir quitté la voie qui conduit au royaume de Dieu, etc. Voilà un excellent acte de contrition. Quand vous dites l'*Ave Maria,* à ce mot : *pauvre pécheur,* entrez dans un sentiment d'humilité, de componction, de crainte du Seigneur, en vous jetant entre les bras de la Mère de miséricorde. Si vous récitez votre chapelet dans ces sentimens, ce sera une très bonne préparation à la confession. Oui, pauvres enfans qui ne savez pas lire, vous ferez ainsi de bons actes de contrition, pourvu que vous ne le disiez pas par routine, machinalement ; pourvu que vous ayez les beaux sentimens qu'inspirent ces prières.

En un mot, dites quelle formule vous voudrez, aucune si vous voulez ; présentez-vous devant le Seigneur bonnement et simplement avec un cœur contrit et humilié, sans rien dire de bouche. *Cor contritum et humiliatum non despicies.* (Psal. L, 19)... *Peccavi Domino.* (2 Reg. XII, 13.) J'ai péché contre le Seigneur ; voilà l'acte de contrition de David. Ces deux mots lui valurent son pardon, parce qu'ils exprimoient l'amer-

tume d'une ame véritablement et intérieurement pénétrée de regret. Dites de même avec douleur, *j'ai péché*, et le Seigneur sera apaisé, et il vous pardonnera, si votre contrition, vraiment intérieure, s'étend à tous les péchés que vous avez commis. Car la contrition doit être universelle.

D. Qu'est-ce qu'une contrition universelle ?

R. La contrition universelle est celle qui s'étend au moins à tous les péchés mortels que l'on a commis.

Ce mot *universelle* veut dire *tout*. Votre contrition sera donc universelle, si elle s'étend à tous vos péchés, si vous avez regret de tous ceux que vous avez commis, sans exception. Vous avez dit : *au moins mortels*; parce que les péchés véniels ne font pas perdre la grâce et la charité totalement : ainsi la douleur qui ne s'étend pas sur eux ne rend pas la confession nulle et sacrilège. C'est un défaut, mais il ne va pas jusqu'à la profanation du Sacrement. Au lieu qu'un seul péché mortel dont on n'auroit pas de regret rendroit la contrition fausse et illusoire, et par conséquent l'absolution nulle. Pourquoi cela? Parce que s'il y a un seul péché dont vous n'ayez point de regret, vous n'en avez point des autres. Car les mêmes motifs qui vous font détester l'un, vous doivent engager à détester les autres. Pourquoi êtes-vous fâchés d'avoir offensé Dieu? Parce que le péché lui déplaît, parce qu'il vous fait perdre le ciel

et mériter l'enfer, etc. Or, ce péché favori que vous ne détestez pas produit le même mal que les autres; vous avez donc les mêmes raisons de le détester. Vous n'aimez donc pas Dieu, vous ne voulez pas l'aimer, puisqu'il y a un point de sa loi que vous ne voulez pas observer. Quiconque pèche en un seul point, est coupable de tout, quand même il observeroit tout le reste. *Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.* (Jacob. II, 10.)

Eh! mes enfans, si vous aimez le Seigneur, si c'est par amour pour lui, que vous obéissez à sa loi, pourquoi ne l'observez-vous pas tout entière? Non, vous ne l'aimez pas, puisque vous lui désobéissez en un point, et vous ne méritez point de pardon. C'est ne détester aucun péché mortel, que de ne pas les détester tous.

On se fait donc une grande illusion, lorsqu'on reste attaché à certains péchés, lorsqu'on s'y complaît malgré ses confessions réitérées. Par exemple, on a une inclination favorite, criminelle; et cependant on y persévère malgré les actes de contrition que l'on prononce. On reste attaché à telle société, à tels divertissemens qui sont des occasions de péché; et pourtant on fait des actes de contrition et l'on se confesse. On s'est vengé, on en est bien aise, on s'en applaudit. Non, vous ne détestez pas véritablement vos péchés puisque vous en exceptez ceux-là. Votre contrition est fausse et illusoire et votre confession nulle et sacrilège. *Offendat in uno factus est omnium reus.*

D. Quand est-ce que notre contrition est souveraine ?

R. C'est lorsque nous sommes plus fâchés d'avoir offensé Dieu que de tous les maux qui pourroient nous arriver.

Ce mot *souveraine* signifie *au-dessus de tout*. Une contrition souveraine est donc un regret du péché au-dessus de toute autre douleur, un regret plus grand que celui que nous aurions de toutes les pertes temporelles qui pourroient nous arriver. Nous devons être plus fâchés d'avoir offensé Dieu, que de la perte de tous nos biens, de notre santé, de notre vie même; en sorte que nous puissions dire dans toute la sincérité de notre ame : J'aimerois mieux avoir tout perdu que la grâce de mon Dieu. Je veux désormais préférer sa loi, son amour à toute autre chose. S'il s'agissoit de l'offenser pour racheter mes biens et ma vie, je ne le ferois pas.

Voilà, mes enfans, ce que c'est qu'une douleur souveraine de ses péchés; c'est être fâché de n'avoir pas préféré, c'est vouloir préférer Dieu à toute autre chose.

On dit bien ordinairement dans la formule de contrition : *Mon Dieu, j'ai le plus grand regret de vous avoir offensé; plutôt mourir que de vous déplaire, etc.* Mais examinons si l'on est véritablement dans cette disposition en disant ces paroles. Êtes-vous réellement disposés à tout souffrir et à mourir pour la Foi et la Religion s'il le faut? Peut-être ne vous trouverez-vous pas dans l'occasion de souffrir le martyre; mais ce que Dieu

demande de vous à présent, c'est que vous préfériez sa loi sainte à tous vos intérêts temporels, à toutes vos répugnances, à vos plaisirs, à vos passions, etc. Or, voici à quoi se réduit cet acte de contrition souveraine. Il faut dire franchement et du fond du cœur : Oui, j'ai le plus grand regret de m'être livré à des plaisirs défendus, et j'aime mieux m'en priver dans la suite que d'offenser Dieu en m'y livrant encore. J'ai le plus grand regret d'avoir outragé mon prochain ; et puisqu'il faut pardonner, me réconcilier, réparer les outrages que je lui ai faits, j'aime mille fois mieux qu'il m'en coûte une démarche humiliante et pénible, que de manquer à ce devoir. J'ai un très grand regret d'avoir volé, porté dommage ; et la preuve que j'en donne, c'est que je veux restituer, quoi qu'il m'en coûte. Je me repens d'avoir manqué à mes obligations, et j'aime mieux me gêner, m'appliquer, travailler, prier, que de violer la loi de mon Dieu en aucun point essentiel. Cette douleur est souveraine parce qu'on préfère Dieu à toute autre chose ; mais si on ne veut pas se priver de tel plaisir défendu, se dépouiller du bien d'autrui, surmonter sa haine et sa vengeance, quitter telle occasion de péché qui plaît trop, très certainement ce n'est pas là préférer Dieu à toute autre chose ; cette contrition n'est pas souveraine.

Lorsque vous avez fait quelque perte considérable, lorsqu'il vous est arrivé un grand malheur, vous dites : J'aimerois mieux éprouver tout autre mal, que d'avoir fait cette

perte, que d'éprouver tel malheur, que d'avoir fait telle ou telle action qui me l'a occasionné. Eh bien! mes enfans, dites de même quand vous avez perdu la grâce : Ah! j'aimerois mieux avoir perdu tout au monde, que d'avoir perdu l'amitié de mon Dieu, mon innocence, le paradis qui m'étoit promis!

« Si vous aviez perdu une personne ché-« rie, dit saint Cyprien, si la mort vous avoit « ravi un père, une mère, un époux, une « épouse, un enfant, un ami, vous seriez « inconsolable, vous pousseriez des soupirs « et des gémissemens continuels ; on vous « verroit le visage abattu, les cheveux épars, « couvert d'habits lugubres, portant sur « tout votre extérieur les traces du deuil et « de la tristesse. Ah malheureux! vous avez « perdu votre ame! vous êtes mort spiri-« tuellement! vous vous survivez à vous-« même! vous promenez votre pompe fu-« nèbre dans nos rues! vous portez un ca-« davre spirituel dans un cercueil vivant! Et « vous ne pleurez pas amèrement! Et vous « n'éclatez pas en soupirs et en gémissemens « continuels! *Ipsa funus tuum portare cœ-« pisti, et non acriter plangis! et non jugiter « ingemiscis!* Et vous n'allez pas ensevelir « dans la plus profonde solitude, la honte de « vos crimes et vos lamentations éternelles! « Vous ajoutez à tous vos autres péchés, un « crime plus énorme, celui de ne pas pleu-« rer vos crimes! *Ecce majora delicta, de-« liquisse, nec delicta deflere.* »

David avoit commis deux grands crimes;

mais ce cri : *Peccavi Domino*, j'ai péché contre le Seigneur, fut si perçant ; sa douleur souveraine pénétra tellement le cœur de Dieu, qu'à l'instant il reçut son pardon. Depuis ce moment, ses gémissemens furent continuels, ils retentirent mille fois avec toute l'énergie de la plus grande douleur dans les cantiques lugubres qui furent le fruit et l'expression de sa pénitence. *J'ai péché contre vous seul, j'ai fait le mal en votre présence....* (Ps. L, 6.) *Je gémis continuellement sous le poids de mes regrets, et j'arrose toutes les nuits ma couche de mes larmes, etc.* (Psal. VI, 7.)

Saint Pierre avoit renié son bon maître ; sa douleur fut souveraine ; aussitôt qu'il reconnut sa faute, son cœur désolé éclata en soupirs, ses yeux s'ouvrirent en deux sources intarissables de larmes ; *egressus foras flevit amarè*. (Matth. XXVI, 75.)

Magdelaine avoit été une grande pécheresse ; mais elle arrose de ses larmes les pieds de son libérateur, elle les essuie de ses cheveux, elle surmonte généreusement tous les obstacles du respect humain, elle fait le sacrifice de ses charmes, de ses parures, de ses plaisirs ; son regret l'emporte sur tout ; les feux profanes qui l'avoient dévorée sont changés en une fournaise d'amour divin ; *beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*. (Luc. VII, 47.)

Les larmes sont l'expression ordinaire d'une grande douleur. Heureuses les ames qui en répandent abondamment! Qu'elles coulent ces larmes, qu'elles coulent douce-

ment dans les amertumes salutaires de la pénitence! Ah! mes enfans, vous l'avez peut-être éprouvé, vous qui avez le cœur encore si tendre! Cependant elles ne sont pas nécessaires pour exprimer une douleur souveraine. Il est un repentir mâle et généreux, qui d'un œil sec témoigne à Dieu sa préférence sur tout autre objet. C'est, dit saint Bonaventure, une douleur de raison plus que de sentiment, qui dit avec fermeté: Oui, je déteste le péché plus que tous les maux de la vie; je ne veux plus jamais le commettre ni pour avantage, ni pour désavantage quel qu'il soit.

C'est ce qui doit vous tranquilliser, ames inquiètes et scrupuleuses. Vous craignez de n'avoir pas la contrition, parce que vous n'éprouvez pas certains sentimens; parce que vous ne vous sentez pas le cœur attendri jusqu'à verser des larmes. Je pleure, dites-vous, une perte, un malheur, la mort d'une personne chérie, et je ne puis pleurer mes péchés; ma douleur naturelle est donc plus grande que celle de mes malheurs spirituels.

Non, ame pénitente, rassurez-vous; voici la marque à laquelle vous connoîtrez que votre douleur est souveraine. Voudriez-vous réparer cette perte temporelle, au prix d'un péché mortel? « Oh non! répondez-vous, « m'en préserve le ciel! Périsse tout pour « moi, plutôt que d'acheter les plus grands « avantages temporels, au préjudice de la « loi de mon Dieu! » Si cela est, consolez-vous; votre contrition est vraiment souveraine; elle l'emporte sur toute autre dou-

leur, quoique moins sensible, puisque vous préférez Dieu à toute autre chose. Vous pleurez une perte temporelle, parce que c'est la nature qui parle; mais la grâce n'a pas les mêmes mouvemens, elle agit par des ressorts plus vigoureux quoique moins sensibles.

Au reste, les larmes ne sont pas toujours des indices d'une contrition véritable; elles sont quelquefois l'effet du tempérament, de l'imagination, d'une certaine sensibilité naturelle. En un mot, il en est qui pleurent sans être souverainement contrits, d'autres qui sont souverainement contrits sans pleurer. Un soldat pénétré jure d'un ton nerveux, qu'il ne péchera plus; sa contrition naïve et souveraine est plus forte peut-être que celle d'une femme qui pleure.

Sous-Demandes.

D. Que veut dire ce mot *surnaturelle*?

R. Au-dessus de la nature.

D. Pour que la contrition soit bonne, il faut donc qu'elle vienne de Dieu?

R. Oui, il faut qu'elle vienne de Dieu et qu'elle ait Dieu pour motif.

D. C'est donc Dieu qui nous convertit?

R. Oui, voilà comme la contrition est surnaturelle.

D. Pour quelles raisons faut-il être fâché d'avoir péché?

R. Pour des raisons qui regardent Dieu et notre salut éternel.

D. Un homme qui seroit fâché d'avoir volé, parce qu'il va être condamné au supplice, n'auroit donc pas une bonne contrition?

R. Non, ce n'est qu'une douleur naturelle qui ne regarde ni Dieu, ni le salut.

D. Un ivrogne qui se repent d'avoir trop bu, parce qu'il en est malade?

R. C'est encore un regret purement naturel qui ne mérite pas le pardon.

D. Mais si c'est parce qu'on craint d'être damné?

R. Cette douleur est surnaturelle, parce que cette crainte vient de Dieu et regarde le salut. La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

D. Que veut dire ce mot *intérieure*?

R. C'est-à-dire dans le cœur et non pas sur les lèvres.

R. Pour avoir une bonne contrition, n'est-ce pas assez de réciter les belles prières que l'on a dans ses Heures?

R. Non, il faut être véritablement pénétré du regret qu'elles expriment; de belles paroles ne suffisent pas.

D. A quoi peut-on connoître si l'on a un véritable regret?

R. Au bon changement de volonté et de conduite.

D. Donnez-en un exemple.

R. Un enfant étoit paresseux, désobéissant; il veut maintenant travailler pour obéir à ses parens; il le fait: on voit par là qu'il a une contrition intérieure et réelle.

D. Un autre exemple.

R. Un homme aimoit trop le vin, il s'en corrige, son cœur et sa conduite changent : voilà une bonne contrition intérieure et réelle.

D. Que veut dire ce mot *universelle*?

R. C'est-à-dire qu'il faut se repentir de tous ses péchés mortels?

D. S'il y en avoit un dont on n'eût point de regret, auroit-on le pardon des autres ?

R. Non, parce que c'est n'en détester aucun que de ne pas les détester tous.

D. Pourquoi ?

R. Parce que tous les péchés mortels offensent Dieu et font perdre le ciel ; on a donc la même raison de les détester tous.

D. Si quelqu'un, par exemple, étoit bien aise de s'être vengé, est-ce qu'il n'auroit pas le pardon des autres péchés ?

R. Non, parce que la vengeance offense Dieu aussi bien que les autres péchés ; il falloit donc la détester comme les autres.

D. Ceux qui ne veulent pas quitter certaines liaisons, certaines sociétés, certains divertissemens dangereux, ont-ils une contrition universelle ?

R. Non, car c'est toujours aimer le péché que d'en aimer l'occasion.

R. Que signifie ce mot *souveraine* ?

R. C'est-à-dire au-dessus de tout. Ainsi on a une douleur souveraine, quand on déteste le péché plus que tous les autres maux, quand on préfère Dieu à toute autre chose.

D. Donnez-en un exemple.

R. Le voici. Quelqu'un dit de bon cœur : J'ai tant de regret d'avoir offensé Dieu, que si c'étoit à recommencer, j'aimerois mieux tout perdre et tout souffrir plutôt que de lui déplaire.

D. Eh bien ! on dit cela dans tous les actes de contrition ?

R. Oui, mais il faut le dire de bon cœur.

D. Comment prouvera-t-on que c'est de bon cœur ?

R. En préférant Dieu à toute autre chose.

D. Donnez-en un exemple.

R. Par exemple, un homme a volé, il sacrifie tout pour restituer : il a une douleur souveraine, il préfère Dieu à l'argent.

D. Faut-il pleurer pour avoir une contrition souveraine?

R. Non, il suffit de vouloir préférer Dieu et le salut à toute autre chose.

D. Une mère pleure son enfant mort, elle ne pleure pas ses péchés; sa douleur est-elle souveraine?

R. Oui, si elle aime mieux le bon Dieu que son enfant.

D. Je suppose qu'on dise à une mère désolée : Vous pourriez guérir votre enfant malade avec un remède superstitieux, et qu'elle réponde : J'aime mieux laisser périr mon enfant que d'offenser Dieu en le guérissant de la sorte?

R. Cette mère aime mieux le bon Dieu que son enfant; sa contrition est souveraine.

D. Comment ferez-vous pour avoir une contrition qui ait toutes les qualités que nous venons d'expliquer?

R. Je la demanderai au bon Dieu de tout mon cœur, et j'espère qu'il me la donnera telle qu'il la faut pour obtenir mon pardon.

Récapitulation pratique.

1° Quand vous voudrez vous exciter à la contrition, rappelez-vous les quatre qualités qu'elle doit avoir, et méditez-les profondément.

2° En vous exerçant à la contrition, demandez-vous à vous-mêmes : Ma douleur est-elle vraiment au fond du cœur? Est-ce pour Dieu et pour mon salut que j'ai regret d'avoir péché? N'y a-t-il pas quelque péché secret et favori que j'aime encore? Suis-je bien

sincèrement résolu de préférer Dieu à toute autre chose?

3° Efforcez-vous d'avoir une douleur qui porte tous ces caractères.

4° Pour cela demandez-la tous les jours à Dieu dans vos prières, à la messe, aux approches de vos confessions, sur-tout en ces temps où vous vous disposez à votre première communion.

Prière préparatoire à la Confession.

Miserere meî Deus, secundum magnam misericordiam tuam. (Psal. L, 3.)

J'ai péché, Seigneur! Hélas! si jeune encore, j'ai péché contre vous, j'ai fait le mal en votre présence; *tibi soli peccavi et malum coram te feci.* (Ibid. 6.) Mais, mon Dieu, vous aurez pitié de moi selon vos grandes miséricordes et vous effacerez mon iniquité. Je la connois, je l'avoue, elle s'élève sans cesse contre moi; *quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contrà me est semper.* (Ibid. 5.) J'ai pu pécher sans vous, mais je ne puis me convertir sans vous; je suis tombé dans la fange du crime, mais il me faut votre main paternelle pour m'en relever, pour me purifier. *Lavez-moi et je deviendrai blanc comme la neige.* (Ibid. 9.) *Créez en moi un cœur pur, et renouvelez dans mes entrailles cet esprit de droiture et de candeur* (Ibid. 12) qui vous plaît dans vos enfans. Accordez-moi cette contrition surnaturelle, intérieure, universelle et souveraine qui m'est nécessaire pour obtenir mon pardon. *Un cœur contrit est le seul sa-*

crifice digne de vous. Non, Seigneur, vous ne le dédaignerez pas (Ibid. 19), quand vous l'aurez ainsi préparé vous-même. C'est la grâce que nous vous demandons tous, les uns pour les autres, aux approches de ces jours heureux de réconciliation que vous allez faire luire sur nous. Les voici ces beaux jours! Vous allez exercer envers nous vos bontés particulières; vous recevrez le sacrifice de justice et les holocaustes de nos cœurs purifiés; vous viendrez habiter ces demeures, après que vous les aurez parées de vos dons. Vous nous rendrez la joie du salut que nous avons perdue, et vous nous confirmerez dans la jouissance de votre esprit divin qui dominera désormais dans notre ame convertie.

Redde mihi lætitiam salutaris tui, et spiritu principali confirma me. Amen. (Ibid. 14.)

Section III.

D. Qu'est-ce que le ferme propos?

R. Le ferme propos est une résolution sincère de ne plus pécher, et de satisfaire à Dieu et au prochain.

Ce n'est pas assez, mes enfans, d'avoir le regret du passé; il faut encore former de bonnes résolutions pour l'avenir. C'est la seconde partie de la contrition : le ferme propos de ne plus pécher dans la suite; *cum firmo proposito non peccandi de cætero.* (Trid.) Ce sentiment est inséparable du repentir; car il est impossible de se repentir véritable-

ment d'avoir mal fait, sans vouloir mieux faire. Ce seroit une insolence de dire à Dieu : Je suis bien fâché de vous avoir déplu, cependant je continuerai de vous déplaire encore. Vous sentez bien, mes enfans, que Dieu, tout bon qu'il est, ne peut accorder le pardon à une contrition si dérisoire. On ne tient pas formellement ce langage, mais Dieu le voit au fond du cœur et dans la conduite d'un pécheur qui manque du bon propos. Si nous ne l'avons pas, ce bon propos, notre contrition est fausse et ne mérite pas le pardon; c'est pour cela que le saint Concile de Trente joint le bon propos au regret du passé, dans la définition qu'il nous donne de la contrition.

Cette résolution doit être, non-seulement de ne plus pécher, mais encore de satisfaire à Dieu et au prochain; à Dieu par la prière, le jeûne, l'aumône, l'acquittement de la pénitence imposée; au prochain, par la réconciliation et les réparations de justice et de charité. Le bon propos doit porter sur tous ces objets et encore sur les moyens de se corriger; car ce seroit toujours aimer le péché, que de n'en vouloir pas éviter les causes et les occasions. Tout ceci va se développer par les demandes suivantes.

D. Quelle est la marque la plus assurée du ferme propos?

R. C'est le changement de vie qui consiste à se corriger de ses mauvaises habitudes.

Changer de vie, c'est donner une preuve

évidente que l'on a le bon propos. Par exemple, vous étiez autrefois désobéissant, paresseux, insolent, colère, emporté, médisant, intempérant, impudique, etc.; vous n'êtes plus rien de tout cela : voilà un bon changement; on voit évidemment que vous tenez fermement la bonne résolution que vous avez formée. Ah! mes enfans, qu'il sera consolant pour un confesseur de vous trouver ainsi changés! Oui, nous prononcerons avec assurance une absolution sur des dispositions pareilles; elle sera ratifiée dans le ciel par celui qui est témoin de votre conduite et qui voit en vous un cœur nouveau.

Mais au contraire, si l'on vous voit toujours le même aux approches d'une confession ou immédiatement après, toujours des rechutes aussi promptes, aussi fréquentes, point d'amendement; c'est une preuve trop évidente que vous n'avez pas eu un ferme propos de ne pas retomber dans vos péchés; car si vous aviez été bien décidé et bien résolu, vous ne seriez pas retombé sitôt, si aisément, si souvent. Dites-moi; si vous aviez été dépouillé, maltraité par des voleurs dans une forêt, y retourneriez-vous le lendemain? Non, sans doute, vous tiendriez votre résolution. Eh bien! on vous a dépouillé de votre innocence en telle occasion, on a donné la mort à votre ame, vous avez tout perdu dans telle société; et vous y retournez encore aussi hardiment, avec le même attachement! Non, vous n'avez ni regret, ni bon propos; vous avez toujours les

mêmes habitudes, et vous ne vous en corrigez pas.

D. Qu'entendez-vous par les mauvaises habitudes?

R. J'entends la facilité de retomber en certains péchés, parce qu'on s'y est accoutumé.

Ce mot habitude vient d'un mot latin *habere, avoir, porter avec soi.* Une mauvaise habitude, c'est un défaut que l'on porte habituellement, ordinairement avec soi, parce qu'on s'y est accoutumé; c'est ce que vous appelez vulgairement une *mauvaise accoutumance.* Ce sont certaines fautes dans lesquelles on tombe souvent, à toute occasion, tous les jours, plusieurs fois le jour; par exemple, ces jureurs d'habitude qui mêlent des paroles grossières, des imprécations, des blasphêmes à chaque phrase. On appelle habitude de colère ces emportemens, ces criailleries où se laissent aller certains caractères bilieux qui toujours grondent. On appelle habitude de paresse, de désobéissance, *l'accoutumance* de certains enfans qui restent au lit quand on les appelle tous les matins, qui ne veulent ni étudier, ni travailler, toujours maussades, toujours murmurant quand on leur commande, donnant continuellement du chagrin à leurs parens ou à leurs maîtres, par leurs résistances journalières.

On appelle habitude d'ivrognerie la conduite de ces débauchés qui s'enivrent tous

les Dimanches, toutes les fêtes, à toutes les foires, à tous leurs marchés, qui sont presque toujours dans le vin.

On appelle habitude de haine et de vengeance ces rancunes qui durent des années sans qu'on pense à se réconcilier.

On appelle habitude d'impureté la passion de ces libertins qui ne pensent, qui ne parlent, qui ne respirent que l'obscénité, dont les yeux et le cœur adultères exhalent continuellement une flamme impure, qui vivent dans des commerces scandaleux, qui toutes les semaines et plus souvent se livrent à leurs penchans honteux et effrénés, soit seuls, soit avec d'autres, etc. etc.

Jamais on ne peut croire au bon propos et au changement des habitudinaires, à moins qu'ils ne travaillent sérieusement à se corriger. Si l'on voit en vous des chutes moins graves, moins nombreuses, moins libres, moins réfléchies, il y a déjà là un commencement, des progrès heureux de conversion. Par exemple, vous juriez à tout propos; mais on voit que depuis quinze jours, un mois, cela vous arrive plus rarement; ce ne sont plus que des échappées dont vous vous reprenez sur-le-champ : voilà un amendement. Vous étiez sujet à désobéir beaucoup et souvent; mais maintenant on vous voit plus docile, plus soumis, plus respectueux; depuis un mois ou deux il ne vous est presque plus échappé ni murmure, ni désobéissance, etc. : vous voilà presque corrigé de vos mauvaises habitudes; votre bon propos n'est plus douteux.

Au contraire, vous retombez toujours de même dans des actions criminelles, c'est toujours la même liaison qui dure; point d'éloignement des occasions, même vie scandaleuse, etc, : vous n'êtes point corrigé de vos mauvaises habitudes, vous n'avez pas le bon propos, et vous n'êtes point en état de recevoir l'absolution.

Ah! mes enfans, si vous étiez dans ce mauvais état, travaillez enfin à vous réformer; il est temps de mettre la main à ce grand ouvrage; prenez garde, les habitudes vont se changer en une seconde nature, vous n'en serez plus les maîtres. Mais comment s'y prendre?

D. Que faut-il faire pour se corriger de ses mauvaises habitudes?

R. Prier beaucoup, veiller sur soi-même, et éviter les occasions.

Voilà trois moyens de vous corriger que vous propose votre Catéchisme; parcourons ces trois points importans d'instruction.

1° *Prier beaucoup.* Nous ne pouvons rien sans la grâce; demandez donc continuellement la victoire sur vos mauvaises habitudes; sur-tout maintenant, chers enfans, aux approches de votre première communion, dites sans cesse au Seigneur : *Convertissez-nous et nous serons convertis.* (Thren. v, 21.) Pliez à la vertu ces cœurs encore si tendres, si flexibles pour le vice; priez sans cesse pour que le Seigneur arrache jusqu'aux moindres fibres qui germent dans une terre si tendre

et si susceptible d'une production funeste; priez tous les jours, le matin, le soir, au milieu du saint Sacrifice; tremblez à la moindre apparence d'une habitude qui se formeroit en vous. Mais ce n'est pas assez de prier.

2° *Veillez sur vous*. Qu'est-ce que *veiller* sur soi-même? C'est prendre garde à ce qu'on dit, à ce qu'on fait, à ce qu'on entend, à ce qu'on voit, à tout ce qui nous environne; c'est observer tous les mouvemens de son cœur et toutes les pensées de son esprit; c'est s'étudier soi-même, examiner quelle est sa passion dominante, quelles sont les fautes que l'on commet le plus souvent, s'en demander compte tous les jours et plusieurs fois le jour, former là-dessus des actes de contrition, de bon propos, en faire la matière de l'examen particulier, etc.

Par exemple, je suppose que vous avez l'habitude de jurer, de médire, de dire des paroles injurieuses ou malhonnêtes. Eh bien! dès le matin, à vos prières, faites une ferme résolution de veiller sur tous vos discours de la journée; prévoyez les occasions qui pourront se présenter de mal parler; tenez-vous en garde; priez le Seigneur de mettre un frein à votre langue. S'il vous échappe un jurement ou une mauvaise parole, demandez-en pardon au Seigneur sur le champ; imposez-vous une pénitence, punissez cette langue indiscrette, retirez-vous à l'écart, baisez la terre autant de fois que vous aurez prononcé des paroles coupables. Faites

de même pour tous vos autres défauts, vos désobéissances, vos murmures, vos mauvaises pensées, vos regards, vos libertés coupables. Veillez sur tous vos sens, combattez, fuyez les occasions, et s'il vous arrive malheureusement de succomber, excitez en vous la contrition et le bon propos pour vous relever.

Faites cet examen particulier plusieurs fois le jour, à midi et le soir. Comptez et marquez les fautes où vous serez tombé, comparez un jour à l'autre; sûrement vous verrez bientôt de l'amendement dans votre conduite. Quand vous aurez extirpé un défaut, attaquez-en un autre; lorsque vous les aurez détruits tous, (ah! plût à Dieu que vous pussiez en venir à bout!) après cela, entreprenez la pratique d'une vertu; la douceur, la charité, la patience, etc.; examinez-en les actes et les progrès tous les jours, et vous formerez d'heureuses habitudes.

C'est par ces soins et cette vigilance que vous viendrez à bout d'épurer vos cœurs et de les former à la vertu. Ah chère jeunesse! ces tendres cœurs, ils sont susceptibles de tout, du bien comme du mal; les plantes venimeuses y croissent à côté des plus précieux germes. Imitez un jardinier attentif et soigneux; arrachez les mauvaises herbes à mesure qu'elles paroissent; ne les laissez ni croître ni multiplier; elles étoufferoient les plantes heureuses qui doivent embellir votre ame; et pour cela encore, ne vous exposez pas aux influences funestes qui pourroient y porter la corruption.

3° *Évitez les occasions du péché*. Sans cela votre vigilance est vaine, votre prière est une tentation de Dieu ; non, le Seigneur ne l'exaucera pas pour vous rendre vainqueur dans un combat téméraire où vous vous serez exposé vous-même. Si vous affrontez le danger, vous périrez dans le danger ; c'est la Vérité même qui vous en avertit. Fuyez l'occasion dangereuse. Mais qu'est-ce que l'occasion ? C'est ce que nous allons examiner dans la demande suivante.

D. Qu'entendez-vous par les occasions du péché ?

R. J'entends ce qui nous porte ordinairement au péché ou qui nous met en danger de le commettre.

L'occasion du péché, c'est ce qui porte à le commettre. Hélas ! mes enfans, vous en êtes environnés, il s'en trouve par-tout.

1° Ce sont d'abord les mauvaises compagnies ; voilà ce qui perd la jeunesse : un mauvais compagnon, une compagne libertine. Ah ! *mon fils*, dit le sage, *si les pécheurs veulent vous attirer à eux, ne vous laissez point entraîner dans leur société corruptrice*. (Prov. I, 10.) Prenez garde, leur commerce, *leurs mauvais discours corrompront les mœurs les mieux réglées*. (I Cor. XV, 33.) Fuyez-les comme la peste, comme des loups qui dévorent d'innocentes brebis.

2° Les promenades, les rendez-vous, les fréquentations trop familières, les veillées, les assemblées nocturnes, etc. Hélas ! com-

bien d'enfans infortunés ont puisé la corruption dès l'âge le plus tendre, dans la société de ces femmes indiscrettes et dissolues qui ne rougissent pas de tenir le langage des prostituées devant les anges de la terre! Pauvre jeunesse! que je vous plains! Ah! fuyez cette femme effrontée qui va perdre votre innocence en outrageant devant vous la pudeur! Cachez-vous entre les bras de vos mères! Et vous, mères chrétiennes! tremblez pour la vertu tendre et délicate de vos petites filles, lorsque vous les menez dans ces lieux dangereux; ou plutôt fuyez vous-mêmes ces sociétés funestes, et n'exposez pas ces fleurs naissantes à l'air empesté qu'on y respire.

3° Les danses et tous les divertissemens où se trouvent mélangées des personnes de différent sexe : mélange séducteur d'où vous ne sortez presque jamais sans en emporter l'impression du vice. Nous en avons parlé ailleurs. (*Voyez l'instruction sur le 6e commandement.*)

4° Il en est de même des spectacles : tout y respire, tout y inspire la passion; tous les attraits, tous les charmes se réunissent pour enchanter les cœurs les moins susceptibles. Fuyez, chers enfans, fuyez cette fournaise de Babylone, dont les flammes attisées par l'enfer s'élèvent de toute part *à cent coudées*, pour vous dévorer.

5° Dans les campagnes, les cabarets. Quelles occasions, quelles sources intarissables de péchés! Là se trouvent ordinairement réunis les plus mauvais sujets d'un

pays, les ivrognes, les médisans, les jureurs, les gens oisifs, les commerçans frauduleux, les querelleurs, les malveillans, etc., etc. Que de désordres sont sortis de ces séjours d'intempérance! Le vin en est la source; à son feu terrible s'allument les disputes, les querelles, les fureurs, les batailles, les dissentions domestiques, l'adultère, le divorce, toutes les passions et tous les crimes; de-là vient la ruine de la paix et de la fortune des ménages : occasions trop efficaces de péché, et pour ceux qui tiennent ces cabarets, et pour ceux qui les fréquentent. Jeunes gens qui voulez rester sages et estimés des hommes de bien, que vos pieds timides n'approchent jamais de ces gouffres qui engloutissent les corps, les ames et les fortunes.

Je ne parle pas de mille autres occasions : il y en a pour vous, par-tout où vous reconnoîtrez que vous avez eu le malheur de succomber; il en est qui sont communes à tous, il en est qui vous sont particulières; il en est de prochaines, il en est d'éloignées.

Les occasions éloignées sont celles où l'on succombe rarement, et qui ne portent pas directement au péché. Evitez-les toujours autant qu'il vous sera possible, quelque peu de danger que vous y voyiez : *la défiance est la mère de sûreté*.

Les occasions prochaines sont celles qui portent directement au péché, celles où l'on pèche presque toutes les fois que l'on s'y rencontre. Hélas! chers enfans, puissiez-vous ne jamais les connoître par une fatale expérience! Je viens de vous les désigner; fuyez-

les comme la mort, et plus que la mort, puisque vous y trouverez sûrement une mort éternelle. Fuyez-les comme le péché même, puisque c'est un péché que de s'y exposer. Si vous fuyez le *péché comme le serpent*, vous devez éviter aussi le repaire où se cache ce reptile venimeux, si vous ne voulez pas être mordus et empoisonnés par son venin mortel. Qui veut la cause veut l'effet : vous voulez, vous aimez le péché si vous en aimez l'occasion ; vous péchez donc en vous y exposant. Votre bon propos doit porter là-dessus ; il est faux, votre contrition est fausse, et votre confession sacrilège, si vous n'êtes pas déterminés à éviter toutes les occasions prochaines du péché.

Voilà, mes enfans, ce que nous avions à vous dire sur la contrition et le bon propos. Votre Catéchisme vous en a tracé ici la formule ordinaire ; elle renferme les caractères que nous venons de vous développer. Finissons par vous en faire sentir toute la force et l'énergie.

D. Faites un acte de contrition.

R. Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché vous déplaît ; pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ ; je me propose, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de me confesser au plutôt.

Bon, mon cher enfant, vous savez très

bien votre acte de contrition; mais ce n'est pas assez; il faut le dire du fond du cœur et avec tous les sentimens qu'il exprime; il faut avoir véritablement dans l'ame le repentir, le ferme propos, la bonne volonté, les bons motifs que vous prononcez dans cette formule de contrition. Écoutez ce que signifient ces touchantes paroles que vous récitez si souvent sans attention et sans les réduire en pratique.

Mon Dieu! C'est à Dieu que vous adressez votre repentir; c'est à celui-là même que vous avez offensé. Vous lui dites comme le prodigue: Mon Père, j'ai péché contre vous et en votre présence; c'est aussi devant vous que je viens répandre mes larmes..... *Mon Dieu!*.... A ce début la confusion et la confiance doivent naître dans votre ame affligée.

J'ai un très grand regret de vous avoir offensé. Il est très grand votre repentir, votre contrition est *souveraine;* elle est semblable à l'amertume, à l'étendue, à l'abondance, à l'agitation des flots de la mer; *magna est velut mare contritio tua* (Thren. II, 13); elle surpasse la douleur que vous auriez des plus grands malheurs de la vie...... Vous le dites; mais cela est-il réel? préférez-vous le Seigneur à toute autre chose?.... Vous avez *le plus grand regret;* et de quoi? De lui avoir déplu, d'avoir outragé son saint nom par vos juremens et vos profanations, d'avoir blessé la charité, d'avoir déshonoré votre caractère par de honteux désordres! Et pourquoi? Voici les motifs de votre contrition?

Parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché vous déplaît et vous déshonore..... Motifs nobles et généreux! motifs d'amour, tirés des intérêts de Dieu; parce que vous avez outragé ses perfections infinies; parce qu'il est la sainteté, l'amabilité même; parce que vous avez été un perfide, un ingrat envers celui qui vous avoit comblé de bienfaits! Si telle est votre douleur, elle est parfaite, vous êtes déjà justifié même avant le Sacrement. Si donc vous récitiez tous les jours cet acte de contrition en vérité et du fond du cœur, vous ne pécheriez plus, vous seriez toujours dans la grâce et la charité, toujours prêt à mourir! Mais tous les jours on le dit; et tous les jours on pèche, même grièvement; ah! c'est qu'on ne le dit que du bout des lèvres. Dites-le sincèrement, chers enfans, et en conséquence demandez votre pardon avec assurance de l'obtenir.

Pardonnez-moi. Oui, si vous avez dit vrai, vos péchés vous sont pardonnés; le Seigneur *ne méprisera pas un cœur contrit et humilié.* (Psal. L, 19.) Mais ce n'est pas à vos mérites que le pardon est accordé; car vous ajoutez :

Par les mérites de Jésus-Christ. C'est lui qui nous a mérité l'indulgence et la rémission de nos péchés; il l'a achetée au prix de son sang; c'est la voix qui s'unit à nos gémissemens, qui calme la juste colère du bon Père que nous avons irrité, et qui fait descendre sur nous la miséricorde. Afin de l'obtenir, vous ajoutez le bon propos pour l'avenir, aux sincères regrets du passé.

Je me propose de ne plus vous offenser. Cette résolution est absolument nécessaire pour obtenir votre pardon, comme nous l'avons dit ; mais est-elle bien vraie, bien sincère, bien déterminée ? tiendrez-vous votre promesse ? en avez-vous du moins la volonté ? renoncez-vous réellement au péché et à toutes ses causes, à toutes ses occasions ? celui qui sonde les cœurs y voit-il ce ferme propos ?... Arrêtez-vous là ;.... n'achevez pas que vous ne soyez sincèrement déterminé à tout faire, à tout souffrir plutôt que de retomber dans l'état que vous déplorez. Si vous n'êtes pas dans cette détermination, demandez-la instamment, car c'est une grâce. Voilà pourquoi vous ajoutez :

Moyennant votre sainte grâce. Non, vous ne pouvez rien sans cette grâce ; ce n'est que par son moyen que vous ne pécherez plus ; c'est ce qui doit encourager vos bonnes résolutions. Ne comptez pas sur vos propres forces, mais *vous pouvez tout en celui qui vous fortifie.* (Philip. IV, 13.) Courage donc et défiance tout à la fois ; courage, parce que vous êtes appuyé de la main du Tout-Puissant ; défiance de vous-même, parce que vous êtes foible et capable de lui résister. Marchez entre ces deux sentimens dans la voie du salut, en l'opérant avec crainte et tremblement.

Enfin une preuve que vous êtes véritablement contrit, c'est si vous êtes résolu de recourir au remède, à la confession, comme vous le promettez.

Et de m'en confesser au plutôt. Faites at-

tention à cette promesse; c'est un engagement que vous prenez avec Dieu, de ne pas attendre long-temps. *Au plutôt*, ce n'est pas dans un an. Si votre promesse est sincère, vous irez vous confesser dans huit ou quinze jours au plus tard; sans quoi vous mentez à Dieu toutes les fois que vous faites votre acte de contrition. Si donc vous le prononciez franchement et avec un véritable bon propos, vous tiendriez vôtre parole; vous ne croupiriez pas long-temps dans votre péché; vous accompliriez incessamment le précepte que vous promettez d'accomplir, le précepte de la confession : précepte qui vous oblige, de droit naturel et divin, à ne pas vous exposer au danger de mourir dans votre péché.

Ici, mes enfans, j'ai une observation à vous faire. Il y a des personnes qui, au confessionnal même, disent ces paroles : *Et de m'en confesser au plutôt.* Elles sont superflues alors, puisque vous vous confessez dans le moment même. Cela montre que vous récitez cet acte par routine, et que vous ne faites pas attention à ce que vous dites. Retranchez-les donc lorsque vous êtes à confesse; mais dites-les bien sincèrement tous les autres jours, et acquittez-vous au plutôt de votre promesse.

Vous voyez, mes enfans, par l'explication que nous venons de vous donner, que si l'on faisoit bien sincèrement son acte de contrition aussitôt qu'on a eu le malheur d'offenser Dieu, on seroit converti sur-le-champ; si on le faisoit tous les jours, on ne commettroit plus que quelques fautes légères échap-

pées à la fragilité humaine, et l'on vivroit comme des Saints; car un regret et une résolution sincères nous tiendroient continuellement dans la crainte et l'amour de notre Dieu, toujours en garde contre tout ce qui pourroit lui déplaire; et si on avoit le malheur de tomber dans une faute griève, on se releveroit promptement de sa chute. Pourquoi donc commet-on, tous les jours, les mêmes péchés, malgré l'acte de contrition que l'on récite tous les jours à ses prières? Ah! mes enfans, c'est qu'on ne le récite que du bout des lèvres, sans y faire attention et sans se pénétrer des sentimens qu'il exprime.

Si j'étois à vos côtés lorsque vous prononcez ces paroles: *Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé; je me propose de n'y pas retomber*, etc., je vous dirois: Arrêtez!..... Vous mentez au Saint-Esprit, vous n'avez pas dans le cœur ce que votre langue profère; car vous jurez toujours, vous mentez toujours, vous gardez toujours le bien d'autrui, etc.; vous péchez tous les jours, et plusieurs fois le jour, et cela grièvement et de propos délibéré. Taisez-vous plutôt que d'outrager ainsi le Seigneur tous les jours par de fausses protestations; ou plutôt confrontez votre conduite avec vos paroles, et rougissez de l'opposition que vous y mettez. Faites votre acte de contrition, et montrez par votre conduite que vous êtes véritablement contrit.

Sous-Demandes.

D. Qu'entendez-vous par cette résolution sincère?

R. C'est la bonne volonté de mieux servir Dieu dans la suite.

D. Il faut donc aussi avoir la volonté de faire sa pénitence, de réparer les torts faits au prochain?

R. Oui, car il faut vouloir tout ce que Dieu ordonne; or, il nous ordonne de faire pénitence, et de réparer les torts que nous avons faits au prochain.

D. Il faut donc aussi être résolu de fuir les occasions du péché?

R. Oui, car si on renonce véritablement au péché, il faut aussi en ôter la cause.

D. Pourquoi cela? Que dit J.-C. à ce sujet?

R. Jésus-Christ a dit: *Quiconque aime le danger périra dans le danger.*

D. Est-ce que le bon propos est absolument nécessaire pour obtenir le pardon?

R. Oui, car manquer de bon propos, c'est comme si l'on disoit à Dieu: Je suis bien fâché de vous avoir offensé, cependant je veux continuer.

D. Lorsqu'on a commencé à mieux faire, c'est donc une preuve de bon propos?

R. Oui, car on ne prouve jamais mieux la volonté que par les effets.

D. Mais quand on ne se corrige pas?

R. C'est une preuve qu'on n'a ni repentir, ni bonne volonté.

D. Un confesseur fait donc bien de différer l'absolution à ceux qui ne se corrigent pas?

R. Oui, et il le doit, parce qu'ils ne sont pas disposés; le pénitent et le confesseur profaneroient le Sacrement.

D. Quand on fait souvent la même faute, c'est donc une mauvaise habitude ?

R. Oui, quand on jure, quand on médit tous les jours, quand on s'enivre tous les dimanches, quand on vit dans un mauvais commerce, etc., etc.

D. Lorsqu'on va à confesse, il faut donc travailler à se corriger de tout cela ?

R. Oui, sans cela on fait une mauvaise confession.

D. Et pour se corriger, faut-il en demander la grâce ?

R. Oui, car c'est Dieu qui nous aide à nous corriger de nos défauts.

D. Vous dites qu'il faut veiller sur soi-même ; comment cela ?

R. Il faut prendre garde à ce qu'on dit, à ce qu'on fait, à ce qu'on entend, à ce qu'on voit, à ce qui nous environne, etc.

D. Comment faudroit-il s'y prendre pour se corriger de ses juremens, de sa colère, de ses mauvaises paroles, etc. ?

R. Il faudroit d'abord y faire attention ; puis à chaque faute faire un acte de contrition et s'imposer une pénitence, une petite aumône, etc.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il faut fuir les occasions ?

R. Qu'il ne faut pas aller dans les endroits, ni avec les personnes qui nous exposent à offenser Dieu.

D. Par exemple, si vous connoissez un compagnon, une compagne de mauvaises mœurs ?

R. Il faut les éviter, c'est une occasion de péché.

D. Est-ce que les cabarets sont des occasions de péché ?

R. Oui, car on y trouve ordinairement mau-

vaise compagnie. On y est exposé à s'enivrer, à dire et à faire bien du mal.

D. Et les danses?

R. Elles sont ordinairement une occasion de péché, car on y dit, on y voit, on y fait souvent des choses indécentes.

D. Et les veillées, les rassemblemens en hiver?

R. Ce sont encore des occasions de péché, parce qu'on y passe en revue tous les défauts du prochain, et l'on y tient souvent des propos indécens.

D. Et les spectacles? les comédies?

R. Ce sont des occasions très périlleuses; le péché y entre dans l'ame par tous les sens.

D. Il faut donc éviter tout cela?

R. Oui, on doit éviter tout ce qui est pour nous la cause du péché; sans cela c'est vouloir le péché : qui veut la cause, veut l'effet.

D. Pour avoir une bonne contrition, est-ce assez de réciter par cœur un acte de contrition?

R. Non, il faut avoir dans le cœur ce que l'on dit de bouche.

D. Expliquez-nous cela.

R. Quand on dit : *Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, je me propose de ne plus vous offenser;* il faut réellement avoir ces sentimens dans l'ame, être fâché d'avoir péché, et résolu de ne plus le faire.

D. Si l'on faisoit tous les jours bien son acte de contrition, l'on ne pécheroit donc guère?

R. Non, car on détesteroit le péché et l'on prendroit garde de le commettre.

D. Ceux qui ne se corrigent pas et qui sont long-temps sans se confesser, mentent donc à Dieu toutes les fois qu'ils font leur acte de contrition?

R. Oui, car ils disent à Dieu : Je me corrigerai, je me confesserai au plutôt; et cependant ils ne se corrigent pas, et ils ne se confessent pas.

D. Quand on fait son acte de contrition au confessionnal, faut-il ajouter ces mots : *Et de m'en confesser au plutôt ?*

R. Non; puisqu'on est actuellement à confesse, il est inutile de le dire.

Récapitulation pratique.

1° Souvenez-vous que le bon propos est une partie essentielle de la contrition ; qu'il est absolument nécessaire; sans quoi vous n'auriez qu'une fausse douleur, et vous feriez une mauvaise confession.

2° Lorsque vous vous disposez à la confession, exercez-vous long-temps auparavant à changer de vie, à vous corriger de vos défauts et de vos mauvaises habitudes. Pour y mieux réussir, confessez-vous souvent.

3° Travaillez à vous corriger dès l'âge tendre ; ne laissez pas le vice s'enraciner dans vos jeunes cœurs. Corrigez-vous, sur-tout à présent, aux approches de votre première communion.

4° Veillez sur vous-mêmes et sur tout ce qui vous environne. Fuyez les mauvaises compagnies et toutes les occasions du péché.

5° Demandez à Dieu la grâce de bien faire ces importantes préparations.

6° Faites toujours votre acte de contrition sérieusement, et avec les réflexions et les sentimens dont nous avons parlé. Pour vous en faciliter la pratique, nous allons terminer cette instruction par une paraphrase de l'acte de contrition que nous venons de vous développer ; elle nous servira de la prière ordinaire.

Paraphrase, ou Méditation sur l'acte de contrition.

Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, un regret plus grand que de toutes les pertes qui pourroient m'arriver, puisque j'ai fait la plus grande de toutes les pertes, celle de votre grâce, de votre amour, de mon bonheur éternel! Ah! je sens et je vois *quel mal c'est d'avoir abandonné le Seigneur mon Dieu!* (Jerem. II, 19.) Quand je verserois des torrens de larmes jour et nuit, je ne pourrois assez déplorer mon malheur. C'est à vous que j'ai déplu, *ô Dieu infiniment bon et infiniment aimable!* Voilà le motif principal de ma douleur; c'est que j'ai outragé vos perfections infinies, cette bonté, cette amabilité, cette générosité, cette tendresse paternelle que vous avez pour vos créatures. Je vous ai offensé, vous qui m'avez toujours comblé de bienfaits, vous qui m'avez créé, conservé, racheté, sanctifié; vous, mon Sauveur, qui avez donné votre sang pour moi. A la vue de votre croix, de vos souffrances, de votre amour, comment mon cœur ne se fend-il pas de douleur et de repentir? Oui, je déteste souverainement tous mes péchés, parce qu'ils vous déplaisent, parce qu'ils vous déshonorent, parce que vous les détestez vous-même.

Pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ. Soyez touché de mes larmes; exercez sur moi vos grandes miséricordes, et effacez toutes les taches honteuses dont j'ai souillé mon ame. *Secundùm multitudi-*

nem miserationum tuarum dele iniquitatem meam. (Psal. L, 3.) Ce n'est pas par moi-même que je sollicite mon pardon; j'en suis indigne, j'en conviens; mais c'est par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur. C'est la voix de son sang qui crie vers vous et qui réclame votre clémence; j'en suis tout couvert! Eh! sur quoi tombera votre tonnerre, qu'il n'atteigne ce sang divin? C'est lui qui vous demande mon pardon; je suis assuré de l'obtenir par une médiation si touchante et si puissante. Voyez mon regret, voyez aussi mes résolutions.

Je me propose, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser. Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ. (Psal. CXVIII, 106.) Oui, je l'ai juré à vos pieds, je l'ai résolu, j'observerai désormais vos lois saintes et les jugemens de votre justice. Je l'ai dit; et une preuve que je veux tenir ma parole, c'est que j'ai commencé à réformer ma conduite. *Dixi, nunc cœpi.* (Psal. LXXVI, 11.) Déjà, vous le voyez, ô mon Dieu! je commence à me corriger de mes habitudes vicieuses; j'évite les occasions qui m'ont été si funestes; j'ai brisé les liens criminels qui m'attachoient au péché.

Mais, mon Dieu! c'est *moyennant votre sainte grâce,* que j'espère persévérer. Je ne puis compter sur mes propres forces pour accomplir ces desseins. Hélas! je n'ai qu'à me défier de moi-même après tant de rechutes. C'est donc sur votre grâce puissante que je me rassure, pour observer mes bonnes résolutions. Mon changement est l'ou-

vrage de la main du Très-Haut : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* (Psal. LXXVI, 11.) C'est aussi cette main puissante qui me soutiendra dans les sentiers de la justice.

Enfin, mon Dieu, pour dernière preuve de ma bonne volonté, *je vous promets de me confesser au plutôt.* J'irai incessamment me jeter aux pieds du tribunal de vos miséricordes ; j'irai laver mes iniquités dans les bains sacrés de la pénitence. Vous le voyez, Seigneur, je m'y dispose ; j'en ai déjà fait les premières démarches aux approches de ma première communion ou de ma communion pascale. Je soupire après ce moment fortuné ! Achevez votre ouvrage, ô mon Dieu ! Accordez-moi toutes les grâces nécessaires pour me disposer à une action si intéressante, afin qu'elle devienne le gage de mon éternelle félicité. Ainsi soit-il.

DE LA CONFESSION.

SECTION PREMIÈRE.

D. QU'EST-CE que la Confession ?

R. La Confession est une déclaration que le pécheur fait de ses péchés au prêtre, pour en recevoir l'absolution.

Se confesser, c'est déclarer ses péchés, s'en accuser comme coupable. La pénitence est un jugement où le coupable est lui-même son accusateur. Nous faisons cette accusation

pour obtenir une sentence de miséricorde et la rémission de nos péchés. C'est contre nous-mêmes que nous la faisons; et c'est en conséquence, ô mon Dieu! que vous nous remettez nos impiétés et nos crimes. *Dixi : Confitebor adversùm me injustitiam meam Domino; et tu remisisti impietatem peccati mei.* (Psal. xxxi, 5.)

C'est à un *Prêtre* qu'il faut faire cette accusation, parce qu'il n'y a que les Prêtres qui aient reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre les péchés. C'est aux Apôtres et à leurs successeurs légitimes qu'il a donné ce pouvoir, pour être transmis, par les Evêques, aux Prêtres leurs coopérateurs, successivement depuis les Apôtres jusqu'à nous.

C'est à un *Prêtre approuvé* qu'on doit se confesser, parce qu'il faut cette approbation ou autorisation de la part de l'Evêque diocésain et légitime, pour que l'absolution soit valide. C'est un article de foi décidé par les Conciles de Latran et de Trente. Celui-ci déclare, *qu'on a toujours été persuadé dans l'Eglise de Dieu que l'absolution est nulle, si elle n'est pas donnée par un Prêtre qui ait une juridiction ordinaire ou déléguée.* (Trid. sess. xiv, cap. 7.) Et au surplus il prononce anathème *à quiconque dira que le Pape et les Evêques ne peuvent pas se réserver l'absolution de certains péchés plus griefs; que cette réserve n'est qu'une police, et qu'elle n'empêche pas que tout Prêtre ne puisse en absoudre.* (Trid. sess. xiv, can. 11.) Il n'excepte que le danger de mort, où il est permis à tout Prêtre d'absoudre un

moribond qui ne pourroit trouver un Prêtre approuvé.

Le Concile de Latran, dans le canon où il exige la permission du propre Pasteur pour la confession annuelle, ajoute *qu'un autre ne pourroit pas absoudre.*

Telle est, mes enfans, la doctrine de tous les temps, manifestée, comme vous venez de l'entendre, par la décision de l'Eglise universelle, témoin infaillible de la tradition. On a donc tort de prétendre que tous les Prêtres ont un pouvoir universel de remettre les péchés. Et quand il n'y auroit là-dessus que du doute, quelle témérité de s'exposer à une nullité d'absolution, en se confessant à des Prêtres qui n'ont pas reçu une juridiction bien positive de la part de l'Eglise, par l'organe des premiers Pasteurs légitimes!

Avant d'entrer dans l'explication des qualités de la confession, désignées dans votre Catéchisme, il est à propos de vous dire deux mots de sa nécessité et de l'obligation où nous sommes de nous confesser.

La confession secrète à un Prêtre est nécessaire et de précepte, de droit divin, pour recevoir l'absolution. Pour vous le prouver, il suffit de vous exposer là-dessus la doctrine et les raisonnemens du saint Concile de Trente. Voici ses paroles :

« En conséquence de l'institution du sa-
« crement de Pénitence, dont nous avons
« déjà parlé, l'Eglise universelle a toujours
« entendu que le Seigneur a établi aussi la
« confession entière des péchés; en sor-

« te qu'elle est nécessaire de droit divin, « pour tous ceux qui ont péché après le Baptême. Car notre Seigneur Jésus-Christ, « sur le point de remonter au ciel, a laissé « les Prêtres ses vicaires, comme juges, pour « présider à ses jugemens. C'est à eux que « les Fidèles doivent déclarer tous les péchés mortels dont ils seront devenus coupables, afin que ces prêtres prononcent la « sentence de remise ou de retenue, en vertu de la puissance des clefs ; car il est certain « que les Prêtres n'auroient pu exercer leur « jugement sur une cause inconnue, ni garder la justice en infligeant la peine proportionnée, si on n'avoit fait qu'une déclaration générale et non spécifiée de chaque « péché en particulier.

« De tout cela il suit que les pénitens sont « obligés de déclarer dans leur confession, « tous les péchés mortels dont ils ont la connoissance, après une discussion soigneuse « de leur conscience, quelque secrets qu'ils « soient ; même les péchés contre les deux « derniers préceptes (qui sont les péchés du « cœur et de la pensée), péchés secrets qui « blessent quelquefois l'ame plus dangereusement, et qui sont plus pernicieux que « ceux que l'on commet ouvertement. »

A cela les Hérétiques objectoient que la confession n'avoit été établie que par le Concile de Latran. Voici comme le saint Concile de Trente répond à cette objection. « La « confession sacramentelle a toujours été « recommandée unanimement par tous les « Pères les plus saints et les plus anciens, et

« toujours en usage dans la sainte Eglise, « depuis son commencement, comme elle « y est encore à présent. C'est par ce témoi- « gnage qu'on réfute manifestement la ca- « lomnie des Hérétiques, qui ont osé dire « que la confession étoit une invention hu- « maine, éloignée de tout précepte divin, et « seulement établie par les Pères du Concile « de Latran; car le Concile de Latran n'a « pas décrété que les Fidèles se confesse- « roient, ce que l'Eglise avoit toujours re- « connu comme un précepte divin, mais que « ce précepte de la confession s'accompliroit « tous les ans, au moins une fois, par tous « ceux qui seroient parvenus à l'âge de dis- « crétion. De là vient cet usage universel de « toute l'Eglise, de mettre à exécution ce « précepte au temps favorable du Carême, « et cela au grand avantage des ames fidè- « les : usage que ce saint Concile approuve « et embrasse, comme pieux et digne d'être « conservé. » (*Trid. sess.* 14, *cap.* 5.)

Comme vous voyez, mes enfans, voilà la confession déclarée nécessaire et de précepte divin et ecclésiastique. C'est l'Eglise, au Concile de Latran, qui a fixé le temps pascal pour y satisfaire et se disposer ainsi à l'autre commandement qu'elle nous fait de communier au moins à Pâques avec toutes les dispositions nécessaires.

Et pour appuyer cette doctrine comme un article de notre foi, le saint Concile de Trente prononce anathème à qui dira le contraire. Voici le canon :

Si quelqu'un nie que la confession sacra-

mentelle est instituée et nécessaire au salut, de droit divin, ou s'il dit que la manière de se confesser secrètement au seul Prêtre, comme l'Eglise l'a toujours observé depuis le commencement et l'observe encore, est contraire à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, et que c'est une invention humaine, qu'il soit anathème. (Trid., sess. 14, can. 6.)

Autre canon. *Anathème à quiconque dira que dans le sacrement de Pénitence il n'est pas nécessaire de droit divin de confesser tous les péchés mortels dont on se rappellera la mémoire, après la recherche et la méditation soigneuse qu'on en doit faire, même les péchés secrets contre les deux derniers commandemens du Décalogue, et cela avec les circonstances qui changent l'espèce du péché.* (Trid. sess. 14, can. 7.)

Ces décisions des Conciles sont appuyées sur la tradition et l'usage de tous les siècles, dont l'Eglise est la dépositaire assurée, sur le témoignage des saintes Ecritures dont elle est l'interprète infaillible, et sur la doctrine suivie et uniforme de tous les Pères et les Docteurs. Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Jérôme, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Léon, etc., tous, en raisonnant sur le même principe du jugement exercé par le Prêtre, soutiennent que la confession secrète et auriculaire est d'obligation de droit divin, quoi qu'en disent les impies, les incrédules, les hérétiques, qui ne croient pas à l'Eglise ni à ses décisions. Sans doute,

mes enfans, vous ne penserez, vous n'agirez jamais comme ces gens-là; vous serez toujours soumis à cette croyance et à cette loi de Jésus-Christ et de son Eglise.

Voilà la nécessité de la confession établie; voyons maintenant quelles en doivent être les qualités.

D. Quelles sont les qualités nécessaires pour une bonne confession?

R. Il y en a trois: elle doit être humble, sincère et entière.

Sans ces trois qualités, la confession seroit nulle et sacrilège. Il est donc très important, mes chers enfans, que vous soyez bien instruits là-dessus, afin que toutes vos confessions aient ces caractères essentiels. Nous allons les développer en suivant votre Catéchisme.

D. Que faut-il faire pour que la confession soit humble?

R. Il faut déclarer ses péchés avec une grande confusion d'avoir offensé Dieu.

Nous sommes des criminels qui paroissons devant notre juge; nous allons implorer sa clémence, lorsque nous nous présentons à confesse. Ce juge souverain, c'est celui même qui nous a vus pécher en sa présence, et qui du haut des cieux contemple nos sentimens et nos démarches. Il est représenté par un juge mortel, assis sur son Tribunal: c'est le Prêtre. Celui-ci est pécheur lui-même et sujet à la même loi; mais là, il agit au nom

du Juge suprême. Nous devons donc nous présenter à lui avec une humble confusion, comme des coupables qui viennent solliciter leur grâce, comme des criminels qu'on tire de leurs cachots pour subir un interrogatoire et attendre leur arrêt. Ils y paroissent les mains chargées de fers, en posture de supplians, humiliés et tremblans. Que diroit-on s'ils osoient se montrer avec une arrogance orgueilleuse, devant des juges qui ont en main leurs châtimens? Eh bien! mes enfans, nous sommes des criminels de lèse-majesté divine, dignes des plus sévères châtimens; nous sommes en quelque sorte tirés des cachots ténébreux de l'enfer, puisque nous avions mérité mille fois d'y être précipités, si la main d'un juge infiniment miséricordieux ne nous avoit pas soutenus sur les bords de cet abîme. Ce Juge souverain, représenté par son Ministre, tient en main la vengeance ou la miséricorde suspendues sur nos têtes. Si le pardon nous est accordé, ce n'est pas à titre de justice, mais par clémence et par pitié : nous dépendons de lui absolument. Ce n'est donc que par les sentimens et la posture de l'humiliation, de la confusion, de l'anéantissement, que nous pourrons fléchir sa juste colère. L'orgueil, la fierté, l'insolence envers son Ministre, s'attaqueroient à Dieu même et ne feroient qu'irriter de nouveau ce juge redoutable et fermer son cœur à la miséricorde. Humiliation donc! humiliation profonde, intérieure et extérieure tout à la fois!

Humiliation intérieure. C'est un cœur

contrit et humilié que nous devons présenter à celui qui le sonde ; il en verra les anéantissemens. *Cor contritum et humiliatum non despicies.* (Psal. L, 19.) Il faut être pénétré de son néant et de la distance infinie qu'il y a entre un coupable et la sainteté même.

Humiliation extérieure. L'air, le maintien, la posture, l'habit simple, modeste ; les yeux tristement baissés, les maintes jointes, à genoux, prosternés.

C'est ainsi, mes enfans, que les monarques même et les potentats de la terre s'humilient aux pieds du Ministre de leur souverain Juge. Ils y déposent tout l'appareil de la majesté humaine ; les guerriers, leurs épées ; les pontifes, toute la pompe de leurs dignités, parce qu'ils ne sont plus là que des pécheurs anéantis pour obtenir leur pardon ; là, tous les fronts doivent s'abaisser dans la poussière. Plus vous êtes grands, plus vous devez vous humilier en toute chose, et vous trouverez grâce devant Dieu. *Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam.* (Eccli. III, 20.) Humiliez votre ame devant son Ministre. *Presbytero humilia animam tuam.* (Eccli., IV, 7.)

Filles et femmes mondaines, souvenez-vous que vous venez ici déplorer votre vanité. Dépouillez-vous donc de ces vaines parures ; abattez ces étages ambitieux qui surchargent vos têtes et qui semblent porter un front audacieux jusqu'au ciel ! L'entrée de nos tribunaux est trop basse pour ces hauteurs. Dépouillez-vous de ces vastes

contours qui amplifient vainement votre stature. Laissez-là ces bracelets, ces devises, ces portraits qui ornent vos mains coupables. Madelaines, prosternez-vous aux pieds de votre Sauveur, arrosez-les de vos larmes, essuyez-les de vos cheveux; immolez-lui toutes ces parures artificieuses qui ont embelli des attraits séducteurs, qui ont souillé votre ame et celle des autres. La cendre, le cilice, voilà les ornemens de la pénitence. Humiliez-vous sous la main puissante de votre Dieu. *Humiliamini igitur sub potenti manu Dei.* (1 Petr., v, 6.)

Ah! mes enfans et mes frères, ne faut-il pas avoir étrangement oublié l'état suppliant avec lequel on devroit se présenter au saint tribunal, lorsqu'on y apporte un air, un esprit dissipé, évaporé, un enjouement, des ris, des entretiens, une légèreté qu'on ne porteroit pas dans les sociétés honnêtes du monde? Qui êtes-vous? pourquoi venez-vous? qu'attendez-vous? où êtes-vous? Hommes, femmes, jeunesse qui environnez ce tribunal redoutable et miséricordieux, vous êtes coupables; vous venez être jugés, condamnés, réprouvés, si vous n'êtes pas humiliés et contrits! Et vous paroissez la gaieté dans l'ame et sur le front! vous riez, et la foudre gronde sur vos têtes! et votre procès s'instruit là-haut! et le souverain Juge a le bras levé pour vous frapper, si vous n'êtes pas pénétrés d'une tristesse pénitente! Vous riez, vous badinez, vous passez à des entretiens irrévérens un temps qu'il faudroit employer à rappeler vos iniquités dans l'amer-

tume de votre ame. Non, vous n'avez pas l'humilité ni la componction nécessaires pour obtenir votre pardon. Et malheur à vous, si nous avons la condescendance de vous absoudre, malgré cet extérieur dissipé et volage ! nous serons condamnés l'un et l'autre. Malheur à vous qui riez dans des circonstances où il faudroit répandre des torrens de larmes amères ! *Væ vobis qui ridetis !* (Luc. VI, 25.) Malheur à vous qui riez sur le bord du précipice éternel et sous la foudre qui gronde ! elle va partir avec l'arrêt fatal qui va être prononcé sur vous ! Hélas ! vous changez ce tribunal de miséricorde en un tribunal de vengeance ! C'est en vain que vous attendez une sentence favorable avec un extérieur et des sentimens si peu convenables à un pénitent.

De quel ton venez-vous raconter l'histoire de vos égaremens ? Quelle froideur ! quelle indifférence ! quelle arrogance dans certains pénitens orgueilleux, qui disputent, qui veulent emporter de force la sentence d'absolution, qui murmurent sur la pénitence imposée, sur les sacrifices, les renoncemens, les réparations que nous exigeons et que nous devons exiger ! Vous contestez ! Non, vous n'êtes pas disposés ; c'est la confession de l'orgueilleux Pharisien ; vous allez sortir plus coupables du temple que vous n'y étiez entrés.

Présentez-vous donc comme l'humble publicain. (*Histoire.*) Prosternez-vous comme lui au bas du temple, regardez-vous comme indignes de lever les yeux vers le ciel ; frap-

pez-vous mille fois la poitrine, et dites avec les sentimens de la confusion et de l'humilité la plus profonde : *Deus, propitius esto mihi peccatori*. (Luc. XVIII, 13.) Seigneur, soyez-moi propice à moi pauvre pécheur, tout indigne que je suis d'obtenir mon pardon ; écoutez une voix entrecoupée de sanglots ; je gémis comme un coupable qui n'a mérité que des vengeances. *Ingemisco tanquam reus*. (Pros. Offic. des morts.) Je rougis de mes honteux désordres. Non, je n'ose lever vers vous mon front couvert de la confusion qui pénètre mon ame dégradée par le péché. *Culpâ rubet vultus meus*. (Ibid.) Pardonnez-moi, Seigneur, pardonnez à un suppliant qui sollicite vos grandes miséricordes. *Supplicanti parce Deus*. (Ibid.) Avec de pareils sentimens, vous sortirez justifiés du sacré tribunal où le pharisien orgueilleux aura trouvé sa condamnation. Car ce langage est non-seulement celui de l'humilité, mais celui de la franchise et de la sincérité. Deuxième caractère de la confession.

D. Qu'entendez-vous par une confession sincère ?

R. J'entends qu'il ne faut ni augmenter, ni diminuer, ni excuser ses péchés.

On dit ordinairement que la vérité sort de la bouche des enfans. Aimable et simple enfance, oui, elle sera sur vos lèvres, nous l'espérons, dans une circonstance si intéressante, sur-tout à cette confession générale que vous allez faire pour votre première communion.

En quoi consiste cette sincérité? A ne dire ni plus ni moins, et à ne pas s'excuser.

1° *Il ne faut pas augmenter.* Ce n'est pas là le défaut le plus ordinaire. Cependant il y en a qui disent : Il vaut mieux dire plus que moins. Non, mes enfans, il ne faut point vous rendre plus coupables que vous n'êtes. Ce seroit un mensonge d'exagération, qui n'est pas plus permis qu'un autre. D'ailleurs ce seroit surcharger la cause, et votre juge ne pourroit l'apprécier au juste ; il faut donc dire bonnement à quel degré on se croit coupable autant qu'on peut en avoir de connoissance.

2° *Il ne faut pas diminuer.* Ici l'amour propre, la crainte, la honte pourroient blesser la sincérité. Ah! mes enfans, gardez-vous bien de rien cacher, de rien déguiser, de rien dissimuler. Ne craignez point, mes enfans ; votre Dieu est un bon père ; il ne demande que l'aveu de l'enfant prodigue pour l'embrasser. Son ministre qui le représente, n'a comme lui, que des sentimens de bonté et de miséricorde. Mais il est juge, il faut que la procédure soit instruite avec vérité. Il faut qu'il connoisse la chose pour absoudre ou pour différer, selon vos dispositions. Il faut découvrir votre ame telle qu'elle est, avec la candeur d'un enfant simple et véridique. C'est devant Dieu que vous ferez l'aveu de vos fautes ; il a tout vu ; il verra bien si vous mentez à son Ministre. Ce n'est pas à un homme que vous mentez, c'est à Dieu ; vous pouvez tromper ce mortel qui ne voit pas le fond de votre ame ; mais vous ne

trompperez pas le bon Dieu qui sait tout. Ecoutez cette histoire. (*Récit de l'histoire d'Ananie et de Saphire.*) (Act. v.)

Vous voyez, mes enfans, comment Dieu punit un mensonge bien plus léger que celui que vous feriez à confesse. *Ananie, pourquoi Satan a-t-il tenté votre cœur de mentir au Saint-Esprit?* (Act. v, 9.) Ah! pauvre enfant, vous auriez obtenu votre pardon si vous aviez été sincère; mais vous avez menti, et c'est à Dieu même, et cela en son tribunal de justice, de vérité, de miséricorde! Ce Dieu punit de mort un mensonge bien moins coupable dans Ananie; que sera-ce donc de ces mensonges qui profanent la confession? Il est vrai, nous ne voyons pas expirer aux pieds du prêtre ces menteurs sacriléges; mais ils sont frappés d'une mort mille fois plus funeste. Un arrêt de mort éternelle est prononcé contre eux; c'est un cadavre qui est emporté du confessionnal, il n'a plus qu'une apparence de vie, il est mort à la grâce.

Peut-être ne ment-on pas toujours effrontément; mais on enveloppe, on déguise, on mêle artificieusement un article dans un autre; on glisse rapidement sur ce qu'on n'ose exprimer; on n'accuse que des pensées où il y a des actions très criminelles; on dit qu'on ne s'y est point arrêté, tandis qu'on y a donné lieu ou un plein consentement, etc.; ces déguisemens sont toujours des mensonges qui dérobent la vérité au juge qui doit la connoître pour prononcer.

Ces pénitens déguisés agissent comme au-

trefois la femme de Jéroboam. Cette princesse venoit vers un prophète solliciter la guérison d'un de ses enfans; elle prit un extérieur emprunté pour ne pas être reconnue; mais le saint prophète, inspiré de Dieu dans ce moment, lui cria dès qu'elle fut à sa porte : Entrez, femme de Jéroboam; pourquoi vous déguisez-vous sous une autre figure? *Ingredere uxor Jeroboam; quare aliam te esse simulas?* (3 Reg. XIV, 6.)

Femme, fille, enfant, pécheur, pécheresse, pourquoi vous déguisez-vous? *Quare te aliam esse simulas?* Le Dieu qui sonde les cœurs voit les iniquités du vôtre; pourquoi le dépeignez-vous autre qu'il n'est en effet? Son prophète ne le voit pas, mais il sent bien à peu près que vous le trompez; il vous interroge, il vous presse de parler plus franchement, mais vous vous enveloppez encore plus. Il distingue à travers vos détours les plaies déplorables de votre conscience; il sent bien qu'en telle circonstance, en telle occasion, à votre âge, du caractère dont vous êtes, vous n'avez pu vous en tirer sans pécher; mais vous niez toujours. Il vous répète : Pourquoi vous déguisez-vous? *Quare te aliam esse simulas?* Enfin, il est contraint de vous croire sur votre accusation dissimulée; il vous abandonne en gémissant, à votre duplicité obstinée; il sent qu'il va prononcer une fausse absolution, il la prononce en tremblant, et elle se réduit à celle du prophète : *Allez, retournez en votre maison; vous trouverez votre enfant mort.* (Ibid. 12.) Allez pécheur, pécheresse dé-

guisés, vous allez trouver votre ame doublement morte à la grâce; morte par les péchés que vous aviez apportés, et morte encore plus par le nouveau sacrilège que vous remportez du sacré Tribunal.

Pour prévenir ce malheur, accusez-vous, mes enfans, tout bonnement, avec franchise et sincérité, sans augmenter, ni diminuer, ni déguiser; enfin,

3° *Sans excuser vos péchés.* Point d'excuse; nous sommes coupables, il faut donc en convenir avec franchise. Cependant il y en a qui ont toujours quelques excuses à apporter. C'est comme Adam et Eve, lorsque le Seigneur leur reprocha leur péché. Adam rejeta la faute sur Eve son épouse, et dit: C'est la femme que vous m'avez donnée qui m'a trompé. Celle-ci rejeta la faute sur le serpent; *serpens decepit me.* (Gen. III, 13.) C'est ce qui arrive à certains pénitens trop indulgens pour eux-mêmes. L'homme rejette la faute sur sa femme, la femme sur son mari, sur ses enfans, sur ses domestiques; ceux-ci sur leurs maîtres; on s'en prend à ses ennemis, aux méchans, aux malfaisans, etc. On fait la confession d'autrui au lieu de la sienne. Hé! ce n'est pas celle des autres, mais la vôtre, que Dieu demande; la confession n'est pas un plaidoyer défensif, mais une accusation humble et sincère. Malgré toutes leurs excuses le Seigneur condamna les premiers pécheurs; il connoît à quel degré vous êtes coupables; il vous condamnera de même. Vous ne gagnerez jamais rien à mentir ou à tergiverser, que des jugemens

terribles au lieu des jugemens favorables que vous auroit attirés votre franchise. Soyez donc toujours francs et véridiques, mes chers enfans; ne sortez pas de ce beau caractère d'ingénuité qui est propre à votre âge.

Objection. Cela est bien fort, bien difficile; il y a des aveux qui coûtent beaucoup.

R. J'en conviens, mes enfans et mes frères; mais voici des moyens d'encourager votre aveu.

1° Demandez à Dieu la grâce de surmonter cette honte et ces embarras. Hélas! Seigneur, je n'ai pas rougi de commettre ces péchés sous vos yeux, et maintenant je sens qu'une confusion coupable m'est suggérée par le même Démon qui m'enhardissoit au crime; il voudroit me fermer la bouche pour en arrêter l'aveu. Soyez dans mon cœur et sur mes lèvres, ô Dieu de vérité! afin que je le déclare avec franchise; c'est à vous-même que je vais le déclarer en la personne de votre Ministre. *Confitebor tibi.* (Psal. IX, 2.) Donnez-moi la force de surmonter cette répugnance.

2° En effet, mes enfans, c'est à Dieu que vous faites votre confession. Oubliez pour un moment l'homme qui vous entend; fermez les yeux, n'envisagez que celui qui a tout vu et qui sait déjà le secret de vos cœurs; confessez-lui la vérité comme si vous parliez à lui seul. Moyennant cette diversion que vous ferez à votre imagination, vous surmonterez la honte que vous coûteroient de pénibles aveux. Plusieurs ont éprouvé que cette réflexion leur facilitoit l'exposé de leurs foiblesses et de

leurs misères. O Juge miséricordieux! je vous fais la confidence de ce que vous savez.

3° Pensez que cet aveu est déjà une grande partie de votre pénitence et de la satisfaction que vous devez à Dieu pour vos péchés. Plus il est humiliant, plus vous aurez de mérite, et plus vous acquitterez de l'expiation douloureuse que vous auriez à subir en purgatoire.

4° Considérez l'énormité du crime que vous allez commettre si vous cachez ou déguisez ce péché! quelles suites affreuses en résulteront! Car si vous ne le déclarez pas, bien loin d'obtenir votre pardon, vous allez sortir du Tribunal, surchargés d'un sacrilège. Jamais de pardon sans cette déclaration. Il faudra toujours en venir là; sans quoi vous mourrez dans votre péché. Vous allez encore profaner le corps et le sang de Jésus-Christ à la Table sainte. Vous allez accumuler des sacrilèges tous les ans et plusieurs fois l'année; sacrilèges sur sacrilèges, jusqu'à la mort! Et à ce moment terrible, si vous ne le déclarez pas, vous voilà perdus pour jamais, entraînés dans l'abîme par le poids de vos profanations ajouté à celui de vos autres iniquités.

Vous renvoyez à la mort l'aveu de ces péchés qui vous coûtent tant à déclarer. Ah! chers enfans, à quoi vous exposez-vous? A être surpris par une mort subite. *Vous mourrez dans votre péché.* (Joan. VIII, 21.) Car aurez-vous le temps, l'occasion, la volonté, la hardiesse de le déclarer plus qu'à présent? Aurez-vous la facilité de faire une confession

qui répare vos sacrilèges? Combien de vos pareils ont emporté des péchés cachés, jusque dans l'autre monde! Hélas! ils sont restés sur leurs lèvres et dans leurs cœurs jusque dans la dernière confession. Ne méritez-vous pas d'ailleurs qu'alors Dieu vous abandonne, qu'il vous refuse le courage dont vous auriez besoin, et cela en punition de tant de sacrilèges accumulés jusqu'à la fin?

Cependant, je suppose que vous aurez le temps et l'occasion de vous confesser encore une fois au lit de la mort. Aux approches de ce moment fatal, au milieu des angoisses d'une cruelle maladie, quel embarras, quelles réflexions désespérantes, quels reproches de conscience!..... J'aurois dû, j'aurois pu aisément confesser tels et tels péchés, en tel temps..... Je ne l'ai pas fait!..... Depuis ce temps-là je n'ai fait que grossir la masse de mes profanations!.... Puis-je encore espérer mon pardon?... *Ah! mon iniquité est trop grande pour que je le mérite!* (Genes. IV, 13.) Comment m'y prendre pour le mériter?.... Quel embarras de faire à ce moment une confession générale qui répare mes sacrilèges!..... Alors ne vous arrivera-t-il pas ce qui est arrivé à tant d'autres? L'embarras, les douleurs de la maladie, les ténèbres de l'esprit, le désespoir, la crainte, la honte vous fermeront encore la bouche, et vous emporterez votre fatal secret dans les enfers. *In peccato vestro moriemini.* Quel malheur! Vous pouvez vous l'épargner; faites l'aveu sincère de tout ce que vous avez sur le cœur, vomissez ce poison qui tue votre ame,

et prévenez cette mort éternelle..... Je dirois votre secret; alors ce n'en sera plus un, car,

5° Considérez la confusion infiniment plus grande que vous éprouverez de ce péché au jour du jugement dernier, si vous ne l'ensevelissez pas aujourd'hui dans le secret de la confession. Il faudra en entendre le récit à la face de l'univers. Le Seigneur vous annonce qu'alors il vous livrera *à l'opprobre, à l'ignominie, aux railleries, aux sifflemens, aux dérisions de tous les hommes rassemblés*, (Jerem. XXIX, 18) *afin que vous soyez confondus en tout ce que vous aurez fait de plus honteux*. (Ezech. XVI, 54.) Figurez-vous donc tous les Anges et les Saints, tous les hommes rassemblés, vos pères et mères, toutes les personnes respectables dont vous craindriez d'être connus, ce confesseur même que vous aurez trompé; les bons et les méchans réunis pour entendre ce honteux récit. Quelle confusion!..... C'est pourtant celle que vous subirez!...... Vous serez forcés d'en faire la confession publique et solennelle, tandis que vous pourriez vous l'épargner par un sincère aveu de vos fautes à un homme qui certainement n'en parlera pas. En effet,

6° Considérez que ce confesseur qui est là pour vous entendre, est obligé au secret le plus inviolable, sous les lois les plus sévères de Dieu et des hommes. S'il osoit parler de ce que vous lui direz, il seroit condamné aux supplices les plus rigoureux en ce monde et en l'autre; il lui est même dé-

fendu d'y penser, sinon pour apporter des remèdes à vos misères; enfin, il commet un crime énorme, il encourt toutes les vengeances du ciel et de la terre, s'il a l'audace de violer le secret que vous lui confiez.

Rappelez-vous d'ailleurs que c'est un homme comme vous, foible comme vous, sujet aux mêmes infirmités, pécheur comme vous, compatissant à des misères qu'il a éprouvées lui-même. Regardez-le comme un ami tendre, un confident fidèle, dans le sein duquel vous pouvez décharger votre cœur sans crainte d'être trahi; un médecin charitable qui veut vous guérir, et qui ne cherche qu'à répandre sur vos plaies le baume bienfaisant du charitable Samaritain.

Telles sont, mes enfans, les considérations qui pourront vous animer à faire une déclaration sincère de tous vos péchés; faites-la donc avec cette candeur humble et franche qui vous méritera votre pardon; déclarez tout, car la confession doit être entière.

D. Qu'est-ce qu'une confession entière?

R. C'est celle qui est au moins de tous les péchés mortels que l'on a commis, de leur nombre, et des circonstances qui en augmentent la malice ou qui en changent l'espèce.

Il faut déclarer tous ses péchés mortels; il faut dire le nombre, les circonstances qui les aggravent, les différentes espèces de péchés.

Tout ceci demande encore une explication d'une certaine étendue.

Et d'abord cela se doit : le Sacrement de Pénitence est un jugement comme nous l'avons dit ; il faut donc que le juge soit instruit, qu'il puisse juger de l'énormité du délit, du nombre des fautes commises, des dispositions du pénitent, etc. Or, cela ne se peut sans une déclaration circonstanciée des choses dont il doit avoir connoissance. C'est pour cela que le saint concile de Trente a déclaré cette intégrité absolument nécessaire. *Anathème à quiconque dira qu'il n'est pas nécessaire de droit divin de confesser au Sacrement de Pénitence tous et chacun des péchés mortels dont on aura le souvenir, après un soigneux examen, et aussi les circonstances qui changent l'espèce du péché.* (Trid. sess. 14, can. 7.)

Le même concile compare encore le confesseur à un médecin chargé de guérir les maladies de notre ame : or, pour cela il faut une connoissance bien précise et bien circonstanciée de ce qui peut rendre le mal plus grave et plus dangereux. Voyez ce médecin, combien il fait de questions pour bien connoître une maladie et la bien traiter. Nous devons faire de même envers vous, ames malades ; nous devons sonder vos plaies pour en connoître toute la profondeur, afin d'y appliquer les remèdes convenables. Il faut donc déclarer tous les péchés avec les circonstances qui caractérisent le mal que nous avons à guérir.

Objection : N'est-ce pas assez de dire : *J'ai*

juré, j'ai menti, j'ai médit; voilà tout; ou bien: *Je n'ai ni tué, ni volé, mais j'ai fait tout le reste......;* ou bien: *J'ai fait les sept péchés capitaux,* etc.?

R. Non, ce n'est pas assez: cette confession est trop vague; elle ne dit ni le nombre, ni les circonstances; elle ne peut vous faire connoître.

D. Comment donc s'y prendre pour dire tant de péchés commis et depuis si longtemps? Cela est impossible.

R. Ne vous effrayez pas, mes enfans; cela n'est pas si difficile que vous le pensez.

1° Faites de votre côté tout ce que vous pourrez: Dieu sera content; il ne vous oblige pas à l'impossible. Mettez un soin raisonnable à votre examen, comme nous l'avons dit, et après cela déclarez bonnement et franchement tout ce qui vous viendra à la mémoire. Si après cela vous oubliez quelque chose, le Seigneur vous le pardonnera comme si vous l'aviez déclaré: il est trop bon pour vous imputer un oubli involontaire; il suffira que vous déclariez ce péché dans la suite, quand vous vous en souviendrez.

2° Ce nombre n'est pas si difficile à indiquer que vous vous l'imaginez. Vous voyez aisément si vous commettez souvent ou non, tel péché; si c'est tous les jours, plusieurs fois la semaine, une fois ou deux par mois, etc. Eh bien! dites: Cela m'est arrivé une ou deux fois par jour, ou par semaine, ou par mois, selon que vous êtes retombés. Par exemple, un jureur d'habitude peut dire: J'ai juré 2, 3, 4, 6, 10, 20 fois par jour;

c'étoient des imprécations, des blasphêmes horribles, des sermens sur ma foi, sur mon salut, sur mon baptême, etc. Un médisant peut dire : J'ai mal parlé de mon prochain, tous les jours, ou 2 ou 3 fois par semaine; c'étoit en matière grave, de manière à lui faire perdre son honneur, son crédit, son commerce, etc., et cela devant 2, 3, 4 personnes. Un buveur peut dire : Je me suis enivré toutes les semaines une ou deux fois, etc. etc. Moyennant cela, votre confesseur, sachant depuis quel temps vous vous êtes confessés, verra à peu près le nombre de vos péchés. Mais si vous dites seulement en général : *J'ai juré plusieurs fois, j'ai médit plusieurs fois*, vous ne vous expliquez pas assez, parce que *plusieurs fois* est un nombre indéterminé qui peut signifier peu ou beaucoup. Trois fois, c'est *plusieurs*; cent fois, c'est *plusieurs* : ce n'est donc pas assez de dire *plusieurs fois*; il faut dire un nombre plus déterminé ou plus approchant. Dire : *cela m'est arrivé souvent, beaucoup de fois*, c'est mieux faire connoître le nombre; cependant ce n'est pas encore le désigner assez précisément.

Au surplus, il est très important que votre confesseur connoisse si vous vivez dans de mauvaises habitudes, si vous travaillez ou non à vous en corriger, s'il y a des changemens et des progrès avantageux dans votre conduite. Il faut cela pour juger de vos dispositions et voir si vous êtes en état de recevoir l'absolution; il en jugera par vos rechutes plus ou moins fréquentes : c'est pour-

quoi vous devez en déclarer le nombre. Vous pouvez dire : Depuis tel temps je tombe plus rarement dans telle faute, je commence à m'en corriger. Le confesseur verra par l'exposition de votre conduite si vous avancez, si vous avez livré de fréquens combats, si vous avez remporté bien des victoires sur vos penchans. S'il n'y a plus que quelques foiblesses échappées à votre fragilité, ce sera une preuve des efforts que vous aurez faits pour vous corriger ; c'est un bon commencement de conversion qui fixera le jugement de votre directeur, et qui le décidera à vous absoudre plutôt. Voilà, mes enfans, les connoissances nécessaires qui doivent résulter de l'intégrité de vos confessions, soit pour le nombre, soit pour les circonstances du péché. Voyons ce que c'est que ces circonstances.

D. Qu'entendez-vous par les circonstances qui augmentent la malice du péché ou qui en changent l'espèce?

R. J'entends ce qui rend le péché plus grief, comme le temps, le lieu, les choses et les personnes.

Ce mot *circonstance* veut dire ce qui environne, ce qui accompagne une action ; et comme il s'agit ici d'une action coupable, il faut que votre juge puisse distinguer ce qui la rend plus ou moins mauvaise. Votre Catéchisme indique ici particulièrement quatre circonstances qui peuvent rendre le péché plus grief.

1° Circonstance *du temps*. Souvent le temps auquel un péché a été commis, en augmente la grièveté. Ainsi, par exemple, selon saint Thomas, des péchés commis un jour de Dimanche ou de Fête solennelle deviennent plus griefs. S'enivrer un Dimanche pendant les offices, voilà une circonstance du temps qui augmente la grièveté du péché. Boire avec excès un jour de jeûne, en carême; voilà qui augmente la grièveté de l'intempérance. Causer, rire, badiner à l'Eglise, pendant le saint Sacrifice, pendant l'Elévation, etc.; voilà des circonstances du temps qui sont aggravantes. Circonstance dans la durée du *temps* : Vous avez eu de la haine contre le prochain; combien de semaines, de mois, d'années cela a-t-il duré? N'avez-vous pas dit que vous le haïriez jusqu'à la mort? Ce seul acte renferme une haine éternelle. Voilà des circonstances qu'il faut déclarer. Vous avez eu des distractions pendant la Messe; étoit-ce le Dimanche? Combien ont-elles duré? Étoit-ce la moitié, la majeure partie du saint Sacrifice, ou seulement un moment? Tout cela ajoute ou retranche à la grièveté du péché.

2° Circonstance *du lieu*. Le lieu où l'on commet le péché peut en augmenter beaucoup la grièveté. Par exemple, un crime commis dans le lieu saint, un vol, une querelle, une bataille, des paroles, des regards, des pensées, des désirs, des actions déshonnêtes, d'autres péchés commis à l'Eglise, au cimetière, ou dans d'autres lieux sacrés et vénérables, deviennent des sacrilèges : circons-

tance importante qu'il faut exprimer en confession.

3° Circonstance *de la chose*. La quantité, la qualité, la matière, l'importance, etc. etc., etc. Vous avez volé; il faut dire combien, en quoi, ce que valoit la chose volée. C'est un plus grand péché de voler un louis que 2 sous. Vous avez porté dommage; il faut dire en quoi, et à quelle somme peut aller ce dommage, dans les champs, les prés, les bois que vous avez dégradés. Vous avez juré; il faut dire quel jurement vous avez proféré. Sont-ce des blasphêmes affreux, des imprécations abominables, des sermens sur votre foi, votre baptême, votre éternité? Sont-ce des sermens faux, inutiles, prodigués sur des choses mauvaises? Ou ne sont-ce que des mots grossiers? Vous avez désobéi; il faut dire si c'est en choses considérables, avec arrogance et révolte; si cela a beaucoup chagriné vos pères et mères. Vous avez menti; il faut dire si ces mensonges étoient graves, s'ils ont porté dommage, si ce sont des calomnies, des inventions noires et perfides. Vous avez médit; il faut déclarer quel mal vous avez divulgué, si c'est une chose considérable, secrète, déshonorante, bien préjudiciable au prochain. Vous avez dit des injures; étoient-elles bien grossières, bien atroces, bien choquantes, bien diffamatoires? etc. etc. Voilà des circonstances des choses qui les changent beaucoup. Il faut donc les faire connoître pour donner une juste idée de la grièveté de vos fautes.

4° Circonstance *des personnes*. Le péché

prend des degrés de griéveté selon la personne qui le commet, qui en est la cause ou l'objet, etc. etc. Vous avez outragé, maltraité un père, une mère, un supérieur; vous avez médit d'un pasteur, d'un homme en place, d'une personne en bonne réputation qui alloit s'établir, et par-là vous avez fait manquer son établissement; vous avez mal parlé d'un négociant, vous lui avez fait perdre son crédit. Vous avez dit des paroles trop libres; c'étoit devant des jeunes gens, devant ces petits enfans que J. C. défend sur-tout de scandaliser (*Matth.* XVIII, 6); c'étoit devant un grand nombre de personnes: cela a multiplié, aggravé le scandale. Il faut déclarer ces circonstances. Vous avez volé, porté dommage, c'étoit à de pauvres gens; vous avez commis ou désiré de commettre des péchés déshonnêtes; vos complices, ou les objets de vos désirs étoient des parens, des parentes, des personnes mariées ou consacrées à Dieu: voilà des circonstances personnelles qu'il faut spécifier, parce qu'elles changent l'espèce du péché. Vous-même qui le commettez, vous devez dire qui vous êtes, parce que quelquefois votre état, votre condition, votre caractère donnent une griéveté particulière à vos péchés. Vous êtes père, mère, supérieur, homme en place, dans un état saint; en cette qualité vos devoirs sont plus importans, vos scandales plus pernicieux, vos péchés renferment des transgressions personnelles ou relatives à ceux à qui la société vous réunit. C'est pour cela qu'un confesseur éclairé ayant entendu la confession de l'Em-

pereur Charles-Quint lui dit : *Vous avez accusé les péchés de Charles; dites maintenant ceux de l'Empereur.* Vous avez dit vos péchés communs aux autres hommes; dites maintenant ceux du personnage que vous avez à faire dans la société, et les circonstances qui vous regardent en la qualité de père, de mère, de maître, de magistrat, de commerçant, de laboureur, d'artisan, en un mot de votre état, de votre charge et condition.

5° Enfin, il est encore d'autres circonstances qui ne sont pas désignées dans votre Catéchisme, qu'il est bon de vous faire connoître; ce sont : les motifs, les moyens, la manière, les effets, etc.

Les motifs. Pourquoi avez-vous médit, calomnié, suscité de mauvaises affaires? C'étoit pour vous venger, par animosité, par jalousie, par orgueil, etc. Il est important de faire connoître ces passions qui vous ont animé.

Les moyens. Vous vous êtes vengé, et pour cela vous avez employé le mensonge, la calomnie, le faux témoignage, etc. Vous avez commis des injustices, et pour cela vous avez employé un enfant, un domestique, vous avez corrompu un juge, des témoins; voilà des scandales ajoutés à l'injustice. Vous entretenez un commerce criminel, et pour cela vous employez des confidens, des amis, des serviteurs, des ruses, des artifices, des vols, etc. Ce n'est pas assez de dire, J'ai eu des intrigues; il faut ajouter : J'ai mis en usage tel moyen coupable et séducteur; j'ai fait pécher les autres pour satisfaire ma passion.

La manière. Vous avez maltraité quelqu'un, mais vous l'avez fait cruellement. Vous avez désobéi, mais c'étoit avec arrogance, mépris, mauvaise humeur, etc. Ces manières d'agir aggravent le péché ; il faut s'en expliquer.

Les effets ou les suites. Vous avez vécu dans l'intempérance et l'ivrognerie ; mais ajoutez que ce péché a entraîné d'autres vices, les juremens, la fureur, les querelles domestiques, les brutalités, les impudicités, qu'il a réduit une femme et des enfans à la misère et que vous avez bu leurs larmes. Vous avez été aux spectacles, au bal, à des assemblées dangereuses, etc. Ajoutez que vous en avez remporté le dégoût des choses de Dieu, la passion, les pensées, les souvenirs déshonnêtes, mille désordres qui en ont été les suites funestes. Vous avez mal parlé de votre prochain ; mais ajoutez que vous avez entraîné le déshonneur, le discrédit, la ruine des victimes infortunées de vos médisances. Ainsi du reste. Hélas ! mes enfans et mes frères, un péché n'est presque jamais seul ; toujours il en entraîne une foule d'autres à sa suite. Il faut donc tout déclarer, les causes, les effets, les intentions, les moyens, le temps, le lieu, les personnes, autant qu'il est possible à la foiblesse d'un malheureux pécheur qui veut sincèrement rentrer dans les voies du salut.

Cela coûte, cela est pénible, embarrassant ; j'en conviens, mes enfans ; mais comprenez donc au moins par là, *quel mal c'est, et combien il est amer d'avoir abandonné*

le Seigneur votre Dieu. (Jerem. II, 19.) Le péché entre dans l'ame avec la douceur du miel, mais en sort avec l'amertume de l'absynthe. Cela est bien embarrassant! Eh! mes enfans et mes frères, ne vous découragez pas. Ayez seulement un cœur droit et sincère, avec de la bonne volonté. Faites bonnement ce que vous pourrez pour vous souvenir de vos péchés et de leurs circonstances, et le Seigneur sera content ; il ne cherche qu'à pardonner ; il vous pardonnera quand vous aurez déclaré franchement ce que vous pourrez. Après cela, dites à votre confesseur : Mon père, aidez-moi, je vous prie. Oui, mes enfans et mes frères, nous vous aiderons, nous vous soulagerons, nous prendrons volontiers sur nous une partie de ce pénible fardeau. Nous aurons pour vous ce zèle, cette affection paternelle que nous inspire le ministère de clémence et de commisération que nous exerçons envers vous.

D. Celui qui cacheroit volontairement un péché mortel à son confesseur, feroit-il une bonne confession?

R. Non, il commettroit un sacrilège.

Voilà, mes enfans, la suite malheureuse d'une mauvaise honte et d'un défaut de sincérité : un sacrilège! la profanation d'un sacrement de miséricorde qui se transforme en anathème! Au lieu d'une œuvre de salut, c'est une œuvre de réprobation! au lieu d'une sentence de vie, une sentence de mort! On sort du tribunal de clémence plus coupable

qu'on n'y étoit entré. Au sortir de là, on va se présenter à la table sainte : profanation encore plus coupable ajoutée à la première! Et si l'on continue ainsi plusieurs fois l'année, autant de sacrilèges redoublés, multipliés à chaque fois que l'on garde ce silence criminel. Et si cela va jusqu'à la mort, que de crimes accumulés! et la dernière confession, et le viatique, et l'extrême-onction terminent la vie par un triple sacrilège. Ah! chers enfans, soyez toujours francs et sincères. Ne vaut-il pas mieux subir un moment de confusion salutaire, que de vous exposer à un pareil malheur?

Mais non, mes enfans, ce ne sera pas une confusion pour vous; ne vous imaginez pas que votre confesseur aura une mauvaise idée de vous, sur l'aveu que vous lui ferez de vos foiblesses. Non, il sait trop de quel limon nous sommes tous pétris, que nous ne sommes que misère et corruption. Au contraire, savez-vous, chère jeunesse, ce que nous pensons de vous, lorsque vous nous faites ces aveux sincères et pénibles? Nous disons : Voilà une ame vraiment convertie, puisqu'elle a le courage de surmonter ainsi sa honte et sa répugnance. Et là-dessus nous ne balançons pas à prononcer une sentence d'absolution, parce que nous sommes assurés qu'elle sera ratifiée dans le ciel. Ouvrez-nous donc vos cœurs, chers enfans, comme à des amis, à des médecins compatissans, qui ne désirent que la guérison d'une ame qui leur est chère.

D. Que doivent faire ceux qui ont omis sans le vouloir quelque péché mortel dans leur confession?

R. S'ils s'en souviennent avant que d'être à la sainte Table, ils doivent s'en confesser avant que de communier.

Ce n'est plus de péchés cachés qu'il s'agit dans cette demande; c'est d'un oubli involontaire. Si donc on a oublié involontairement quelque péché mortel dans sa confession, et que l'on s'en souvienne avant que d'être à la sainte table, il faut aller trouver un confesseur et le lui déclarer avant la communion. Si l'on peut croire que le péché ou les péchés oubliés ne sont que véniels, il faut en demander humblement pardon à Dieu et se présenter tranquillement à la sainte table. Quant aux péchés mortels oubliés en confession et dont on ne se souvient qu'après avoir communié, il reste une obligation que la question suivante vous indiquera.

D. S'ils ne s'en souviennent qu'après la communion, ne sont-ils pas obligés de s'en accuser?

R. Ils doivent s'en accuser à la première confession.

Les péchés oubliés involontairement, quoique pardonnés avec les autres, restent toujours soumis au précepte de la confession et au pouvoir des clefs, ainsi que nous l'a-

vous établi; il faut donc vous en accuser à la première confession suivante, et dire: Mon père, j'avois oublié tel péché dans ma confession précédente. Sans cet aveu vous deviendriez coupables d'une transgression qui feroit revivre votre péché.

D. Est-il nécessaire de se confesser des péchés véniels?

R. Il n'est pas nécessaire de se confesser des péchés véniels; mais il est très utile de le faire, pourvu qu'on s'en confesse avec contrition.

Dieu accorde le pardon des péchés véniels par d'autres moyens que le sacrement de Pénitence; on n'est pas strictement obligé de s'en confesser; cependant c'est une pratique très sage et très salutaire de s'en accuser;

1° Parce que souvent on ne peut pas assez discerner si un péché est véniel ou mortel. On risqueroit donc d'omettre des péchés griefs qui devroient être soumis à la confession. Alors dans le doute il faut les confesser, comme Dieu vous en connoît coupables. Ce seroit courir témérairement des hasards dangereux que de ne pas les déclarer.

2° Cette pratique est utile, parce que cet aveu réveillera votre attention sur des fautes légères qui pourroient vous conduire à de plus grandes. C'est un moyen pour vous en corriger et pour vous attirer la grâce d'y réussir. Mais quand on se confesse de ses péchés véniels, il faut tâcher d'en concevoir

une véritable contrition, s'en détacher autant qu'on le peut. Ce seroit une dérision de s'en accuser avec la volonté de les toujours commettre.

Voilà, mes enfans, ce que c'est que la confession, ses qualités, et l'usage que vous en devez faire.

Sous-Demandes.

D. Se confesser, c'est donc s'accuser soi-même?
R. Oui, la pénitence est un jugement de miséricorde où Dieu veut bien nous pardonner sur notre propre accusation.
D. A qui faut-il la faire?
R. Aux prêtres seuls, car il n'y a qu'eux qui puissent remettre les péchés.
D. Faut-il que le Prêtre soit approuvé par l'Evêque légitime?
R. Oui, sans cela il ne peut absoudre validement.
D. La confession est-elle absolument nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés?
R. Oui, car le Prêtre exerce un jugement, il faut donc qu'il connoisse la cause.

Confession humble.

D. Pourquoi faut-il être humble à confesse?
R. Parce que nous sommes des coupables qui implorons la clémence d'un juge.
D. En quoi consiste cette humilité?
R. C'est-à-dire qu'il faut avoir de bas sentimens de soi-même en se regardant comme des criminels.
D. Et au dehors, comment faut-il paroître au tribunal de la pénitence?
R. A genoux, les mains jointes, sous des ha-

bits simples et modestes, avec des paroles de soumission et de respect.

D. Ceux qui rient, qui badinent, qui causent autour du confessionnal, sont-ils humbles?

R. Ils font voir qu'ils n'ont ni humilité, ni confusion de leurs péchés.

D. Ceux ou celles qui y viennent avec des ajustemens mondains ou peu modestes?

R. Ils devroient penser que leur ame est bien hideuse devant Dieu.

D. Et ceux qui disputent pour avoir l'absolution?

R. Ils font voir qu'ils ne sont pas contrits ni confus de leurs péchés. Ils devroient se souvenir que Dieu *résiste aux arrogans et aux superbes*.

Confession sincère.

D. Est-ce un grand péché de ne pas dire la vérité à confesse?

R. Oui, c'est mentir à Dieu qui nous a vus pécher.

D. Vous dites qu'il ne faut pas augmenter. Ne vaut-il pas mieux dire plus que moins?

R. Il ne faut dire ni trop ni trop peu, mais franchement ce qu'on se rappelle.

D. Ceux qui disent : Ce n'est rien, c'est peu de chose, font donc une mauvaise confession?

R. Oui, c'est mentir que de diminuer la grièveté de ses péchés.

D. Il y en a qui disent seulement qu'ils ont eu de mauvaises pensées, tandis qu'ils ont fait de mauvaises actions?

R. C'est manquer de sincérité, c'est mentir à confesse.

Confession entière.

D. Ceux qui ne disent pas le nombre de leurs péchés, ne font donc pas une bonne confession?

R. Non, car il faut dire tous ses péchés, et combien de fois on les a commis.

D. Cela est bien difficile ?

R. Pas beaucoup. On déclare suffisamment le nombre de ses péchés si on dit : Cela m'est arrivé deux, trois, quatre, six fois par jour, ou par semaine, ou par mois, ou par an.

D. Par exemple, les jureurs d'habitude, comment pourroient-ils dire le nombre de fois ?

R. En disant : J'ai juré, blasphémé à chaque phrase, dix, vingt fois par jour ou environ.

D. Un enfant qui est habituellement désobéissant, comment peut-il dire ?

R. J'ai désobéi tous les jours deux, trois, quatre, six fois, en murmurant avec insolence, en chagrinant mes parens, etc.

D. Lorsqu'il y a quelque chose qui rend le péché plus grief, il faut donc le dire aussi ?

R. Oui, parce qu'il faut se faire connoître aussi coupable qu'on est.

D. Vous parlez de circonstances du temps ; qu'est-ce que c'est ?

R. C'est le temps, le jour, la durée d'un péché.

D. Donnez-en des exemples.

R. S'enivrer un jour de jeûne, c'est un plus grand péché qu'un autre jour.

D. Comment est-ce que la durée du temps augmente le péché ?

R. Si on a des distractions volontaires qui durent toute la Messe, c'est un plus grand péché que quand elles ne durent qu'un moment.

D. Ceux qui gardent la rancune pendant des années entières ?

R. Ils doivent le déclarer, parce que cela en augmente la grièveté et en multiplie les actes.

D. Ceux qui gardent le bien d'autrui longtemps ?

R. Ils doivent le dire aussi, parce que cela augmente ordinairement le tort fait au prochain,

car on pèche à chaque fois qu'on ne veut pas restituer.

D. Vous dites encore, circonstance du lieu. Est-ce que le lieu rend le péché plus grief?

R. Oui; par exemple, si on vole à l'église, si on y a de mauvaises pensées, si on s'y bat, si on y fait d'autres péchés, c'est y joindre la profanation : circonstance à déclarer.

D. Vous dites, circonstance de la chose; est-ce que cela augmente le péché?

R. Oui; par exemple, voler un louis, c'est un plus grand péché que de voler un sou.

D. Si on jure, faut-il dire la chose?

R. Oui, il faut dire si c'est le nom de Dieu, si ce sont des blasphêmes, des imprécations considérables, etc.

D. Si on a médit?

R. Il faut dire si c'est en chose considérable, si on a fait perdre beaucoup de crédit, d'honneur, si on a fait manquer un établissement, etc.

D. Vous dites, circonstance des personnes; cela augmente-t-il le péché?

R. Oui; par exemple, injurier un père, une mère, un homme en place, etc.

D. Est-ce que les moyens qu'on emploie augmentent aussi le péché?

R. Oui; par exemple, si on emploie des moyens coupables, scandaleux, comme quand on se sert de ses enfans, de ses domestiques pour voler, pour des intrigues, etc., c'est un scandale; il faut déclarer cette circonstance.

D. Si on emploie la calomnie, le faux témoignage, les présens pour gagner un procès?

R. Il faudroit déclarer ces moyens qui doublent l'injustice.

D. Faut-il dire aussi les motifs, les intentions que l'on a eus en péchant?

R. Oui; par exemple, si c'est par haine, par

vengeance qu'on a décrié quelqu'un, qu'on a suscité un procès, etc., cela rend plus coupable.

D. Faut-il déclarer comment on a péché ?

R. Oui; par exemple, si on a maltraité le prochain d'une manière bien atroce, etc.; souvent la manière augmente le mal.

D. Si le péché dont on s'accuse a eu de mauvaises suites, faut-il les dire?

R. Oui; par exemple, si la médisance a entraîné la ruine de quelqu'un, si le scandale a eu de funestes effets.

D. Mais tout cela est bien difficile?

R. On peut tout avec la grâce. Il faut faire tout ce qu'on peut et prier le confesseur d'aider.

D. Est-ce que Dieu nous pardonnera les oublis, si l'on dit franchement tout ce qu'on peut?

R. Oui, pourvu qu'on s'examine de son mieux et qu'on ne déguise rien.

D. Si on cachoit un péché, on n'auroit donc pas le pardon des autres?

R. Non; au contraire, on sortiroit du confessionnal plus coupable qu'on n'y étoit entré.

D. Mais si on n'osoit le déclarer ?

R. Il faudroit demander à Dieu la grâce de surmonter cette mauvaise honte.

D. Comment pourroit-on s'encourager à déclarer ces péchés?

R. En pensant que c'est à Dieu qu'on se confesse; qu'on va commettre un horrible sacrilège si on ne s'accuse pas; qu'il faudra toujours s'en confesser à la mort; que l'on sera peut-être surpris dans son péché; qu'il sera déclaré au jugement dernier à la face du ciel et de la terre, etc.

D. Est-ce que toutes les confessions et communions que l'on fait après cela sont des sacrilèges?

R. Oui, tant qu'on ne les répare pas par une bonne confession générale.

D. Si on ne se souvenoit d'un péché oublié que lorsque le Prêtre est à l'autel, et qu'on n'eût point d'autre Prêtre pour se réconcilier; que faudroit-il faire?

R. Il faudroit en demander pardon à Dieu et se proposer de le déclarer dans la confession suivante, et s'approcher tranquillement de la communion.

Récapitulation pratique.

1° Choisissez un confesseur légitimement approuvé, qui ait toutes les qualités nécessaires pour vous bien diriger dans les voies du salut.

2° Confessez-vous toujours avec humilité, droiture, franchise, intégrité, ne cachant, ne déguisant jamais rien. Souvenez-vous qu'on ne ment pas impunément à Dieu, au tribunal de ses miséricordes.

3° Encouragez-vous à déclarer vos péchés par ces considérations solides : Je parle à Dieu en la personne de mon confesseur. Si je trompe l'homme, je ne tromperai pas Dieu. Si je cache mon péché, je fais un sacrilége et je vais sortir du confessionnal coupable d'un nouveau crime; je risque de mourir avec ce péché caché dans ma conscience; il sera publié au jugement dernier. Enfin, regardez votre confesseur comme un ami zélé et compatissant qui connoît toutes les misères humaines et qui veut secourir les vôtres.

4° Demandez à Dieu la grâce de déclarer fidèlement et sincèrement tous vos péchés.

Prière.

Confitebor adversum me injustitiam meam Domino; et tu remisisti impietatem peccati mei. (Psal. XXXI, 5.) Je ferai l'aveu de toutes mes injustices, ô mon Seigneur et mon Dieu! et à l'aspect de cette confession humble et pénitente vous me remettrez l'iniquité de mon péché : voilà ce que je viens d'apprendre dans cette instruction. Me suis-je toujours conformé en tout point à cette nécessité, à cette loi de la confession? N'ai-je pas à me reprocher bien des défauts d'humilité, de componction, de confusion, de droiture, de franchise, d'intégrité dans mes confessions? Quel malheur pour moi, si j'avois changé en abus un remède si avantageux! si j'avois changé en crime un acte de pénitence, et un jugement de miséricorde en un arrêt de mort! Alors il faudroit faire pénitence de mes pénitences même. Esprit divin, ouvrez-moi les yeux à ce moment sur les défauts qui pourroient s'être glissés dans mes confessions. Dans mon enfance, que de légèretés, de craintes, de défauts de sincérité! Voici le moment de tout réparer aux approches de ma première communion. Oui, ô le Dieu de vérité! je vais tout déclarer avec la candeur d'un enfant qui parle au meilleur de tous les pères. Pardon, ô Père des miséricordes! Faites-moi la grâce de déclarer tous mes péchés; ouvrez mon cœur et mes lèvres pour que je me confesse avec humilité, sincérité et la plus vive douleur. Oui, je vais m'accuser devant vous, contre moi-même, et sûrement vous me remettrez mon péché. *Confitebor adversum me injustitiam meam Domino; et tu remisisti impietatem peccati mei. Amen.*

Section II.

Avis préliminaires.

Avant que de vous faire les demandes de votre Catéchisme, j'ai quelques instructions à vous donner, mes chers enfans. Ces demandes vous apprennent seulement ce que vous devez faire aux pieds du prêtre; mais les momens qui précèdent sont importans : il convient donc de vous dire un mot sur la conduite que vous avez à tenir en arrivant à l'Eglise et pendant que vous êtes autour du confessionnal en attendant le moment de vous y présenter.

Je suppose d'abord que vous avez fait votre examen soigneusement, à proportion de la distance de votre dernière confession; que vous y avez employé quelques Dimanches ou autres jours précédens. Je suppose qu'en même temps vous vous êtes exercé à produire des actes de contrition, et que vous avez affermi vos regrets et vos bonnes résolutions par une meilleure conduite. Je suppose, en un mot, que votre confession est bien préparée, que vous n'avez plus qu'à repasser dans votre mémoire les péchés que vous avez déjà examinés, et à mettre la dernière main à une préparation si importante. Voici ce que vous aurez à faire pour achever de vous disposer.

1° En entrant à l'Eglise, adorez humblement le Dieu dont vous venez implorer les miséricordes; mettez-vous à genoux dans l'endroit le plus solitaire; ne vous pressez

pas dans la foule pour arriver plutôt au confessionnal : il vaut mieux attendre un peu plus long-temps, que de vous exposer à perdre dans la dissipation, le souvenir de vos péchés et la componction que vous avez dû apporter à l'Eglise. Là, vous tenant à l'écart comme l'humble publicain, répétez mille fois cette touchante prière : Mon Dieu, soyez-moi propice, à moi pauvre pécheur. *Deus, propitius esto mihi peccatori.* (Luc. XVIII, 13.) Faites les prières préparatoires qui sont dans vos Heures, avec toute l'ardeur et l'empressement d'un malheureux qui vient solliciter sa grâce. Si vous ne savez pas lire, répétez plusieurs fois votre *Pater*, lentement, avec réflexion et sentiment ; insistez particulièrement sur ces paroles : *Dimitte nobis debita nostra* (Matth. VI, 12) ; *pardonnez-moi mes péchés*, et pour cela accordez-moi, Seigneur, toutes les grâces nécessaires pour faire une bonne confession.

Méditez comme le passereau solitaire ; *sicut passer solitarius in tecto.* (Psal. CI, 8.) Les yeux baissés ou fixés sur l'autel, repassez dans l'amertume de votre ame l'examen que vous avez fait auparavant. Encouragez-vous devant Dieu à une déclaration humble, entière et sincère ; excitez-vous de nouveau à la contrition, en considérant les motifs dont nous avons parlé ; en un mot, passez tout le temps qui vous reste à vous bien préparer à votre confession. Ces momens sont précieux, peut-être décisifs pour obtenir votre pardon. Car, hélas, quelle confession allez-vous faire, si la légèreté, la dissipation,

les entretiens irrévérens viennent ajouter de nouveaux péchés à ceux que vous apportez à confesse ; si vous dissipez les sentimens de tristesse et de componction qui doivent pénétrer une ame pénitente en cette occasion ; si cette légèreté volontaire fait échapper quelques péchés de votre mémoire ; si, en un mot, vous perdez les dons de Dieu qui ont opéré en vous des fruits de conversion? Passez, dis-je, saintement ces momens importans ; supportez patiemment l'ennui, les dégoûts, les frayeurs, le froid qui accompagnent quelquefois ces longues attentes ; considérez que c'est déjà là une partie de votre pénitence. Enfin, votre tour arrivé, venez humblement et modestement vous jeter aux pieds du juge de clémence qui vous attend pour vous réconcilier avec le souverain Juge ; puis vous suivrez dans la manière de vous confesser les instructions de votre Catéchisme que nous allons vous développer.

D. Que faut-il faire quand on est aux pieds du confesseur?

R. Il faut faire le signe de la croix, et dire au prêtre : Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché.

Voici le moment des miséricordes ; vous voilà aux pieds du ministre qui doit les exercer sur vous, ou plutôt du Juge de bonté qu'il représente et dont il tient en main la justice ou la paix. Ici doivent se ranimer tous les sentimens d'humilité, de confusion, de componction d'un coupable qui vient solli-

citer son pardon, mais en même temps toute la confiance d'un enfant qui revient à son père. Vous devez être à genoux, prosterné, les mains jointes, les yeux baissés et mouillés de larmes, dans l'attitude suppliante d'un coupable qui vient demander grâce.

Vous commencez par le signe de la croix: c'est le signe de la Rédemption qui a donné l'efficacité au Sacrement que vous allez recevoir. Ah! mes enfans, placez-le donc avec confiance à la tête d'une action si intéressante. Oui, c'est *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (Matth. XXVIII, 19), que je vais recevoir mon pardon; c'est à vous, Trinité adorable et propice, que je vais faire les tristes aveux qui me l'attireront.

Ainsi humblement incliné, vous implorerez la bénédiction du Père céleste par les mains de votre père spirituel. *Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché.* Que ce début est touchant! Mes enfans, mes frères, y avez-vous jamais bien réfléchi? ..... *Mon père!....* c'est le tendre nom que vous donnez à celui qui tient pour vous la place du Père des miséricordes. *Mon père!* c'est le premier cri du prodigue revenu de ses égaremens et fondant en larmes aux pieds du bon père qu'il avoit abandonné. *Mon père...* nom aimable qui doit ouvrir votre ame à la confiance, et celle de votre confesseur à la tendresse et à l'indulgence... *Mon père....* Oui, chers enfans, nous en avons pour vous les sentimens; fussiez-vous plus coupables que le prodigue, c'est toujours avec une compassion paternelle que nous vous voyons à

nos pieds; nous la partageons avec le Père commun qui nous envoie au-devant de vous, et c'est en son nom que nous vous tendons les bras.

Bénissez-moi, Ministre du Dieu saint! Vous dont les mains sacrées ont reçu le pouvoir de faire descendre les bénédictions célestes, répandez-les sur mon cœur aride, qu'elles l'amollissent en l'arrosant, qu'elles le préparent à la grâce de l'absolution par celle d'une contrition vive et efficace. Bénissez-moi, c'est-à-dire, placez cette main propice entre un pauvre pécheur et le Ciel irrité; qu'elle suspende son juste courroux. *Parce que j'ai péché.* Oui, c'est parce que j'ai beaucoup péché, que j'ai plus besoin de ces grandes bénédictions qui doivent préparer les plus grandes miséricordes.

D. Que faut-il faire après la bénédiction du prêtre?

R. Il faut réciter en français ou en latin le Confiteor jusqu'à meâ culpâ, dire combien il y a de temps qu'on ne s'est confessé, si on a reçu l'absolution, et si on a accompli la pénitence imposée par le confesseur.

Le *Confiteor* est une confession générale que nous faisons journellement à Dieu et aux Saints, sans entrer dans le détail de nos péchés. L'Église nous la fait placer d'abord avant la confession que nous venons faire au prêtre, pour nous rappeler que c'est devant Dieu et toute la Cour céleste, que nous

allons faire l'aveu détaillé de toutes nos iniquités, au ministre qui le représente.

Vous dites le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ, c'est par ma faute*; parce que cette seconde partie tombe sur un aveu déjà fait. Ce n'est donc qu'après le dénombrement fini de vos fautes, que vous devez frapper votre poitrine, en disant: *meâ culpâ.* Ainsi, lorsque vous en êtes à ces paroles, et avant de les prononcer, arrêtez-vous, et *dites depuis quel temps vous vous êtes confessé.*

Cette déclaration est juste et nécessaire, 1° parce qu'elle sert à faire connoître à votre confesseur, votre exactitude ou votre négligence à vous confesser; 2° parce que c'est un moyen de lui indiquer le nombre de vos fautes: il jugera par la distance de cette confession à la dernière, combien de fois vous êtes retombé, lorsque vous lui direz: J'ai commis tel péché tant de fois par jour, par mois, par semaine, etc.

Après cela vous déclarerez *si vous avez reçu l'absolution ou non.* Cela est encore nécessaire pour donner une idée de vos dispositions, et pour rappeler au confesseur l'état dans lequel il vous a laissé, lui ou un autre, à votre dernière confession; ce qui est très important à savoir. Car si on vous a refusé ou différé l'absolution, il faut savoir pourquoi; il faut voir si vous avez acquis les dispositions qu'on demandoit, si vous êtes en état de la recevoir pour cette fois. Cela est doublement important si c'est à un autre confesseur que vous avez fait la confession précédente; car si on vous avoit refusé l'ab-

solution, il faudroit, ou retourner au confesseur précédent, ou recommencer cette confession au dernier, parce-que celui-ci ne peut vous absoudre des péchés que vous avez déclarés à un autre et qu'il n'a pas entendus.

Enfin vous devez déclarer *si vous avez accompli votre pénitence*. Car si vous y avez manqué par votre faute, c'est une preuve d'infidélité à garder vos résolutions. Le confesseur doit la connoître : c'est donc le premier péché qu'il faut avouer, ensuite déclarer les péchés oubliés dans la confession précédente, s'il y en a ; car vous savez qu'ils sont toujours soumis à la confession, quoique pardonnés, puisqu'ils ne le sont que sur la détermination où vous avez dû être de les déclarer à la première occasion.

D. Que doit-on faire ensuite?

R. On doit déclarer tous les péchés dont on se souvient, puis ajouter : Je m'accuse de tous ces péchés et de ceux dont je ne me souviens pas ; j'en demande pardon à Dieu ; et à vous, mon père, pénitence, et si vous le jugez à propos, l'absolution.

Ainsi, mes enfans, après tous les préliminaires dont nous venons de parler, vous déclarerez tous les péchés dont vous vous souviendrez, en détail ; et pour cela vous suivrez la méthode que vous jugerez la plus aisée ; celle de votre examen, par exemple, selon l'ordre des Commandemens de Dieu. Vous direz :

Mon père, je m'accuse d'avoir manqué à mes prières deux ou trois fois par mois, de les avoir mal faites, une fois, deux fois, quatre fois par semaine (selon le nombre de fois que vous aurez commis ces péchés). Ensuite sur le 2e, sur le 3e, sur le 4e Commandement,

D'avoir désobéi à mes père et mère, une fois, deux fois, quatre fois par semaine, tous les jours (selon que cela vous est arrivé); et cela avec murmure, arrogance et en choses considérables, etc.

Ainsi des autres péchés, en désignant à-peu-près le nombre et les circonstances, comme nous l'avons dit en vous instruisant sur les qualités de la confession. Ne vous astreignez pourtant pas à cette méthode si elle vous gêne; dites vos péchés comme ils se présenteront à votre mémoire.

Quand vous aurez tout dit, voici comme vous terminerez votre confession : *Je m'accuse de tous ces péchés* que je viens de déclarer, *de tous ceux dont je ne me souviens pas ;* je renferme dans cette confession les péchés même oubliés; *j'en demande pardon à Dieu* (ces paroles sont déjà le commencement de votre acte de contrition), *et à vous, mon père, pénitence.* Comme vous voyez, ce mot *pardon* s'adresse à Dieu seul, et ce mot *pénitence* s'adresse à votre confesseur ; vous lui demandez qu'il vous impose une peine satisfactoire de vos péchés. *Et si vous le jugez à propos, l'absolution.* Par ces derniers mots vous demandez l'absolution, mais en vous soumettant au jugement de votre

confesseur; *s'il le juge à propos*, toujours humblement disposé à subir ce jugement, soit qu'il veuille vous absoudre sur-le-champ, soit qu'il vous refuse ou vous diffère dans sa sagesse pour attendre de meilleures dispositions. Ces paroles de soumission doivent être dans tout cœur véritablement humble et convaincu de son indignité. Ceux qui disputent avec arrogance l'absolution à leur confesseur, lui mentent impudemment, et prouvent qu'ils sont indignes de la recevoir.

D. Que faut-il faire après qu'on a déclaré ses péchés?

R. Il faut achever le Confiteor, écouter avec humilité et docilité les avis du confesseur, et accepter la pénitence qu'il impose.

Après la déclaration de vos péchés, vous achevez le *Confiteor* en vous frappant la poitrine. C'est comme si vous disiez : Voilà que j'ai fini le dénombrement de mes iniquités. Hélas! qu'elles sont grièves et nombreuses! Oui, mon Dieu, je le reconnois, c'étoit bien par ma faute que je les commettois, oui par ma faute et ma très grande faute, par un abus indigne de ma liberté. Ma douleur est si grande que je voudrois pouvoir briser ce cœur coupable; je voudrois pouvoir détruire cette source criminelle de mes malheurs, sous les coups redoublés dont je frappe ma poitrine : *meâ culpâ, meâ culpâ*.... Voilà, mes enfans, ce que signifie ce geste énergi-

que; et nous le faisons tous les jours sans y penser!

Ideò precor. C'est pourquoi, dans cet état déplorable, je reconnois ma honte et mes besoins. J'appelle à mon secours la Sainte Vierge et tous les Saints, afin qu'ils intercèdent pour moi. Et vous, mon père compatissant, qui venez d'entendre l'histoire déplorable de mes désordres, joignez vos prières à celles de toute la Cour céleste pour m'obtenir mon pardon.

Voilà, mes enfans et mes frères, ce que vous exprimez toutes les fois que vous vous confessez, et ce qu'il faut dire avec l'amertume et la componction dans l'ame.

Cette prière finie, vous gardez le silence pour écouter les avis de votre père spirituel *avec humilité et docilité.* L'orgueil et la résistance en pareil cas seroient des preuves de très mauvaises dispositions. C'est pourquoi on vous recommande d'écouter avec *humilité,* puisque vous devez vous reconnoître coupable; avec *docilité,* comme un pauvre aveugle qui s'est égaré et qu'on ramène au bon chemin. Hélas! jamais vous n'eûtes plus besoin d'avis que dans une pareille circonstance. Si votre confesseur vous interroge comme cela est ordinairement nécessaire, répondez-lui avec franchise; écoutez docilement ses conseils, et mettez-les en pratique; cela est de la dernière importance pour persévérer dans les bonnes voies où vous rentrez.

Enfin, acceptez avec soumission et même

reconnoissance, la pénitence qui vous sera imposée. Je dis *soumission* : c'est l'ordre de Dieu ; nous, ses ministres, nous sommes obligés de vous l'imposer proportionnée aux péchés que vous avez déclarés ; et vous, par conséquent, de l'accepter, à moins que vous ne puissiez pas l'accomplir. Alors vous pouvez faire une humble représentation en disant vos raisons ; si elles sont bonnes, nous ne pouvons nous dispenser de les écouter. Je dis avec *reconnoissance*. Hélas! vous aviez mérité des peines éternelles, et les voilà changées en une peine passagère qui vous épargne encore les peines rigoureuses du purgatoire. Qu'il est bon le Dieu que vous avez offensé! il se contente d'une satisfaction si légère ! Acceptez-la donc avec la résolution sincère de la mettre en pratique.

D. Que faut-il faire pendant que le confesseur donne l'absolution?

R. La recevoir avec une grande humilité, en se renouvelant dans les sentimens de douleur de ses péchés.

C'est ici, mes enfans, l'heureux moment de votre réconciliation. Le ministre de paix prononce la sentence favorable qui vous accorde votre grâce. Voici ces paroles fortunées ; je vais vous les expliquer : *Dominus noster Jesus-Christus te absolvat* ; que Notre Seigneur Jésus-Christ vous accorde l'absolution (car c'est lui, mes enfans, qui vous absout ; nous n'agissons qu'en son nom) ; et moi, par son autorité, je vous absous ; *et*

ego auctoritate ejus absolvo te, premièrement, de tous liens d'excommunication et d'interdit autant qu'il est en moi et que vous en avez besoin. Ensuite (voici les paroles sacramentelles qui remettent les péchés) *je vous absous de tous vos péchés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Paroles pacifiques et toutes-puissantes qui opèrent le plus merveilleux changement, qui vous font passer de l'état du crime à celui de l'innocence.

Quand donc vous entendrez prononcer ces paroles, tandis que le prêtre a la main levée sur votre tête pour y faire descendre les miséricordes célestes, ranimez en vous tous les sentimens qui ont dû vous préparer à les recevoir.

C'est ici que les larmes doivent couler, et que la douleur doit pénétrer votre ame. Heureux moment! La sentence de pardon est prononcée; vous voilà réconcilié avec votre Dieu, sa grâce vous est rendue, l'enfer est fermé, les cieux sont ouverts, votre nom y est écrit de nouveau, tous vos droits vous sont rendus. Ah! mes enfans, quelle joie pour le ciel et pour la terre! A cet instant le Père céleste jette un regard paternel sur vous, il vous reçoit entre ses bras, il dit avec joie : *Mon fils étoit perdu, le voilà retrouvé.* (Luc. xv, 24.) *Il étoit mort, le voilà ressuscité.* (Ibid.) Anges et Saints, partagez mon alégresse. Une grande joie se fait sentir au haut des Cieux. *Gaudium erit in cœlo.* (Luc. xv, 7.) Elle est aussi sur la terre. Quelle consolation pour le ministre

réconciliateur, pour vos chers parens, pour tous ceux qui s'intéressent à votre sanctification ! Bientôt cette alégresse va éclater, mes enfans ; il approche ce jour fortuné de votre réconciliation.

Eh bien ! quand il arrivera, quand vous aurez reçu votre absolution, ne sortez pas subitement du confessionnal ; attendez si votre confesseur n'a pas encore quelque chose à vous dire. Ordinairement nous finissons par quelques avis de persévérance, et nous renvoyons nos pénitens avec ces paroles du Sauveur : *Vade in pace, et esto sana à plagâ tuâ.* (Marc, v, 34.) Allez en paix, et soyez guérie de votre infirmité. *Vade, et jam amplius noli peccare.* (Joan. VIII, 11.) Allez et ne péchez plus. Il les disoit aux malades dont il venoit de guérir le corps et l'ame. Nous vous les appliquons, après vous avoir rendu la vie spirituelle ; écoutez donc et emportez cet heureux souhait en vous retirant ; ne l'oubliez jamais et réalisez-le autant qu'il est en vous. Sortez enfin du tribunal de miséricorde les yeux baignés de larmes de regret, de joie, d'amour et de reconnoissance. N'imitez pas ces faux pénitens qui sortent en riant de ce lieu de componction. Retirez-vous modestement à l'écart pour méditer sur les grands bienfaits qui viennent de s'opérer en votre faveur, et bénissez-en le Seigneur.

Cependant si le confesseur ne jugeoit pas à propos de vous accorder l'absolution, que faudroit-il faire ? C'est l'objet de la demande suivante :

D. Que faut-il faire quand le confesseur juge à propos de différer l'absolution ?

R. Se soumettre humblement au jugement du confesseur.

On ne peut pas toujours donner l'absolution à tous ceux qui se présentent au tribunal de la pénitence. Nous avons reçu de Jésus-Christ le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de l'accorder ou de la refuser. Nous devons la donner quand le pénitent est bien disposé; nous devons la différer ou la refuser lorsqu'il est besoin de quelques délais pour nous assurer de ses dispositions. Nous ne sommes pas les maîtres, mais seulement les dispensateurs des mystères de Dieu. Il est des circonstances où nous serions profanateurs nous-mêmes en appliquant mal à propos le Sacrement. Il seroit inutile et sacrilège pour vous, et le crime en retomberoit de plus sur un ministre inconsidéré ou trop indulgent. Dans ces circonstances, comme dit ici votre Catéchisme, *il faut vous soumettre humblement au jugement de votre confesseur.*

Objection. Cela est bien dur! Mais s'il est trop rigoureux? s'il abuse de son pouvoir?

R. Il est votre juge; ce n'est pas à vous à le juger. Il a ses raisons pour vous différer ou vous refuser; elles sont tirées de vos intérêts, des siens, de ceux de la religion; s'il vous absout en mauvaises dispositions, il profane un sacrement, il se perd, il vous perd vous-même. Ne vous fâchez donc pas de ce

qu'il vous diffère ou vous refuse. Si son refus est injuste, il en devient responsable à Dieu qui l'avoit fait dépositaire de ses grâces; mais vous, vous avez toujours tort de disputer avec lui, de vouloir extorquer votre pardon par force, avec arrogance. Ce n'est pas là le ton humilié d'un cœur contrit; un vrai pénitent doit se reconnoître indigne d'un pardon que Dieu ne lui doit pas.

Si vous avez de bonnes raisons, représentez-les avec douceur et soumission. Si malgré cela on vous refuse, il ne vous est pas défendu d'en appeler à un autre juge. Mais, pour cela, dépouillez-vous de toute prévention, de toute personnalité, de toute animosité contre celui qui vous a jugé autrement; sur-tout défiez-vous d'une certaine indulgence pour vous-même; l'orgueil, l'amour propre pourroient vous tromper; dès-lors la colère et le ressentiment anéantiroient vos bonnes dispositions et vous feroient perdre le droit que vous aviez peut-être d'ailleurs à l'absolution.

D. Comment faut-il se disposer à l'absolution, lorsqu'elle est différée?

R. Il faut s'y préparer par une vie plus retirée et plus pénitente, et par la pratique exacte de ce que le confesseur a prescrit.

Pourquoi vous diffère-t-on l'absolution? C'est pour vous y préparer; c'est parce qu'on ne vous juge pas assez disposé pour le moment : voilà pourquoi on vous donne du

temps, on vous met à des épreuves pour s'assurer de vos dispositions. Il faut donc vous y préparer par une vie plus retirée, moins mondaine, moins dissipée, moins livrée aux choses du siècle ; il faut vous séparer de tout ce qui a été une occasion de péché ; il faut commencer à faire pénitence, vous corriger de vos défauts, vous réconcilier avec vos ennemis, restituer, réparer les torts que vous avez faits, rompre ces liaisons criminelles, quitter ce mauvais commerce, en un mot, lever tous les obstacles qui s'opposoient à l'absolution, et pour cela, suivre exactement les avis, le plan de conduite prescrits par un confesseur éclairé, qui en vous différant n'a cherché qu'à vous mieux préparer à la grâce de la réconciliation.

Voilà, mes enfans, les dispositions où il faut être, et la conduite qu'il faut tenir avant, pendant, et après la confession ; mais voici encore quelques avis que j'ai à vous donner là-dessus.

1° Lorsque vous serez sorti du confessionnal, remerciez-le Seigneur du grand bienfait qu'il vient de vous accorder en vous pardonnant vos péchés ; non jamais action de grâce ne fut mieux placée. Entrez donc alors dans ces beaux sentimens du Roi Prophète : *Benedic anima mea Domino ;* mon ame, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est en toi se réunisse pour le remercier. *C'est lui qui a guéri tes infirmités, qui t'a rachetée de la mort éternelle ; il a exercé envers toi les plus grandes miséricordes, la patience*

et la longanimité. Non, il ne m'a pas traité avec la rigueur que j'avois méritée, il ne m'a pas puni selon la grandeur de mes iniquités ; il les a jetées loin de lui comme de l'orient à l'occident. Au moment fortuné où je viens de recevoir un si grand bienfait, quels doivent être les transports de ma reconnoissance? Mon ame, bénis le Seigneur; *benedic anima mea Domino.* (Psal. CII, passim.)

2° Renouvelez encore la douleur que vous avez conçue de vos péchés ; confirmez vos bons propos, et priez le Seigneur de les confirmer lui-même; *confirma hoc Deus quod operatus es in nobis* (Psal. LXVII, 29); et pour cela,

3° Repassez les motifs qui vous ont déterminé, et les avis que vient de vous donner votre directeur, pour ne les oublier jamais. Formez la résolution de les mettre fidèlement en pratique.

4° Faites le plutôt possible la pénitence qui vous a été imposée, selon le temps et la manière que vous a prescrits votre confesseur. C'est une dette à payer; il ne faut pas attendre au-delà du terme. C'est peut-être un remède à vos anciennes maladies ; c'est un régime salutaire qui vous est prescrit : il faut le suivre avec une exacte ponctualité, pour qu'il produise un heureux effet.

Enfin, mes enfans et mes frères, voici le grand, l'important avis que j'ai à vous donner sur toutes vos confessions : il renferme tout. C'est de les faire comme si c'étoit la dernière de votre vie, comme vous la feriez

au lit de la mort. Figurez-vous, en vous préparant, que vous êtes étendu sur ce lit funèbre, prêt à rendre le dernier soupir..... Comment la feriez-vous?........ Quel examen!....... Quelle contrition!...... Quelle franchise dans l'accusation!...... Elle viendra cette dernière confession; c'est peut-être celle-ci, celle que vous allez faire pour votre première communion,.... à Pâques,.... à telle solennité...... Peut-être après cela, serez-vous surpris sans avoir plus le temps de la faire avec tous les préparatifs que nous avons dits. Faites-la donc comme pour mourir.

Quelle confession voudriez-vous avoir faite au lit de la mort? Une confession qui eût réparé toutes les autres..... Un coup d'œil sur celles que vous avez faites jusqu'ici...... Voyez s'il n'y a pas quelques défauts..... Réparez-les par une bonne confession générale. Vous la préparez, mes enfans; vous l'avez commencée pour votre première communion; voyons ce que vous apprend votre Catéchisme à ce sujet.

D. Est-il bon de faire une confession générale?

R. Oui, il est bon de faire quelquefois une confession générale.

Cette demande s'expliquera avec les suivantes; voyons d'abord ce que c'est qu'une confession générale.

D. Qu'est-ce qu'une confession générale?

R. La confession générale est une ac-

cusation des péchés déjà confessés, ou de toute la vie, ou d'un temps considérable.

Ce mot *général* signifie une confession qui en renferme plusieurs autres déjà faites auparavant. On s'accuse de ses péchés déjà confessés dans plusieurs, ou dans toutes ses autres confessions, mais que l'on veut confesser encore, soit pour les réparer, soit pour d'autres raisons. Elles sont pleinement générales si on y renferme toute la vie; elles sont générales, moins étendues, si on y renferme un moindre temps, comme 4, 6, 8, 10 ans. Voilà, mes enfans, ce que c'est qu'une confession générale. Voyons maintenant en quoi et comment elle est bonne et nécessaire.

D. Pourquoi est-il bon, et quelquefois nécessaire, de faire une confession générale?

R. Pour réparer les défauts des confessions précédentes, s'exciter à une plus grande horreur du péché, et mettre sa conscience en repos.

1° *Pour réparer les défauts des confessions précédentes*. Si une confession a été nulle et sacrilège, il faut nécessairement la recommencer; c'est comme si on n'en avoit point fait du tout. On n'a pas reçu la rémission de ses péchés; on y a ajouté un sacrilège, et on les a multipliés dans toutes les confessions suivantes. Ainsi il en faut une

qui les renferme toutes, pour les réparer toutes. Ce n'est pas assez, par exemple, de déclarer le péché qu'on avoit caché dans une de ses confessions précédentes, ni même de recommencer seulement cette confession; il faut renfermer dans la confession générale, toutes celles qui ont suivi, parce qu'elles ont été toutes viciées par la première qui a été mauvaise; il faut la faire de toute la vie, si c'est dès l'enfance qu'on a fait la première confession sacrilège. Maintenant, qui sont ceux qui doivent faire cette réparation importante?

Ceux qui ont caché quelque péché; ceux qui ne se sont pas examinés avec un soin suffisant, et qui, en conséquence, ont oublié par leur faute quelques péchés mortels; ceux qui ont manqué de contrition et de bon propos; ceux qui n'ont pas voulu restituer, se réconcilier, se corriger de leurs mauvaises habitudes, quitter les occasions du péché; ceux qui n'ont pas voulu suivre les avis de leur confesseur, etc. Voilà ceux pour qui la confession générale est nécessaire. Il en est pour qui elle est simplement utile; c'est la seconde raison alléguée dans votre réponse du Catéchisme.

2° *La confession générale est avantageuse pour s'exciter à une plus grande horreur du péché.* Celle-ci n'est que de dévotion; on la fait lorsqu'on veut ranimer sa ferveur en certaines circonstances de la vie; pour prendre un état, pour s'établir, pour sa première communion, pour se préparer à la mort, lorsqu'on a quelques doutes un peu fondés,

lorsqu'on veut mettre sa conscience en repos; alors il est bon et utile de faire une revue de ses péchés. Mais comme alors elle n'est pas d'une stricte obligation, il n'est pas besoin qu'elle soit aussi exacte que celle qui doit réparer les mauvaises confessions.

Cependant il est des consciences timorées à qui ces confessions générales pourroient devenir plus nuisibles qu'avantageuses. Il est des personnes qui ne sont jamais tranquilles et qui voudroient toujours recommencer. Ames scrupuleuses, tenez-vous-en à la décision d'un confesseur prudent et éclairé; votre soumission vous tiendra lieu, devant Dieu, de cette revue que vous voudriez faire.

Mais comment connoître si l'on est dans la nécessité de faire une confession générale? —Voyez si vous avez à vous reprocher quelques-uns des défauts que nous venons de détailler; votre conscience vous le dira toujours assez. — Je retombe toujours dans les mêmes péchés; est-ce là une preuve que j'ai manqué de contrition? Faut-il en conséquence recommencer mes confessions? — Ceci demande une explication en faveur des ames scrupuleuses. Il faut distinguer si ce sont des fautes légères et de pure fragilité, telles qu'elles échappent au juste qui tombe sept fois le jour; alors il n'y a pas eu de mauvaise volonté dans vos confessions; le Seigneur sait de quel limon il vous a pétri; c'est pure foiblesse; ce ne sont ordinairement que des fautes vénielles; alors la confession générale n'est pas nécessaire.

Si ce sont des fautes graves, mais très rares et mêlées de beaucoup de combats et de résistances ; si vous vous êtes entretenu long-temps dans la grâce de Dieu après chaque confession ; ces chutes malheureuses ne supposent pas ordinairement un défaut de résolution dans vos confessions. Il suffit d'en gémir, de s'en accuser en gros, en les détestant toujours plus, et à la fin vous viendrez à bout de vous en corriger entièrement.

Mais si vos chutes ont toujours été aussi fréquentes, aussi grièves, sans efforts, sans amendement ; s'il n'y a eu qu'une suspension passagère pour surprendre une absolution ; si vous êtes du nombre de ceux qui viennent tous les ans à confesse au commencement du carême, qui suspendent leurs habitudes jusqu'à Pâques, et puis immédiatement après en reprennent le cours ; si vous restez toutes les années onze mois dans le péché sans recourir au remède, sans vouloir prendre les moyens indiqués pour vous corriger ; ah ! je tremble sur de semblables confessions. Elles sont au moins très douteuses. Il faut les recommencer depuis tout le temps que vous menez ce train de vie. Si votre conscience est tranquille sur une pareille conduite, c'est une preuve de plus que vous avez besoin d'une confession générale ; il faut remuer les humeurs par des réflexions fortes, il faut une purgation entière ; il faut que l'ange du Seigneur agite l'eau pour la guérison de ce paralytique engourdi dans son mal.

Infortuné malade, réveillez-vous de vo-

tre léthargie ; criez vers le Seigneur comme celui qui depuis 38 ans étoit sur le bord de la piscine : *Domine, hominem non habeo.* (Joan. v, 7.) Mon Dieu, j'ai besoin d'une main secourable qui me plonge dans ce bain salutaire. Et le Dieu de miséricorde vous indiquera un confesseur charitable qui vous rendra ce service. Venez, mes frères, venez, nous exercerons avec joie cette fonction consolante ; nous prendrons sur nous une partie de vos soins et de vos embarras ; nous vous prendrons entre nos bras pour vous plonger dans la piscine. Exposez-nous seulement votre état déplorable ; dites-nous : Je suis le paralytique de 38 ans ; il y a 10 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans, que je suis malade sans guérison véritable. Mon père, j'ai besoin d'une confession générale, aidez-moi ; et aussitôt nous vous aiderons à faire la recherche de vos iniquités, nous vous questionnerons sur vos infirmités, et vous n'aurez qu'à nous répondre un *oui* ou *non* sincère et humble. Vous n'aurez qu'à vous plaindre et vous serez guéris. En un mot, faites seulement quelques efforts, criez vers le Seigneur, et il aplanira les voies de cette réparation nécessaire, et bientôt vous en goûterez la satisfaction la plus douce. Mais enfin, quoi qu'il vous en coûte, peut-on acheter trop cher cette paix précieuse que le monde ne peut donner, et la paix éternelle qui en est la suite ?

Quant à vous, mes chers enfans, vous allez faire une confession générale, comme on le fait ordinairement avant la première communion ; peut-être vous est-elle néces-

saire dans cette circonstance importante. Hélas! jusqu'ici vous avez été bien légers, bien peu réfléchis, un peu timides, peu sincères. Votre candeur naturelle vous a peut-être abandonnés dans vos déclarations. Eh bien! mes enfans; il faut réparer ces confessions douteuses ou mal faites. Que cela ne vous trouble pas; nous ferons votre examen, nous vous aiderons encore dans cette déclaration pénible; faites seulement ce que vous pourrez de votre côté; dites comme le prodigue éloigné de la maison paternelle : *Je me leverai et j'irai à mon père.* (Luc. XV, 18.) Venez; nous irons au-devant de vous, comme ce bon père; nous étendrons nos bras vers vous, comme lui; nous ne vous ferons aucun reproche, nous vous faciliterons cette pénible démarche; *venite filii*, venez, chers enfans, prenez courage; nous ferons ensemble cette réparation pour vous préparer dignement à l'action de votre vie la plus importante. Reprenons, et voyons comment vous vous y prendrez pour vous confesser. N., répondez-moi.

Sous-Demandes.

D. Faut-il être prêt quand on vient à l'Eglise pour se confesser?

R. Oui, il faut avoir bien examiné sa conscience et exercé son cœur à la contrition les jours précédens.

D. Pourquoi cela?

R. Parce qu'il seroit trop tard d'attendre à se préparer au moment de la confession; on risqueroit de la mal faire. On ne change pas en un instant.

D. Quand on arrive à l'église pour se confesser, que faut-il faire?

R. Se mettre à l'écart pour n'être pas distrait, et adresser de ferventes prières à Dieu pour lui demander la grâce de faire une bonne confession.

D. A quoi faut-il s'occuper en attendant son tour d'entrer au confessionnal?

R. A repasser son examen, et réitérer des actes de contrition de tout son cœur.

D. Ceux qui ne savent pas lire?

R. Outre leur examen, leurs actes de contrition, ils peuvent dire leur *Notre Père* lentement, en répétant plusieurs fois ces paroles: *Pardonnez-nous nos péchés*, avec réflexion et sentiment.

D. Cela est bientôt dit. Que feront-ils le reste du temps?

R. Ils diront aussi l'*Ave, Maria*, pour implorer la protection de la Sainte Vierge, afin de faire une bonne confession.

D. Quoi encore?

R. Le *Credo* pour professer leur foi; le *Confiteor* comme un aveu préliminaire de leurs péchés fait à Dieu; tout cela lentement, de bon cœur, et avec réflexion.

D. Que pensez-vous de ceux qui rient, qui causent, qui badinent autour du confessionnal en attendant leur tour de se confesser?

R. Ils sont très mal disposés; ils font voir qu'ils n'ont ni regret, ni confusion de leurs péchés, puisqu'ils en commettent là de nouveaux en manquant de respect à l'église.

D. Comment doit-on se présenter au confessionnal?

R. A genoux, les mains jointes, humblement comme des coupables qui viennent implorer leur pardon.

D. Pourquoi dit-on *mon père* à son confesseur?

R. Parce qu'il est notre père spirituel, et que ce tendre nom excite la confiance.

D. Pourquoi lui demande-t-on sa bénédiction?

R. Parce que nous avons bien besoin que Dieu nous bénisse par ses mains.

D. Pourquoi dit-on le *Confiteor?*

R. Pour nous rappeler que c'est devant Dieu et tous les Saints que nous allons déclarer nos péchés.

D. Pourquoi dit-on depuis quel temps on s'est confessé?

R. Afin que le confesseur puisse nous connoître et juger du nombre de nos péchés.

D. Pourquoi faut-il dire si on a eu l'absolution?

R. Pour faire connoître à notre confesseur en quel état il nous a laissés la dernière fois.

D. Mais si c'étoit à un autre qu'on se confessât après un refus d'absolution?

R. Cela seroit encore plus nécessaire, parce que le second ne peut pas absoudre des péchés que le premier a entendus.

D. Que faudroit-il donc faire alors?

R. Recommencer sa confession précédente, ou retourner au même pour en recevoir l'absolution différée.

D. On ne pourroit donc pas commencer sa confession vers un prêtre et finir vers un autre?

R. Non; parce que le second ne peut juger une cause qu'il ne connoît pas.

Nota. Pour apprendre aux enfans à se confesser, le Catéchiste pourroit faire réduire en pratique cette leçon du Catéchisme. En voici le modèle.

Modèle de Confession.

D. N., mon enfant, je vous suppose arrivé au confessionnal; voyons comment vous vous y

prendrez pour faire votre confession.... Mettez-vous à genoux, et faites le signe de la croix.

R. (L'enfant se met à genoux et fait le signe de la croix avec modestie et respect.) Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit..... Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché..... Je me confesse à Dieu tout-puissant, etc..... Il y a deux mois que je me suis confessé.... J'ai eu l'absolution.....

D. Mais si vous ne l'aviez pas eue, comment diriez-vous?

R. Je dirois : Je n'ai pas eu l'absolution...... J'ai fait ma pénitence.... Si j'y avois manqué, je dirois : J'ai manqué à ma pénitence par oubli, ou par ma faute, etc., deux, ou trois, ou six fois, selon que j'y aurois manqué.

D. Bon, mon enfant, voilà qui est très bien commencé. Dites maintenant, non pas vos péchés, car je ne vous demande pas ici votre confession, mais quelques-uns des péchés que l'on fait communément.

R. J'ai manqué à mes prières, une fois par semaine.... Je les ai mal faites deux ou trois fois par semaine..... J'ai juré par B., par F., trois ou quatre fois par jour... J'ai fait des sermens sur mon Dieu, sur ma foi, sur ma religion, sur mon baptême, etc., trois ou quatre fois par mois... J'ai fait des imprécations, souhaitant que *le démon emporte, que la peste crève, que le tonnerre écrase,* et cela en grande colère, environ vingt fois en tout; c'étoit contre moi-même, ou d'autres personnes, six fois; contre le bétail, quatorze ou quinze fois... J'ai désobéi à mes père et mère en choses considérables, deux ou trois fois par mois, et cela avec arrogance, murmure; j'ai obéi de mauvaise grâce, en grondant, une fois par semaine. J'ai désobéi en choses légères, mais tous

les jours, de manière à lasser la patience de mes parens ou de mes maîtres, etc....

D. En voilà assez, mon enfant, pour faire voir comment il faut s'accuser. Retenez bien tous... Voilà comment il faudra procéder dans votre confession, en disant chacun les péchés dont vous serez coupables. Voyons, N.; supposons que vous avez fini; comment terminerez-vous votre confession ?

R. *Je m'accuse de tous ces péchés, de tous ceux que je ne connois pas; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, pénitence et l'absolution si vous m'en jugez capable*... C'est ma faute, etc. *meâ culpâ, etc.*

D. Pourquoi vous frappez-vous la poitrine, en disant : *Meâ culpâ ?*

R. C'est pour exprimer mieux mon regret, comme en brisant mon cœur pour le punir d'avoir été la source du péché.

D. Si on ne pouvoit faire la pénitence imposée, comment faudroit-il représenter cela au confesseur ?

R. Avec soumission et respect, en lui disant : *Mon père, je ne puis faire cette pénitence*, et lui en donner la raison.

D. Faut-il renouveler l'acte de contrition pendant que le prêtre donne l'absolution ?

R. Oui, parce que c'est là le moment définitif du pardon.

D. Que pensez-vous de ceux qui se fâchent de ce qu'on leur diffère l'absolution ?

R. Je pense qu'ils n'en sont pas dignes, parce qu'ils ne se reconnoissent pas humblement comme des coupables à qui on fait une grande grâce de leur pardonner.

D. Est-ce que le prêtre a droit de refuser l'absolution ?

Digitized by Google

R. Oui, et même il le doit dans certains cas. Il feroit un sacrilège aussi bien que le pénitent, s'il la donnoit mal-à-propos.

D. Si on avoit différé l'absolution à cause des mauvaises habitudes, que faudroit-il faire?

R. Il faudroit travailler à s'en corriger avec la grâce de Dieu.

D. Si c'étoit pour des haines, des rancunes tenantes, pour des injustices, des torts à réparer, etc.?

R. Il faudroit se réconcilier, réparer ses scandales, ses médisances, ses injustices; sans cela on seroit toujours indigne de l'absolution.

D. Quand on est sorti du confessionnal, à quoi faut-il s'occuper?

R. A remercier Dieu, renouveler ses bonnes résolutions, repasser les avis de son directeur, former le dessein de les mieux suivre, demander à Dieu la grâce de persévérer, se retirer enfin sans se dissiper.

D. Que pensez-vous de ceux qui ont un air gai, volage, dissipé, en sortant du confessionnal?

R. Ils font voir qu'ils n'ont guère de contrition de leurs péchés.

D. A quoi faudroit-il penser toutes les fois que l'on va à confesse?

R. Il faudroit penser à la mort, et se confesser comme pour mourir; alors on le feroit bien.

D. Qui sont ceux qui sont obligés de faire une confession générale?

R. Ceux qui ont fait des confessions sacrilèges, en cachant des péchés, ou en manquant de contrition et de bon propos.

D. Ne seroit-ce pas assez de déclarer le péché caché à une autre confession?

R. Non, il faut recommencer la première confession mauvaise et toutes celles qui l'ont suivie.

D. Pourquoi?

R. Parce que les péchés n'ont pas été remis ; c'est comme si on ne les avoit pas confessés tous.

D. Si on se trouvoit embarrassé sur ce point ; comment s'y prendre?

R. Il faut consulter son confesseur ou un autre ; lui demander conseil, et le prier de nous aider.

Récapitulation pratique.

1° Immédiatement avant la confession, préparez-vous-y avec une nouvelle ferveur, par la prière, le silence, le retour sur votre examen déjà fait, en réitérant votre contrition et vos bonnes résolutions.

2° Pendant la déclaration, humilité, franchise, comme vous confessant à Dieu. Expliquez-vous avec ordre et décence.

3° Après la confession, écoutez avec docilité et soumission les avis de votre confesseur ; soumettez-vous humblement et patiemment au délai de l'absolution s'il vous la diffère, et préparez-vous à vous en rendre dignes.

4° Si vous l'avez reçue, emportez-en le bienfait avec reconnoissance, remerciez-en le Seigneur en sortant, gardez-en les fruits précieux avec soin et vigilance.

5° Demandez la persévérance, efforcez-vous de la garder, prenez-en tous les moyens.

6° Voyez si vous n'auriez pas besoin de faire une confession générale.

Prière.

Je viens d'apprendre la pratique d'une confession humble et sincère. Je vous remercie, Seigneur, de cette instruction intéressante. J'ai ap-

pris aussi ce que c'étoit qu'une confession générale, quand et comment il est nécessaire ou avantageux de la faire. Hélas! ne serois-je pas peut-être dans cette nécessité? N'ai-je pas des confessions sacrilèges ou douteuses à réparer? Voudrois-je mourir sans avoir fait cette réparation? Non, sans doute: mettons donc la main à cet ouvrage important; tranquillisons notre conscience par une bonne revue du passé. Mon Dieu, faites-m'en la grâce; donnez-moi un homme de votre droite qui m'éclaire et me dirige dans cette démarche embarrassante. Qu'il me plonge dans la piscine, et qu'il opère enfin ma guérison. Moi enfant, moi jeune personne, moi vieillard, je suis le paralytique de trente-huit ans, sans peut-être avoir jamais été vraiment purifié dans la piscine salutaire; enfin que je sois lavé et guéri avant ma mort qui approche; ce sera peut-être la dernière confession de ma vie. Mon Dieu, faites-moi la grâce de m'y préparer comme pour mourir, et de mourir *renouvelé et rajeuni comme l'aigle.* (Psal. CII, 5.) Ainsi soit-il.

DE LA SATISFACTION.

D. Qu'est-ce que la satisfaction?

R. La satisfaction est la réparation de l'injure que l'on a faite à Dieu par le péché.

Ces mots *satisfaction, satisfaire*, signifient *faire assez*, contenter une personne offensée, en réparant une injure ou un dommage. On satisfait à Dieu en réparant l'injure qui lui a été faite par le péché; on satisfait au

prochain en réparant les outrages faits à sa personne, à ses biens, à sa réputation. Tout ceci va se développer dans le cours de cette instruction.

D. N'y a-t-il point de bonne confession sans la résolution de satisfaire à Dieu ?

R. Non, sans cette résolution on ne reçoit pas la rémission de ses péchés.

Pour recevoir la rémission de ses péchés, il faut vouloir accomplir toute la loi. Or, c'est une loi de toute justice de satisfaire à Dieu en réparant les outrages faits à sa majesté suprême : il faut donc être résolu de lui satisfaire, si l'on veut obtenir la rémission de ses péchés au sacrement de Pénitence. Cette satisfaction est une partie intégrante du sacrement, dont le défaut rendroit l'absolution nulle ; il faut donc avoir la volonté de remplir cette condition absolument nécessaire, comme nous allons le prouver en répondant à la question suivante.

D. Puisque Jésus-Christ a satisfait en mourant pour nous, pourquoi sommes-nous encore obligés de satisfaire?

R. Parce que le mérite de la satisfaction de Jésus-Christ n'est point appliqué à ceux qui ne font point pénitence.

Le mérite de la satisfaction de Jésus-Christ n'est valable pour nous, qu'autant qu'il nous est appliqué. Or, cette application ne nous est faite qu'autant que nous remplissons

les conditions déterminées pour cela, c'est-à-dire les obligations que nous imposent la justice, la religion, Jésus-Christ même et son Eglise, de réparer l'injure faite à Dieu, en satisfaisant à sa gloire outragée, et cela par la pénitence qui nous est imposée, et par d'autres œuvres satisfactoires. Tout ceci va se développer dans la demande suivante:

D. Est-on obligé de satisfaire à Dieu après que le péché est pardonné?

R. Oui, parce que la peine éternelle est changée en une peine temporelle qu'il faut subir en cette vie ou en l'autre.

Pour bien entendre ceci, il faut distinguer deux choses dans le péché; *la faute et la peine*, ce que les théologiens appellent *reatus culpæ, reatus pœnæ. La faute du péché*, c'est l'outrage fait à Dieu, outrage qui nous rend coupables envers sa majesté suprême. *La peine du péché*, c'est la vengeance que Dieu a droit d'en tirer contre des criminels devenus victimes de sa justice divine. Vengeances terribles qu'il a droit d'exercer pendant toute l'éternité, à raison de l'énormité de nos désobéissances, qui sont un mal infini dans leur objet, puisqu'elles outragent une majesté infinie. C'est un principe de notre foi, consigné dans ces paroles formidables de Jésus-Christ: *Allez, maudits, au feu éternel*, (Matth. xxv, 41).... *dans un feu qui ne s'éteint point,...... pour être rongés par des remords qui ne finiront point.* (Isaïe. LXVI, 24, et Marc. IX, 44, 45 et 47.)

Voilà, dis-je, ce que la foi nous apprend des peines dues au péché mortel.

Or cette peine éternelle, notre Dieu infiniment miséricordieux veut bien la changer en une peine qui finira. C'est la peine satisfactoire imposée par son ministre au tribunal de ses miséricordes. Ce sont les autres peines que le pécheur converti s'impose à lui-même, ou qu'il subit en se soumettant avec patience et résignation aux maux de la vie. Satisfactions qui, appuyées des mérites de Jésus-Christ, réparent les outrages faits à Dieu, en nous punissant légèrement ici bas pour des crimes qui auroient mérité des supplices éternels dans la vie future.

Mais ces peines temporelles, nous devons les subir, ou en cette vie par les expiations que nous venons de dire, ou dans l'autre vie en purgatoire, si nous n'avons pas satisfait suffisamment à la justice divine ici bas. Tout cela est conforme à la raison, à la justice et à la foi. Car toute faute mérite une punition; c'est une vérité reconnue par la justice humaine même qui toujours inflige des peines aux coupables. Toute injure doit être réparée. Rendez ce que vous devez, *redde quod debes* (Matth. XVIII, 28); rendez-moi le bien que vous m'avez pris, l'honneur que vous m'avez ravi, réparez l'outrage que vous m'avez fait : voilà ce que tout homme peut dire à son semblable, à plus forte raison l'Etre Suprême à sa créature. Mortels, vous m'avez déshonoré par vos impiétés, vos profanations, vos blasphêmes, etc.; cela demanderoit une éternelle vengeance à rai-

son de l'Etre infini que vous avez offensé ; cependant je vous pardonne, mais j'exige toujours une satisfaction quelconque ; je me contente d'une plus légère ; elle devient à mes yeux d'un prix infini, parce que j'y vois la satisfaction de mon Fils ; mais vous devez la subir. *Redde quod debes* ; c'est un devoir de justice.

Tout cela, mes enfans, est appuyé sur la doctrine infaillible de l'Eglise. Ecoutez ce que dit là-dessus le saint Concile de Trente, et les raisons dont il s'appuie pour prouver la nécessité de cette satisfaction.

« Le saint Concile déclare qu'il est faux « et contraire à la parole de Dieu, de dire « que jamais le Seigneur ne pardonne le pé« ché sans remettre en même temps la peine. « Car on trouve dans les saintes Ecritures « plusieurs traits remarquables qui font voir « évidemment que Dieu punit par des peines « temporelles des péchés déjà pardonnés. » (Par exemple les Israëlites errant quarante ans dans le désert ; Moïse privé de la terre promise ; David affligé et puni, tous après des péchés déjà pardonnés.)

« En effet, n'est-il pas juste que Dieu « agisse différemment à l'égard de ceux à « qui il a pardonné le péché originel ou « des péchés d'ignorance commis avant le « Baptême, et envers ceux qui une fois déli« vrés de la servitude du péché et du Démon ; « et après avoir reçu le don du Saint-Esprit, « ne craignent pas de violer le temple de « Dieu, et de contrister le Saint-Esprit en « retombant dans des péchés plus volontai-

« res et plus griefs? Il convient à la divine
« clémence de ne pas nous pardonner sans
« exiger une satisfaction, de peur que regar-
« dant nos fautes comme trop légères, nous
« ne péchions avec plus de hardiesse, nous
« ne tombions dans des péchés plus griefs,
« et que nous n'amassions ainsi des trésors
« de colère pour le jour des vengeances. Car
« ces sortes de pénitences satisfactoires con-
« tribuent beaucoup à détourner du péché.
« Elles sont un frein salutaire qui nous re-
« tient et nous rend plus attentifs; elles sont
« un remède qui achève de nous guérir des
« restes du péché, et qui nous corrige par
« des actes contraires aux vices que nous
« avions contractés. Outre cela, quand nous
« souffrons ces peines satisfactoires, nous
« devenons conformes à Jésus-Christ notre
« modèle qui a souffert pour nous. Nos œu-
« vres unies aux siennes en reçoivent un mé-
« rite qui nous assure qu'en souffrant avec
« lui nous serons glorifiés avec lui. »

Voilà l'obligation et le mérite de la satisfaction. Enfin le saint Concile conclut par ce canon doctrinal : *Si quelqu'un dit que toute la peine est toujours remise avec la faute,... qu'il soit anathème*. (Trid. sess. XIV, cap. 8, Can. 12.)

On est donc obligé de satisfaire à Dieu, même après le péché pardonné, et le sacrement de Pénitence ne fait que changer les peines éternelles qui étoient dues au péché, en des satisfactions temporelles en cette vie ou en purgatoire.

L'Eglise éclairée par l'Esprit Saint a tou-

jours imposé des pénitences publiques ou particulières aux pécheurs en leur pardonnant leurs péchés.

Objection. Dieu ne pardonne donc qu'à demi?

R. Dieu pardonne entièrement avec la plus grande miséricorde ; mais il pardonne en Dieu qui est nécessairement juste, qui doit punir l'iniquité en cette vie ou en l'autre ; en Dieu qui sait concilier la justice avec la paix ; *justitia et pax osculatæ sunt.* (Psal. LXXXIV, 11.) Il est miséricordieux autant qu'il faut l'être, mais juste autant qu'il faut l'être. Admirable économie de sa sagesse ! Admirable invention d'une clémence juste ! Il veut pardonner et il veut être satisfait. L'homme ne pouvoit satisfaire par lui-même ; Dieu lui a donné son Fils ; ce Fils fait homme a expié le péché par ses souffrances et par sa mort. Ainsi la Divinité donne à l'action de l'humanité un prix qu'elle n'auroit pas par elle-même. Moyennant cette divine ressource, nos œuvres deviennent assez méritoires pour satisfaire à la justice divine, parce qu'elles acquièrent une valeur infinie par leur union avec le sang et les mérites d'un Homme-Dieu ; et ces œuvres satisfactoires sont tout à la fois une vengeance due à la justice divine, un remède salutaire au coupable, et une terreur pour l'empêcher, lui ou les autres, de retomber dans le péché.

Objection. N'étoit-ce pas assez que Jésus-Christ eût satisfait pour nous?

Rép. Non, mes enfans ; il a satisfait pour

la peine éternelle due au péché ; pour payer, par ses mérites infinis, les peines infinies dues pour un outrage infini fait à un Être infiniment respectable ; il a satisfait pour donner du mérite à nos œuvres : elles n'en auroient point sans cela. Mais est-il juste que nous le laissions tout faire sans rien y mettre du nôtre ? Quoi ! mes enfans, un Homme-Dieu aura souffert la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse pour l'homme pécheur ! et l'homme pécheur recueilleroit dans une tranquille inaction le prix d'un sang divin versé pour lui, sans unir aucune œuvre satisfactoire à celles de son Sauveur, sans porter sa croix avec lui, sans entrer pour rien dans le sacrifice d'expiation opéré pour son salut ! Il pécheroit mille fois, se releveroit, retomberoit ; et du sein des plaisirs, il verroit tranquillement couler sur lui le sang de son Rédempteur, sans mortification et sans souffrances de sa part ! Le coupable ne subiroit aucune peine, tandis que tout le poids de la vengeance tomberoit sur l'innocent immolé pour lui ! Cela seroit-il juste, raisonnable, conforme à l'amour, à la reconnoissance ? Je vous en fais juges vous-mêmes.

Ainsi, mes enfans et mes frères, un Dieu a satisfait à un Dieu, et l'homme a obtenu son pardon ; mais à condition que cet homme pécheur remplira, comme dit l'Apôtre, ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ ; *adimpleo ea quæ desunt passionum Christi* (Coloss. 1, 24) ; à condition qu'il s'appliquera ses mérites divinement satisfactoires ; à condition qu'il unira ses prières, ses lar-

mes, sa pénitence, ses œuvres à tout ce que Jésus-Christ a fait pour lui, en subissant les peines temporelles qui lui seront imposées à la place des peines éternelles qu'il a méritées.

D. Comment satisfaisons-nous à Dieu pour cette peine temporelle?

R. En accomplissant les œuvres de pénitence, avec la grâce de Jésus-Christ par qui seul nous pouvons mériter de satisfaire à Dieu.

La manière de satisfaire à Dieu, c'est de faire des œuvres de pénitence, telles que nous les désignerons tout-à-l'heure; et cela, secourus par la grâce de Jésus-Christ, sans laquelle nous ne pouvons rien, et en les unissant aux mérites de Jésus-Christ, sans lesquels nous ne méritons rien. Car, dit le saint Concile de Trente, « cette satisfaction « que nous rendons à Dieu pour nos péchés, « n'est pas tellement la nôtre qu'elle ne soit « faite par Jésus-Christ. Nous ne pouvons « rien de nous, comme de nous; mais nous « pouvons tout en celui qui nous fortifie en « coopérant avec nous. Ainsi l'homme n'a « pas de quoi se glorifier; mais toute notre « gloire est en Jésus-Christ, en qui nous vi- « vons, en qui nous méritons, en qui nous « satisfaisons en faisant de dignes fruits de pé- « nitence qui tirent de lui toute leur force, « qu'il offre à son Père, et que son Père re- « çoit par son entremise. » (*Trid. sess.* XIV, *cap.* 8.) Voilà, mes enfans, comme nous

satisfaisons à Dieu par les mérites de Jésus-Christ notre divin Rédempteur. Maintenant voyons quelles sont ces œuvres de pénitence.

D. Quelles sont les œuvres de pénitence par lesquelles nous satisfaisons à Dieu ?

R. Les principales sont la prière, le jeûne, l'aumône, et spécialement la pénitence imposée par le confesseur.

Toutes ces œuvres ont un mérite de satisfaction et de correction relatif aux différens péchés que nous pouvons commettre : parcourons-les et voyons comment nous pouvons satisfaire à Dieu et nous amender par elles.

1° *La prière*. Toute prière vocale ou mentale, l'assistance aux offices divins, au saint Sacrifice, les saintes lectures, la méditation des vérités éternelles, les élévations de cœur à Dieu, l'offrande de nos actions et de nos peines, tout cela satisfait à Dieu ; rien de plus juste et de plus raisonnable que ce genre de satisfactions ; elles réparent les outrages que nous avons faits à Dieu, faute de lui rendre, ou en lui rendant mal les hommages qui lui étoient dus. Nous l'avons outragé en manquant à la prière, aux exercices de la Religion, à la sanctification des jours qui lui sont consacrés, en manquant de respect dans nos temples, par nos irrévérences, nos profanations, nos sacriléges, nos juremens et nos blasphêmes ; tout cela est réparé par

la prière et les autres actes religieux faits en esprit de pénitence.

2° *Le jeûne*, c'est-à-dire certains retranchemens dans la nourriture, la privation des plaisirs même permis, de certaines commodités de la vie, les macérations, la mortification des sens, des yeux, des oreilles, de la curiosité ; la mortification de l'esprit ; la patience à supporter les rebuts, les humiliations, les contradictions ; le renoncement à son jugement propre, à sa volonté, pour les soumettre à Dieu ou à une autorité qui le représente. Tout cela revient à un jeûne satisfactoire, parce que cela venge les abus que nous avons faits des facultés de notre ame, de notre corps et des biens de cette vie ; cela rectifie et modère l'usage que nous pourrons faire des créatures et des choses d'ici-bas.

3° *L'aumône.* Cette œuvre satisfactoire répare l'abus que nous avons fait des richesses. Nous les versons dans le sein des pauvres qui sont les membres de Jésus-Christ, pour réparer nos injustices, nos usurpations, nos tromperies, nos profusions, nos excès, notre avarice : satisfaction médicinale, qui nous guérit de la cupidité et nous détache des choses de la terre ; sans préjudice des restitutions, qui sont des devoirs de justice, comme nous le dirons ci-après. Par l'aumône, on entend aussi toutes les autres œuvres de miséricorde corporelles ou spirituelles que nous exerçons envers le prochain.

Œuvres corporelles. Donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont

soif; revêtir les nus; visiter les malades et les prisonniers; exercer l'hospitalité; racheter les captifs; ensevelir les morts.

Œuvres spirituelles. Enseigner les ignorans; donner de bons conseils; corriger ses frères; consoler les affligés; souffrir patiemment les injures et les défauts d'autrui; pardonner; prier pour les vivans et pour les morts et pour ceux qui nous persécutent.

L'aumône! Hélas! pauvres gens, vous ne pouvez l'exercer, vous ne pouvez que la recevoir. Eh bien! votre pauvreté, bien supportée, est une excellente œuvre satisfactoire; vous pouvez exercer une partie des autres œuvres de miséricorde que nous venons de vous détailler.

Enfin, la quatrième œuvre satisfactoire, *c'est la pénitence imposée par le Confesseur :* elle est absolument nécessaire et obligatoire. Nous ne pouvons vous donner l'absolution sans vous imposer une pénitence; c'est une partie intégrante du Sacrement. Voici, là-dessus, ce que nous ordonne le Concile de Trente :

« Les Prêtres du Seigneur doivent enjoin-
« dre des satisfactions convenables et salu-
« taires, proportionnées à la qualité des cri-
« mes et aux facultés des pénitens; toujours
« avec prudence et discrétion. Qu'ils pren-
« nent garde de devenir participans des pé-
« chés d'autrui et d'y conniver en agissant
« avec trop d'indulgence envers les pécheurs,
« en leur imposant des peines trop légères
« pour des péchés griefs. Qu'ils fassent tou-
« jours attention que la satisfaction qu'ils im-

« posent, soit tout à la fois et la gardienne « d'une vie nouvelle, et un remède aux in« firmités, et une vengeance et un châtiment « des péchés passés ; car les clefs qui sont « remises entre les mains des Prêtres, ne « leur sont pas données seulement pour ou« vrir et délier, mais encore pour fermer et « lier, ainsi que le pensent et l'enseignent « les anciens Pères de l'Eglise. » (*Trid.*, *sess.* XIV, *cap.* 8.)

Comme vous le voyez, mes enfans et mes frères, nous sommes obligés de vous imposer une pénitence proportionnée à vos péchés. Ne vous plaignez donc pas qu'elle soit trop grande. Si vous sentiez bien l'énormité de vos fautes, vous la trouveriez toujours trop légère. Notre indulgence vous seroit funeste, parce qu'elle vous laisseroit une satisfaction bien plus rigoureuse à subir en Purgatoire; elle seroit coupable de notre part, parce que nous n'aurions pas exercé notre ministère avec la sainte sévérité qu'il exige.

Cette pénitence est, dis-je, une partie du Sacrement : c'est cette troisième partie appelée la satisfaction, nécessaire pour son intégrité ; elle coopère à la rémission des péchés. Celles que nous faisons de nous-mêmes n'ont pas la même vertu, parce qu'elles n'ont pas la même liaison avec le Sacrement; elles n'ont pas le mérite de l'obéissance, elles sont quelquefois de surérogation; mais celle qui est imposée par le Prêtre est de stricte obligation, comme vous l'apprend la demande suivante.

D. On est donc obligé d'accomplir la pénitence imposée par le confesseur ?

R. Oui, on y est obligé sous peine de péché, et on doit l'accomplir le plutôt qu'il est possible.

Puisque nous sommes obligés de vous imposer une pénitence, vous êtes obligés de l'accomplir ; votre obligation suit nécessairement de la nôtre, et cela sous peine de péché grief, puisqu'il s'agit d'une chose importante qui fait partie du Sacrement. Si donc, dans le moment où elle est imposée, on n'avoit pas la volonté de l'accomplir, on profaneroit le Sacrement ; parce qu'on en retrancheroit une partie essentielle, et parce qu'on auroit une détermination coupable de désobéissance ; et par conséquent on manqueroit de contrition et de bon propos. Si on l'a reçue dans le dessein de l'accomplir, et qu'on ne l'accomplisse pas, on fait un péché dans la suite ; mais ce péché subséquent ne rend pas invalide l'absolution qu'on a reçue précédemment dans de bonnes dispositions.

Il faut *l'accomplir le plutôt qu'il est possible*, parce qu'en différant vous retardez le mérite de votre satisfaction ; vous le diminuez par les péchés véniels, et vous le perdez même totalement si vous retombez dans le péché mortel avant que de l'avoir accomplie ; car, en cet état, vos œuvres sont mortes et inutiles pour le ciel. Il est donc de vos plus chers intérêts de faire promptement vo-

tre pénitence. Ainsi, par exemple, si on vous impose les Litanies ou une autre prière à dire pendant quinze jours, il faut la commencer le jour même et la faire les jours suivans. Payez vos dettes sans délai.

J'ajoute qu'il faut la faire *au temps marqué*. Par exemple si on vous a ordonné telle prière en vous couchant, tel acte de contrition lorsque vous aurez fait telle faute, sur-le-champ, etc.; il faut l'accomplir à ce moment désigné, parce que l'intention de votre Confesseur a été de réveiller votre attention et de vous fournir un préservatif ou un remède en telle circonstance.

J'ajoute encore qu'il faut la faire *à la manière désignée*. Par exemple, on vous a ordonné de faire un acte de contrition, à genoux, en baisant la terre. Par cette posture, le Confesseur a voulu réveiller en vous des sentimens d'humilité et de componction : il faut donc remplir cette formalité frappante. On vous a ordonné une aumône ; c'est aux pauvres du lieu, à la fabrique de telle église; il faut la faire comme on vous l'a dit; parce que c'étoit peut-être une restitution locale que vous deviez. En un mot, le Confesseur peut avoir d'excellentes raisons de vous prescrire tel ou tel mode de pénitence, en tel temps, par remède, par préservatif, par correction; vous manqueriez le but, si vous ne vous y conformiez pas. Faites donc fidèlement et ponctuellement la pénitence qui vous sera imposée.

D. Pouvons-nous offrir à Dieu, en

esprit de satisfaction, les maladies et les peines que nous souffrons en cette vie ?

R. Oui, nous le pouvons et nous le devons.

Pauvres habitans de nos campagnes, le Seigneur vous a fourni une abondante matière de satisfaction, dans la misère, les privations, la pauvreté, les maladies, les afflictions, les travaux qui vous environnent. Ce sont là des pénitences que votre Dieu vous impose lui-même; prenez-les donc en esprit de soumission et de résignation; offrez-les au Seigneur pour payer vos dettes et satisfaire à sa justice. Quelle perte, si vous ne les acceptez pas dans ces vues! *Un moment de tribulation peut opérer un poids immense de gloire*, dit saint Paul. (2 *Cor.* IV, 17.) Quel dommage si nous les laissons perdre! si nous les tournons en poison, en de nouveaux péchés, par nos murmures, nos impatiences, nos révoltes contre le Père miséricordieux qui nous châtie! Quand donc il vous arrive quelque chose de fâcheux, quand vous portez le poids du jour dans vos pénibles travaux, dites avec une résignation soumise: Mon Dieu, je vous offre tous mes maux en satisfaction de mes péchés.

D. Est-ce assez de satisfaire à Dieu ?

R. Il faut encore satisfaire au prochain, si on l'a offensé.

Dieu n'exige pas seulement de nous la satisfaction qui le regarde; il veut encore la justice parmi ses créatures intelligentes et

raisonnables; il veut que nous rendions au prochain ce qui lui est dû, quand nous l'avons offensé. C'est un devoir fondé sur la raison et l'équité. La justice humaine elle-même y condamne ceux qui ont blessé les droits de la société. *Redde quod debes.* (Matth. XVIII, 28.) Rendez ce qui est dû ; voilà le principe.

D. Comment doit-on satisfaire au prochain ?

R. En réparant le tort qu'on lui a fait en sa personne, en ses biens, ou en son honneur.

La manière de satisfaire au prochain, c'est de réparer les torts qu'on lui a faits, en trois points sur-tout.

1° *En sa personne.* Si vous l'avez offensé personnellement en l'injuriant, en le maltraitant, en le blessant, il faut lui faire des excuses, payer les remèdes, les médecins, le temps perdu; le dédommager de ce qu'il endure par une suite de vos mauvais traitemens. C'est ce que la justice humaine ordonne en pareil cas; à plus forte raison la justice divine. Si on a eu des querelles, des disputes, il faut se réconcilier; c'est le précepte de Jésus-Christ même : Allez vous réconcilier avec votre frère, avant d'offrir votre présent à l'autel, si vous pensez seulement qu'il a quelque chose contre vous; à plus forte raison si vous l'avez grièvement offensé. *Vade prius reconciliari fratri tuo.* (Matth. V, 24.)

2° *En ses biens*. Quand on a pris, dérobé, trompé, porté dommage dans les héritages du prochain, il faut restituer l'équivalent; *redde quod debes*; sans quoi point de pardon, comme nous l'avons dit en parlant de la restitution; ou, si on ne le peut pas dans le moment, il faut du moins en avoir la volonté avant de recevoir l'absolution.

3° *En son honneur*. Si on avoit déshonoré le prochain par des médisances, des calomnies, il faut réparer cet honneur perdu, comme nous l'avons dit en parlant des péchés de la langue qui flétrissent la réputation du prochain. Devoir de justice, encore une fois; rendez-moi mon honneur, rendez-moi un trésor plus précieux que toutes les richesses, ma bonne renommée, dont je jouissois avant vos détractions qui me l'ont arrachée.

Voilà, mes enfans, ce que c'est que la satisfaction, ses obligations, et la manière de la faire. Revenons maintenant sur tout ce que nous venons de vous expliquer.

Sous-Demandes.

D. Que veulent dire ces mots : *Satisfaction, satisfaire*?

R. C'est-à-dire contenter en payant ce qui est dû, ou réparant un outrage.

D. Si on n'avoit pas la bonne volonté de satisfaire à Dieu, on ne feroit donc pas une bonne confession?

R. Non, car il faut avoir la volonté d'obéir à la loi; or, c'est une loi de satisfaire à Dieu et au prochain.

D. Pourquoi est-ce une obligation de satisfaire à Dieu ?

R. Parce que toute injure doit être réparée. Il faut donc réparer l'injure faite à Dieu par ses juremens, ses profanations, ses désobéissances à la loi.

D. Est-il dit dans l'Evangile qu'il faut satisfaire à Dieu ?

R. Oui, car Jésus-Christ a dit : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous*. (Luc. XIII, 5.) *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis*.

D. Pourquoi faut-il faire pénitence malgré la satisfaction de J.-C. ?

R. Parce qu'il faut nous appliquer ses mérites pour qu'ils aient leur effet.

D. Qu'est-ce qui est donc remis par le sacrement de Pénitence ?

R. La faute du péché, et la peine éternelle qui lui étoit due.

D. Qu'est-ce qui reste donc encore à subir ?

R. Les peines temporelles qui remplacent les peines éternelles remises dans le Sacrement.

D. Qu'entendez-vous par ces peines temporelles ?

R. J'entends des peines qui ne dureront pas toujours.

D. Où doit-on subir ces peines passagères ?

R. En purgatoire, ou en cette vie.

D. Il faut donc que nous fassions de bonnes œuvres, et que nous souffrions avec J.-C. pour satisfaire à Dieu ?

R. Oui, car il ne seroit pas juste que J.-C. eût tout fait sans que nous fissions rien de notre côté.

D. Pourquoi faut-il agir et souffrir en union avec J.-C. ?

R. Parce que c'est J.-C. qui donne du mérite à nos actions et à nos souffrances.

D. Comment satisfait-on par la prière?

R. En priant, en méditant, en assistant aux offices, à la Messe; en faisant de bonnes lectures. Tout cela répare nos irrévérences, nos profanations, nos juremens, nos blasphêmes qui ont outragé le Seigneur.

D. Comment satisfait-on à Dieu par le jeûne?

R. En mortifiant ses goûts, ses sens, ses passions qui ont été la cause du péché, et qui la seroient encore si on ne les mortifioit pas.

D. Comment satisfait-on par l'aumône?

R. En soulageant le prochain dans sa misère, en l'instruisant, lui pardonnant; tout cela répare nos défauts de charité.

D. Est-il nécessaire que le prêtre impose une pénitence?

R. Oui, parce qu'elle fait partie du Sacrement.

D. Doit-il imposer de grosses pénitences?

R. A proportion de la grandeur et du nombre des péchés.

D. S'il en imposoit de trop légères?

R. Il en resteroit davantage à faire en purgatoire: on ne gagne donc rien à n'avoir que de petites pénitences.

D. Si en se confessant on n'avoit pas le dessein de faire sa pénitence, feroit-on un sacrilège?

R. Oui, parce qu'on auroit la volonté de mal faire.

D. Mais si on l'avoit reçue dans le dessein de la faire et qu'on ne la fît pas dans la suite?

R. La confession auroit été bonne, mais on auroit péché après.

D. Si on avoit oublié la pénitence, ou si le confesseur avoit oublié d'en donner une, que faudroit-il faire?

R. Il faudroit retourner la lui demander.

D. Ne pourroit-on pas s'en imposer une de soi-même?

R. Non, c'est au confesseur, qui est juge, à infliger la peine.

D. Un autre confesseur pourroit-il l'imposer?

R. Non, car il ne peut prononcer sur une cause qu'il n'a pas entendue.

D. Si on avoit oublié de faire sa pénitence, que faudroit-il faire?

R. L'accomplir autant de fois qu'on y auroit manqué.

D. Est-ce un péché de l'oublier?

R. Non, un oubli involontaire n'est pas un péché.

D. On ne peut donc rien changer à la pénitence imposée?

R. Non, il faut la faire au temps et à la manière prescrits par le confesseur.

D. Pourquoi?

R. Parce que le temps et la manière sont souvent des remèdes et des moyens d'amendement pour mieux vivre.

D. Si l'on offroit à Dieu ses peines, son travail, seroit-ce satisfaire pour ses péchés?

R. Oui, cette soumission à la volonté de Dieu seroit une excellente satisfaction qui épargneroit bien des peines en purgatoire.

D. Quand est-ce qu'il faut satisfaire au prochain?

R. Lorsqu'on lui a fait du mal ou du tort?

D. Si on avoit battu, blessé quelqu'un?

R. Il faudroit payer les remèdes et les médecins, et réparer les dommages qui s'ensuivent.

D. Si on lui a dit des injures?

R. Il faut faire des excuses et se réconcilier. La justice humaine y condamne comme la justice de Dieu.

D. Mais si tous deux se sont injuriés?

R. Il faut se réconcilier et se pardonner réciproquement.

D. Comment répare-t-on le tort fait à ses biens?

R. En rendant ce qu'on a pris et en payant les dommages que l'on a faits.

D. Comment répare-t-on le tort fait à l'honneur?

R. En disant tout le bien que l'on peut, et en empêchant la médisance et la calomnie de se répandre.

D. Si on refusoit de faire toutes ces réparations?

R. On seroit indigne de l'absolution; ou si on la recevoit, on feroit un sacrilège.

D. Et si l'on communioit en pareilles dispositions?

R. On feroit encore un autre sacrilège à la communion.

D. Il est donc bien important et bien nécessaire de satisfaire au prochain?

R. Oui, c'est un devoir de justice; si on y manque, on profane les Sacremens.

Récapitulation pratique.

1° Recevez avec soumission la pénitence qui vous est imposée, et avec un dessein véritable de l'accomplir.

2° Accomplissez-la fidèlement au temps et à la manière qui vous seront prescrits.

3° Offrez à Dieu vos peines et vos travaux en satisfaction de vos péchés.

4° Faites tout ce qu'il faut pour satisfaire au prochain et réparer les torts que vous lui aurez causés.

5° Priez le Seigneur de vous donner la

force et le courage de remplir ces obligations.

Prière.

Mon Dieu, je viens d'apprendre à quel prix vous daignez me pardonner. Que vous êtes bon de vous contenter d'une satisfaction si légère, à la place des peines éternelles que j'avois méritées! Oui, Seigneur, je paierai avec reconnoissance le tribut que vous m'imposerez par l'organe du ministre de la réconciliation. Je vous la dois cette satisfaction, ô mon Créateur, moi votre créature révoltée! Je la dois à mes frères que j'ai outragés dans leurs biens ou leur personne. C'est un devoir de justice; c'est vous-même, ô le Dieu de toute justice, qui me dites: Rendez ce que vous devez. Oui, je me soumets de tout mon cœur à une loi si équitable. Trop heureux d'obtenir à ce prix mon pardon! de racheter à si peu de frais les droits que j'ai perdus, l'éternité bienheureuse où j'espère parvenir par la voie des tribulations expiatoires que vous m'envoyez ici-bas! Ainsi soit-il.

DES INDULGENCES.

D. L'ÉGLISE peut-elle suppléer à nos satisfactions?

R. Oui, elle le peut, par le moyen des indulgences.

L'Eglise est une mère pleine de bonté et de miséricorde; elle veut bien épargner à ses enfans une partie des satisfactions dues à la justice divine pour leurs péchés; elle sup-

plée à leur foiblesse et à ce qui manque à leur pénitence, en leur remettant les peines temporelles qu'ils auroient à subir, et cela moyennant des indulgences qu'elle leur accorde, comme nous allons vous en instruire.

D. Qu'est-ce que l'indulgence ?

R. L'indulgence est une grâce que l'Église accorde aux Fidèles pour relâcher ou modérer les peines temporelles dues à leurs péchés.

Ce mot indulgence vient du mot latin *indulgere*, pardonner, ne pas user de rigueur. L'indulgence est en effet un pardon, une grâce, une miséricorde que l'Église exerce envers les pécheurs ; elle relâche totalement ou modère et diminue les peines temporelles qui seroient dues à leurs péchés même pardonnés. Vous savez, mes enfans, ce que c'est que ces peines temporelles ; nous vous l'avons dit dans l'instruction précédente. Ce sont des peines passagères à subir en cette vie ou en purgatoire, au lieu des peines éternelles que nous avions méritées par le péché mortel.

Ces peines temporelles étoient autrefois très rigoureuses. L'Eglise infligeoit des pénitences de plusieurs années de jeûne, de prières, de prosternemens ; les pécheurs passoient ces temps d'expiation à la porte des temples ; ces pénitences duroient à proportion de l'énormité et du nombre des crimes commis. Or, ce sont ces peines canoniques que l'Eglise remet ou modère. Cette remise, dit

saint Thomas, est en même temps un paiement et une absolution. *Solutio et absolutio.* Un paiement de la dette contractée avec Dieu, et l'absolution de la peine encourue ; et cette peine est remise en face de l'Eglise, au tribunal de l'Eglise, qui prononce cette sentence favorable. *In facie Ecclesiæ.* Elle est remise au tribunal de Dieu même qui veut bien se relâcher de ses droits en vertu de la satisfaction qui lui est présentée par son Eglise, et en vertu du pouvoir qu'il lui a donné d'appliquer des mérites satisfactoires aux Fidèles ; en sorte que le pardon et la remise ont leur effet devant Dieu même, *in foro Dei.* Dieu remet la peine en tout ou en partie, selon l'application faite par l'Eglise.

Cette remise n'est pas seulement des peines de cette vie, mais de celles qui resteroient à subir en purgatoire ; voici comment : ces sept, huit, dix années de pénitence canonique étoient une expiation qui nous auroit épargné quelques jours, ou quelques mois, ou peut-être quelques années de purgatoire. Ces peines correspondantes doivent donc être retranchées du purgatoire ; l'indulgence doit s'étendre jusque-là ; sans quoi elle seroit illusoire ; et l'Eglise, au lieu de nous faire un bien, nous feroit un mal, puisqu'elle nous laisseroit à subir en l'autre vie des peines que devoit nous épargner la pénitence dont elle nous affranchit en celle-ci.

Voilà, mes enfans, en quoi consiste l'indulgence ; et en effet, c'est une vraie indulgence de la part de notre Dieu, de vouloir bien nous remettre encore la peine tempo-

relle qui devoit remplacer la peine éternelle que nous avions méritée. Qu'il est bon, qu'il est miséricordieux, mes chers enfans, ce Dieu que nous avons tant offensé! *Miserator et misericors Dominus.* (Psal. CII, 8.) Bénissons le Seigneur, car il est infiniment bon; sa miséricorde s'étend jusque dans l'éternité. *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.* (Psal. CVI, 1.) Et ce qu'il y a de plus consolant, c'est que cette doctrine est une vérité de foi, appuyée sur les fondemens les plus solides, ainsi que nous allons voir.

D. Sur quoi sont fondées les indulgences?

R. Sur la satisfaction de Jésus-Christ, et sur les mérites que la Sainte Vierge et les Saints ont acquis par Jésus-Christ.

La satisfaction de Jésus-Christ a été d'un mérite infini; en sorte que *la grâce a surabondé où avoit abondé l'iniquité.* (Rom. v, 20.) Les mérites de la Sainte Vierge et des Saints en tirent leur valeur et s'y réunissent. Marie a été conçue sans la tache du péché originel, elle n'a jamais péché, elle n'a jamais eu de peine satisfactoire à subir; elle a toujours marché de *vertus en vertus* pendant toute sa vie immaculée; ses mérites ont été surabondans pour elle, et restent par conséquent au trésor de l'Eglise. La plupart des Saints n'ont guère péché, et cependant ils ont fait de très austères pénitences; des millions de martyrs ont subi les plus affreux sup-

plices. Voilà encore des mérites surabondans à leurs satisfactions personnelles. Tout cela forme un trésor immense, inépuisable dans l'Eglise de Dieu. Telle est la source des indulgences; c'est là que l'Eglise, notre bonne mère, les puise pour nous les appliquer; elle les offre au Père des miséricordes, en expiation des péchés commis par des enfans malheureux qui ont provoqué sa colère.

C'est comme si elle disoit : O Père commun de cette nombreuse famille! voici des enfans rebelles autrefois, mais rentrés en grâce avec vous. Ils sont encore redevables à votre justice d'une satisfaction rigoureuse; mais, Seigneur, ayez égard à la satisfaction infinie de votre divin Fils et aux mérites de sa sainte Mère et de vos autres enfans; c'est le bien de la famille; nous vous offrons ces mérites satisfactoires; à cette vue, Dieu de bonté, relâchez-vous des rigueurs de votre justice, achevez de pardonner en tout ou en partie à vos enfans malheureux, égarés. En conséquence, cette bonne mère des Fidèles, éclairée et animée de cet esprit de miséricorde, revêtue de son autorité, en fait l'application aux pécheurs convertis. Je dis *en vertu de l'autorité divine;* car écoutez la demande suivante.

D. Par quel pouvoir l'Église accorde-t-elle les indulgences ?

R. Par le pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ.

Jésus-Christ dit à ses Apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le*

ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. (Matth. XVI, 19.) Ce bon Maître a dit TOUT, *quodcumque;* qui dit *tout* n'excepte rien; ainsi, le pouvoir de remettre la peine aussi bien que la *coulpe*, ou la faute, est transmis par Jésus-Christ à son Eglise; s'il lui a donné le pouvoir de pardonner à des pécheurs ses ennemis, à plus forte raison le pouvoir de remettre la peine à ceux qui sont rentrés en grâce avec lui. C'est ce que saint Paul nous fait bien connoître en agissant lui-même en vertu de ce pouvoir; car en remettant la peine due au péché de l'incestueux de Corinthe, il déclare qu'il agit au nom, en la personne de Jésus-Christ. *In personâ Christi.* (2 Cor. II, 10.)

Ici, mes frères, remarquez une des preuves les plus solides du pouvoir donné à l'Eglise d'accorder des indulgences, et voyez l'usage qu'elle en a toujours fait. Saint Paul venoit d'absoudre l'incestueux de son péché et de son excommunication. Il annonce aux Fidèles qu'il lui remet encore les peines temporelles qui lui restoient à subir, et cela à leur demande, et voyant que la société lui pardonnoit le scandale qu'il lui avoit donné. Puisque vous lui pardonnez, je lui pardonne; *cui autem aliquid donastis, et ego.* (Ibid.) C'est à cause de vous, à la prière que vous m'avez fait adresser par Tite, en vue de vos bonnes œuvres, que je lui remets sa pénitence, en agissant en la personne de J.-C. qui m'a revêtu de son autorité. *Nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos in personâ Christi.* C'est ainsi que les théo-

logiens, pour la plupart, et plusieurs Pères, en particulier saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Anselme et saint Thomas expliquent ce fait et les paroles du grand Apôtre.

C'est donc dès les premiers temps, que l'Eglise a usé du pouvoir d'accorder les indulgences. Tertullien et saint Cyprien dans la suite nous annoncent la même vérité. Et voici comment cela se pratiquoit. Dans les temps de persécution les confesseurs et les martyrs détenus dans les prisons écrivoient aux Evêques pour leur demander la remise des pénitences publiques en faveur des pécheurs qui y étoient condamnés. Les Evêques répondoient favorablement à de semblables demandes, et remettoient à ces confesseurs, souffrant et prêts à donner leur vie pour la foi en Jésus-Christ, tout ou partie des peines canoniques qu'ils avoient encourues. C'est ce que nous voyons encore dans l'histoire, les Conciles et la tradition; c'est ce que nous enseigne spécialement le saint Concile de Trente, comme dépositaire infaillible de cette tradition. Voici comme il parle :

« Jésus-Christ a donné à son Eglise le pou« voir d'accorder des indulgences; elle a « usé, dès les temps les plus reculés, de cette « puissance qui lui a été divinement trans« mise. En conséquence, le saint Concile « enseigne et ordonne qu'il faut conserver « dans l'Eglise l'usage des indulgences, com« me très salutaire au peuple chrétien, et « appuyé par l'autorité des Conciles; il pro« nonce l'anathème contre ceux qui assurent

« qu'elles sont inutiles et qui disent que
« l'Eglise n'a pas le pouvoir de les accorder.
« Il a pu s'introduire là-dessus des abus ;
« mais le même Concile les condamne et les
« prévient pour la suite, en ordonnant aux
« Evêques de n'accorder des indulgences
« qu'avec discrétion et désintéressement,
« en bannissant toutes les superstitions et les
« relâchemens qui pourroient s'introduire à
« ce sujet. »

Tel est donc, chers enfans, le pouvoir favorable que l'Eglise a reçu de son divin époux : elle ouvre le royaume des cieux à ses enfans ; elle écarte aussi tous les obstacles qui pourroient leur en retarder l'entrée, en les affranchissant des peines expiatoires dues au péché, quand elles peuvent être suppléées, comme nous l'avons dit.

Tout cela, comme vous le voyez, mes enfans et mes frères, est conforme à l'idée que nous donne Jésus-Christ de son Eglise ; c'est une société sainte qui est en communion de biens spirituels ; c'est une famille bien unie par les liens de la charité fraternelle, dont le Père commun se laisse attendrir, apaiser en faveur de quelques enfans coupables, en considération des bonnes qualités, des bons services, des prières de ses enfans bien-aimés qui réclament sa clémence pour leur frère égaré qui rentre dans le devoir. Mais dans cette Eglise,

D. A qui appartient le pouvoir de donner des indulgences ?

R. Ce pouvoir appartient au Pape dans

toute l'Église, et aux Évêques dans leur diocèse.

Le Pape est le chef de l'Eglise universelle, comme nous vous l'avons dit en vous instruisant sur le 9e article du Symbole. C'est à saint Pierre que Jésus-Christ a dit le premier : *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux*. (Matth. XVI, 19.) Il lui parloit comme au chef de ses Apôtres. Voilà pourquoi ce pouvoir appartient au Pape dans toute l'Eglise, comme au successeur de Pierre, ou si l'on veut, comme chef et représentant de l'Eglise universelle ; il est son organe ; il accorde en son nom par-tout et à tous les Fidèles ces indulgences, tandis que les autres Evêques ne peuvent les accorder que dans leur diocèse où se borne l'étendue de leur juridiction.

D. Les indulgences nous dispensent-elles de l'obligation de faire pénitence?

R. Non, rien ne peut nous dispenser de satisfaire à Dieu à proportion du nombre et de l'énormité de nos péchés.

Malgré les indulgences, il nous reste toujours l'obligation d'accomplir la pénitence qui nous est imposée par le confesseur. C'est ce que l'Eglise déclare en accordant les indulgences des Jubilés. *Elle dit qu'elle n'entend pas préjudicier au droit et à l'obligation où sont les confesseurs d'exiger des pénitens les satisfactions convenables et salutaires*. C'est la clause ordinaire des bulles qui les

annoncent. Elle est mise comme une condition à l'entière rémission des péchés qui y est promise. On doit donc toujours accomplir la pénitence qui est une partie intégrante du sacrement, et faire tout ce qu'on peut d'ailleurs pour satisfaire à la justice divine; en sorte que les indulgences ne sont qu'un supplément à notre foiblesse, comme le dit la demande suivante.

D. A quoi servent donc les indulgences ?

R. Les indulgences aident les personnes bien disposées, et suppléent à leur foiblesse.

L'Eglise n'accorde les indulgences que comme un supplément à la grande difficulté qu'il y auroit d'accomplir les pénitences rigoureuses qu'elle imposoit autrefois et de satisfaire pleinement ici-bas à la justice divine. C'est pour nous épargner en conséquence les peines qui nous resteroient à subir en purgatoire, qu'elle veut bien user de cette grande miséricorde.

Je vais vous faire entendre cela, mes enfans; écoutez bien. Il est des péchés griefs pour lesquels les pécheurs méritoient dix, vingt, trente ans de pénitence selon les anciens canons. Si ce pécheur en avoit beaucoup commis, sa pénitence augmentoit à proportion; en sorte qu'il en est pour qui la vie entière n'auroit pas suffi pour satisfaire à la justice divine. Par exemple, un adultère devoit subir dix ans de pénitence; dix adultères en auroient mérité cent ans. Mais il y

a des pécheurs qui commettent tant de crimes de toutes les espèces, des vols, des blasphêmes, des homicides, etc.; combien d'années de pénitence il auroit fallu pour tant de péchés de toutes les espèces! Il leur eût été impossible de les accomplir, quand ils auroient eu dix vies comme la leur. Or, ce qui n'est pas expié en cette vie doit l'être en purgatoire; car il faut que la justice divine soit satisfaite. Le relâchement des canons n'a rien changé à cette obligation fondée sur un principe de foi. Eh bien! mes enfans, c'est pour épargner toutes ces suites rigoureuses, que l'Eglise veut bien y suppléer miséricordieusement en nous appliquant les mérites satisfactoires et surabondans de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des Saints; voilà les indulgences, et à quoi elles servent; elles aident les personnes *bien disposées* et suppléent à leur foiblesse.

Remarquez bien, mon enfant; vous avez dit : *les personnes bien disposées*. Il faut donc des dispositions. Je vais vous les exposer, et vous allez voir encore mieux comment l'indulgence concilie admirablement la justice et la miséricorde.

1re Disposition. Il faut être en état de grâce; car Dieu ne remet les peines dues au péché, qu'après avoir remis le péché même; ce qui ne se fait que par une sincère réconciliation. Dieu, tout Dieu qu'il est, ne peut remettre le péché tant qu'il n'est pas détesté. Il veut qu'il soit confessé. Voilà pourquoi dans toutes les Bulles d'indulgences, on met,

vere contritis et confessis. Aux pécheurs vraiment contrits et bien confessés. Il faut donc d'abord se réconcilier avec Dieu par une bonne confession, afin que la *coulpe* ou la faute soit remise avant de remettre la peine.

2e On exige ordinairement une communion; elle doit être bien faite, parce qu'une indulgence ne peut se mériter par une profanation. Si cette communion est tiède, elle diminue d'autant la plénitude de ce grand bienfait de Dieu.

3e On exige des bonnes œuvres, des aumônes, des jeûnes, des prières, la visite des Eglises, ou autres conditions. Il faut remplir tout ce qui est porté dans les Bulles qui accordent les indulgences. C'est pourquoi il est important de s'instruire de ce qui y est porté, afin de s'y conformer.

Il est des indulgences qui s'accordent à des sociétés, à des confréries, à certains ordres religieux, à l'occasion de certaines fêtes, à certaines Eglises, à certains autels, à des chapelets, à des médailles, etc.; il semble que c'est peu de chose; mais faites toujours attention à la condition importante, essentielle, nécessaire d'être réconciliés avec Dieu et détachés du péché. Ce n'est pas peu de chose d'en venir là; et les indulgences ne sont pas si aisées à gagner qu'on le pense communément, sur-tout dans toute leur plénitude. L'Eglise les accorde à certaines pratiques qui paroissent minutieuses aux prétendus esprits forts; mais rien n'est petit à

ses yeux quand il s'agit d'exciter la dévotion des Fidèles et de leur procurer des moyens d'expiation et de salut.

On a donc grand tort d'en critiquer la prodigalité, puisque malgré cela on en gagne si peu. Bénissons au contraire le Seigneur qui répand sur nous ses miséricordes avec tant d'abondance ; faisons tous nos efforts pour mettre à profit ces précieux trésors. Loin de nous un abus contraire, la présomption et la fausse confiance ; loin de nous ce langage impie et téméraire : J'aurai un grand pardon, un jubilé, une indulgence, et j'en serai quitte. Non, vous ne l'aurez pas ce pardon ; vous l'éloignez par vos délais ; vous manquerez des dispositions nécessaires pour l'obtenir ; Dieu le refuse aux présomptueux et aux dédaigneux.

Vous n'aurez ni le pardon de vos péchés, ni la remise de la peine ; point d'indulgences : elles ne sont accordées qu'aux vrais pénitens, *vere pœnitentibus ;* et vous ne l'êtes pas, et vous ne le serez pas tant que vous agirez de la sorte.

On blâme l'usage trop fréquent des indulgences. Dans les premiers siècles, l'usage en étoit beaucoup plus rare qu'aujourd'hui. C'est qu'alors les Chrétiens étoient dans leur ferveur primitive. Ils s'adonnoient avec plus d'ardeur à la pénitence. Les peines canoniques étoient en vigueur ; on les subissoit courageusement. Les crimes qui les méritoient étoient plus rares. Ces beaux jours ne sont plus. L'Eglise a bien voulu compatir à nos misères ; elle s'est relâchée de son an-

cienne sévérité, à cause de la dureté et de la foiblesse de nos cœurs. Mais la justice de Dieu est toujours la même; elle doit toujours être satisfaite. Ou la pénitence, ou l'indulgence, ou une peine dans le purgatoire proportionnée à la dette. Expiation rigoureuse en l'autre vie, si nous mourons sans avoir satisfait en celle-ci, ou si nous n'obtenons pas la remise des peines dues au péché, par l'application miséricordieuse des indulgences.

Eh quoi! mes enfans, l'Eglise, notre mère compatissante, nous ouvre ses trésors; elle nous prodigue ses bienfaits, et nous n'en profitons pas; nous les dédaignons, parce qu'ils sont trop communs! nous blasphêmons leur abondance! Dieu infiniment bon, faut-il donc que l'excès de vos bontés ne serve qu'à augmenter notre indifférence et notre ingratitude!

D. Qu'est-ce que l'indulgence qu'on appelle plénière?

R. C'est celle qui s'étend à toute la peine temporelle due au péché pardonné.

Vous vous rappelez bien, mes enfans, ce que nous venons de dire tout-à-l'heure: les anciens canons ordonnoient un certain nombre de jours, de mois, d'années de pénitence; dix ans, vingt ans, toute la vie de certains grands pécheurs n'auroit pu y suffire. Eh bien! l'indulgence plénière est la rémission de toutes ces peines, et par conséquent des peines du purgatoire qui auroient pu y correspondre, comme nous l'avons dit au commencement de cette instruction, et en

même temps de tout ce qui peut rester encore de la peine temporelle due au péché pardonné. Au reste il n'est pas si aisé que l'on pense de gagner cette indulgence pleinement plénière. Un seul péché véniel, l'attachement à ce petit péché y mettroit obstacle ; pourquoi? Parce que ce péché lui seul mérite une peine satisfactoire ; il doit être puni du purgatoire en l'autre vie, s'il n'est pas expié et pardonné en celle-ci. Si donc, en gagnant l'indulgence de toutes les autres peines, on reste attaché au péché véniel, si on en commet un seul le jour, ou au moment que l'on vient de gagner l'indulgence, elle cesse d'être plénière, et si on venoit à mourir, il resteroit encore la peine de ce péché à subir en purgatoire.

D. Qu'est-ce que l'indulgence non plénière ?

R. C'est celle qui ne s'applique qu'à une partie de la peine temporelle due au péché, comme sont les indulgences d'un an ou d'un certain nombre de jours.

L'indulgence non plénière est celle qui ne remet pas toute la peine, mais seulement une partie. Par exemple, une indulgence de 40 jours est celle qui ne remet que 40 jours sur un an, dix ans de pénitence ; une indulgence de 20 ou 30 ans est celle qui ne remet que 20 ou 30 ans de pénitence sur celle de 50 ou 60 ans que l'on devroit subir. Ainsi, mes enfans, lorsque vous entendez parler de 100 ans, de mille ans d'indulgence,

il faut vous rappeler ce que nous avons dit. Il y a des pécheurs qui par leurs crimes énormes et nombreux auroient mérité plusieurs siècles de pénitence. Quand ils gagnent cent ans d'indulgence, l'Eglise leur remet la peine de 100 sur mille qu'ils auroient mérités; elle leur remet en conséquence la peine correspondante qu'ils auroient achevé de subir par une rigueur et une durée proportionnelle en purgatoire. Selon l'usage actuel, il n'y a que le Pape qui accorde des indulgences plénières; les autres Evêques ne les accordent que d'une partie de la peine temporelle due au péché.

Telle est, mes chers enfans, la doctrine des indulgences; elle est fondée sur la miséricorde, la vérité, la justice d'un Dieu infiniment parfait; l'administration en est confiée à son Eglise qui en use aussi dans sa sagesse et sa bonté maternelle à l'égard de ses enfans. Qu'il est bon, qu'il est miséricordieux, qu'il est patient celui qui veut bien déployer sur nous tous les trésors de sa clémence! *Et tu Domine, Deus miserator et misericors, patiens et multæ misericordiæ, et verax.* (Psal. LXXXV, 15.) Il est la vérité même, il ne nous trompe pas par ces douces promesses.

Revenons maintenant sur cette instruction. Répondez-moi N.

Sous-Demandes.

D. Qu'entendez-vous par ces mots : *Suppléer à notre satisfaction?*

R. C'est-à-dire que les indulgences acquittent

et remplacent les pénitences que l'Eglise imposoit autrefois, et qu'elles nous exemptent des peines temporelles que la Justice divine auroit droit d'exiger de nous.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que l'Eglise relâche et modère les peines temporelles?

R. J'entends qu'elle les diminue ou qu'elle en exempte entièrement.

D. Quelles sont ces peines temporelles?

R. Ce sont les pénitences imposées par les anciens canons.

D. N'en sommes-nous pas quittes, puisqu'elles ne sont plus en usage?

R. Non, il faut toujours que la justice de Dieu soit satisfaite, ou en cette vie, ou en purgatoire.

D. Quel est donc l'effet des indulgences?

R. C'est de remplacer ces peines temporelles, et par conséquent de nous affranchir des peines du purgatoire.

D. Pourquoi en tirez-vous cette conséquence?

R. Parce que cette indulgence nous seroit plus nuisible qu'avantageuse si elle nous laissoit à subir les peines du purgatoire que la pénitence nous eût épargnées.

D. Vous dites que les indulgences sont fondées sur la satisfaction de J.-C. et sur les mérites de la Sainte Vierge et des Saints. Qu'entendez-vous par là?

R. C'est-à-dire que l'Eglise nous applique ces mérites pour satisfaire à Dieu.

D. Comment l'Eglise a-t-elle reçu le pouvoir d'accorder les indulgences?

R. Lorsque J.-C. dit à ses Apôtres : Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Qui dit tout, n'excepte rien.

D. Pourquoi dites-vous que le pouvoir d'ac-

corder les indulgences appartient au Pape dans toute l'Eglise ?

R. Parce qu'il en est le chef et qu'il agit en son nom.

D. Quand on a gagné l'indulgence, n'est-on pas exempt de faire sa pénitence?

R. Point du tout, car la pénitence imposée par le confesseur fait partie du Sacrement.

D. Comment l'indulgence supplée-t-elle à notre foiblesse?

R. C'est qu'il nous seroit très difficile de faire la pénitence canonique.

D. Vous parlez de *personnes bien disposées*; qu'est-ce que cela signifie?

R. C'est qu'il faut de bonnes dispositions pour gagner l'indulgence.

D. Quelles sont-elles?

R. Il faut, 1° être en état de grâce.

D. Pourquoi?

R. Parce que Dieu ne remet pas la peine des péchés non détestés et non pardonnés.

D. Que faut-il donc faire pour cela?

R. Il faut faire une bonne confession.

D. Quoi encore?

R. Une bonne communion. C'est ce que l'Eglise exige ordinairement.

D. Quoi encore?

R. Des prières, des jeûnes, des aumônes ou autres bonnes œuvres, selon qu'il est porté dans les bulles d'indulgence.

D. Si on gagnoit l'indulgence plénière et qu'on vînt à mourir tout de suite, iroit-on en paradis sans passer par le purgatoire?

R. Oui, parce qu'on auroit pleinement satisfait à la Justice divine.

D. Bon! cela est bien aisé : voilà une pénitence bientôt faite.

R. Pas si aisé qu'on le pense, car si l'on a un

seul péché véniel sur la conscience on mérite par là le purgatoire; ainsi cela retrancheroit de la plénitude de l'indulgence.

D. Et si après avoir gagné l'indulgence plénière on venoit à dire un petit mensonge dans la journée ?

R. On redeviendroit sujet aux peines du purgatoire pour ce péché véniel.

D. Donnez un exemple d'une indulgence non plénière.

R. Je suppose qu'un pécheur a mérité une peine canonique de sept ans; l'Evêque accorde quarante jours d'indulgence; il n'y a que quarante jours de remis sur sept ans. Cette indulgence n'est pas plénière, car elle ne remet pas toute la peine temporelle.

D. Que ferez-vous donc, mon enfant, par rapport aux indulgences?

R. Je ferai tous mes efforts pour les gagner et pour mettre à profit ce précieux trésor de miséricorde.

Récapitulation pratique.

1° Faites-vous une idée juste et solide des indulgences.

2° Tâchez d'en gagner toutes les fois que l'Eglise en accorde : par exemple, en accompagnant le Saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades; en faisant vos dévotions aux solennités, en certaines Eglises où il y a des indulgences.

3° Pour cela remplissez fidèlement les conditions auxquelles on les accorde; souvenez-vous sur-tout qu'il faut être en état de grâce, et qu'on n'en gagne point dans l'état du péché. Priez aux fins de l'Eglise : on de-

mande ordinairement cinq *Pater* et cinq *Ave* pour cela.

4° N'en abusez pas ; qu'elles ne vous enhardissent pas au péché et à l'impénitence : Dieu ne les accorde pas à la présomption et à la témérité de ceux qui se rassurent sur ses miséricordes pour persévérer dans leurs péchés.

5° Demandez pardon au Seigneur du mépris, de l'indifférence, des abus où vous seriez tombés à cet égard jusqu'ici.

Prière.

Misericordias Domini in aeternum cantabo. (Psal. LXXXVIII, 2.) Mon Dieu, je chanterai éternellement vos miséricordes. Ah! qu'elles sont étendues et généreuses! Vous nous pardonnez nos iniquités, vous les jetez loin de vous, vous tirez notre ame de l'enfer, vous lui rendez sa beauté primitive comme la jeunesse de l'aigle; mais ce n'est pas assez pour votre cœur miséricordieux; vous daignez nous remettre encore les peines passagères qui devoient remplacer les éternelles que nous avions méritées. Je viens d'apprendre que vous étendiez jusques-là vos bontés paternelles envers les pécheurs qui reviennent sincèrement à vous et qui implorent vos indulgences. Grâces éternelles vous en soient rendues, ô mon Dieu! Pardon si jusqu'ici je n'en ai pas usé comme je l'aurois dû. J'en connois maintenant tout le prix et les avantages. J'en userai comme d'un de vos plus signalés bienfaits; je m'attacherai à ne rien perdre de ces précieux trésors de votre Église. Faites-moi la grâce d'en user selon vos vues en vrai pénitent, avec un

cœur contrit et humilié, comme un infortuné dont vous soulagez la foiblesse; et que j'accélère ainsi le bonheur de vous posséder éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

D. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction?

R. L'Extrême-Onction est un Sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

C'est un *Sacrement*. L'Extrême-Onction a tous les caractères des autres Sacremens : le signe sensible, l'institution divine, la grâce de la sanctification.

Le signe sensible, c'est l'huile sainte qu'on applique au malade, et les paroles qui accompagnent cette onction.

L'institution divine. C'est Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui l'a instituée comme les autres Sacremens. Nous lisons dans l'Evangile que ce divin Sauveur envoya ses Disciples, deux à deux, en leur donnant le pouvoir de chasser les Démons et de guérir les maladies. En conséquence de cet ordre divin, ils se répandirent dans la Judée, ils chassoient les Démons, ils oignoient d'huile les malades et les guérissoient. *Dæmonia multa ejiciebant, et ungebant oleo multos ægros, et sanabant*. (Marc, VI, 13.) Voilà, selon le saint Concile de Trente, le commence-

ment ou l'annonce de l'institution de l'Extrême-Onction, faite par le Sauveur lui-même. C'est cette institution divine que l'apôtre saint Jacques a manifestée par ces paroles de son épître : *Si quelqu'un parmi vous est malade, qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise; qu'ils prient sur lui en faisant une onction d'huile au nom du Seigneur.* (Jac. v, 14.) Paroles respectables que l'Eglise a toujours regardées comme la promulgation d'un Sacrement véritablement établi par Jésus-Christ même; paroles qui désignent le Ministre, la forme, la matière, les effets d'un Sacrement, comme les autres qui tous ont ces caractères; paroles dont se sert l'Eglise pour prouver que c'est un véritable Sacrement. En conséquence, elle frappe d'anathème quiconque osera dire que l'Extrême-Onction n'est pas un Sacrement véritablement et proprement dit, institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, et promulgué par l'apôtre saint Jacques.

Vous avez ajouté que ce Sacrement est institué pour le *soulagement spirituel* des malades, c'est-à-dire pour la sanctification de leur ame; ce qui désigne un secours divin qui purifie et qui fortifie l'ame des malades.

Vous dites enfin, pour le soulagement *corporel*, c'est-à-dire pour rendre la santé et la vie du corps, s'il est expédient pour le salut du malade.

D. Pourquoi ce sacrement s'appelle-t-il Extrême-Onction?

R. Parce que c'est la dernière des onc-

tions que les Chrétiens doivent recevoir.

Nous recevons plusieurs onctions pendant la vie : deux au Baptême ; une à la confirmation ; les Prêtres, une autre à leur ordination ; les Rois, une à leur sacre. Celle des malades est appelée la dernière, parce qu'on la reçoit au lit de la mort. Ce mot *extrême* ne signifie pas toujours une extrémité sans espoir, mais l'onction qui est ordinairement la dernière. Nous verrons ci-après que ce mot *extrême-onction* ne doit pas jeter l'épouvante dans celui qui la reçoit, ni dans les personnes qui le chérissent.

D. En quoi consiste le soulagement spirituel que donne l'Extrême-Onction ?

R. En ce qu'elle donne au malade la patience dans sa maladie, le prémunit contre les tentations, le fortifie contre les horreurs de la mort, et le purifie du reste de ses péchés.

Voilà, mes enfans, quatre grands secours spirituels que l'*Extrême-Onction* procure à l'ame des malades. Pour vous les expliquer, je commence par le dernier indiqué, parce qu'il influe beaucoup sur les autres avantages qui en résultent.

1° *L'Extrême-Onction purifie des restes du péché*. Elle efface les péchés qui seroient encore sur la conscience du malade. C'est ce que désignent expressément ces paroles de saint Jacques : Si le malade est dans les

péchés, ils lui seront remis. *Si in peccatis sit, remittentur ei.* (Jac., v, 15.) Et c'est aussi le sens que le saint Concile de Trente donne à ces divines paroles. *En même temps,* dit-il, *que le Prêtre applique l'Onction sainte sur le malade, la grâce du Saint-Esprit, par son onction divine, efface les péchés et les restes du péché, s'il y en a encore quelques-uns à expier.* Enfin, le même Concile frappe d'anathème *quiconque oseroit dire que cette onction des infirmes ne remet pas les péchés.*

Après de si puissans témoignages, il est donc évident que ce Sacrement remet les péchés, et outre cela, les restes ou certaines suites des péchés. C'est un article de foi décidé dont nous ne pouvons douter sans résister à l'autorité de l'Ecriture et de l'Eglise.

Mais, quels sont les péchés qui sont remis par l'Extrême-Onction ? Tous sans distinction, légers ou mortels. L'Ecriture ni l'Eglise n'y distinguent rien. Nous pouvons donc en conclure, avec une douce confiance, que tous les péchés sont remis par ce Sacrement. C'est ce que nous devons présumer des grandes miséricordes de notre Dieu, qui les multiplie en tant de manières à notre égard, et qui n'a point mis de bornes à sa clémence qu'il nous promet d'exercer dans des circonstances où nous en avons si besoin. C'est surtout ici qu'il faut admettre ce principe : *Favores ampliandi.* Les faveurs doivent s'étendre autant qu'il est possible; puisqu'il n'y a point de restriction à ce bienfait de Dieu.

D'ailleurs, l'Extrême-Onction est appelée

par l'Eglise et les Saints Pères, le supplément et le complément de la Pénitence. Ce Sacrement est donc établi pour remettre les péchés au défaut de la pénitence, quand on ne peut pas se confesser; non-seulement les péchés mortels ou véniels, *mais encore les restes du péché*, comme l'ajoute le saint concile de Trente : *Peccati reliquias abstergit.* (1)

Quels sont ces restes ? Les péchés échappés à notre mémoire, à notre ignorance, à notre fragilité ; la pente malheureuse que nous avons pour le mal; une certaine pesanteur, un certain dégoût pour le bien ; le défaut d'application et d'ardeur pour les choses de Dieu ; une certaine langueur qui suit les maladies de l'ame : voilà les restes déplorables du péché originel et de nos péchés actuels et personnels. Or, l'Onction sainte efface en nous ce qu'il peut y avoir en cela de coupable, ranime nos langueurs, dissipe ces dégoûts, fortifie notre volonté, et nous donne une vigueur nouvelle pour accomplir nos devoirs au milieu de l'accablement et des rigueurs de la maladie.

---

(1) *L'Extrême-Onction purifie du reste des péchés*, remettant en tout ou en partie la peine temporelle qui resteroit à subir même après le Sacrement de pénitence, ainsi que les péchés véniels qui n'auroient pas été effacés. Ces effets du sacrement ne sont point contestés, et dans ce sens, il est sans doute supplément et complément de celui de pénitence; mais il n'est pas également certain qu'il le supplée à tel point, qu'à son défaut il remette même les péchés mortels. Ce qu'avance M. Couturier à cet égard, n'est qu'une pure opinion, adoptée par quelques théologiens et rejetée par beaucoup d'autres. (*Note de l'Éditeur.*)

Objection. Si cela est, il seroit bien plus commode de recourir à l'Extrême-Onction qu'à la Pénitence. En attendant à l'extrémité, elle tiendra lieu d'une confession laborieuse et pénible.

R. Ah! mes enfans et mes frères, ne vous y trompez pas ; on ne se joue pas ainsi des miséricordes infinies de notre Dieu! Ayez pour principe que jamais les Sacremens ne produisent leur effet sans dispositions de la part de celui qui les reçoit. Ainsi l'Extrême-Onction ne remettra jamais les péchés à un malade, s'il n'a pas du moins la volonté de subir la loi de la confession, s'il n'a pas le regret de ses péchés, ou s'il ne l'a pas eu avant de perdre la connoissance. Il faut cela pour que l'Extrême-Onction soit un supplément efficace de la Pénitence ; sans cela un malade frappé subitement se trouve dans le cas d'un pécheur impénitent surpris par la mort. S'il vient à perdre la connoissance et la raison, sans avoir auparavant détesté son péché, sans avoir voulu le confesser, sans avoir voulu restituer, se réconcilier, rompre ses mauvaises habitudes, ses liaisons d'iniquité, etc. ; à quoi lui servira l'Onction sainte? Elle n'effacera pas des péchés toujours vivans dans son cœur ; c'est un sacrement profané par un cœur impénitent ; sa cause est déjà jugée ; son sort est décidé pour l'éternité, parce que Dieu, tout Dieu qu'il est, ne peut pardonner le crime qui n'est pas détesté.

Ainsi, mes enfans et mes frères, embrassez avec reconnoissance ce moyen de pardon que le Seigneur vous prodigue dans l'excès

de ses miséricordes, à des momens si critiques; mais n'en abusez pas en disant avec une présomption téméraire : Bon! j'en serai quitte, au lit de la mort, pour quelques gouttes d'huile qu'on m'appliquera sur les sens!...... Langage impie et insensé! Non, vous n'en serez pas quittes pour cela; il faudra toujours la pénitence et les larmes pour effacer vos péchés avec ce Sacrement : ce n'est qu'avec ces dispositions premières et essentielles qu'il produira les autres effets, et qu'il vous donnera

2° *La patience dans la maladie.* Elle doit résulter de la rémission des péchés accordée par ce sacrement ou par la Pénitence; car étant dans l'amitié de Dieu et soutenu par sa grâce, on sent que l'on souffre avec fruit pour l'éternité; et dès-lors on souffre sans plainte, sans aigreur, sans murmure; on souffre avec tranquillité. Car, comme s'exprime le concile de Trente, *en même temps que l'on applique l'onction extérieure sur les membres affligés du malade, l'onction intérieure du Saint-Esprit se répand dans son ame, le soulage, le console, lui donne des forces pour soutenir les rigueurs de la maladie, en excitant en lui une grande confiance en la miséricorde divine.* Alors, ce malheureux consolé peut s'écrier avec l'Apôtre : *Je souffre, mais je ne suis point confondu; car je sais en qui j'ai mis ma confiance.* (2 Tim., I, 12.) *Je surabonde de joie dans toutes mes tribulations.* (2 Cor. VII, 4.) *Les douleurs les plus aiguës ne sont que des peines légères et mo-*

mentanées qui opèrent en moi un poids éternel de gloire. (2 Cor. IV, 17.) Encore quelques instans de souffrances et de combats, et j'atteins une couronne immortelle. Je suis muni de force et de courage pour résister aux tentations et subir les horreurs de la mort.

3° L'Extrême-Onction *donne la force et le courage contre les tentations et les horreurs de la mort.* Ah! mes enfans, qu'elles sont terribles les angoisses du trépas! La crainte, l'abattement, la tristesse, la vue du tombeau, les frayeurs des jugemens de Dieu, les puissances des ténèbres, nos répugnances naturelles, tout nous livre les plus affreux assauts; c'est alors qu'il faut un courage intrépide, et nous ne trouvons que foiblesse dans notre nature accablée!...... Mais, soldat de Jésus-Christ, que craignez-vous? *Miles Christi, quid times?* Vous êtes armé du signe de la croix; votre front, vos yeux, votre bouche, vos oreilles, vos pieds, vos mains, votre cœur, toutes vos facultés sont munies de l'onction efficace des athlètes chrétiens; vous voilà préparé aux combats du Seigneur. Puissances infernales, rigueurs de la maladie, angoisses mortelles, terreurs, agitations de l'ame, non, vous ne pourrez rien contre moi. *Quand je verrois des armées rangées en bataille, mon cœur ne craindra pas* (Psal. XXVI, 3), *parce que le Seigneur est ma lumière, mon salut et mon appui. Que craindrai-je avec cela?* (Ibid. 1.) *Il m'a protégé dans les jours de mon infirmité.* (Ibid. 5.) *Fuyez, ennemis de mon bonheur.... Que le*

Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dissipés (Psal. LXVII, 2); *les vôtres sont les miens, ô mon Dieu!* Je le vois, vous vous élevez à ce moment pour les dissiper par le moyen des secours puissans que vous m'appliquez. Oui, je vais en triompher par ce signe de victoire appliqué sur ma chair affligée.

Tels sont, mes enfans, les soulagemens spirituels que l'Onction sainte, accompagnée des prières de l'Eglise, portera dans l'ame d'un malade. *Alleviabit eum Dominus.* (Jac. v, 15.) Outre ces soulagemens de l'ame, il en trouvera même pour le corps.

D. Quel est le soulagement corporel que peut donner l'Extrême-Onction?

R. Elle contribue à rendre la santé du corps, si elle est utile pour le salut de l'ame.

Nous aimons la vie, nous craignons la mort; c'est un sentiment naturel. Des terreurs assiègent ordinairement les malades, lorsqu'il s'agit de recevoir l'Extrême-Onction. L'on s'imagine qu'alors tout est perdu et qu'il n'y a plus rien à espérer. Eh bien! mes enfans, bien loin de là, c'est un remède contre la mort même. Un des heureux effets de ce sacrement est de rendre la santé du corps aux malades. C'est ce que nous annoncent les paroles de l'apôtre saint Jacques: *La prière de la foi sauvera le malade.* (Jac., v, 15.) C'est le sens que le concile de Trente donne à ces consolantes paroles, lors-

qu'il dit : *Et le malade reçoit même quelquefois la santé du corps, lorsqu'il est expédient pour le salut de l'ame.*

Là-dessus quelqu'un dira peut-être : Pourquoi *quelquefois ?* Pourquoi pas toujours ? C'est que Dieu est le maître de ses dons ; c'est que les sacremens sont établis pour notre salut. Or, il n'est pas toujours expédient pour notre salut que nous ayons la santé du corps. Si Dieu prévoit que le malade fera bon usage de la santé et de la vie, il la lui prolonge ; sinon il l'enlève de ce monde, parce que son heure est venue et pour qu'il ne se perde pas en y restant davantage. Nous ne devons donc pas être étonnés que la santé ne revienne pas toujours aux malades, après l'Extrême-Onction ; car il n'est pas toujours expédient pour leur salut que la vie leur soit prolongée.

D'ailleurs, si l'Extrême-Onction rendoit toujours la santé, elle nous rendroit immortels ; au moindre danger on recourroit à ce remède et l'on sauveroit sa vie, ce qui est contre l'état naturel de l'homme et les vues de la Providence. Il étoit de sa sagesse, à tous égards, de laisser les hommes dans l'incertitude, flottans entre la crainte et l'espérance. Nous allons comme le prophète, pour dire au malade : *Mettez ordre à vos affaires, car vous allez mourir.* (Isaïe, XXXVIII, 1.) Mais en même temps nous pouvons ajouter : Cependant vous pouvez encore espérer votre guérison ; peut-être le Seigneur, en vertu du remède que nous allons vous administrer, *vous ajoutera-t-il encore plusieurs années* (Isaïe, XXXVIII, 5),

comme à Ezéchias. Alors, mes enfans et mes frères, qu'il est consolant pour notre ministère, d'apporter à vos maux l'espérance de la guérison corporelle, à côté des secours spirituels qui accompagnent ce sacrement!

Cessez donc de nous envisager comme les avant-coureurs d'une mort certaine; regardez-nous au contraire comme des médecins munis de remèdes salutaires pour la santé de l'ame et du corps. Bien loin donc de redouter nos approches, voyez si vous ne devriez pas demander avec empressement ces secours divins, puisque vous y trouvez l'espoir d'être guéris; et vous, famille éplorée, puisque ce Sacrement peut vous rendre un père, une mère, un époux, une épouse, consolez-vous, ranimez votre espérance.

Dans les maladies dangereuses, on hasarde quelquefois des remèdes qui portent la vie ou la mort avec une affreuse alternative. On dit qu'il faut risquer le tout pour le tout: ici vous ne risquez rien. Si ce remède ne produit pas la guérison du corps, du moins vous êtes assurés qu'il ne vous donnera pas la mort; et si cette mort arrive malgré le Sacrement qui pouvoit la reculer, vous êtes sûrs que ce n'est que pour votre plus grand bien spirituel. Vous ne mourrez pas par le Sacrement, mais parce que le Seigneur a fixé là votre dernière heure, parce qu'il aura jugé à propos de vous soustraire aux dangers du salut et de vous accorder votre couronne. Si ce Sacrement ne diffère pas le moment fatal, du moins il procurera à votre ame une santé spirituelle mille fois préférable à celle du

corps ; la vie de la grâce, la patience, la force, le courage, l'intrépidité, la consolation, l'onction intérieure, l'expiation de vos péchés, le mérite des souffrances, une foule de grâces qui augmenteront votre couronne d'immortalité.

Tels sont, mes enfans, les effets avantageux du sacrement de l'Extrême-Onction. Heureux secours que vous perdez si vous négligez de le recevoir ! Hélas ! vous en privez vos plus chers malades, par ces délais, ces ménagemens qui laissent mourir sans sacremens, un père, une mère, un époux, une épouse, par une crainte mal entendue de les épouvanter. Tendresse cruelle, qui prive ces personnes chéries du plus grand soulagement qu'elles puissent attendre dans ces momens critiques ! Non, vous n'aimez pas ce parent ou ami, puisque vous laissez son ame dans la langueur, l'abandon, la disgrace de Dieu, et cela sans sauver son corps que ce remède pourroit guérir ! Vous ne lui procurez les derniers secours des mourans, que lorsqu'il n'y a plus d'espérance de guérison ! Vous péchez, vous êtes homicides ; le Dieu qui vouloit vous rendre ce cher malade par ce moyen, punira vos délais, votre manque de foi, vos ménagemens meurtriers, en vous l'enlevant plutôt qu'il ne l'eût fait si vous aviez obéi à cette invitation de son Apôtre : *Si quelqu'un est malade parmi vous, allez chercher les Prêtres de l'Eglise, etc.* (Jacq. v, 14.)

Ne craignez donc point, mes frères ; ne négligez ces secours efficaces, ni pour vous,

ni pour les autres ; demandez-les promptement et avec instance ; conjurez ceux qui vous environnent d'aller chercher les Ministres consolateurs qui en sont dépositaires. Et vous, leurs amis, procurez ces secours avec le zèle de l'amitié la plus tendre, aux malades qui s'oublient dans ces momens de douleur et d'accablement ; réveillez leur religion, avertissez-les charitablement du besoin qu'ils ont de la grâce des Sacremens à ces momens critiques ; demandez-les pour eux, en les rassurant contre les vaines frayeurs qui épouvantent les malades en ces tristes circonstances ; en un mot, aimez-les pour l'éternité.

D. Comment donne-t-on l'Extrême-Onction?

R. Par les onctions de l'huile que l'Évêque a bénite, et par les prières que le prêtre fait sur le malade.

Il y a ici deux choses à remarquer : les onctions que l'on applique, et les paroles qui les accompagnent. C'est ce que les Théologiens appellent la matière et la forme du Sacrement.

Les *onctions* que l'on applique sur les sens du malade, sont une huile sainte consacrée à cet effet par les Evêques, le Jeudi Saint, au milieu du Saint-Sacrifice, avec solennité. Cette huile sacrée est le signe sensible du Sacrement ; elle signifie la grâce intérieure qui s'opère dans le malade. En même temps qu'on l'applique sur les sens, le Saint-Es-

prit purifie et fortifie l'ame. Cette huile signifie l'onction spirituelle qui la pénètre, qui lui donne la souplesse, la force, le courage, l'intrépidité dans les combats qu'il faut soutenir dans ces momens critiques. Il a plu au Sauveur de choisir ce signe représentatif, parce que l'effet naturel de l'huile est de rendre forts et flexibles les corps où on l'applique; par imitation des athlètes qui s'en frottoient les membres pour se rendre plus souples et plus forts dans les combats. C'est ainsi que le Dieu fort nous munit de ses forces divines contre les assauts qui nous sont livrés par la mort et les terreurs qui l'accompagnent, par la vertu des onctions consacrées par l'Evêque son ministre.

Les paroles que le Prêtre prononce en appliquant les onctious saintes, expriment le principal effet du Sacrement. Il dit à chacun des sens : *Per istam sanctam unctionem et piissimam suam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid peccasti.* (Rituale roman. *rit. admin. extrem.*) Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que le Seigneur vous pardonne les péchés que vous avez commis par les yeux, par les oreilles, par l'odorat, etc. Vœux ardens formés par l'Eglise en faveur de ses enfans! Et en même temps ces paroles efficaces opèrent la rémission des péchés et augmentent la grâce; heureux effets qui s'opèrent en vertu de la bénédiction attachée à cette onction consacrée, par la toute-puissance de notre Dieu qui opère notre sanctification par les moyens qu'il lui plaît, qui choisit de foibles instrumens pour

opérer les plus grandes choses. C'est cette même puissance qui guérissoit les aveugles avec un peu de poussière détrempée. Tout cela est accompagné de cérémonies, de prières, d'un appareil triste et touchant que je vais vous expliquer. Ecoutez bien, mes enfans, et apprenez à estimer les pratiques de l'Eglise, et voyez avec quels sentimens vous devez environner le lit des malades lorsqu'on leur administre le Sacrement de l'Extrême-Onction.

Quand nous sommes appelés pour porter l'Onction sainte à un malade, on l'annonce au public par un tintement lugubre des cloches : triste signal bien différent de celui qui annonça la joie de l'Eglise à son baptême ; annonce alarmante qui exprime nos craintes à la vue d'un de nos frères en danger ; signal de charité qui vous invite à venir joindre vos prières aux nôtres pour ce frère souffrant, aux prises avec la maladie et la mort ; signal éloquent qui vous instruit et vous dit : Venez, Chrétiens, assister à un spectacle que vous donnerez un jour vous-mêmes ; venez voir ce qui vous arrivera peut-être bientôt ; venez réfléchir sur votre destinée et prier pour votre semblable qui va vous précéder dans les profondeurs de l'éternité. Combien de pensées graves et salutaires doivent s'offrir à votre esprit, lorsque vous nous accompagnez dans ces tristes fonctions de notre ministère !

Nous marchons précédés de la croix ; c'est le signe du salut qui met en fuite les puissances des ténèbres, devant nous et dans la demeure du Chrétien mourant qu'elles vou-

droient assaillir. Nous marchons revêtus d'une étole violette qui exprime le deuil de l'Eglise dans les calamités et la pénitence. C'est avec ce triste appareil que nous portons l'onction des mourans dans le silence et la consternation.

En entrant dans la chambre du malade, nous souhaitons la paix à cette maison affligée et à tous ceux qui l'habitent ; *pax huic domui et omnibus habitantibus in eâ*. (Ibid.) Nous purifions par une aspersion sainte le malade, les assistans et les murs qui les renferment. Nous récitons plusieurs prières préparatoires qui implorent en faveur du malade les grâces dont il a besoin dans ces circonstances alarmantes. On fait pour lui la confession générale des péchés. Nous lui conférons les bénédictions et les absolutions qui achèvent de le préparer à la grâce du Sacrement. Nous lui imposons les mains comme les Apôtres, selon l'ordre et de la part de notre divin Maître, en récitant sur lui des prières de miséricorde, et conjurant le Seigneur d'éteindre en lui le feu des passions et d'achever de le purifier de ses péchés.

Après tous ces préparatifs, nous appliquons l'onction sainte sur tous les organes des sens; nous le faisons en forme de croix, parce que la grâce de tous les sacremens s'opère par la croix ; c'est comme un sceau redoutable de défense que nous plaçons aux portes de l'ame de ce Chrétien moribond, pour en interdire l'approche à ses ennemis ; c'est un signe de pardon qui lui annonce par tous les sens, les grandes miséricordes que le Sei-

gneur exerce envers lui. Suivez-moi, mes enfans, et écoutez tout ce que cela signifie.

1° Nous appliquons l'onction sacrée sur les yeux, en disant : *Par cette onction sainte et par sa grande miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue.* (Rit. rom.) Dieu de clémence, pardonnez à ce malade prêt à paroître devant vous, tant de mauvais regards, tant de coups d'œil séducteurs, tant de traits mortels partis de ces yeux adultères, tant de lectures corruptrices de la foi et des mœurs, tant de curiosités criminelles, tant de spectacles où ils ont puisé la corruption, en un mot, tant de crimes entrés ou sortis par cette porte, hélas ! trop facile, sans cesse ouverte à l'iniquité. Jeunesse curieuse et évaporée, alors vos regards errans, incertains, épouvantés à la lueur du flambeau qui nous éclairera dans ces fonctions lugubres, se fermeront sous la main du ministre ; ces yeux, autrefois si enflammés d'une ardeur coupable, s'éteindront sous les ombres de la mort. Dieu miséricordieux, que cette perspective les frappe dès-à-présent d'une frayeur salutaire, et pardonnez-leur tous les péchés qu'ils ont commis ou fait commettre : *Indulgeat tibi Dominus quidquid per visum deliquisti.*

2° *Sur les oreilles.* On tourne, on retourne cette tête défaillante ; on écarte ces cheveux, autrefois si parfumés et si artistement rangés, aujourd'hui tout dégouttans des sueurs de la mort : *Per istam sanctam unctionem, etc. Par cette onction sainte et*

ses grandes miséricordes ; que le Seigneur daigne vous pardonner tous les péchés que vous avez commis par le sens de l'ouïe. Mon Dieu, pardonnez à ce malade toutes les fautes dont il s'est rendu coupable en prêtant l'oreille à tant de médisances, de calomnies, de rapports, de flatteries, de chansons, de paroles déshonnêtes, etc. ; que ces oreilles, par où est entrée l'iniquité, soient purifiées par cette huile sacrée, et qu'elles n'entendent pas le bruit de votre tonnerre et l'arrêt foudroyant qu'elles avoient mérité. *Indulgeat tibi Dominus quidquid per auditum deliquisti.*

3° *Sur l'odorat. Per istam sanctam unctionem, etc.* Pardonnez à ce malade, ô mon Dieu! toutes les recherches raffinées et voluptueuses des parfums, toutes les sensualités, tout ce qu'il a respiré des odeurs de l'iniquité. *Indulgeat tibi Dominus quidquid per odoratum deliquisti.*

4° *Sur la bouche.* Les lèvres, le palais, la langue, voilà ce que l'apôtre saint Jacques appelle la source universelle des iniquités. Quels torrens en effet sont sortis de cette source empoisonnée! Ah! Seigneur, Dieu de miséricorde, pardonnez à cette bouche criminelle tant de gourmandises, de sensualités, d'intempérances, de juremens, de blasphêmes, d'imprécations, de parjures, d'outrages, de médisances, de calomnies, de paroles obscènes, de chansons passionnées, sorties de cette source impure ; pardonnez tant de péchés sortis de ces lèvres d'iniquité, à cette ame qui va s'exhaler par

cette porte fatale. *Indulgeat tibi Dominus quidquid per gustum et locutionem deliquisti.*

5° *Sur les mains.* On tire du lit ces mains décharnées. Hélas! pécheur, elles ont été remplies d'injustices! Pardonnez, ô mon Dieu! pardonnez à cet économe infidèle; il va vous rendre compte de son administration. Pardonnez à ces mains rapaces, tant de concussions, de vols, de rapines, de violences, de vexations, etc. Pardonnez à ces mains criminelles tant de libertés qui les ont souillées. Que ces bras, autrefois chargés d'ornemens orgueilleux, de devises, de bracelets, de portraits séducteurs, soient enfin dépouillés et purifiés; qu'ils s'élèvent vers vous purs et innocens à ce dernier moment. *Per istam sanctam unctionem, etc.*

6° *Sur les pieds.* On découvre ces pieds qui se sont autrefois égarés et *lassés dans les voies de l'iniquité.* Hélas! les voilà enchaînés dans les liens de la mort; ils vont être garrottés par un suaire! O Père des miséricordes, pardonnez à ce prodigue éloigné de votre maison, tous les égaremens de sa jeunesse; pardonnez-lui tant de promenades, de rendez-vous, d'entrevues où l'ont conduit ses pas errans; pardonnez à ce jeune homme, à cette jeune personne, ces danses lascives, ces raffinemens étudiés, ces chaussures élégantes, cette vanité mélangée de coupables desseins, qui a cherché tous les moyens de séduire. Pardonnez à ce plaideur implacable, tant de courses, tant de voyages, tant de démarches animées par l'inté-

rêt, la chicane, la vengeance, l'orgueil et l'entêtement. Pardonnez, en un mot, à ce pécheur abattu sous vos coups, tous les égaremens où l'ont entraîné ses pieds coupables. *Per istam sanctam unctionem, etc.*

7° *Sur le cœur ou les reins.* Voici le moment où le Seigneur vient sonder plus sévèrement le cœur et les reins de ce moribond. *Scrutans corda et renes Deus.* (Psal. VII, 10.) Le cœur, voilà la source première de toutes les iniquités; c'est de là, dit le Sauveur, que sortent les mauvaises pensées, les mauvais désirs, les haines, les vengeances, les fornications, les adultères; *de corde exeunt.* (Matth. XV, 19.) Voilà pourquoi nous appliquons l'onction sainte sur le cœur, sur la poitrine, ou sur les reins. Divin scrutateur des cœurs, pardonnez à ce malade tout ce que l'ardeur des passions lui a fait commettre, toutes les pensées, tous les désirs, tous les sentimens, tous les actes de volonté contraires à votre loi sainte, qui se sont formés dans ce foyer malheureux qui *nous enflamme dès notre naissance. Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per ardorem libidinis deliquisti.*

En un mot, nous conjurons le Seigneur Dieu de bonté, de purifier, de sanctifier, de pénétrer de l'onction de sa grâce tous les organes du vice, toutes ces sources, ces canaux impurs qui ont souillé cette ame qui va bientôt sortir de ce corps de péché. Telle est l'expression énergique de ce cérémonial

extérieur qui accompagne l'administration de ce sacrement des mourans. Voilà, mes enfans, ce que signifie tout ce que vous nous voyez faire et que vous nous entendez dire, lorsqu'à la lueur d'un flambeau funèbre, nous exerçons ces tristes fonctions auprès d'un Chrétien mourant.

Après cela, nous redoublons nos vœux pour lui. *Salvum fac servum tuum, Deus meus, sperantem in te.* (Psal. LXXXV, 2.) Seigneur mon Dieu, sauvez votre serviteur qui espère en vous; envoyez-lui votre secours d'en haut. (*Psal.* XIX, 3.) *Soyez devant lui comme une tour de fortification pour le défendre contre son ennemi* (Psal. LX, 4), *etc.* *Rendez-lui la santé du corps et de l'ame afin que par votre miséricorde il reprenne ses fonctions ordinaires..... Délivrez-le de sa maladie, relevez-le par votre main, fortifiez-le, rendez-le à votre Eglise avec toute la prospérité qu'il désire, etc.* (Rit.)

Telles sont les prières que nous adressons au Ciel après l'administration de ce sacrement; ensuite nous adressons quelques avis salutaires au malade et à l'assemblée qui l'environne; nous laissons auprès de lui l'image de la croix, afin qu'il porte ses regards mourans sur ce signe consolant de notre rédemption, afin que dans ses langueurs il recoure au divin Consolateur que cette image représente, qu'il unisse ses souffrances à celles de son Rédempteur, qu'il expire entre ses bras, et qu'il exhale son ame dans son cœur sacré.

Enfin nous retournons à l'église en implorant toujours les secours du Ciel en faveur du

frère souffrant que nous reviendrons souvent consoler et encourager dans ses angoisses jusqu'au dernier soupir.

Voilà, mes enfans, ce que c'est que le sacrement de l'Extrême-Onction et ses cérémonies. Institution divine, infiniment respectable comme tout ce qui vient d'un Dieu rédempteur. L'Eglise veut qu'il soit administré avec cet appareil touchant qui réveille la piété de ses enfans. Sacrement qui exige notre amour, notre reconnoissance, notre vénération, comme tous les autres secours que le Seigneur nous a ménagés dans ses miséricordes.

Loin de vous donc ces dénominations indécentes, basses, grossières, impies, que le monde donne quelquefois à ce signe de salut. (Graisser les bottes, etc.) Je rougis de rappeler ces expressions populaires; langage insensé, dérisoire, blasphématoire, qui n'a pu être proféré d'abord que par les bouches hérétiques et anathématisées qui ont voulu anéantir ce sacrement vénérable. — C'est une plaisanterie. — Mais peut-on rire et plaisanter en parlant d'une chose divine? C'est une plaisanterie! Vous plaisantez sur le bord du tombeau de vos frères! Vous plaisantez sur le bord du vôtre! Non, mes enfans, n'en parlez désormais qu'avec une respectueuse tristesse. Vénérez cette huile sainte que l'Eglise consacre avec tant d'appareil au milieu de nos saints mystères. Elle est profondément révérée par un grand nombre de prêtres qui assistent et forment, pour cette sainte cérémonie, le majestueux cor-

tège du Pontife consécrateur ; elle est portée avec pompe en procession, lorsqu'on la distribue aux pasteurs ; elle est placée sur l'autel pendant le Saint Sacrifice ; elle est distribuée avec solennité ; on la conserve dans des vases précieux, dans le lieu saint.

Et quand on la porte aux malades, suivez le triste cortège, avec foi, dévotion, vénération, édification, compassion sur votre frère souffrant, réflexion sur vous-mêmes et sur vos fins dernières, comme à un acte religieux toujours digne de tous vos respects. Voyons maintenant à qui on doit administrer ce sacrement.

D. Quels sont les malades auxquels on doit donner l'Extrême-Onction?

R. Ce sont les malades qui paroissent être en danger de mort.

On ne donne pas ce sacrement dans les maladies ordinaires ; mais il faut qu'on aperçoive un danger probable de mort ; c'en est assez pour demander ces secours de l'Eglise. Dans le doute il vaut mieux risquer de donner le sacrement à un malade qui ne soit pas absolument en danger, que de s'exposer à le laisser mourir sans cette ressource consolante des mourans.

D. Faut-il attendre, pour donner l'Extrême-Onction au malade, qu'il soit à l'extrémité ?

R. Non, parce qu'il la reçoit avec plus

de fruit, lorsqu'il conserve une entière connoissance.

Non, mes frères, il ne faut pas attendre, pour administrer un malade, qu'il n'ait plus ni raison, ni connoissance; parce qu'alors il ne peut avoir les dispositions requises : il faut une présence d'esprit suffisante pour produire les actes de contrition, de foi, de confiance, de résignation nécessaires. Sans cela, ce n'est plus que sur un cadavre que nous appliquons l'onction salutaire. C'est un abus bien dangereux de temporiser; tout-à-coup il survient des accidens; on vient nous appeler; nous volons au secours du moribond; mais il est trop tard! Nous ne trouvons plus qu'un esprit égaré, dans le délire, sans parole; nous adressons à un être insensible des discours qui ne sont plus entendus; nous administrons à la hâte un remède incertain sur une machine désorganisée. Combien de malades revenus en santé, qui ont avoué qu'ils n'ont pas su ce qu'on leur faisoit en pareille circonstance! Quel fruit pouvoient-ils donc en tirer? Combien d'autres ont été surpris par la mort sans recevoir ce secours puissant, et cela par de coupables délais! Mes enfans et mes frères, souvenez-vous de ce que je vous dis aujourd'hui; quand vous serez dans une maladie dangereuse, ou quand vous y verrez quelqu'un, demandez l'Extrême-Onction de bonne heure, afin de la recevoir avec connoissance et avec fruit.

Et vous, ames chrétiennes, qui environnez le lit de ces infortunés qui méconnoissent leur danger, qui diffèrent, avertissez-les charitablement, amenez-les doucement à ce devoir sans les épouvanter; dites-leur que les sacremens ne font pas mourir, que loin d'être un présage de mort, ils apportent souvent la guérison du corps avec celle de l'ame. Exhortez, pressez le malade; avertissez-nous; montrez dans ces circonstances intéressantes que vous êtes de bons parens, de vrais amis. La meilleure preuve que vous puissiez leur en donner, c'est de leur rendre un service si important, dans des momens où ils ne s'occupent que de leurs maux en oubliant leurs obligations et leurs plus chers intérêts. C'est à vous, charitables amis, à les rappeler à des pensées salutaires. Ce père, cette mère, cet époux, cette épouse, cet ami vous diroient, s'ils en avoient la pensée, ce qu'ils vous disent maintenant en santé : Mes enfans, mon ami, quand vous me verrez en danger, ayez compassion de moi, procurez-moi les secours des mourans; si d'autres m'oublient en ces dangereux momens, du moins vous, mes amis solides et chrétiens, ayez compassion de moi, rendez-moi le plus important de tous les services; *miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei.* (Job. XIX, 21.) N'ayez pas pour moi une tendresse qui me prive d'un si grand bienfait.

Quel chagrin pour vous, mes frères, si une personne trop chérie vient à mourir sans sacremens, ou sans en recueillir les

fruits, par vos délais, parce que vous aurez craint de l'alarmer! Quels reproches ces parens ou amis délaissés n'auront-ils pas à vous faire pendant toute l'éternité! Cruelle tendresse, cruels ménagemens qui m'ont perdu! Ah! que ne m'avez-vous aimé d'une amitié plus courageuse et plus solide, pour me procurer un bonheur éternel! Hélas! une tendresse meurtrière m'en a privé. Aimez donc vos amis, mais jusque dans la vie future : c'est à ces traits seuls que la religion reconnoît les vrais amis.

Pour prévenir ces dangereux délais, il est d'usage en plusieurs endroits de porter ordinairement l'Extrême-Onction avec le Saint-Viatique. C'est afin que les malades la reçoivent avec plus de connoissance ; on l'administre même avant le Saint-Viatique, pour y mieux préparer en achevant de purifier le malade. Alors, que de grâces se rassemblent sur un Chrétien souffrant! Il est purifié par le sacrement de Pénitence ; il achève de l'être par l'Onction des infirmes ; il est soutenu et fortifié par toutes les grâces qui accompagnent ces deux sacremens. Que de secours pour bien mourir si l'heure en est arrivée! Combien de secours pour bien vivre dans la suite, si la santé est rendue à ce malade favorisé du Ciel!

Voilà, dis-je, pourquoi on administre ainsi l'Extrême-Onction avec et avant le Saint-Viatique. Cette pratique est autorisée par les plus anciens usages et fondée sur les principes du Concile de Trente ; savoir que l'Extrême-Onction est la consommation et la

perfection de la Pénitence, en purifiant l'ame du reste de ses péchés. C'est donc un excellente préparation au Saint-Viatique.

J'ajoute encore une raison favorable à l'humanité même : c'est qu'en donnant à la fois ces deux sacremens, on évite une double secousse au malade et aux ames sensibles qu'il intéresse. On n'est plus obligé de retourner une seconde fois porter la consternation dans une famille accoutumée à regarder l'Extrême-Onction comme une annonce décisive de la mort. Quand on la reçoit dans un état où l'on espère encore la guérison, elle peut encore la procurer, et elle la procure quelquefois. On s'accoutume à voir des malades revenus des portes de la mort ; on est convaincu par une heureuse expérience qu'on en peut revenir ; et alors on reçoit ce sacrement et on le voit donner avec une espérance salutaire au malade et consolante pour ses amis et ses proches. Il faut espérer qu'il en reviendra comme tant d'autres : voilà la réflexion qui soutient ; au lieu qu'on tombe dans l'abattement et on perd les fruits du sacrement, quand on a attendu cette extrémité fatale qui l'a rendu le présage assuré d'une mort inévitable. Heureux donc jusque dans ces instans appelés malheureux, si vous le recevez assez tôt pour en recueillir les fruits consolans, et si pour cela vous avez les dispositions nécessaires ! C'est ce qu'il faut vous expliquer maintenant.

D. Dans quelles dispositions faut-il recevoir l'Extrême-Onction ?

R. On doit recevoir l'Extrême-Onction avec un esprit de foi, de prière, de pénitence et de résignation à la volonté de Dieu.

Foi, prière, pénitence, résignation, voilà, mes enfans, les quatre dispositions les plus essentielles qu'il faut apporter au sacrement de l'Extrême-Onction. Je vais vous les développer chacune en particulier.

1re Disposition. *La foi.* Il est évident qu'il faut croire avec une conviction intime, toutes les vérités de notre sainte Religion, et en particulier le dogme relatif à ce sacrement. Sans la foi, on ne peut plaire à Dieu, ni être sauvé. La foi est la base de tout dans le Christianisme : il faut donc croire tout, et en particulier ce que l'Eglise a décidé par rapport à ce sacrement, pour en recueillir les fruits. Ainsi la réception en seroit nulle et sacrilège de la part d'un Chrétien rebelle aux décisions de l'Eglise. Ainsi c'est en vain et sacrilègement, que les incrédules ou les demi-croyans du siècle acceptent ces derniers secours des mourans, purement par cérémonie et par déférence à ce qu'ils appellent les préjugés vulgaires. Ils profanent ce sacrement, parce qu'ils n'ont pas la foi soumise, due à des vérités respectables. C'est en vain que nous implorons sur eux des bienfaits qu'ils dédaignent avec une orgueilleuse incrédulité. Mais vous, enfans de la foi, quand vous vous trouverez à ces instans critiques, écoutez les questions que nous vous ferons. Nous vous dirons comme

le divin Instituteur de ce sacrement lorsqu'il guérissoit les malades. *Credis-ne?* Croyez-vous? Alors vous répondrez comme ces premiers croyans : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Fils du Dieu vivant; je crois que vous pouvez me guérir le corps et l'ame. Je crois toutes les vérités que vous avez révélées, et en particulier l'efficacité de ce remède salutaire que vous me présentez. *Credo Domine.* Si votre langue déjà glacée ne peut prononcer des actes de foi, produisez-les du fond du cœur; ils seront toujours entendus, et le charitable médecin vous répondra comme autrefois aux malades qui imploroient son assistance : Allez en paix, votre foi vous a sauvés. Voyez la foi de ce père éploré, de ce bon maître qui viennent solliciter des guérisons intéressantes. (*Histoire de l'officier qui vient demander la guérison de son fils.* Joan. IV, 46.) (*Histoire du centenier qui vient demander la guérison de son domestique.* Matth. VIII, 5.) Vous voyez dans ces deux exemples que c'est la foi qui opère la guérison des malades. Ces hommes crurent et leurs malades furent guéris, et cette guérison les confirma dans leur foi. Croyez comme eux, mes enfans et mes frères, et comme eux vous serez guéris, sinon corporellement, du moins spirituellement; votre foi vous sauvera.

Et si cette foi est sincère et vive, elle fera naître la confiance et l'espoir le plus consolant pour un malheureux qui souffre. Sans doute un malade doit avoir confiance en son médecin et aux remèdes qu'il emploie. Ici le

plus puissant et le plus charitable des médecins vous fait appliquer un remède efficace; attendez donc de lui le soulagement et la guérison de votre ame, avec cette confiance tendre et filiale que doit vous inspirer sa puissance, sa bonté, sa clémence, sa compassion. Il vous dit par notre bouche ce qu'il disoit autrefois aux malades qu'il guérissoit : *Confide fili*, ayez confiance, mon enfant; vos péchés vous sont remis. *Confide fili; remittuntur tibi peccata tua.* (Matth. IX, 2.) Peut-être ajoutera-t-il : Levez-vous, prenez votre lit et marchez; *surge, tolle grabatum tuum, et ambula.* (Joan. V, 8.) Levez-vous de cette maladie, reprenez vos fonctions ordinaires, et marchez avec une nouvelle vigueur dans la voie des commandemens de Dieu. *Surge et ambula.* Quelle que soit la sentence qu'il prononcera, soyez toujours assurés qu'elle vous sera favorable, et dites-lui : J'ai mis en vous ma confiance, *in Domino confido.* (Ps. X, 2.) Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous. *Conserva me Domine, quoniam speravi in te.* (Psal. XV, 1.) Oui, vous me conserverez au milieu des tribulations qui affligent mon ame et mon corps. Que vous me rendiez ou non cette vie corporelle, *ma chair reposera toujours dans l'espérance* (Ibid. 9) d'une résurrection bienheureuse. Je m'endormirai dans le sommeil d'une mort paisible, parce que vous ne laisserez pas mon ame descendre dans les enfers, et vous ne permettrez pas que votre serviteur purifié retombe dans la corruption. *Caro mea requiescet in spe, quoniam non*

derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. (Ibid. 9 et 10.)

Voilà, chers enfans, les sentimens de foi mêlés de confiance, qui doivent pénétrer un malade sous la main du ministre qui lui applique l'onction des mourans; il doit y joindre la prière.

2e Disposition. *La prière* est une disposition générale pour tous les sacremens; mais elle doit l'être spécialement pour l'Extrême-Onction. Selon les paroles de saint Jacques, c'est la prière des prêtres qui la caractérise particulièrement; ils doivent prier sur le malade, *orent super eum*. (Jac. v, 14.) En effet, nous récitons beaucoup de prières en l'administrant; la formule même du Sacrement est une prière. Il convient donc aussi que les prières des malades accompagnent les nôtres, autant qu'il leur est possible dans l'état de douleur et d'affoiblissement où ils sont réduits. Je dis, autant qu'il leur est possible; car hélas! pauvres malades, on ne demande pas de vous des prières longues et suivies; mais voici ce que vous aurez à faire quand vous vous trouverez dans ces circonstances douloureuses. Unissez-vous de cœur et d'affection aux prières que l'Eglise prononcera sur vous; conjurez avec elle, le Dieu compatissant de répandre abondamment dans votre ame toutes les grâces de ce Sacrement, la rémission des péchés, la force, le courage, la patience, l'onction intérieure dont vous aurez besoin dans ces tristes momens. Vous

demanderez la santé du corps, s'il est expédient pour votre salut et pour le bien de votre famille. Voici quelques-unes de ces prières que l'Eglise prononcera auprès du lit de vos douleurs; écoutez comme elles sont touchantes, et souvenez-vous, s'il se peut alors, de ce que nous vous disons aujourd'hui.

« Seigneur, nous vous conjurons de jeter « des yeux favorables sur les langueurs de ce « malade; éloignez de lui toutes les douleurs « du corps et de l'ame; rendez-lui entière- « ment la santé du corps et de l'ame, afin « que rétabli par votre miséricorde, il puisse « reprendre ses fonctions ordinaires, rem- « plir avec une nouvelle vigueur les exercices « de sa religion, revenir dans votre saint tem- « ple, expier ses péchés, instruire et édifier « sa famille. Regardez, Seigneur, d'un œil « propice votre serviteur accablé sous le « poids des infirmités du corps; réchauffez « de votre feu divin cette ame que vous avez « créée, afin que, corrigée par vos châtimens « paternels, elle reconnoisse un jour que « vous l'aurez sauvée par les remèdes salu- « taires de la tribulation.

« Seigneur, Dieu tout-puissant et éternel, « qui répandez vos bénédictions sur les corps « malades et conservez l'ouvrage de vos mains « par votre bonté infinie, rendez-vous pro- « pice à l'invocation de votre saint Nom; dé- « livrez votre serviteur, rendez-lui la santé, « relevez-le, confirmez-le dans une santé « florissante par la force de votre bras; dé- « fendez-le, protégez-le par votre puissance,

« et rendez-le à votre Eglise avec toute la « prospérité qu'il peut désirer. (*Rit. rom.*) « Par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. »

Voilà, mes enfans et mes frères, quelques-unes des prières que l'Eglise fera près de vous et pour vous, dans ces momens critiques où vous vous trouverez placés entre la vie et la mort. Alors que ferez-vous?..... Hélas! tout ce que vous pourrez pour les accompagner par vos sentimens, autant que vos langueurs et vos infirmités le permettront. Vous direz du fond de votre ame, avec simplicité : Mon Dieu, je vous dis de bon cœur tout ce que vous dit le prêtre qui prie pour moi; *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.* (Marc. x, 47.) *Seigneur, celui que vous aimez est malade.* (Joan. xi, 3.) *Seigneur, que ce calice s'éloigne de moi; cependant, que votre volonté s'accomplisse, etc.* (Matth. xxvi, 39.) Faites ces prières avec foi et confiance; demandez votre guérison si vous voulez, mais avec cette résignation soumise qui est due à l'Arbitre suprême de la vie ou de la mort; sur-tout ayez alors les sentimens de componction et de pénitence qui doivent pénétrer un pécheur mourant.

3e Disposition. *Pénitence.* L'Extrême-Onction est, comme nous l'avons dit, le supplément et le complément de la pénitence, et tout à la fois un Sacrement des vivans et un sacrement des morts; il prépare à la grâce et il suppose la grâce. Sous ce double aspect, il exige la contrition et la pénitence. Comme Sacrement des morts il remet les péchés, et pour cela il faut la contrition;

comme Sacrement des vivans il augmente la grâce, il la suppose donc existante, et par conséquent il faut être purifié de ses péchés. C'est pour cela qu'avant de l'administrer nous réconcilions les malades, nous leur faisons faire au moins en général, la confession de leurs péchés ; nous prononçons sur eux des paroles de reconciliation préliminaires. Mais pour tout cela il faut des sentimens de contrition et de pénitence dans le malade ; car notre Dieu ne pardonne qu'à cette condition ; tout bon qu'il est, il ne peut pardonner autrement, parce qu'il est juste, parce qu'il est saint, parce qu'il déteste nécessairement le péché tant qu'il subsiste en un cœur où il n'est pas détesté et rétracté par le regret de l'avoir commis. Il faut donc que cette douleur ait précédé ou accompagné la formule de pardon que le prêtre prononce en appliquant l'onction propice sur le malade. Ainsi, la contrition doit être dans son cœur pendant que l'on prononce ces paroles : *Per istam sanctam unctionem et piissimam suam misericordiam, etc.* Par cette onction sainte et sa pieuse miséricorde, etc. ; ou, s'il a perdu la connoissance, il a dû être contrit avant de l'avoir perdue ; sans cela, nos vœux et cette application seroient stériles et une profanation sacrilège de la part d'un pécheur mourant dans l'attachement aux péchés qu'il n'auroit pas rétractés ; et voilà pourquoi, comme nous l'avons dit, il est de la dernière importance de préparer de bonne heure les malades à ce Sacrement, et de ne pas attendre à toute extrémité pour

le leur donner. Si donc vous avez un jour l'avantage de le recevoir avec la présence d'esprit qui doit le rendre efficace, voici, mes enfans et mes frères, ce que vous devrez dire ou penser avec sentiment, pendant qu'on vous appliquera les onctions purificatives sur tous les sens qui ont été autrefois les organes de vos péchés. Produisez autant que vous le pourrez des actes de contrition en demandant pardon de tout votre cœur à chacune des onctions qui vous seront appliquées.

Sur les yeux. Déplorez avec amertume tous les abus que vous en aurez faits, en disant : Oui, mon Dieu, je vous demande pardon de tous les péchés que j'ai commis par mes regards, mes lectures, mes curiosités criminelles, en un mot de tous les péchés qui sont entrés ou sortis par cette porte fragile de mon ame.

Sur les oreilles. Pardon, mon Dieu, de tous les discours que j'ai entendus volontairement, contre la Religion, la charité, la pureté. Hélas! combien de fois la séduction est-elle entrée dans mon cœur par cette porte fatale !

Sur la bouche. Pardon, Seigneur, de tant de juremens, de blasphêmes, d'imprécations, de médisances, de paroles licencieuses, d'excès dans le boire et le manger, dont cette bouche s'est rendue coupable.

Sur les mains. Pardon, mon Dieu, de toutes les injustices, les larcins, les violences, les libertés criminelles qui ont souillé mes mains. Hélas! que ne suis-je du nombre de

ceux dont les mains sont innocentes et qui habiteront dans vos saints tabernacles!

Sur les pieds. Pardon, mon Dieu, de toutes les démarches qui m'ont entraîné dans l'abîme et qui me tiennent à ce moment sur le bord d'un précipice éternel.

Sur le cœur. Pardon, mon Dieu, de tous les désirs, de toutes les pensées qui ont profané ce cœur qui devoit être le sanctuaire de l'amour divin, et qui en sont sortis pour profaner toutes mes autres facultés.

Cependant, mes enfans, il n'est que trop vrai qu'un malade accablé n'a guère la présence d'esprit nécessaire pour suivre ainsi les actions du prêtre qui prononce le pardon de ses péchés. Mais, mes enfans et mes frères, je vous suggère dès à présent cette pratique, afin que vous vous la rappeliez, s'il est possible, à ces momens d'accablement; afin que dès les commencemens de votre maladie vous produisiez des actes de contrition qui vous disposent de loin à ce sacrement; afin que, de loin ou de près, vous ne manquiez pas de cette disposition essentielle pour y recevoir le pardon des péchés qui vous resteront à expier. A cet esprit de pénitence vous joindrez celui de résignation.

4e Disposition. *Résignation à la volonté de Dieu.* Hélas! mes enfans, bon gré, malgré nous, il y aura un dernier moment! Il faut mourir!...... C'est l'arrêt porté contre l'homme, *statutum est.* (Hebr. IX, 27.) L'heure est fixée dans les décrets de Dieu. Quand donc une maladie dangereuse paroît nous annoncer l'exécution de cette sentence

redoutable, il faut nous y soumettre. Toutes nos alarmes, nos plaintes, nos révoltes, nos efforts, ne recaleront pas d'une minute le moment décisif que l'Arbitre de nos destinées a fixé pour payer le tribut commun à la nature. Faisons du moins de nécessité vertu. Jetons-nous entre les bras de l'auteur et le consommateur de nos jours, afin qu'il fasse de nous ce qui lui plaira, soit pour la vie, soit pour la mort; faisons-lui de bon cœur le sacrifice de cette vie qu'il nous a donnée, conservée, prolongée dans ses miséricordes. Auteur suprême de mon existence, c'est de vous que j'ai tout reçu; je vous rends avec action de grâces tout ce que vous m'avez donné. Acceptez le sacrifice de mes jours; quoique forcé, il devient volontaire par ma soumission à vos décrets adorables. Reprenez cette ame que j'ai reçue de vous; qu'elle retourne à son principe; qu'elle aille se replonger dans votre sein d'où elle est sortie. Non, cette mort si redoutée n'est plus un mal pour moi; elle va finir mes misères et mes dangers. J'y suis préparé par les secours divins que vous venez de m'envoyer; je ne la crains plus. Onction salutaire! Viatique divin, ouvrez-moi les portes de la justice; j'y entrerai et je glorifierai mon Dieu. *Aperite mihi portas justitiæ; ingressus in eas confitebor Domino.* (Psal. CXVII, 19.)

Ah! mes chers enfans, mes très chers frères, puissiez-vous recevoir un jour vos derniers Sacremens avec ces dispositions de foi, de confiance, de prière, de pénitence et de résignation à la volonté de Dieu!

D. Le malade doit-il se confesser auparavant?

R. Oui, et s'il ne peut se confesser, il doit s'exciter à une vive contrition et désirer l'absolution.

Nous l'avons dit : l'Extrême-Onction est un sacrement des vivans qui suppose la grâce pour opérer tous les fruits qu'il doit produire. C'est pour cela que le malade doit se confesser s'il le peut, avant de le recevoir. Tous les rituels nous disent que nous entendrons sa confession s'il est nécessaire et si déjà nous ne l'avons entendue; mais s'il a perdu la parole, ou s'il est si mal qu'il ne puisse se confesser, nous devons toujours préliminairement lui donner l'absolution; par conséquent il faut qu'il s'excite ou qu'on l'excite à une vive contrition, et qu'il désire de se confesser s'il le pouvoit. Nous le supposons avec charité, ce désir, lorsque le malade est surpris, frappé subitement; nous nous hâtons alors de lui donner l'absolution; mais hélas! qu'elle est incertaine! Nous risquons un sacrement en faveur de l'homme; mais ce n'est qu'en tremblant et dans une affreuse incertitude sur ses dispositions pour les deux sacremens que nous lui conférons à la fois. Quelle surprise terrible si ce malade est frappé d'apoplexie ou de quelqu'autre accident sans s'être corrigé, sans avoir détesté son péché!..... Tremblez, mes enfans et mes frères; soyez toujours prêts, *estote parati* (Luc. XII, 40); sans cela, ni l'absolution, ni l'Extrême-Onction ne vous sauve-

ront; sans cela, peut-être deux ou trois sacrilèges de plus surchargeront la masse de vos iniquités. Mais je suppose que vous avez reçu ces derniers secours de l'Eglise avec tous les sentimens et les dispositions que nous venons d'expliquer; alors que vous serez heureux, tranquilles et contens! De quoi devez-vous vous occuper en ces précieux et derniers momens? C'est ce que va vous apprendre la demande suivante.

D. Que doit-il faire après l'Extrême-Onction?

R. Remercier Dieu de cette grâce et s'occuper de l'éternité.

Que ferez-vous, mes enfans, quand vous aurez reçu l'Extrême-Onction? Hélas! vous ne serez peut-être capables de rien dans ces momens d'angoisse et d'accablement! Apprenez-le cependant aujourd'hui que vous êtes en santé, afin qu'il vous en reste alors quelques souvenirs salutaires. Rappelez-vous alors mes avis s'il est possible.

1° *Remerciez Dieu de la grâce* qu'il vient de vous faire et de toutes celles que vous en avez reçues pendant tout le cours de votre vie. Voilà le moment; un coup d'œil sur cette longue carrière que vous aurez parcourue; que de bienfaits depuis votre berceau jusque sur le bord du tombeau où vous êtes! C'est delà qu'il faut bénir le Dieu de bonté qui vous en a comblés si abondamment, sur-tout à ces momens critiques où il vient de vous prémunir contre les assauts

de la mort; c'est une faveur qui n'est pas accordée à tout le monde; combien d'autres ont été surpris! Entrez donc dans les doux ravissemens du roi prophète : *Benedic anima mea Domino* (Psal. CII, 1); ô mon ame, bénis le Seigneur; que toutes tes facultés atténuées se réveillent à ce moment pour lui témoigner ta reconnoissance; *et omnia quæ intrà me sunt nomini sancto ejus*. Non, mon ame, tu ne peux oublier cette multitude innombrable de bienfaits dont il t'a comblée pendant cette vie qui va finir; *noli oblivisci omnes retributiones ejus*. Il a été propice à tes iniquités, il vient de guérir toutes tes infirmités spirituelles; *qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis, qui sanat omnes infirmitates tuas*. Tu vas sortir de ce corps mortel; mais te voilà délivrée de la mort éternelle où tu allois tomber; *qui redimit de interitu vitam tuam*. Il te prépare une couronne immortelle dans sa compassion et ses miséricordes; *qui coronat te in misericordiâ et miserationibus*. Il va mettre le comble à tes désirs en déployant à tes yeux des trésors immortels; *qui replet in bonis desiderium tuum*. Tu vas être dépouillée de ce corps de caducité et de corruption; mais c'est pour briller de l'éclat d'une jeunesse éternelle; *renovabitur ut aquilæ juventus tua*. Oui, c'est le Seigneur qui exerce ainsi ses miséricordes; il t'a rendu justice en t'affligeant pour tes péchés; mais il te rend justice encore en te protégeant à ce moment contre les ennemis du salut qui voudroient t'accabler; *faciens misericordias Dominus, et ju-*

dicium omnibus injuriam patientibus. C'est aujourd'hui plus que jamais qu'il te fait voir combien il est compatissant et miséricordieux, avec quelle patience et quelle longanimité il t'attendoit à la pénitence ; *miserator et misericors Dominus, longanimis et multùm misericors*. Non, il ne sera pas fâché contre toi dans l'éternité ; ses menaces ont cessé de se faire entendre ; il a cessé d'étaler à tes yeux ses vengeances terribles, puisqu'il a daigné t'accorder ton pardon ; *non in perpetuum irascetur, neque in æternum comminabitur*.... « Il ne m'a pas traité comme mes « péchés le méritoient ; il ne m'a pas puni « à proportion de mes iniquités. C'est un « bon père qui a eu compassion de son en- « fant ; il savoit de quel limon il m'avoit pé- « tri, il s'est souvenu que je ne suis que « poussière, et il a eu pitié de ma foiblesse ; « j'ai passé comme la fleur des champs, je « me flétris et je vais m'éteindre comme « elle ; un esprit immortel a passé un mo- « ment dans ce corps qui s'écroule, qui « bientôt ne subsistera plus et ne laissera « plus la moindre trace de son existence ; « mais les miséricordes du Seigneur sont de « toute éternité ; elles s'étendent sur toutes « les générations de ceux qui le craignent « et sur les enfans de ceux qui observent sa « loi. Sa demeure est dans les cieux, c'est « là qu'il a bien voulu me préparer une « place. O mon ame, c'est là que tu vas bé- « nir le Seigneur dans le lieu de sa domina- « tion ; *in omni loco dominationis ejus be-* « *nedic anima mea Domino*. » (Psal. CII,

passim.) Je la vois, j'y touche à cette heureuse demeure, vous m'y appelez, j'y vais entrer. O mon ame! bénis le Seigneur, et commence ainsi ta bienheureuse éternité; *benedic anima mea Domino.* Oh! mes enfans, que cette action de grâces est consolante! Que vous serez heureux si vous pouvez la faire à ce dernier moment! Non, vous ne sentirez point vos maux passagers si vous vous occupez ainsi de votre éternité.

2° Le malade doit *s'occuper de l'éternité.* Tout est fini pour vous, Chrétien moribond; le temps est écoulé et l'éternité commence; occupez-vous désormais de cet unique objet. Je suppose que vous aurez mis l'ordre que vous devez à vos affaires temporelles, que vous avez tout réglé pour ne laisser après vous aucune source de dissentions et de procès entre vos héritiers; (car c'est une obligation essentielle aux mourans.) Pères et mères, mettez ordre à tout; *dispone domui tuæ.* (Isaï. XXXVIII, 1.) Ah! si vous aimez vos enfans et vos héritiers, laissez-leur la paix, le plus grand de tous les biens. Qui de vous, mes frères, n'a pas frémi plusieurs fois dans sa vie, à la vue de ces enfans, de ces héritiers discordans qui s'entre-dévorent sur le tombeau d'un mort qu'ils détestent en se disputant ses dépouilles! Parens inconsidérés, négligens, injustes, etc., vous entendrez jusqu'au fond des abîmes les hurlemens de la discorde que vous aurez laissée dans vos familles; et ces cris acharnés augmenteront vos supplices éternels. Prévenez donc un malheur qui entraîneroit

après vous des successeurs coupables; mettez ordre à vos affaires temporelles avant de recevoir vos sacremens, dès à présent, en santé, afin qu'aux derniers momens vous ne pensiez plus qu'à l'éternité. Vous y voici; je vous y suppose, vous avez reçu vos derniers sacremens; vous êtes réconciliés avec tous vos ennemis, vous avez restitué, réparé tous les torts que vous aviez faits au prochain; tout est fait, *consummatum est.* (Joan. XIX, 30.) Après tous ces préparatifs spirituels et temporels, vous n'avez plus d'autre point de vue que l'éternité où vous allez entrer; envisagez-la désormais sans frayeur; vous y êtes heureusement préparés. Voyez cette fin dernière avec une sainte intrépidité. *Spiritu magno vidit ultima.* Patriarches chrétiens, imitez les Patriarches de l'ancienne loi, Abraham, Isaac, Jacob, Tobie; rassemblez comme eux vos enfans autour de ce lit funèbre; *congregamini filii Jacob, audite Israël patrem vestrum.* Faites-leur les adieux de ces vertueux et saints pères de famille, des adieux inspirés par la religion et la tendresse paternelle, des adieux qui laissent pour jamais dans leur ame l'impression vive de vos leçons et de vos vertus; gravez d'une main mourante, dans leur ame émue, des sentimens ineffaçables de piété, de justice, de charité, de probité chrétienne, de sainteté et d'innocence. Qu'elles sont touchantes et profondes les impressions que font alors sur des enfans éplorés, les derniers avis d'un père ou d'une mère au lit de la mort! Heureuses circonstances pour rame-

ner des prodigues égarés, pour réconcilier des frères désunis, pour maintenir dans la vertu des enfans bien nés et bien élevés!.... Tout porte, tout reste gravé dans leurs cœurs attendris, en des momens si touchans. Alors donc qu'un saint enthousiasme ranime vos forces abattues; élevez cette voix mourante, et dites comme Tobie à cette postérité réunie autour de vous : *Audite filii mei patrem vestrum*. (Tob. XIV, 10.) Mes enfans, écoutez votre père mourant qui vous adresse ces dernières paroles sur le seuil de son éternité : *Servez le Seigneur en toute vérité et cherchez toujours à faire ce qui lui plaît; recommandez à vos enfans de remplir toute justice, de faire des aumônes, de ne jamais oublier le Seigneur, de le bénir en tout temps, selon la vérité et de toutes leurs forces*. (Ibid. 10 et 11.) Elevez vos mains défaillantes sur leurs têtes et prononcez en leur faveur les bénédictions que la tendresse et la religion rappellent en ces momens douloureux; bénédictions que le Ciel ratifie quand les pères et les enfans s'en sont rendus dignes. Après cela, ne pensez plus qu'à cette éternité où vous allez les précéder; récitez ce beau cantique du saint vieillard Siméon soupirant après sa dernière heure : *Nunc dimittis servum tuum Domine*. (Luc. II, 29.) Nous le disons tous les soirs à Complies; voici pour vous le dernier soir, le soir de la vie. A ce moment où les ténèbres de la nuit éternelle vous environnent, dites avec le même enthousiasme : *Seigneur, laissez mourir en paix votre serviteur selon votre pa-*

role. Mon Dieu, je vais terminer une carrière remplie de vos bénédictions. Ma course est consommée, j'ai rempli tous mes devoirs, j'ai réglé les affaires de ma maison et de ma conscience, j'ai possédé et je possède encore au dedans de moi-même le salut d'Israël ; je vois son image, mes yeux vont s'éteindre sur ce signe salutaire ; *quia viderunt oculi mei salutare tuum*. (Ibid. 30.) C'est entre ses bras et dans son cœur sacré que je vais exhaler mon ame. Oui, je vais m'endormir en paix dans le sein de mon Dieu et de mon Sauveur. *In pace in idipsum dormiam et requiescam*. (Psal. IV, 9.)

Entretenez-vous dans ces sentimens ou d'autres pareils, de résignation, de patience, de confiance et d'amour ; faites-vous lire quelques sentences relatives à votre situation ; l'Ecriture Sainte, et en particulier les psaumes sont remplis de ces sentimens consolans pour les mourans. Priez ceux qui vous environnent de vous entretenir dans cette sainte préparation à la mort ; demandez qu'on récite auprès de vous les prières des agonisans, ces prières si touchantes qu'il faudroit lire quelquefois pendant sa vie pour s'apprendre à bien mourir, pour se familiariser avec elles, et pour en sentir tout l'avantage à la dernière heure....... Mais, que dis-je? Hélas! peut-être en serez-vous incapables....... Ce pauvre moribond n'y est plus....... Plus de parole ! Peut-être a-t-il encore la connoissance ; peut-être est-il encore susceptible de sentimens sans pouvoir les exprimer. C'est à vous, troupe charitable qui l'envi-

ronnez, à suppléer à sa défaillance. C'est ici le dernier point d'instruction et la dernière demande de votre Catéchisme qui regarde les assistans à ces lugubres cérémonies.

D. Que doivent faire les assistans?

R. Prier pour le malade et prendre la résolution de bien vivre afin de mourir saintement.

Voici donc deux devoirs à remplir pour vous, lorsque vous assisterez à l'Extrême-Onction, et lorsque vous environnerez le lit d'un de vos frères mourant : l'un par rapport à lui, l'autre par rapport à vous ; prières pour lui, et réflexions pour vous.

1° *Prières pour le malade*. Unissez vos vœux à ceux que l'Église adresse pour ses enfans placés ainsi entre la vie et la mort. C'est à quoi nous invitons ordinairement l'assemblée qui nous environne dans ces tristes fonctions. Hélas! ces infortunés souffrans, ils sont ordinairement dans l'impossibilité de prier pour eux-mêmes. C'est alors sur-tout, que la communion des Saints est la plus précieuse ressource entre les enfans de la même famille ; c'est alors sur-tout que le Père commun aime à voir ses enfans s'intéresser pour un frère moribond. C'est donc alors qu'il faut réunir nos instances pour apaiser sa justice, fléchir sa miséricorde et attirer les grâces dont notre frère mourant a besoin dans ces momens critiques. C'est alors que notre charité doit se réveiller pour faire à autrui ce que nous voudrions qu'il

fît pour nous-mêmes en pareille occasion. Sur-tout, si nous avons eu quelques démêlés avec lui, s'il étoit notre ennemi; s'il a quelque chose contre nous, ou si nous avons quelque chose contre lui; c'est ici le moment d'une réconciliation sincère et chrétienne; que ses regards errans démêlent dans la foule qui environne son lit funèbre, un ennemi réconcilié qui prie pour lui; qu'il vous appelle ou non, approchez de lui, embrassez-le, qu'il vous embrasse avant ce dernier départ, sur le bord du tombeau où il va descendre.

Troupe charitable, troupe affligée, parens, amis de ce moribond, priez tous pour lui; suggérez-lui avec nous, et quand nous l'aurons quitté, dans les intervalles de nos visites, suggérez-lui des paroles de résignation, de paix et d'amour..... Mon frère, ma sœur en Jésus-Christ, rendez avec confiance votre ame entre les mains de votre Créateur; dites avec Jésus mourant : Seigneur, je remets mon ame entre vos mains; *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Faites-lui les prières de la recommandation de l'ame si nous ne pouvons être à ses côtés pour lui rendre ce dernier service; et à notre défaut ou avec nous, recueillez son dernier soupir.... *Consummatum est;.... expiravit.* (Joan. XIX, 30.) Tout est consommé pour lui; il a expiré..... Ici, continuez vos prières et qu'elles l'accompagnent jusqu'au trône des jugemens et des miséricordes éternelles; si cette ame est sortie chargée de ses iniquités, ces jugemens sont irrévocables; vos vœux sont perdus pour elle; mais ils retomberont

favorablement sur vous et sur des ames mieux préparées. Si elle a obtenu son pardon, il lui reste encore probablement quelques expiations à subir, et elle a besoin de vos prières. C'est dans cette confiance que nous achevons de la recommander à son Juge et que nous lui adressons en son nom ces touchantes prières :

« Seigneur, j'ai mis en vous mon espé-« rance, je ne serai point confondu ; venez « promptement à mon secours et délivrez-« moi...... Vous m'avez racheté, Seigneur, « Dieu de vérité ; montrez un visage serein à « votre serviteur et sauvez-moi dans votre « miséricorde. Seigneur Jésus, recevez mon « esprit ; vous qui m'avez racheté, n'entrez « point en jugement avec votre serviteur. « Anges du Ciel, Saints de Dieu, venez au-« devant de cette ame, et présentez-la de-« vant le Très-Haut. Seigneur, nous vous « recommandons l'ame de votre serviteur, « afin qu'ayant fini pour le siècle elle vive « désormais avec vous ; pardonnez-lui par « votre grande miséricorde les fautes échap-« pées à sa fragilité dans cette vie humaine. « Par J. C. N. S. Ainsi soit-il. »

Voilà, mes enfans et mes frères, ce que vous devez faire pour les malades lorsque vous assistez à l'Extrême-Onction et à leur mort. Mais pour vous, que d'avantages ! que de leçons !

2° *Faites donc des réflexions salutaires*, à la vue de ce qui se passe sous vos yeux ; rentrez en vous-mêmes, considérez la fragilité, le néant, l'issue déplorable de l'huma-

nité. Dites-vous à vous-mêmes, en portant vos regards sur tout cet appareil lugubre et sur l'état de votre semblable mourant : Voilà où je dois aboutir..... Voilà ce que je deviendrai!..... Un jour viendra (et peut-être il n'est pas loin) où l'on fera pour moi ce que l'on fait aujourd'hui pour mon frère!... Un jour viendra que je serai comme lui, *étendu* sur un lit de mort,.. à l'entrée de mon éternité!... Que pense à présent ce malade?.... Si j'étois à sa place, que voudrois-je avoir fait?...... Que ferois-je, s'il falloit comme lui rendre à l'instant compte de toute ma vie?..... si j'étois comme lui sur le point de paroître devant mon souverain Juge?... Où en serois-je?...... O momens terribles!...... Demain peut-être, ils arriveront pour moi!... Si cela étoit, quel ordre aurois-je mis à ma conscience?...... Pourrois-je l'y mettre tandis que mon ame seroit absorbée dans les angoisses de la mort, comme celle de ce moribond?...... Non, sans doute!...... Faisons donc dès aujourd'hui ce que nous ne pourrons faire alors..... Au sortir de ce spectacle frappant, mettons ordre à nos affaires, faisons ce que nous voudrions avoir fait à pareille heure!.... Si la mort dont vous venez d'être témoins est douteuse ou mauvaise, écriez-vous : Ah! que la mort des pécheurs est terrible! *mors peccatorum pessima.* (Psal. XXXIII, 22.) Mon Dieu, délivrez-moi d'une mort pareille!...... Si elle a été édifiante, dites avec un saint désir : *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur!* (Apoc.

XIV, 13.) *Puisse mon ame mourir de la mort des justes !*

Telles sont, mes enfans et mes frères, les réflexions utiles que vous devez faire lorsque vous êtes témoins de ces tristes cérémonies et de la mort de quelqu'un. Ce sont des leçons frappantes que nous donne la Providence, pour nous apprendre à bien vivre et à bien mourir, par la vue anticipée de ce qu'elle nous prépare. Voilà pourquoi l'Eglise nous rassemble autour des mourans : c'est pour prier pour eux et pour réfléchir sur nous. Profitons de ces circonstances persuasives où tout nous parle, tout nous instruit, où tout est capable d'exciter une émotion salutaire dans des ames susceptibles de réflexion et de sentiment. En voyant nos frères entrer dans leur éternité, apprenons à y entrer nous-mêmes.

Voilà, mes enfans, une longue instruction sur des objets peut-être révoltans pour votre âge qui se flatte toujours trop d'être éloigné de ce terme fatal; mais j'ai cru ces dévelopemens importans. Revenons-y et voyons si vous en aurez profité.

Sous-Demandes.

D. Que veut dire ce mot : *Soulagement spirituel?*

R. C'est-à-dire soulagement de l'ame.

D. Et *corporel?*

R. C'est-à-dire soulagement du corps.

D. Vous dites, la dernière onction; quelles sont donc les autres?

R. Les Chrétiens reçoivent deux autres onc-

tions au Baptême, et une autre à la Confirmation. Voilà pourquoi on appelle celle-ci, l'*Extrême* ou *dernière Onction*.

D. Cela ne dit donc pas qu'on est à toute extrémité, qu'il n'y a plus rien à espérer?

R. Non; au contraire, l'Extrême-Onction rend la vie et la santé quand Dieu le juge expédient pour le salut.

D. On ne doit donc pas tant craindre de la recevoir?

R. Non, puisqu'elle peut nous prolonger la vie.

D. Quels sont les biens spirituels que procure l'Extrême-Onction?

R. Elle efface les péchés et nous donne la grâce de souffrir patiemment, de résister au démon et de moins craindre la mort.

D. Pourquoi applique-t-on les saintes huiles sur tous les sens?

R. Parce que nos sens sont les organes et les instrumens du péché.

D. Doit-on respecter beaucoup les saintes huiles?

R. Oui, parce que c'est une chose sainte; car elles sont consacrées solennellement par l'Évêque, le Jeudi Saint.

D. C'est donc une impiété que d'en railler, comme on fait quelquefois?

R. Oui, c'est manquer au respect dû aux choses saintes.

D. Que dites-vous de ceux qui craignent de parler aux malades de la réception de ce sacrement?

R. C'est une tendresse mal entendue et funeste au malade, car on le prive d'un secours très important pour bien mourir.

D. Vous dites qu'il faut recevoir ce Sacrement avec foi. Qu'est-ce que cela veut dire?

R. C'est-à-dire qu'il faut croire toutes les vérités de la religion, et en particulier ce qui concerne ce sacrement.

D. Le malade doit-il réciter les prières qu'on dit près de lui?

R. Il doit tâcher de s'unir aux prières de l'Église autant qu'il le peut.

D. Vous parlez de dispositions de *pénitence*. Qu'est-ce que c'est?

R. C'est-à-dire que le malade doit avoir la contrition de ses péchés pour en obtenir le pardon.

D. En quoi consiste la résignation?

R. Il faut être résigné à la volonté de Dieu; soit pour la vie, soit pour la mort.

D. Pourquoi le malade doit-il se confesser avant l'Extrême-Onction, s'il le peut?

R. Parce qu'il faut être dans la grâce de Dieu pour obtenir les bons effets de ce Sacrement.

D. Pendant qu'on applique les onctions au malade, que doit-il faire?

R. Demander pardon à Dieu des péchés qu'il a commis par chaque sens.

D. De quoi le malade doit-il remercier Dieu?

R. De toutes les grâces qu'il en a obtenues pendant la vie, et en particulier de ce qu'il a reçu les derniers Sacremens.

D. Comment doit-il s'occuper de l'éternité?

R. En pensant qu'il va mourir et entrer dans son éternité.

D. Il faut donc prier pour les malades, lorsqu'on assiste à leurs derniers Sacremens?

R. Oui; c'est pour cela qu'on y appelle les Fidèles au son de la cloche.

D. A quoi devons-nous penser dans ces circonstances?

R. Qu'il nous arrivera bientôt de même, et penser à bien mourir.

Récapitulation pratique.

1° Croyez fermement en la vertu de ce sacrement, et respectez-le toujours.

2° Ne négligez pas de le recevoir dans l'occasion, ni de le faire recevoir aux autres autant que vous le pourrez.

3° Recevez-le et faites-le recevoir de bonne heure ; préparez-vous-y de loin, et préparez-y les autres quand l'occasion s'en présentera.

4° Priez pour vos frères souffrans et mourans ; et faites, à leur vue, des réflexions sages qui vous préparent à bien mourir.

5° Pendant que vous êtes en santé, demandez à Dieu la grâce de bien recevoir vos derniers sacremens à la mort. Mettez ordre à vos affaires spirituelles et temporelles, afin d'être préparés à ce moment où l'on ne peut plus rien.

Prière.

Annos æternos in mente habui et meditatus sum. (Psal. LXXVI, 6 et 7.) J'ai repassé dans ma mémoire les années éternelles, et j'ai médité sur ma destinée future : c'est ce que nous venons de faire en entendant cette importante instruction ; c'est le fruit que nous en devons remporter. Grâces immortelles vous soient rendues, ô mon Dieu ! des vérités que nous venons d'apprendre. Nous avons vu ce que c'est que le sacrement de l'Extrême-Onction, ses effets, les dispositions que nous devons y apporter. Tristes, mais utiles leçons ! Hélas ! nous avions assisté tant de fois à cette lugubre cérémonie, mais par curiosité, sans prier pour les malades, sans retour sur nous-mêmes, sans réfléchir sur cette fin der-

nière qui nous attend. Quelle légèreté! quelle insensibilité! Désormais, Seigneur, nous irons à ce spectacle de mort pour apprendre à bien mourir. Oui, mon Dieu, je le dis, je le dirai toujours à la vue de mes frères mourans : *Moriatur anima mea morte justorum! Puisse mon ame mourir de la mort des justes!* C'est le dernier, c'est le plus grand bienfait. Je le sollicite à ce moment; faites-moi la grâce de mourir de cette mort. Ainsi soit-il.

DE L'ORDRE.

D. QU'EST-CE que l'Ordre?

R. L'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les remplir dignement.

L'Ordre est un *Sacrement.* 1° C'est un *signe sensible* qui consiste dans l'imposition des mains et les paroles de l'Evêque. 2° Ce signe imprime un caractère saint; il donne le pouvoir de faire des fonctions divines, d'offrir le saint sacrifice, de remettre les péchés, de prêcher, d'instruire, etc. 3° Il donne les grâces nécessaires pour remplir dignement les fonctions du saint ministère. C'est ce que dit l'apôtre saint Paul à Timothée : *Ne négligez point la grâce* (1 Timoth. IV, 14); *ressuscitez la grâce qui est en vous et que je vous ai conférée par l'imposition des mains.* (2 Tim. I, 6.) Ce sacre-

ment est institué pour la sanctification de nos ames : en sanctifiant les Ministres, il sanctifie les Fidèles. 4° Enfin, il est établi par Notre Seigneur Jésus-Christ, comme tous les autres Sacremens, ainsi que je vais vous l'expliquer dans la demande suivante.

D. De qui vient la puissance de l'Ordre ?

R. La puissance de l'Ordre vient de Jésus-Christ qui l'a donnée à ses Apôtres avec le pouvoir de la communiquer à d'autres.

Ce divin Sauveur, voulant laisser à son Eglise un ministère perpétuel de salut ; sur le point de quitter ses disciples en mourant pour nous tous ; après avoir établi le sacrement de l'Eucharistie la veille de sa mort, finit par ces paroles remarquables : Faites ceci en mémoire de moi ; *hoc facite in meam commemorationem*. (Luc. XXII, 19.) C'est ainsi qu'il les institua prêtres et leur donna le pouvoir de consacrer, comme lui, son Corps et son Sang, et d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe. Ensuite, après sa résurrection, il souffla sur eux et leur dit : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. (Joan. XX, 23.)

Dans une autre apparition, avant de les quitter pour monter au ciel, il leur donna la mission, en leur disant : *Allez, instruisez les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. (Matth.

XXVIII, 19.) Voilà comment ce divin Maître les institua prêtres et leur donna le pouvoir d'exercer toutes les fonctions du sacerdoce de la loi nouvelle.

Il leur conféra même la plénitude du sacerdoce; il les fit Evêques en leur communiquant le pouvoir de consacrer des prêtres et d'autres Evêques, afin de propager la race sacerdotale jusqu'à la consommation des siècles, pour le gouvernement et la sanctification perpétuelle de son Eglise.

Tout cela, mes enfans, est l'ouvrage de Dieu; *c'est l'Esprit Saint qui dit : Séparez-moi Saul et Barnabé.* (Act. XIII, 2.) *Tout homme doit nous regarder comme les Ministres de Jésus-Christ.* (1 Cor. IV, 1.) *C'est lui qui a établi les uns Apôtres, les autres Prophètes, les autres Evangélistes, les autres Pasteurs et Docteurs.* (Ephes. IV, 11.) Telle a été la doctrine de saint Paul et la foi de l'Eglise dans tous les temps; et cette institution s'est transmise dans tous les siècles.

D. Comment cette puissance s'est-elle transmise des Apôtres jusqu'à nous?

R. Par une succession non interrompue qui continuera jusqu'à la fin du monde.

Les Apôtres, consacrés par Jésus-Christ même, ont consacré d'autres Evêques; ceux-ci, munis du même pouvoir, l'ont communiqué à leurs successeurs, et ainsi d'âge en âge jusqu'à nous : voilà ce qu'on appelle une succession non interrompue. Tout ce

qui n'est pas dans l'ordre de cette succession apostolique est une intrusion, un schisme. Tels ont été autrefois les Novatiens et autres qui reçurent une ordination étrangère contre le vœu et les lois de l'Eglise, sans mission, sans aveu de sa part. Ils ont formé à l'écart quelques chaînons d'une succession isolée d'Evêques et de prêtres illégitimes, rejetés du sein de la véritable Eglise. Le vrai sacerdoce doit dériver de Jésus-Christ par ce canal divin, comme l'eau qui forme un fleuve pur depuis sa source jusqu'à son terme, sans détours, sans interruption, sans mélange.

L'Eglise a transmis cette succession apostolique par différens moyens. Autrefois c'étoient les conciles provinciaux avec le métropolitain qui instituoient les Evêques; aujourd'hui c'est le Souverain Pontife, qui, en qualité de chef de l'Eglise universelle, *à raison de sa sollicitude pastorale sur toute l'Eglise, par le devoir de sa charge, doit s'appliquer à donner à chaque église les pasteurs les plus capables de gouverner le troupeau de Jésus-Christ.* C'est le concile de Trente qui lui attribue et qui reconnoît solennellement en lui cette prérogative et cette obligation. Et le même concile prononce anathème *à quiconque dira que les Evêques nommés par lui ne sont pas de véritables et légitimes Evêques*; anathème *à quiconque dira que les Ordres donnés sans le concours de la puissance séculière et la vocation du peuple, sont nuls*; anathème *à quiconque dira que ceux qui ne sont pas ordonnés et*

envoyés par la puissance ecclésiastique et canonique sont de légitimes administrateurs de la parole de Dieu et des Sacremens. D'où il résulte que c'est à la puissance ecclésiastique à ordonner, instituer, envoyer ses Ministres, et que ceux-là seuls sont les véritables successeurs des Apôtres, qui sont établis dans cette forme de succession apostolique ; et cette succession non interrompue durera jusqu'à la fin du monde, parce qu'il faudra toujours des Ministres pour gouverner légitimement l'Église.

Le Sacrement de l'Ordre, comme tous les autres Sacremens, a la forme d'administration qui lui est propre : c'est l'imposition des mains de l'Evêque, avec les paroles relatives aux fonctions diverses pour lesquelles le Prêtre ou l'Evêque sont consacrés. Nous le savons par l'Ecriture et la tradition. Saint Paul rappelle à Timothée la grâce du sacerdoce qu'il lui a conférée par l'imposition des mains, *cum impositione manuum presbyterii.* (1 Timoth. IV, 14.) C'est aussi par l'imposition des mains que l'on consacra saint Etienne et les premiers Diacres ; *et orantes imposuerunt eis manus.* (Act. VI, 6.) Telle est la forme qui s'est toujours perpétuée depuis les Apôtres jusqu'à nous.

Les Evêques seuls sont les Ministres du Sacrement de l'Ordre. Car, 1° c'est aux Apôtres seuls que Jésus-Christ a confié immédiatement son épiscopat ; c'est à eux seuls qu'il a dit : *Faites ceci en mémoire de moi.* (Luc. XXII, 19.) Les Apôtres l'ont entendu de la sorte et ont agi en conséquence. 2°

L'Eglise a toujours pensé de même, et elle a condamné au concile de Trente ceux qui oseroient dire que ce pouvoir leur est commun avec les Prêtres ordinaires.

Les effets du Sacrement de l'Ordre sont, 1° le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées; 2° la grâce de les exercer avec fruit, et pour les Prêtres et pour les peuples; 3° le caractère ineffaçable qu'il imprime et qui empêche de le recevoir deux fois.

L'Ordre a différens degrés : nous allons vous les expliquer à l'occasion de la demande suivante.

D. Quels sont les plus excellens degrés de l'Ordre?

R. Les plus excellens degrés de l'Ordre sont l'Episcopat et la Prêtrise.

Avant de vous faire connoître l'excellence de ces deux Ordres supérieurs, vous ne serez pas fâchés, mes enfans, que je vous dise un mot des degrés inférieurs qui y conduisent. Quelques-uns de vous seront peut-être appelés à l'état ecclésiastique; admirez la divine économie qui règne dans l'Eglise de Dieu, sa hiérarchie sainte; admirez-en les fonctions vénérables, et préparez-vous de loin à monter avec respect les degrés du sanctuaire.

1° Le premier pas, c'est la tonsure. Ce n'est point un ordre sacré, mais seulement une introduction dans l'état ecclésiastique, une disposition préliminaire pour entrer dans les Ordres. Cette cérémonie consistoit autrefois à couper les cheveux, pour montrer que

les clercs doivent renoncer à toute vanité mondaine. L'usage actuel est d'en couper un peu pour faire souvenir de l'ancienne discipline ; on laisse une petite tonsure cléricale, qui est un signe représentatif de la couronne d'épines du Sauveur, dont on doit partager les souffrances en partageant son royal sacerdoce.

Cette tonsure qui exprime le renoncement aux biens et aux vanités du siècle, est accompagnée de paroles qui annoncent ce renoncement. L'aspirant à l'état ecclésiastique choisit le Seigneur pour son héritage : *Dominus pars hæreditatis meæ.* (Psal. xv, 5.) Il se détache du monde et ne doit plus soupirer qu'après l'héritage céleste : *Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* (Ibid.) Malheur à lui s'il cherche autre chose ! s'il ambitionne les richesses et la gloire du sanctuaire ! Non, ce ne sera plus le Seigneur qui sera son héritage : les biens, les honneurs, le repos qu'il aura désirés, l'entraîneront dans l'abîme, et l'enfer sera sa demeure et sa possession éternelle.

2° Les quatre ordres appelés *mineurs*, sont, 1° l'ordre de portier dont les fonctions sont de veiller comme des sentinelles à l'entrée du temple, d'en chasser les animaux immondes, d'y maintenir la décence et le respect, d'en bannir tout ce qui pourroit troubler l'ordre et la majesté de nos saintes cérémonies ; 2° l'ordre de lecteur ; ses fonctions sont de faire des lectures saintes aux Fidèles, de chanter les antiennes et les leçons, d'instruire les enfans des premiers

élémens de la doctrine chrétienne, etc.; 3° l'ordre d'exorciste; il est chargé du terrible ministère de chasser les Démons; quelle terreur s'il en étoit possédé lui-même! C'est lui qui doit écarter de la sainte Table ceux qui ne communient pas. Son emploi est de pourvoir à l'eau bénite nécessaire pour les exorcismes et les bénédictions; enfin, 4° l'ordre d'acolyte; ses fonctions sont d'allumer et de porter les flambeaux qui doivent briller dans le sanctuaire, de préparer l'encens et les parfums qui doivent brûler autour des autels, de servir solennellement la sainte messe, d'accompagner les prêtres dans l'administration des Sacremens. Ces quatre ordres sont appelés mineurs, parce qu'ils sont les degrés inférieurs dans l'ordre ecclésiastique.

3° Les trois ordres appelés majeurs, sont le *sous-diaconat*, le *diaconat*, et la *prêtrise*. La fonction des sous-diacres est de servir les diacres, tandis que ceux-ci servent les prêtres dans leur auguste ministère. C'est ce que vous voyez aux sacrifices solennels et dans la majesté de nos saintes cérémonies. Revenons maintenant aux questions de votre Catéchisme sur l'épiscopat et la prêtrise.

D. En quoi consiste l'excellence de l'Episcopat?

R. En ce qu'il renferme la plénitude du Sacerdoce, en vertu de laquelle l'Evêque ordonne les prêtres, confirme les Fidèles, gouverne son diocèse, et parti-

cipe au gouvernement de l'Eglise comme père et pasteur des Prêtres et des Fidèles.

L'épiscopat est le suprême degré du sacerdoce ; il en renferme toute la dignité, la plénitude, l'exercice de toutes les fonctions du saint ministère. Jésus-Christ en revêtit ses Apôtres qui furent les premiers Evêques. Il leur dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.* (Matth. XXVIII, 18.) Je vous communique toute la puissance (*spirituelle*) qui m'a été donnée par mon Père céleste. Allez, enseignez les nations, etc. En vertu de cette institution divine, les Evêques, successeurs des Apôtres, sont revêtus de tous les pouvoirs que leur donna le Sauveur du monde, d'ordonner d'autres Evêques, de consacrer les Prêtres, de donner le sacrement de Confirmation aux Fidèles, de consacrer les temples du Seigneur et les vases destinés au Saint Sacrifice, etc. ; fonctions réservées aux Evêques.

2° En conséquence chaque Evêque est chargé du gouvernement de son diocèse. Il est le pasteur des Fidèles et des Pasteurs subalternes qui conduisent leurs paroisses sous sa direction, dans toute l'étendue du territoire confié par l'Eglise à ses soins. Il est le père commun des uns et des autres, et à ce titre tous doivent lui obéir avec respect et soumission, comme nous le dirons tout-à-l'heure.

3° Chaque Evêque participe au gouvernement général de l'Eglise, selon cette maxime de l'Apôtre : Le Saint-Esprit vous a pla-

cés, vous Evêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu. Les Evêques sont pasteurs et docteurs ; ils sont dépositaires de l'autorité et de la doctrine de Jésus-Christ ; réunis en corps ou de sentimens, ils décident infailliblement les points de notre foi. Ils sont chargés ensemble du gouvernement entier de l'Eglise de Jésus-Christ qui leur a promis pour cela son esprit et son assistance infaillible jusqu'à la consommation des siècles. Ils sont supérieurs aux prêtres : c'est un principe de foi ; l'erreur contraire est condamnée. *Si quelqu'un dit que les Evêques ne sont pas supérieurs aux Prêtres, qu'il soit anathème* ; c'est le saint Concile de Trente qui l'a prononcé. Tel est l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. Si vous entendez dire le contraire, regardez comme hérétiques ceux qui osent résister à une décision si formelle de l'Eglise infaillible. Cependant, hélas ! comment pense-t-on ? comment parle-t-on aujourd'hui sur des points de religion si décidés et si respectables ?

D. En quoi consiste l'excellence de la Prêtrise ?

R. En ce qu'elle donne le pouvoir de consacrer et d'offrir le corps et le sang de Jésus-Christ, de remettre et de retenir les péchés.

« *O veneranda sacerdotum dignitas !* O « vénérable dignité des prêtres, entre les « mains de qui le Fils de Dieu prend nais-« sance comme dans le sein de la Vierge ! O

« céleste mystère opéré si merveilleusement « par vous, sur nos autels! Le même Dieu « qui préside au plus haut des cieux est en- « tre vos mains au sacrifice adorable. Le Ciel « admire ces merveilles, l'enfer en frémit, « les Démons tremblent, les Anges sont sai- « sis d'une vénération profonde. O Prêtres! « faites attention à la dignité qui vous est « conférée; elle vous élève au-dessus des « Anges; ils adorent les mystères que vous « opérez, sans pouvoir les opérer eux-mê- « mes. O profondeur de la sagesse de Dieu! « Il accorde aux hommes ce qu'il n'a pas « donné à ces Esprits célestes! Le prêtre agit « comme pontife en offrant la victime, et « l'ange l'assiste comme serviteur en ces opé- « rations divines. » (*August. de dignit. Sacerdot.*)

Oh mes enfans! avec quelle vénération devez-vous donc envisager des hommes décorés d'un si glorieux ministère!

La 2e chose qui relève l'excellence de la prêtrise, c'est le pouvoir de remettre les péchés. C'est aux prêtres qu'il est confié cet intéressant ministère d'ouvrir et de fermer les cieux. Ils sont placés comme médiateurs entre le ciel et la terre pour négocier les plus grands intérêts des hommes, pour apaiser la colère de Dieu, pour faire descendre la clémence et les bénédictions célestes sur vous. C'étoit le ministère des prêtres de l'ancienne loi : *Ils invoqueront mon nom sur les enfans d'Israël et je les bénirai.* (Num. VI, 27.) Ce que faisoit le Seigneur par le ministère des prêtres de la figure, il le fait bien

mieux par les prêtres de la réalité. C'est en son nom que nous prononçons sur vos personnes, sur vos biens, sur tout ce qui vous appartient, ces paroles efficaces et bienfaitrices : *Benedicat vos omnipotens Deus*, etc. ; que le Dieu tout-puissant et miséricordieux vous bénisse, etc. C'est pour cela que nos mains furent consacrées de la part de celui qui vous bénit par elles. En un mot, mes enfans, les prêtres sont les canaux bienfaisans par où le Ciel fait couler des torrens de bienfaits sur la terre.

Mais, mes enfans, ce n'est pas à nous que nous attribuons la gloire de ces opérations divines. Qui sommes-nous ? De foibles mortels. Ce n'est donc pas à notre mérite personnel que ces bénédictions sont attachées, mais au caractère sacré dont nous sommes revêtus, et cela encore en supposant vos dispositions personnelles. Ne vous en prenez donc pas à nous, si notre ministère n'a pas toujours les effets salutaires qu'il doit produire et que vous en attendez. De la part de Dieu, il seroit toujours efficace entre nos mains. Mais ce sont vos péchés, vos désirs trop terrestres, vos habitudes criminelles, qui opposent une barrière à ce fleuve de bienfaits qui devroit couler sur vous. C'est vous-mêmes, hélas ! qui rendez trop souvent infructueuse une médiation si favorable. Vous ne devez pas moins chérir et respecter le ministère auguste et bienfaisant que nous avons l'honneur d'exercer parmi vous. Oui, mes enfans et mes frères, vous avez des devoirs à remplir envers ceux

qui en sont revêtus. Ne m'imputez pas des vues d'amour propre et d'intérêt, si je vous les rappelle; c'est votre Catéchisme qui vous les apprend, et je dois vous l'expliquer.

D. Quels sont nos devoirs envers les Evêques?

R. Nos devoirs envers les Evêques sont de les respecter comme les premiers pasteurs de l'Eglise, de les aimer, de prier pour eux et d'obéir à leurs ordonnances.

Les Evêques sont les premiers pasteurs, comme nous l'avons dit. Ils sont chargés de gouverner l'Eglise de Dieu; ils sont revêtus d'une autorité divine, et les ambassadeurs de Dieu vers nous. A ce titre, quel profond respect doit pénétrer des cœurs en qui la Foi et la Religion ne sont pas éteintes! Ici, mes enfans, il est de mon devoir d'effacer des impressions funestes que la calomnie a répandues peut-être jusque parmi vous. Non, mes enfans et mes frères, ils n'ont pas mérité, au moins pour la plupart, les imputations calomnieuses qui les ont accablés dans ces temps malheureux. Mais quand il y auroit quelque chose de vrai, la tache de quelques-uns ne doit pas rejaillir sur tous. Quels qu'ils soient, ils sont vos maîtres dans la foi et la doctrine; vous devez les écouter avec respect et faire ce qu'ils vous disent, sans faire ce qu'ils font, s'ils font mal. C'est notre divin Maître qui nous en a prévenus : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la

chaire de Moïse; faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas selon leurs œuvres. *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite; secundùm opera verò eorum nolite facere.* (Matth. XXIII, 2 et 3.) Révérez toujours leurs leçons, leur caractère, leurs fonctions divines. Chérissez-les comme vos pères; c'est le nom qu'on leur donne : Révérendissime père en Dieu. Suivez cette maxime du grand Constantin : Si je connoissois le défaut d'un Pontife, je le couvrirois de mon manteau impérial.

Vous devez prier pour eux. C'est l'esprit et la conduite ordinaire de l'Eglise; elle met toujours le nom de l'Evêque diocésain au canon de la Messe et dans ses supplications publiques. Priez le Seigneur de les éclairer, de les animer de son esprit dans la conduite de leur troupeau, et vous en recueillerez les fruits.

Enfin, le dernier devoir qui vous est prescrit ici, c'est d'obéir à leurs ordonnances. Lorsqu'ils font un mandement pour des abstinences, des jeûnes, des prières publiques; lorsqu'ils ordonnent ou suppriment des fêtes, vous devez vous y conformer, parce qu'ils ont droit de vous commander en tout ce qui regarde le spirituel. S'ils abusent de leur autorité, c'est à Dieu qu'ils en répondront; mais c'est à nous de nous soumettre. La crosse que portent les Évêques est la houlette du berger; suivons-la en brebis dociles. Ah! mes enfans et mes frères, quiconque méprise les Evêques, méprise Jésus-

Christ même qui les a envoyés : *Qui vos spernit, me spernit.* (Luc. x, 16.) Loin de vous donc cette révolte dangereuse qui veut juger ses juges même et qui ne reconnoît plus l'autorité de Dieu et de son Eglise dans ses premiers Pasteurs! Voyons maintenant vos devoirs par rapport aux Pasteurs du second ordre.

D. Quels sont les devoirs des Fidèles envers les Prêtres?

R. Les Fidèles doivent honorer les Prêtres comme les ministres de Jésus-Christ, respecter leur caractère et leur témoigner une grande confiance.

Nous venons de vous le dire, mes enfans; la dignité des Prêtres est bien respectable. *Veneranda sacerdotum dignitas.* Avec quelle vénération ne devez-vous donc pas envisager un homme décoré d'un si glorieux caractère! C'est un homme plus qu'angélique, puisque son ministère l'élève au-dessus des Anges; c'est un homme tout divin, puisqu'un Dieu lui obéit; c'est un homme qui est tout investi de la Divinité, et qui vous en investit vous-mêmes. O vénérable dignité! qu'êtes-vous devenue? Vous êtes maintenant plongée dans l'opprobre! Mon Dieu, nous l'avons peut-être mérité. Vous exercez à notre égard une juste sévérité; c'est à nous de profiter de cette correction paternelle. Mais à quoi doivent s'attendre les verges trop actives et trop aigres qui nous ont frappés! Nous vous révélons notre cause; *tibi revelavi causam*

meam. (Jérémie, XI, 20.) Vous le savez, nos crimes ne sont pas ceux que l'on nous impute. Vous voyez comment nous a noircis la calomnie. Nous ne vous demandons pour vengeances que la conversion et le salut de ceux qui nous ont fait partager vos ignominies. Ramenez-les, Seigneur, à la vérité et à la soumission envers votre Eglise.

Mais enfin, mes enfans, quels que nous soyons, notre caractère est toujours vénérable. On le dit bien, quand on parle mal d'un Prêtre : *Réservé son caractère.* Mais à quoi sert cette abstraction satirique, si on le déchire avec plus de malignité? si l'on vomit sur sa personne des torrens d'injures, d'imprécations et de blasphêmes? Le Seigneur l'avoit dit : *Ne touchez point à mes christs; et n'exercez pas la malignité contre mes prophètes.* (1 Par., XVI, 22.) Malheur à ceux qui ont répandu leur sang! Malheur à toi, Jérusalem, qui t'es souillée du sang de tes prophètes! Mais on n'écoute plus cette voix divine. Elle sera entendue au jugement redoutable qui réformera les jugemens des hommes, et c'est là qu'on verra enfin la vérité.

Pour vous, mes enfans et mes frères, n'outragez pas les Ministres du Dieu vivant; craignez les châtimens qui les vengent. Plus d'une fois le Seigneur a mis à exécution ses menaces terribles. Ecoutez ces traits de l'Ecriture. (*Hist. d'Ozias frappé de la lèpre.* 2 Paralip. XXVI, 16. *Enfans dévorés par les ours, parce qu'ils insultoient un prophète.* 4 Reg. II, 23.)

En second lieu, vous devez témoigner aux Prêtres *une grande confiance*. Ils la méritent par les fonctions paternelles, pastorales, médiatrices qu'ils exercent envers vous. Oui, mes enfans, nous sommes vos pères en Dieu; nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ vers vous : *Pro Christo legatione fungimur.* (2 Cor. v, 20.) Il nous a transmis ses pouvoirs et son esprit. Ce bon Pasteur a répandu dans notre ame ses sentimens affectueux. Nous disons avec lui : *Ego sum pastor bonus.* (Joan., x, 14.) Nous disons comme saint Paul : Je me sacrifierai tout entier pour vos ames. *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (2 Cor. xii, 15.) Nous portons votre souvenir par-tout, dans nos maisons, au temple, à l'autel ; dans toutes nos prières nous faisons mention de vous ; nous vous portons dans nos cœurs. Ce qui vous touche nous touche ; nous nous réjouissons avec vous, nous pleurons avec vous, nous partageons vos disgraces et vos misères, nous tâchons de les adoucir. Le bon pasteur veille sur ses brebis ; il écarte les loups qui voudroient les dévorer ; s'il y en a quelques-unes qui s'égarent, il les cherche à travers les rochers et les montagnes ; il fait retentir les échos de ses cris ; il les rapporte au bercail sur ses épaules. Tendres agneaux, vous êtes la portion la plus chérie du troupeau. Nous veillons sans cesse pour écarter les dangers qui menacent votre innocence ; ces sociétés, ces liaisons, ces jeux, ces assemblées, ces divertissemens criminels et dangereux qui pourroient vous

devenir funestes. Les rigueurs même que nous sommes forcés d'exercer quelquefois, ne nous sont inspirées que par la sollicitude et la tendresse paternelle. Si nous sommes forcés de faire briller le fer de la houlette, ce n'est que pour écarter les loups et vous forcer à les fuir.

Nous prêchons, nous instruisons, nous exhortons, nous reprenons à temps, à contre-temps, dans toute patience et toute doctrine. (2 Tim. IV, 2.) Etudes, soins, travaux, ennuis, dégoûts, indocilité, résistances, oublis, mépris, rien ne peut arrêter notre zèle, pourvu que nous puissions vous maintenir dans la voie du salut; en un mot, nous aimons nos brebis jusqu'à donner notre vie pour elles, s'il le falloit: *Animam meam pono pro ovibus meis.* (Joan. x, 15.) C'est ainsi que nous connoissons nos brebis: *Cognosco oves meas.* (Ibid. 14.) Que ne pouvons-nous dire aussi! *Et cognoscunt me meæ* (Ibid.); mes brebis me connoissent; elles pénètrent les sentimens de mon cœur; elles me rendent justice; elles ont la confiance qui doit y répondre. Quand nous vous la demandons, mes enfans et mes frères, c'est pour vous-mêmes, pour vos intérêts, puisque de là doit dépendre le succès de notre ministère et le fruit qu'il doit produire dans vos ames.

Pourquoi donc ces plaintes, ces murmures, ces révoltes contre ceux qui vous conduisent dans les pâturages célestes? Brebis téméraires et vagabondes, vous allez vous perdre; vous résistez à la voix qui vous rap-

pelle, à la main qui vous arrache au danger. Nous voulons vous engraisser d'une nourriture divine, et vous vous ennuyez de la longueur de nos offices, de nos prières, de nos instructions! Vous avez besoin, et vous trouvez qu'on vous donne avec trop d'abondance! Apprenez donc à goûter mieux les choses divines, dont nous sommes les dispensateurs envers vous, et à connoître mieux les sentimens qui nous pénètrent; rendez-nous justice. Malgré tout ce que vous entendez dire contre nous, nous sommes vos meilleurs amis, et toujours disposés à vous rendre les plus importans services. Est-ce donc à tort que nous vous demandons votre confiance; amour pour amour, prières pour prières?

Oui, mes enfans et mes frères, nous vous les demandons avec instance; nous en avons besoin pour vous-mêmes, pour que le Seigneur daigne nous assister de ses lumières, de sa sagesse, afin de vous diriger plus sûrement dans les voies du salut. Si nous ne sommes pas des Ministres assez dignes de sa mission divine, priez-le de nous en rendre dignes, ou de vous en donner qui l'exercent avec plus de fruit et d'édification. Les bons Prêtres sont des présens du Ciel dans ses miséricordes; demandez-en de tout votre cœur, et méritez-les par votre docilité. L'Eglise vous y invite toutes les fois qu'elle consacre des Ministres; c'est l'objet du jeûne et des prières des Quatre-Temps. Elle veut que nous touchions le Ciel par nos cris et par notre pénitence, pour en obtenir des Prêtres

et des pasteurs selon le cœur de Dieu. Entrez dans ses vues, mes enfans et mes frères; priez et jeûnez pour obtenir pour vous et pour tous les Fidèles, des guides qui vous dirigent dans les voies de l'éternité bienheureuse et qui s'y réunissent avec vous. Daigne le Seigneur nous réunir tous, vous et moi, avec le Prince des Pasteurs, pour ne faire qu'un pasteur et un troupeau. *Et fiet unum ovile et unus pastor.* (Joan. x, 16.) Ainsi soit-il.

Sous-Demandes.

D. En quoi reconnoît-on que l'Ordre est un Sacrement?

R. Parce que c'est un signe sensible institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il donne la grâce.

D. Quel est ce signe sensible?

R. L'imposition des mains et les paroles de l'Evêque.

D. Quelle est cette grâce?

R. Le pouvoir de bien faire les fonctions ecclésiastiques.

D. Quand est-ce que J.-C. a établi le sacrement de l'Ordre?

R. Le Jeudi Saint, la veille de sa passion, en établissant l'Eucharistie.

D. Comment cela?

R. En disant à ses Apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi.* Par ces paroles il les établit Prêtres et Evêques, leur donnant le pouvoir de faire comme lui.

D. Qu'entendez-vous par cette succession non interrompue?

R. C'est-à-dire que les Apôtres ont consacré

des Evêques ; ceux-ci d'autres, et ainsi de suite jusqu'à nous.

D. A qui est-ce à consacrer et instituer les Evêques ?

R. A l'Eglise seule.

D. Qui est-ce qui instituoit autrefois de la part de l'Eglise ?

R. Le Métropolitain et le Concile de la province d'un diocèse.

D. A présent, qui est-ce qui donne la mission et l'institution ?

R. Le Pape en est chargé au nom de l'Eglise.

D. Pourquoi dites-vous que cette succession continuera jusqu'à la fin du monde ?

R. Parce que l'Eglise de J.-C. aura toujours besoin de pasteurs jusqu'à la fin.

D. Combien y a-t-il de degrés dans l'Ordre ?

R. On en compte sept : quatre mineurs et trois majeurs.

D. Quels sont les mineurs ?

R. Portier, lecteur, exorciste, acolyte ; chacun a ses fonctions dans les offices divins.

D. Quels sont les ordres majeurs ?

R. Le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

D. Quelles sont les fonctions des sous-diacres ?

R. De servir les diacres.

D. Et celles des diacres ?

R. De servir les prêtres dans le saint ministère.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les Evêques ont la plénitude du sacerdoce ?

R. J'entends qu'ils en ont toute la dignité et en exercent les fonctions dans toute leur étendue.

D. Ils sont donc plus que les simples prêtres ?

R. Oui, ils sont les premiers pasteurs, dirigeant les pasteurs ordinaires et les Fidèles.

D. Comment prouvez-vous cela ?

R. Par le Concile de Trente qui prononce

anathème à qui dira que les Evêques ne sont pas supérieurs aux Prêtres.

D. Est-ce que chaque Evêque légitime contribue au gouvernement général de l'Eglise?

R. Oui, tous la gouvernent en corps, selon cette vérité prononcée par saint Paul : *Le Saint-Esprit vous a placés Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.*

D. Ce que vous dites-là de la dignité des prêtres, est-il bien relevé?

R. Oui, puisqu'ils offrent le Saint-Sacrifice que les Anges ne peuvent offrir.

D. Et la rémission des péchés, c'est encore un grand ministère?

R. Oui, et bien consolant pour nous. Les prêtres nous réconcilient avec Dieu.

D. Pourquoi devons-nous sur-tout respecter les Evêques?

R. Parce qu'ils sont les chefs de l'Eglise, envoyés de Dieu comme les Apôtres.

D. Comment devons-nous les aimer?

R. Comme nos révérendissimes pères en Dieu.

D. Pourquoi met-on le nom de l'Evêque au canon de la Messe et dans les prières publiques?

R. Pour nous rappeler qu'il faut prier pour lui, afin qu'il nous dirige dans les voies du salut.

D. Pourquoi devons-nous leur obéir?

R. Parce qu'ils sont nos supérieurs spirituels, et qu'ils nous commandent de la part de Dieu.

D. Pourquoi devons-nous respecter les prêtres?

R. Parce qu'ils ont un caractère divin, et qu'ils sont les ministres de Dieu envers nous.

D. Mais s'ils ont des défauts?

R. Jésus-Christ nous a dit de faire ce qu'ils nous disent, et de ne pas faire ce qu'ils font.

D. Pourquoi leur doit-on la confiance?

R. Parce qu'ils sont nos pasteurs et nos pères, et qu'ils prennent un tendre soin de nos ames.

Récapitulation pratique.

1° Faites-vous une grande idée du sacerdoce, de l'épiscopat, et de tout ce qui concerne le saint ministère. Considérez tous ceux qui en sont revêtus, comme les envoyés de Dieu, quels qu'ils soient d'ailleurs.

2° Respectez les Ministres du Seigneur, n'en dites jamais de mal, n'en écoutez point, ne leur manquez jamais en personne. S'ils ont des défauts, couvrez-les du manteau de la charité. Rappelez-vous que Jésus-Christ veut que vous les écoutiez malgré leurs défauts. C'est à lui qu'ils répondront de leur conduite.

3° Si vous avez manqué à ces devoirs, demandez-en pardon, et proposez-vous de faire mieux dans la suite.

Prière et action de grâces.

Mon Dieu, je viens de m'instruire moi-même en instruisant mes enfans et mon troupeau. C'est donc en mon nom comme au leur que je vous remercie de cette instruction. Oui, Seigneur, en leur apprenant ce que c'est que le Sacerdoce, je me suis rappelé à moi-même la sainteté de mon caractère et mes obligations terribles. Pardon, ô mon Dieu! amende honorable pour toutes les profanations que je puis avoir commises en exerçant des fonctions si saintes et si vénérables; pardon aussi pour tous ceux qui ont manqué de respect, d'amour, de confiance envers vos ministres et leur auguste ministère. Hélas! c'est peut-être à moi que vous en demanderez compte, parce que je n'aurai pas assez honoré mon caractère.

Eh bien! Seigneur, *me voici placé entre le vestibule et l'autel* (Joël. II, 17) pour pleurer mes iniquités et celles de votre peuple ; *pardonnez-lui*, pardonnez à un ministre infidèle ! (*Ibid.*) Ne soyez pas toujours irrité contre nous. Vous avez dit : *Je revêtirai les prêtres de Sion de la justice ; et ses saints seront dans l'alégresse.* (Psal. CXXXI, 16.) Effectuez une promesse si avantageuse à votre peuple et à ses pasteurs ; que tous vos prêtres soient revêtus de cette justice qui nous concilie la confiance et la vénération des Fidèles que vous nous avez confiés ; qu'ils en recueillent les premiers fruits ; qu'ils soient tous édifiés et sanctifiés par nos leçons et nos exemples, et qu'ils soient transportés d'une éternelle alégresse dans le temps et l'éternité. *Sacerdotes tui induantur justitiam et sancti tui exultent.* (Ibid. 9.) *Amen.*

DU MARIAGE.

D. QU'EST-CE que le Mariage ?

R. Le Mariage est un sacrement qui sanctifie l'alliance légitime de l'homme et de la femme.

Le Mariage est un Sacrement. Saint Paul l'appelle un sacrement grand en Jésus-Christ et dans son Eglise. *Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ.* (Eph., v, 32.) C'est le sens et l'explication que donne de ces paroles, le saint Concile de Trente, en frappant d'*ana-*

thème les novateurs et tous ceux qui disent que le Mariage n'est pas un Sacrement véritablement et proprement dit, établi par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce Sacrement confère la grâce, en ce qu'il sanctifie *l'alliance légitime de l'homme et de la femme.* Il la sanctifie par les bénédictions qu'il répand sur les époux, et par les secours divins qu'il leur donne pour en remplir saintement les devoirs. On dit *l'alliance légitime,* parce qu'il faut que le Mariage soit contracté selon les lois de l'Eglise et de l'Etat, pour y appliquer cette sanctification. Tout ceci va encore se développer par les demandes suivantes.

D. L'institution du Mariage est-elle ancienne?

R. Dieu a institué le Mariage dès le commencement du monde, et Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de Sacrement.

Dieu établit le mariage, lorsqu'ayant créé le ciel et la terre, et placé le premier homme au milieu de ces merveilles, il tira de sa substance une créature semblable à lui. Il lui présenta la femme pour être sa compagne et partager sa destinée. Adam, à la vue de ce second chef-d'œuvre de la toute-puissance divine, l'accepta des mains de son Créateur, en s'écriant : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair* (Gen. II, 23); *c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils ne*

feront tous deux qu'une même chair. (Ibid. 24.) Voilà le premier mariage; c'en est l'établissement et la sanction fondamentale posée par le souverain Maître lui-même.

Mais, mon enfant, vous venez d'ajouter quelque chose de plus; c'est que Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de Sacrement de la loi nouvelle. Selon les Pères et les Docteurs, il lui a conféré ce caractère de sainteté, lorsqu'il voulut bien honorer de sa présence les noces de Cana en Galilée. Ce fut alors qu'il lui donna la vertu de produire la grâce, en bénissant les époux qui eurent le bonheur de le posséder à leur festin; ce fut dans cette circonstance heureuse qu'il ouvrit cette source de bénédictions qui devoit se répandre dans la suite sur toutes les alliances chrétiennes. Ce sacrement, comme les autres, tire toute sa vertu de la passion et des mérites du Sauveur. Il lui en a communiqué les grâces par son union avec son Eglise. Union sublime et divine, que l'Apôtre appelle le modèle et l'image de l'union conjugale des Chrétiens.

Voyez-vous, chers enfans, quelle idée la Religion vous donne d'un état envisagé dans le monde avec des yeux tout charnels. Quand vous serez en âge d'y entrer, élevez vos pensées, concevez des idées graves, sérieuses, nobles, divines, d'une union consacrée par la Divinité même, avec des caractères si augustes et si vénérables.

D. Pourquoi Dieu a-t-il institué le Mariage?

R. Afin que l'homme et la femme s'aident mutuellement et qu'il naisse de leur union des enfans qui servent Dieu avec fidélité.

Voilà deux fins que s'est proposées le Créateur; il annonce la première en ces mots : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui.* (Gen. II, 18.) L'homme et la femme sont donc unis pour s'aider mutuellement, pour se soutenir l'un l'autre par leurs avis, leurs conseils, leurs services mutuels, dans le passage de cette misérable vie à l'éternité. C'est là un des plus précieux avantages de cette société, et ce qui doit en faire les délices, s'il en est dans cette vie.

2º C'est afin qu'ils donnent à l'État et à l'Eglise des enfans qui servent Dieu avec fidélité. Lorsque Dieu eut créé l'homme et la femme pour vivre en société, il leur dit: *Croissez et multipliez-vous, et peuplez la terre.* (Gen., I, 28.) Voilà la fin principale du mariage. Le Seigneur a voulu se préparer une postérité d'adorateurs, qui peupleront successivement la terre et les cieux, et qui, l'ayant glorifié les uns après les autres dans ce séjour passager, le glorifieront tous ensemble dans le séjour de l'immortalité, pendant tous les siècles des siècles. Telle est l'admirable économie de la Providence, dans l'institution du Mariage.

D. En quoi le Mariage des Chrétiens est-il un Sacrement ?

R. En ce que le Mariage des Chrétiens sanctifie les époux et représente l'union de Jésus-Christ avec son Eglise.

Tous les Sacremens sont établis pour la sanctification de nos ames; celui-ci sanctifie l'union des époux, par les bénédictions et les grâces qu'il répand sur eux et sur leurs enfans, comme nous l'avons dit. Outre cela, le mariage représente l'union de Jésus-Christ avec son Eglise qui est appelée son épouse. C'est la belle idée que nous en donne l'apôtre saint Paul, quand il dit que *l'homme doit aimer son épouse comme Jésus-Christ a aimé son Eglise, en se livrant pour elle, pour la sanctifier; en la purifiant par le Baptême de l'eau et par la parole de vie, pour la montrer glorieuse et sans tache ni ride, ni rien de pareil, pour qu'elle soit sainte et immaculée*. (Ephes. v, 25, 26 et 27.) Telle sera la sanctification des époux chrétiens, par la vertu du sacrement, pourvu cependant qu'ils y apportent les dispositions nécessaires, ainsi que nous allons le voir en vous expliquant les demandes suivantes.

D. Tous ceux qui reçoivent le Sacrement de Mariage reçoivent-ils la grâce sanctifiante qui y est attachée?

R. Non; il n'y a que ceux qui le reçoivent avec les dispositions nécessaires.

Il en est de ce Sacrement comme des autres : il faut des dispositions pour le recevoir efficacement et avec fruit; sans quoi il

devient une profanation et une source de misère et de mort. Voyons quelles sont ces dispositions ; c'est la partie essentielle de cette instruction.

D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour bien recevoir ce Sacrement ?

R. Il faut s'y préparer par la prière et les bonnes œuvres, être en état de grâce, et avoir intention de servir Dieu dans l'état du mariage.

Voici, chers enfans, une suite de dispositions qui va développer ce que vous venez d'indiquer dans cette réponse : 1° une vie sage et bien réglée ; 2° des intentions pures ; 3° la prière ; 4° de salutaires conseils ; 5° l'honnêteté dans les entrevues ; 6° la conformité aux lois de l'Eglise et de l'Etat ; 7° l'instruction ; 8° l'état de grâce ; 9° la piété et la modestie dans les noces. Reprenons ce détail.

1° *Vie sage et réglée.* Une conduite sage et chrétienne, de bonnes mœurs, une vie laborieuse, tempérante, chaste, modeste, réservée ; voilà, chers enfans, ce qui fixera sur vous les regards du Ciel et de la terre, lorsqu'il s'agira, pour vous, de prendre un établissement.

Je dis *les regards du Ciel.* Oui, chers enfans, celui qui a réglé les destinées des mortels et qui a écrit les mariages dans les cieux, verra toujours d'un œil propice des cœurs qui cherchent à s'unir selon ses desseins éternels. Mais au contraire, comment

répandra-t-il ses lumières sur des cœurs corrompus, débauchés, enveloppés des vapeurs du crime, dans des circonstances où vous aurez si besoin de ses secours pour choisir un bon parti?

Je dis *les regards de la terre*, c'est-à-dire l'estime des familles et des personnes que vous aurez à choisir. A n'envisager les choses qu'humainement, quelle est la fille qui voudra prendre pour époux un jeune homme sans religion, jureur, emporté, débauché, libertin, à moins qu'elle ne soit fascinée par une inclination dépravée, et malheureusement trop assortie à l'objet de sa passion désordonnée? Quel est le jeune homme un peu sensé, qui choisira pour épouse une fille légère, évaporée, mondaine, coquette, qui aime à se faire voir, à être courtisée; en un mot, comme on dit: *une fille qui fait parler d'elle?* Est-ce dans un cabaret, dans un lieu de débauche, qu'une vierge sage ira chercher un époux? Est-ce dans les assemblées du monde, au bal, aux spectacles, qu'un jeune homme un peu réfléchi ira chercher une compagne assortie à sa sagesse? Filles mondaines, vous étalez vos charmes dans les promenades, les danses, sur les places publiques. Est-ce donc sur les marchés que l'on va faire l'emplette d'une femme, comme de ces bestiaux dont on veut se défaire en trompant les acheteurs? Non, ce n'est pas là que se trouveront de vertueux époux, ni de part, ni d'autre.

Où ira-t-on donc chercher une alliance honnête? Dans l'asile d'une famille religieu-

se et chrétienne, vivant à l'abri des soupçons publics, sous les ailes d'un père et d'une mère vigilans. Voilà, chers enfans, où vous serez assurés de trouver un établissement avantageux, dans une vie retirée, solitaire, active et laborieuse, et non pas sur le théâtre des vices, au milieu des rendez-vous des plaisirs corrompus du siècle.

Jeune chrétien, il faut que l'on puisse dire de vous, comme du jeune Tobie : *fugiebat consortia omnium.* (Tob. I, 5.) Ce jeune homme a toujours évité les assemblées ordinaires à ceux de son âge ; il n'a point suivi le torrent des mauvais exemples ; il a toujours été fidèle à la loi de son Dieu au milieu des désordres communs ; il est édifiant ; il fréquente les sacremens ; il est assidu au travail, etc.

Et vous, fille chrétienne, il faut que vous puissiez dire comme Sara : *Vous le savez, mon Dieu ; je ne me suis jamais mêlée parmi les jeux et les divertissemens, les assemblées licencieuses du monde, et parmi les filles légères du siècle.* (Tob. III, 17.)

En un mot, mes enfans, vivez toujours comme Tobie et Sara, et vous contracterez comme eux, des mariages de bénédictions. Vous y apporterez, comme eux, des intentions pures et saintes.

2° *Intentions pures.* Ce sont les avis que l'ange donnoit au jeune Tobie en dirigeant ses pas vers la vertueuse épouse que le Ciel lui destinoit. *Vous recevrez*, lui disoit-il, *une compagne de la main de ses parens, dans la crainte du Seigneur, dans le des-*

sein d'en avoir une postérité de vrais enfans d'Abraham et de perpétuer la race illustre des Patriarches vos ancêtres. (Tob. VI, 22.) *Loin de vous ces désirs animaux qui dégradent l'homme jusqu'à la bête. Ne faites pas comme ces hommes charnels et grossiers qui excluent Dieu de leurs pensées, pour ne suivre que leurs penchans déréglés.* (Ibid. 17.) Craignez le sort des époux criminels que le Démon impur a exterminés, parce qu'ils avoient perdu de vue leur Créateur, parce qu'ils apportoient au mariage des intentions coupables.

Pour éviter ce malheur, chers enfans, soyez en garde contre les premiers attraits d'une passion naissante. Craignez tout d'une inclination qui n'est pas dirigée par la Religion et la raison; sitôt qu'il y entre des vues charnelles, certaines immodesties, votre attachement n'est point selon Dieu; il en sera maudit, il vous précipitera dans l'opprobre d'un mariage honteux et coupable. Ou renoncez à cette liaison, ou rectifiez-la par des vues chrétiennes; arrêtez-en les déréglemens; dirigez-la vers un établissement selon Dieu; rentrez dans le calme des passions; priez le Seigneur qu'il rétablisse tout dans l'ordre de sa providence et de votre salut.

3e Disposition, *la prière.* Il faut des lumières, des secours divins pour une affaire de cette importance. Priez donc, priez sans cesse aux approches d'un établissement. Sitôt qu'il en sera question, consultez le Père des lumières, approchez-vous de son sanctuaire et vous serez éclairés. *Accedite ad*

cum et illuminamini. (Ps. XXXIII, 6.) Or, pour cela, il faut avoir des intentions pures comme nous venons de le dire; c'est d'un cœur pur que doivent s'élever vers lui des vœux dignes d'être exaucés; c'est d'un cœur libre et dégagé qui puisse recevoir clairement et paisiblement les rayons de la divine lumière et les impressions tranquilles de la grâce. Car de quel front oseriez-vous consulter le Dieu de toute pureté sur une inclination criminelle, en élevant vers lui un cœur et des mains déjà souillés par l'iniquité? Comment vous répondra-t-il? Comment l'entendrez-vous si la passion vous a rendus sourds à la voix de ses divins conseils?

Ainsi, pour consulter le Ciel avec assurance, purifiez votre ame par une bonne confession; joignez-y une communion fervente, selon l'avis de votre confesseur. Alors quand vous posséderez la source de toute lumière au fond de votre cœur, adressez-lui cette prière : *Loquere Domine, quia audit servus tuus*. (1 Reg. III, 10.) Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute. C'est vers vous que j'ai tourné mes regards; *ad te Domine faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo*. (Tob. III, 14.) Dirigez mes voies en votre divine présence; *dirige in conspectu tuo viam meam*. (Psal. V, 9.) Faites-moi voir si le mariage est l'état auquel vous m'appelez; si c'est là celui ou celle que vous m'avez destiné. Ce mariage est-il écrit dans les cieux? etc. etc.

Redoublez tous les jours ces ferventes prières; conjurez vos parens, vos amis, vos pas-

teurs de joindre leurs vœux aux vôtres ; faites parler une voix plus puissante, celle de la Victime sainte sur nos autels.

Mais, dites-vous, est-ce que Dieu me parlera ? Oui, enfans dociles, il vous parlera, si vous le priez avec confiance, humilité, pureté, persévérance. Il ne vous répondra pas par des sons articulés, mais par une voix intérieure qui vous désignera ses desseins sur vous ; par le sentiment d'une inclination chaste, légitime, subordonnée, sagement dirigée. Il vous répondra par le succès de votre entreprise et des événemens qui s'arrangeront sous les mains de sa divine providence ; par la douce paix, la tranquillité, la sécurité qui régnera dans votre ame docile et calme. Il vous répondra par la voix de vos parens qui sont ses organes par rapport à vous ; car après avoir consulté l'Ange du grand conseil par la prière, vous devez les consulter, ainsi que vos vertueux amis, dans une délibération de cette importance.

4° *Sages conseils. Ne innitaris prudentiæ tuæ* (Prov. III, 5), vous dit le sage ; ne vous appuyez pas sur votre prudence. Hélas ! en a-t-on dans la jeunesse ?...... surtout dans des momens si impétueux et si inconsidérés !....... Consultez donc ; si jamais conseil fut nécessaire, c'est assurément dans une circonstance où il s'agit de prendre un parti décisif pour le temps et pour l'éternité. Ne franchissez pas étourdiment un pas si glissant ; consultez vos parens ; toutes les lois de la Religion, de la nature et de l'Etat vous ont soumis à leur direction ; dans une

démarche aussi importante, ce sont les premiers que vous devez consulter. Si vous les aimez, vous vous adresserez à eux avec la plus douce confiance, je ne dis pas seulement au moment de vous engager, mais avant de livrer votre cœur à une inclination naissante. Dès les premières atteintes, faites-en la confidence à un bon père, à une bonne mère. Non, vous n'avez point de meilleurs amis. Demandez-leur s'ils consentiront à votre mariage avec tel ou telle pour qui vous vous sentez du penchant. Si vous n'osez leur parler, entremettez une personne discrète qui les prévienne; tâchez de pressentir leurs desseins sur vous. Si vous ne prenez pas cette précaution, craignez jusqu'à la mondre étincelle d'un feu trop funeste. Dès les premiers accès, vous avez déjà enfreint l'obéissance filiale, et de là quelles affreuses conséquences! Ecoutez-les, enfans indociles, et frémissez.

Quand une fois un amour aveugle aura fasciné vos yeux et fermé vos oreilles; alors, vous ne verrez plus, vous n'entendrez plus ni avis, ni remontrances, ni ordres, ni défenses paternelles. Alors vous ne prendrez plus conseil que de la perversité d'un cœur subjugué. Vous direz comme tant de jeunes gens éperdus : *Je veux celui-ci, je veux celle-là, je n'en aurai jamais d'autre.* Qu'arrivera-t-il? Des parens sages voudront contrarier vos penchans déplacés; vous voudrez toujours persister dans des fréquentations illicites; vous emploîrez la ruse pour les tromper; le crime, l'opprobre, le dés-

honneur en seront les suites infamantes; vous arracherez un consentement forcé à des parens désolés. Eh bien oui! jeunes insensés, vous vous posséderez; mais ce sera pour votre malheur; ce sera en dépit de la religion et de l'obéissance filiale. Une attache illicite, des fréquentations illicites, des nœuds illicites, des crimes multipliés, auront préparé et contraint votre union; enfin elle sera formée; mais le bandeau fatal tombera, le flambeau qui vous dévore s'éteindra; vous vous détesterez souverainement, après vous être aimés follement et criminellement. Une guerre intestine vous déchirera; vous maudirez vos extravagances passées; vous détesterez continuellement des liens si funestes; mais il sera trop tard, le *oui* fatal sera prononcé; votre mariage sera un enfer anticipé qui vous conduira à un autre enfer. Voilà, enfans rebelles, où vous conduira une passion qui n'aura pas été réprimée dès son origine par les conseils paternels.

Et vous, pères et mères, prévenez de pareils écarts; ayez de la prudence pour vos enfans; dirigez leurs pas errans dans une route si périlleuse, éclairez-les de vos conseils, ouvrez leur ame timide à la confiance. Si vous trouvez leur penchant bien placé, favorisez sans résistance leur établissement. Malheur à vous et à ces enfans infortunés, si votre intérêt ou votre ambition contrarient ou reculent trop une alliance honnête! Vos enfans ne sont point à vous; ils sont à Dieu, il vous les redemande pour les placer selon les vues de sa providence. Vous les lui refu-

sez : vous péchez très grièvement, vous en devenez les bourreaux pour cette vie et pour l'autre.

Ici, comme vous voyez, je soutiens également les droits des pères et des enfans. Cette médiation est de mon ministère dans des circonstances qui vous intéressent si fort les uns et les autres. C'est ici que je dois vous dire avec l'Apôtre : Enfans, obéissez aux conseils et aux ordres de vos parens dans le Seigneur : *Filii, obedite parentibus vestris in Domino.* (Ephes. VI, 1.) Et vous, pères et mères, n'irritez pas les passions de vos enfans ; ne les portez pas à la révolte et au désespoir par des refus ou des délais obstinés, dans une affaire si critique ; *et vos, patres, nolite provocare ad iracundiam filios vestros.* (Eph. VI, 4.) Agissez dans un doux concert ; consultez des amis, des parens communs. Informez-vous, mais parmi les honnêtes gens, et que ces informations soient toujours guidées par la prudence et la charité ; qu'elles ne portent aucun préjudice à l'honneur des familles. Jamais on ne parle tant que sur les mariages ; c'est alors que les langues médisantes s'affilent et se plaisent à tout brouiller. Défiez-vous de ces pestes qui souvent empêchent les établissemens les mieux assortis.

Consultez sur-tout le meilleur ami de votre ame, votre confesseur. Personne ne peut mieux vous diriger dans cette démarche. Il connoît vos penchans, votre caractère, votre conscience. Ouvrez-lui de bonne heure votre ame avec candeur et simplicité. Découvrez-

lui votre inclination, vos desseins, vos motifs. Priez-le de vous instruire sur les obligations de l'état auquel vous aspirez, sur les préparatifs que vous devez y apporter. Ne lui cachez rien de vos entrevues avec la personne que vous fréquentez; soyez dociles à ses avis, afin de vous y comporter toujours avec la plus grande décence.

5° *Décence dans les entrevues*. Il faut se connoître pour s'épouser; voilà pourquoi on se voit avant de contracter un engagement pour la vie. Il faut se connoître! Hélas! se connoît-on dans des circonstances où tout est aveuglement, déguisement, attraits, artifice, intérêt; où tous les défauts sont enveloppés sous les dehors les plus séduisans? Il faut se voir; soit : mais faut-il des années entières qui exposent les jeunes gens à mille dangers?

Pères et mères, c'est à vous d'en craindre les suites malheureuses. Pourquoi souffrir que vos enfans se fréquentent, si vous ne voulez pas les marier? Pourquoi traîner en longueur leur établissement, si vous y consentez? Pourquoi les faire languir dans une espérance que vous reculez toujours? Vous les exposez aux désordres, aux dégoûts, aux mépris qui suivront des fréquentations criminelles et qui briseront des liens que vous deviez rompre ou sanctifier. Pourquoi, dis-je, ces délais? Ou il ne falloit pas leur laisser former ces liaisons, et dans ce cas il faut les rompre; ou bien il faut les terminer par une alliance légitime.

Mais enfin, je suppose qu'il s'agit d'un

mariage décidé par le consentement libre et satisfait de vos parens. Ah! chers enfans, gardez la plus grande modestie, les réserves, l'honnêteté, les sages précautions qui doivent mettre votre innocence à l'abri des plus légères atteintes. Souvenez-vous que vous portez dans un vase bien fragile une vertu bien délicate. Une pensée, un regard, un désir, une familiarité indiscrette peut tout perdre. Ce sont des crimes aux yeux de la Religion et de la pudeur, qui profaneroient d'avance l'union sacrée que vous allez contracter. Les promesses ni les fiançailles ne vous autorisent à aucune liberté. Plus vous approchez du jour solennel et redoutable de vos noces, plus vous devez être chastes, vigilans, pour ne porter pas une ame souillée au pied des autels; plus vous devez trembler de profaner un sacrement par le sacrilège qui seroit la suite de vos libertés criminelles.

Et pour cela, ne vous voyez qu'autant qu'il est nécessaire pour vous connoître et vous aimer légitimement. N'apportez dans vos entrevues que des intentions pures, raisonnables, chrétiennes. Rappelez-vous l'un à l'autre la présence de Dieu qui voit tout. Qu'il préside à vos entretiens; souvenez-vous que son oreille est attentive à tous vos discours, et que son œil perçant sonde les reins, les cœurs et les ténèbres. Oserois-je vous conseiller de vous recueillir un moment, chacun en particulier, avant ces entrevues? de vous jeter au pied de votre oratoire, avant de vous y rendre? Faites cette prière fer-

vente pour vous garantir du danger : *Seigneur, ne nous induisez point en tentation.* (Matth. vi, 13.) Vous savez quelle est la pureté de nos vues : c'est un établissement selon vous ; ne permettez pas que nous vous offensions. Ah! chère jeunesse, si tous vos entretiens étoient précédés de ces précautions salutaires, qu'ils seroient sages, et que vos mariages seroient saints et heureux!

Mais hélas! on oublie la présence de Dieu, *on détourne ses yeux pour ne point le voir*, et cet oubli funeste entraîne dans le désordre. Dieu vous regarde; que ce souvenir vous tienne dans le respect et la décence que vous vous devez l'un à l'autre.

Si les regards de Dieu ne suffisent pas, maintenez-vous par ceux des hommes. Ne vous voyez jamais qu'en présence de vos parens; que leur vue chérie et vénérable soit la sauve-garde de votre vertu. Qu'ils gardent l'extérieur, tandis que Dieu gardera la pensée. Suivez ces avis, vertueuse jeunesse, et toutes vos entrevues seront innocentes et pures.

A cette occasion, il est bon de vous instruire d'une loi sage de l'Eglise; elle défend aux promis ou fiancés d'habiter sous le même toit jusqu'à leur mariage. C'est une précaution maternelle qu'elle a cru devoir prendre pour mettre ses enfans à l'abri du danger. Loi sainte et respectable à laquelle vous devez vous conformer, ainsi qu'à toutes les autres lois de l'Eglise et de l'Etat.

6e Disposition. *Conformité aux lois de Dieu, de l'Eglise et de l'Etat.*

Le Mariage est, comme nous l'avons dit, *une société légitime*, c'est-à-dire formée selon les lois; sans quoi il deviendroit criminel aux yeux de Dieu et des hommes. Il a donc ses lois et ses bornes, et tout cela est important à proportion de l'importance de cet acte, un des plus intéressans de la société. Je dois ici vous en donner une connoissance abrégée, parce qu'elles sont trop ignorées de la plupart de ceux qui contractent cet engagement civil et sacré.

Dieu qui est l'auteur de l'ordre veut essentiellement l'ordre parmi ses créatures. Il a donné aux animaux sans raison un instinct qui leur tient lieu de loi et qui les contient dans les bornes de la nature; mais l'homme, cette créature intelligente et libre, doit modérer lui-même ses penchans selon la raison qui lui est donnée. Or, comme il étoit capable d'en abuser, le Législateur suprême a fixé des règles pour arrêter ses penchans et les fixer dans de justes bornes, selon les vues de sa providence.

Les puissances de la terre ont aussi voulu l'ordre dans la société, et de là sont émanées des lois humaines remplies de sagesse pour arrêter les désordres d'une union qui pourroit devenir funeste aux mœurs et à la société. En voici quelques-unes des plus essentielles, et dont la connoissance vous est absolument nécessaire, si vous devez vous engager un jour dans les liens sacrés de la société conjugale.

Lois divines. La première est que le Mariage doit être indissoluble. Il l'est par l'in-

titution de Dieu même; c'est le premier commandement qu'il intima aux premiers époux : *L'homme s'attachera à son épouse.* (Gen. II, 24.) Et Jésus-Christ en conclut cette indissolubilité : *Ce que Dieu a réuni, l'homme ne doit pas le séparer.* (Marc. x, 9.) Si Moïse a paru tolérer le divorce, *ce n'étoit,* dit Jésus-Christ, *qu'à cause de la dureté du cœur humain ; mais dans l'origine il n'en étoit pas ainsi* (Marc. x, 5 et 6); et si quelquefois les époux sont en droit de se séparer à raison de l'adultère, le lien du mariage subsiste toujours; en sorte que celui ou celle qui contracteroit un autre lien seroit coupable d'adultère. C'est la doctrine de la sagesse éternelle; d'où il suit que le divorce ne peut être permis dans la Religion chrétienne.

Le Mariage chrétien ne peut être qu'entre deux époux : la pluralité des femmes est interdite par toutes les lois de la Religion. Si Dieu l'a permise dans les premiers temps aux Patriarches, c'étoit pour accélérer la multiplication du genre humain. Jésus-Christ a rétabli l'ordre primitif. Dans tous les empires chrétiens la pluralité des femmes est un crime digne de mort.

Les lois naturelle, divine et humaine, veulent qu'il y ait de la raison et de la maturité dans ceux qui contractent le Mariage; voilà pourquoi toutes les lois exigent au moins douze à treize ans pour les filles, et quatorze à quinze ans pour les garçons.

Il faut le consentement des pères et mères, tuteurs ou curateurs. Hélas! trop aveugle

jeunesse, dans quel abîme ne vous précipiteriez-vous pas, si vous étiez abandonnée à votre liberté, à l'impétuosité, aux caprices de l'âge le plus inconsidéré !

Cependant, les lois veulent que votre mariage soit libre : on ne peut vous forcer; on vous laisse la voie de la sommation *respectueuse.* Ce mot vous fait voir avec quel ménagement vous devez en user.

Le Mariage doit être notoire et public ; voilà pourquoi on exige des publications qui l'annoncent; il doit être célébré avec authenticité, en présence de témoins, avec des actes qui en constatent la publicité.

Le Mariage a ses bornes; il est des empêchemens qui le rendroient nul ; d'autres illégitime, quoique valide.

Voici ceux qui le rendent nul devant Dieu.

1° *L'erreur.* C'est-à-dire si on étoit trompé dans la personne que l'on épouse, comme lorsque Laban donna Lia à Jacob, au lieu de Rachel qu'il demandoit.

2° *La condition.* Si on épousoit une esclave au lieu d'une personne libre.

3° *Le vœu.* Un religieux, une religieuse, un prêtre, ne peuvent se marier à cause du vœu solennel qu'ils ont prononcé; leur mariage est nul et sacrilège.

4° *La parenté et l'affinité.* C'est-à-dire qu'un mariage seroit incestueux et nul entre le frère et la sœur; il ne peut être contracté non plus entre cousin et cousine, jusqu'au quatrième degré.

Il y a encore une affinité spirituelle qui

se contracte au baptême ; en sorte que les parrains et marraines ne peuvent épouser leurs filleuls ou filleules, ni leurs pères et mères ; de même celui ou celle qui auroit baptisé un enfant ne pourra l'épouser, ni son père ni sa mère.

5° *Le crime*. C'est-à-dire l'adultère et l'homicide commis en certaines circonstances sont des empêchemens de mariage ; voici comment : 1° Si un mari étoit assez barbare pour faire mourir son épouse, ou celle-ci son mari, dans le dessein d'épouser le complice ou la complice de l'adultère, le mariage contracté en conséquence seroit nul et abominable devant Dieu et devant les hommes. 2° Si un homme et une femme commettoient l'adultère sous promesse de s'épouser, le mariage promis de la sorte seroit nul dans la suite s'il s'accomplissoit, quand même il n'y auroit point eu d'homicide. 3° Si on commettoit l'homicide, même sans adultère, dans le dessein d'épouser le survivant ou la survivante, le mariage seroit nul. 4° Si un homme déjà marié épousoit une autre femme du vivant de la première, ou une femme un autre homme du vivant de son mari, ce mariage seroit nul, selon la loi de Dieu et de l'Eglise, même après que la mort auroit dissous le premier mariage. On sent toute la sagesse de ces lois : c'est pour prévenir les horreurs où la passion pourroit précipiter de coupables époux et pour mettre la fidélité conjugale à l'abri de ces horribles attentats.

6° *La violence* rendroit nul un mariage

forcé; il doit être libre, comme nous l'avons dit; or, il ne le seroit plus si la force majeure arrachoit le consentement à la foiblesse ou à la timidité.

7° *Les ordres sacrés* sont un empêchement dirimant; ainsi, un sous-diacre, un diacre, un prêtre ne peuvent se marier; leur mariage seroit nul selon le saint concile de Trente.

8° *Le lien* d'un premier mariage subsistant empêche d'en contracter un second; celui-ci seroit nul; en sorte que celui ou celle qui l'auroit contracté seroit obligé de retourner au premier engagement.

9° *L'honnêteté publique.* C'est-à-dire que lorsqu'il y a eu des promesses ou fiançailles entre deux personnes, les fiancés ne peuvent plus épouser le frère ou la sœur l'un de l'autre sans obtenir une dispense. L'Eglise a établi cet empêchement par une certaine bienséance, à cause de l'espèce d'affinité commencée par une alliance promise et concertée.

10° *La clandestinité* rend le mariage nul. On appelle clandestin un mariage secret, qui n'est pas contracté selon les lois qui en prescrivent la publicité.

11° Le mariage est nul s'il est fait en conséquence d'un enlèvement ou rapt, de violence ou de séduction. Si, par exemple, un jeune homme enlevoit une fille à ses parens, il ne pourroit l'épouser qu'après l'avoir rétablie en pleine liberté, au gré de ses père et mère, tuteurs ou curateurs.

Voilà, chers enfans, les empêchemens les

plus ordinaires du mariage. Je ne parle pas de quelques autres qui sont rares. Si vous avez là-dessus quelques doutes, vous aurez soin de vous instruire en consultant votre confesseur au tribunal de la pénitence.

En général, ce qu'il faut bien considérer, c'est qu'un mariage est nul s'il est contracté avec un seul de ces empêchemens; en sorte que si vous étiez mariés de la sorte, votre vie ne seroit qu'un affreux concubinage, et vos enfans illégitimes, du moins aux yeux de Dieu. Déplorables effets que j'ai voulu prévenir en entrant dans les détails que vous venez d'entendre. Vous devez les éviter en demandant à l'Eglise les dispenses justes et nécessaires. Si le mariage étoit déjà contracté avec de pareils empêchemens, il faudroit le réhabiliter; parce qu'on ne seroit pas véritablement marié et que cette vie seroit continuellement criminelle. Cela est de la dernière conséquence.

Ici, mes enfans et mes frères, faites-vous une idée juste des dispenses que l'Eglise accorde. D'abord elle n'a établi ces empêchemens que pour la décence et la sûreté de vos établissemens, par des vues de sagesse qui dirigent toutes ses lois. En second lieu, c'est une bonne mère qui ne veut pas trop captiver ses enfans; elle les affranchit en particulier, pour de bonnes raisons, dans certains cas, des liens généraux qu'elle a formés pour le bon ordre commun. N'outragez donc pas les premiers pasteurs en leur prêtant des vues intéressées dans ces dispenses. Le prix

pécuniaire que l'on donne communément ne tourne pas à leur profit; c'est une aumône qui doit être employée en œuvres de charité, et non pas, comme on se l'imagine, une rançon qui enrichit l'Eglise. Enfans murmurateurs, ne vous plaignez donc pas d'une mère indulgente qui vous affranchit d'une loi pour le prix d'une satisfaction si légère; d'ailleurs, s'il y a eu des abus à ce sujet, ils sont réformés.

Mais sur-tout prenez garde de rien cacher ni déguiser quand vous demanderez ces dispenses. Elles seroient nulles ainsi que votre mariage, si vous n'aviez pas déclaré les choses comme elles sont, pour les obtenir. Ainsi, par exemple, vous êtes parens au troisième degré, et vous dites que vous n'êtes parens qu'au quatrième; voilà un faux allégué : la dispense est nulle parce qu'elle ne porte que sur le quatrième degré de parenté. Votre mariage sera nul en conséquence. Il en seroit de même si vous ne disiez pas les empêchemens que vous avez contractés par le crime, par des liaisons spirituelles, par des vœux, ou autrement. On se tait, on se déguise par crainte, par intérêt, par empressement à s'établir; on garde un coupable silence sur des obstacles importans; qu'arrive-t-il? On contracte une alliance nulle et sacrilège, et toute la vie n'est plus qu'un abominable concubinage et une infraction des lois les plus sacrées.

Il est encore d'autres empêchemens qui rendent le mariage illégitime et coupable,

sans le rendre invalide. On les réduit à trois : 1° la défense de l'Eglise ; 2° les fiançailles ; 3° le vœu simple de chasteté.

1° *Défense de l'Eglise.* Elle ne veut pas que ses enfans se marient en Carême, en Avent, aux jours de jeûne, parce que les joies des noces troubleroient la sainte tristesse de la pénitence.

Elle défend de se marier hors de sa paroisse, dans des chapelles particulières, pour éviter la clandestinité.

Elle défend de se marier avec des gens d'une religion différente, pour éviter les dangers de perversion parmi les époux et leurs enfans, etc.

2° *Les fiançailles.* Ce sont des promesses juridiques; il faut les tenir; c'est une injustice de les violer en contractant d'autres engagemens tandis que ceux-là subsistent. Il faut donc les dissoudre auparavant par le consentement de la personne intéressée.

3° *Le vœu simple de chasteté, ou de ne se pas marier, ou d'entrer en Religion.* Nous avons parlé des vœux solennels qui rendent le mariage nul. Mais si ce n'étoit que des vœux simples, émis en particulier; le mariage seroit seulement coupable quoique valide; on pécheroit mortellement en se mariant après ces engagemens pris avec Dieu. Si donc on vouloit se marier dans la suite, il faudroit avoir de bonnes raisons, les représenter avec franchise aux supérieurs ecclésiastiques, et leur demander la dispense de ses vœux.

Tout cela, mes enfans et mes frères, exige

une attention particulière. Voilà pourquoi vos pasteurs sont obligés de s'informer, de vous questionner, de vous instruire, afin d'obvier aux inconvéniens qui résulteroient de la mauvaise foi ou de l'ignorance dans une affaire de cette importance. Ne leur sachez donc pas mauvais gré du zèle et des soins qu'ils apportent pour vous éviter des fautes et des regrets éternels.

Conformez-vous donc à toutes les lois de la Religion et de l'Etat, dont nous venons de vous faire un précis. Instruisez-vous, si vous ne l'êtes pas, et ne trouvez pas mauvais que nous cherchions à vous tirer d'une ignorance qui peut vous devenir funeste.

7e Disposition au mariage. *L'instruction.* L'Église veut que ses enfans soient instruits pour tous les Sacremens qu'ils veulent recevoir, qu'ils sachent ses dogmes et ses préceptes. Il faut donc que ceux qui se disposent au mariage soient instruits sur le symbole de la foi, sur les principaux mystères, sur les commandemens de Dieu, sur les sacremens, et en particulier la Pénitence, l'Eucharistie et le Mariage qu'ils vont recevoir. Or, pour cela, il faut assister aux instructions qui se font dans nos temples, sur-tout si dans la suite vous aviez oublié ce que nous vous enseignons à présent.

Instruisez-vous vers des personnes sages et vertueuses, sur les obligations de l'état que vous allez prendre. Interrogez vos pères et mères, vos pasteurs, vos directeurs; lisez des livres qui vous en parlent; instruisez-vous, dis-je, pour ne pas tomber dans une

multitude de péchés qui ne sont que trop ordinaires dans un état si saint, et qui sont la suite d'une ignorance grossière et volontaire. Ecoutez la voix de votre conscience; elle vous dira d'éclaircir vos doutes; c'est ce qu'il faut faire avant et après le mariage contracté, pour n'avoir rien à vous reprocher. Instruisez-vous saintement et prudemment pour ne pas profaner un sacrement si redoutable; disposez-vous-y par la réception de deux autres sacremens qui exigent eux-mêmes les plus saintes préparations : la Pénitence et l'Eucharistie.

8e Disposition. *La Confession et la Communion.*

Le saint Concile de Trente ordonne à tous ceux qui se disposent au mariage de s'y préparer par la Pénitence, et même il exhorte à recevoir aussi la sainte Communion. C'est la pratique ordinaire des vrais enfans de l'Eglise catholique. Pourquoi la Confession? Parce qu'il faut être en état de grâce pour recevoir le sacrement de Mariage. Pourquoi la Communion? Parce qu'elle est une source abondante de grâces et de bénédictions, et qu'on en a grand besoin dans cet état.

Il faudra donc, chers enfans, vous conformer à ces saintes ordonnances, et vous disposer promptement et avec tous les soins possibles à une bonne confession et à une bonne communion.

Pour cela, il faut rompre de bonne heure et absolument vos mauvaises habitudes, ban-

nir toute pensée, tout désir coupable, s'il s'en glissoit dans vos desseins; réparer les confessions mauvaises ou douteuses que vous auriez faites précédemment, sur-tout dans les temps malheureux d'une fréquentation peu réservée et peu modeste. Voici le moment : vous allez changer d'état; celui que vous prendrez calmera vos passions et finira vos désordres. Ces circonstances rassureront le Ministre pour vous donner l'absolution. C'est donc une occasion bien avantageuse pour rentrer en vous-mêmes et faire une confession générale qui répare toutes les autres.

Voici peut-être le moment de votre vie le plus critique. Il s'agit ici, ou de trois sacrilèges qui dévoueront votre alliance à l'anathème, ou de trois sources de bénédictions qui la rendront heureuse et sainte; c'est un pas de salut ou de réprobation que vous allez faire. Si votre confession est fausse, déguisée, sans changement du cœur, vous allez commettre un sacrilège au Tribunal de la Pénitence, un second à la Table sainte, un troisième au mariage. Grand Dieu, quelle entrée dans un état si redoutable! Si au contraire cette confession est sincère et accompagnée d'une conversion véritable, que de bénédictions elle va répandre sur votre établissement! pardon, pureté, grâce de persévérance au sacré Tribunal; courage, force, onction, lumières, ferveur, sainteté dans une nourriture divine; faveurs, consolations, paix, douceur, vertus dans l'alliance toute sainte que vous allez contracter. Ainsi, une

bonne confession, voilà, chers enfans, la plus importante de toutes les dispositions au mariage.

En vérité, je frémis sur la manière dont on approche quelquefois des Sacremens en pareille circonstance. Quand on a mené une vie licencieuse précédemment; quand on a l'esprit, le cœur, le corps profanés par une suite innombrable de péchés; quand on est tout rempli de pensées charnelles et tout plongé dans les sens; quand on est dans le tracas, l'agitation, les inquiétudes, la joie, les plaisirs, aux approches d'une fête nuptiale; quand on est tout occupé de parures, d'ajustemens, de festins, de divertissemens profanes; où est le recueillement, la tranquillité, le calme, la paix intérieure qu'il faudroit pour des actions si saintes et si terribles! Quelle confession! quelle communion! Où est la componction, la douleur, la piété, qui devroient animer aux approches de ces redoutables mystères? Ah! combien de sacrilèges dans ces circonstances décisives! et en conséquence, combien de mariages maudits du Ciel!

O jeunesse inconsidérée! arrêtez-vous de loin à l'aspect de ce passage formidable que vous allez franchir; prévenez une triple profanation par une sincère pénitence. Rentrez sérieusement en vous-même; détestez amèrement tous vos anciens désordres; déclarez-les avec sincérité et contrition; dépouillez-vous de toute pensée étrangère; en un mot, confessez-vous et communiez comme pour mourir..... Cet avis vous surprend dans un

moment où il ne s'agit que de fêtes et de plaisirs. Oui, j'insiste sur cette idée. Il s'agit de votre bonheur ou de votre malheur temporel et éternel ; c'est peut-être là-dessus que va être prononcé votre dernier arrêt.... Oui, comme pour mourir! Pensée salutaire qui anéantira toutes les autres pensées qui pourroient troubler des actions si saintes.... Comme pour mourir!... Hélas! demain il en sera question dans votre contrat de mariage! Le jour de votre mort y sera mentionné.... Pourquoi donc n'y penseriez-vous pas à la Table sainte?

Dans ces momens fortunés où vous posséderez votre céleste Epoux au fond de votre ame, parlez-lui de celui ou de celle que vous allez épouser sous la direction de sa divine providence ; priez l'un pour l'autre ; conjurez-le de vous unir saintement comme vous l'êtes avec lui : O mon divin Epoux, bénissez l'union que nous allons contracter ; il me semble que vous l'avez préparée vous-même. Que la vertu et le bonheur accompagnent une alliance que nous formons sous vos auspices ; sanctifiez par votre divine présence ce corps et cette ame que vous habitez maintenant ; placez-y vous-même la chasteté conjugale ; que votre Corps divin que nous recevons aujourd'hui, soit pour tous deux le gage de la vie éternelle ; réunissez-nous dans les cieux comme nous le sommes à ce banquet sacré. Que ces circonstances sont touchantes, jeunes époux, quand vous êtes à côté l'un de l'autre à la même table sainte ! Quelles ferventes prières, quelles réflexions soli-

des vous pourriez faire alors, qui auroient la plus heureuse influence sur vos jours dans la suite!

Passez cette journée en prières et en lectures saintes. Retournez plusieurs fois au pied des autels, pour parler à votre divin Maître de cette importante affaire. Ne vous occupez que de cela; laissez à d'autres les soins temporels de la fête qui doit suivre. C'est pour cela qu'il conviendroit mieux de ne pas faire le mariage le lendemain de la Communion, pour n'être pas distraits par les préparatifs d'une veille si tumultueuse... Le voici ce jour si solennel, si critique, si mélangé de tous les extrêmes de la vie humaine. Comment doivent s'y comporter les époux et tous ceux qui prennent part à cette solennité?

9° *Piété et modestie dans les noces.*

Je vous suppose arrivés au jour solennel de votre alliance, mes chers enfans, et vous jeunesse qui assistez à cette instruction; j'ai à vous faire voir la sainteté des cérémonies qui la consacrent, et la piété que vous devez y apporter. Le jour du mariage fut toujours une fête parmi tous les peuples du monde; c'en est une particulière parmi les Chrétiens. La Religion y préside avec cet appareil auguste, énergique et touchant qu'elle imprime à tout ce qu'elle fait pour l'édification et le salut de ses enfans.

Ce beau jour se lève avec une aurore brillante sur les familles qui vont s'unir par une alliance religieuse. La joie s'y annonce par tous les signes qui en sont les expressions

ordinaires ; tout y est dans la pompe des plus grandes solennités. Epouse chrétienne, vous y paroissez avec ces décorations brillantes, mais modestes, que l'Écriture attribue aux filles des Patriarches. Une couronne orne votre tête ; c'est le symbole glorieux de la virginité ; la Religion et l'opinion publique l'arrachent à celles qui ont cessé de la mériter : décoration expressive, qui doit vous confondre si votre conscience vous dit que vous n'avez pas droit de la porter. Soutenez donc la gloire de cet ornement par les vertus qu'il représente. Que toute votre parure soit simple et modeste comme vos mœurs. Toute la gloire d'une fille du Roi des Cieux doit être dans l'intérieur d'une ame pure et digne de lui : *omnis gloria ejus filiæ regis ab intus*. (Psal. XLIV, 14.) Ainsi parée, vous marcherez vers le temple du Dieu consécrateur des mariages avec l'époux qu'il vous aura donné.

Mais avant de quitter la maison paternelle pour aller dans celle du Père céleste, il est un cérémonial qui se pratique avec édification dans nos campagnes ; il m'a toujours pénétré jusqu'aux larmes quand j'en ai été témoin. J'ai vu, dans des familles chrétiennes, des enfans respectueux et tendres, se jeter aux genoux de leurs pères et mères, leur demander encore une fois leur bénédiction et leur consentement pour marcher à l'autel. J'ai vu des vieillards attendris se pencher sur leurs enfans, les arroser de pleurs, et prononcer sur eux les vœux des patriarches. Sainte et touchante pratique ! C'est

celle *des bonnes gens* dans toute la valeur du terme. Ne rougissez pas de la suivre, jeunes époux. Dieu bénit toujours les bons enfans par la main des bons pères; leur bouche, comme celle d'Abraham, d'Isaac et Jacob, prononcera sur vous des oracles de félicité et de salut, et ces oracles s'accompliront.

Ainsi munis, vous avancerez avec une douce confiance vers le temple saint, environnés d'une famille de saints, pour y contracter le mariage des saints, à la face de la sainte Eglise, au milieu de l'assemblée des Fidèles attirés par une piété religieuse à cette touchante cérémonie.

Vous voilà au pied des autels, environnés de vos proches et de vos amis qui vont être témoins des engagemens irrévocables que vous allez contracter. Tout est dans l'attente; une joie mêlée de frayeur pénètre tous les assistans. Le Ministre des autels paroît avec cet appareil religieux qui décore nos saintes cérémonies. C'est un député du Dieu vivant, qui vient recevoir les sermens mutuels que vous allez prononcer. Il commence par bénir les gages et les symboles de vos promesses, vos bagues, les pièces de monnoie que vous avez placées sur l'autel comme les prémices de votre fortune temporelle. Il demande au *Créateur et Conservateur du genre humain, qui donne la grâce et le salut éternel, qu'il veuille bien répandre sa bénédiction céleste sur cet anneau, afin que celle qui le portera soit armée d'une vertu céleste et parvienne au salut éternel.* (Bened. annuli.)

Ensuite il se tourne vers l'assemblée ; il publie pour la dernière fois l'alliance que vous allez contracter. Il interpelle tous les assistans, au nom de la Religion, sous les plus terribles anathèmes, de déclarer les oppositions ou empêchemens qui seroient à leur connoissance. Il attend la réponse dans le silence ; et ce n'est qu'après s'être assuré par tant de précautions, qu'il procède à la réception de vos engagemens réciproques. Les voici ; écoutez-les, chère jeunesse, et concevez-en l'importance. *Le prêtre vous dit en vous nommant :* N. *prenez-vous N. ici présente pour votre légitime épouse ? Et vous N. prenez-vous* N. *ici présent pour votre légitime époux ? Oui, direz-vous........ Jurez-vous, à la face de la sainte Eglise, de vous être fidèles, de vous aimer à jamais comme des époux saintement unis ? — Oui, je le jure.* (Rit. de Matrim.) Voilà le mot décisif ; le serment est prononcé.... Ce serment, vous le faites en vous tenant par la main en signe de votre acceptation mutuelle ; en vous donnant un anneau consacré par la Religion, comme le sceau irréfragable qui doit tenir vos cœurs unis et fermés à tout autre. Vous le faites en présence de vos pères et mères qui le ratifient ; en présence des témoins que l'Eglise et l'État ont placés à vos côtés pour l'attester ; en présence de vos familles réunies, de vos parens, de vos amis, de toute l'assemblée chrétienne accourue en foule à ce spectacle intéressant ; en présence des autels et des Anges qui les environnent ; en présence de Jésus-Christ.

même qui y préside, et qui, du fond de son Tabernacle, vous entend le prononcer ; entre les mains de son Ministre qu'il vous a député pour le recevoir, le ratifier et le bénir.

Nous bénissons cet engagement en y appliquant ces mots vénérables : *Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob vous unisse; et moi, de sa part, je vous unis par les liens sacrés du mariage; au nom du Père, etc.* En même temps nous répandons sur vous l'eau sainte qui est l'instrument ordinaire des bénédictions de l'Eglise ; et vous voilà unis pour la vie. La mort seule pourra dissoudre des nœuds consacrés et cimentés par un si grand Sacrement.

Ici, un certain frémissement saisit toute l'assemblée. Les époux versent des larmes. Mille réflexions agitent les assistans ; les uns craignent, les autres espèrent ; les uns critiquent, les autres applaudissent. Les pères alarmés s'inquiètent sur le sort de leurs enfans ; les vieillards gémissent sur l'inconsidération de la jeunesse ; les jeunes gens sourient à une fête qui les divertit et leur annonce un avenir pareil, etc. etc.

Et moi, chers enfans, je ne sais quels sentimens pénètrent mon ame à la vue d'un spectacle qui intéresse si fort la Religion, la patrie, les familles, les époux qui sont au pied des autels. C'est toujours en versant des larmes que je prononce cette formule qui décide de votre sort pour le temps et pour l'éternité. Tout m'y paroît si touchant que je ne puis m'en défendre : l'onction de ces paroles divines, l'appareil de la cérémonie,

l'attendrissement, l'inquiétude sur les événemens futurs, mille réflexions m'agitent. Je me dis à moi-même : Est-ce la Religion, la raison, l'obéissance, un amour pur et innocent qui ont formé les liens que je viens de bénir? Ces époux seront-ils heureux? La piété, la paix, les vertus sociales et chrétiennes orneront-elles cette famille naissante? Le Sacrement que je viens de conférer produira-t-il sur elle les bénédictions que je désirerois y répandre? Voilà, dis-je, les pensées qui m'occupent alors et qui me suivent à l'autel quand j'y monte afin d'offrir le sacrifice de propitiation pour les époux.

Mais vous, jeunes époux, que devez-vous faire et quels sentimens devez-vous apporter au milieu de cet appareil imposant qui vous intéresse personnellement?

Sentimens de droiture, de sincérité, de justice, en vous donnant sans déguisement, sans réserve à la personne que vous épousez.

Sentimens d'un amour mutuel et constant, qui vous attache pour jamais l'un à l'autre, en unissant vos cœurs en même temps que vous vous donnez la main.

Sentimens de vénération pour une union importante, ennoblie et sanctifiée par tout ce que la Religion a de plus auguste.

Sentimens d'humilité, en vous rappelant la misère humaine, le péché, qui passent, dans tous les mariages, à la postérité d'un père coupable, et ces penchans qui abaissent l'homme au niveau des autres animaux.

Sentimens de piété à la vue de la Religion qui consacre et embellit, comme nous ve-

nons de le montrer, le mariage des enfans de Dieu.

Et en conséquence, attention, respect, modestie, ferveur dans les prières, pendant le saint Sacrifice et les cérémonies qui accompagnent cet acte vénérable.

Quand donc vous verrez l'envoyé de Dieu bénir les gages de vos promesses et les prémices de votre fortune, dites : Mon Dieu, bénissez cet anneau et ces pièces de monnoie; que tout cela devienne pour nous un gage assuré de notre prospérité spirituelle et temporelle.

Quand il vous dira de vous donner la main, prenez-la l'un et l'autre avec cet amour chaste et chrétien qui a dû préparer votre union.

Quand il vous demandera votre consentement et vos sermens, prononcez-les avec la sincérité, la cordialité, l'affection, le respect que doit inspirer la présence de Dieu que vous prenez à témoin de vos engagemens; pensez que vous serez parjures si jamais vous les violez, si vous manquez à la fidélité conjugale promise et jurée sous l'attestation de la Divinité même.

Quand il prononcera sur vous les bénédictions des Patriarches et les paroles sacramentelles, dites aussi avec une sainte ardeur: Dieu d'Israël, ratifiez, bénissez, éternisez l'union que nous contractons sous vos auspices. Que ces nœuds indissolubles dans cette vie durent jusque dans l'éternité. Unissez-nous dans les cieux comme vous nous unissez sur la terre.

Le saint Sacrifice commence. Ecoutez ce début prophétique si intéressant pour vous; ce sont les mêmes paroles qui viennent de vous bénir; elles éclatent en un chant mélodieux et triomphant: *Deus Israël conjungat vos.* « Enfans des patriarches chrétiens! « que le Dieu d'Israël vous unisse; qu'il ré- « pande ses bénédictions sur votre alliance; « que vous voyiez votre postérité jusqu'à la « troisième et quatrième génération! Vivez « long-temps heureux sur la terre; qu'une « sainte mort termine cette longue carrière, « et qu'elle vous réunisse dans le séjour éter- « nel du bonheur avec vos ancêtres qui vous « y ont précédés, la famille qui vous envi- « ronne et les descendans que vous laisserez « après vous. »

Tels sont les vœux que l'Eglise forme pour ses enfans en commençant le saint Sacrifice et qu'elle répète sans cesse durant cette touchante cérémonie. Une voix plus puissante que la nôtre parle alors en faveur des époux, la voix d'un Dieu victime. Le sang de Jésus-Christ coule sur nos autels pour cimenter votre union.

Au moment le plus saint de la Messe, tandis que l'hostie pacifique est entre les mains du prêtre, les époux entrent dans le redoutable sanctuaire; ils se prosternent sur les degrés de l'autel; on étend sur leur tête un voile mystérieux: c'est le symbole de la pudeur conjugale; symbole virginal que l'Eglise refuse aux épouses profanées, ainsi que les bénédictions qui l'accompagnent. Alors vous voyez le prêtre suspendre le saint Sacrifice

pour se tourner vers les époux prosternés ; il prononce sur eux des bénédictions qu'il a puisées dans le sang même de la Victime propice. Les voici ; écoutez-les, mes enfans, et soyez-en touchés lorsqu'on les prononcera sur vous.

« Dieu, auteur et sanctificateur du lien « conjugal ; vous qui avez uni l'homme et la « femme pour perpétuer la race de vos fi- « dèles adorateurs ; Dieu qui avez consacré « cette union par le mystère ineffable de « celle de Jésus-Christ avec son Eglise, et « qui l'avez ainsi élevée à la dignité de sacre- « ment, jetez les yeux sur votre servante « qui implore votre protection divine........ « Qu'elle porte les liens du mariage dans la « dilection et la paix ; qu'elle soit fidèle « imitatrice des saintes épouses ; qu'elle soit « aimable et chérie comme Rachel, sage « comme Rébecca, fidèle comme Sara ; « que l'auteur des prévarications n'usurpe « sur elle aucun empire ; qu'elle soit pure, « chaste, grave, réservée ; que sa pudeur la « rende vénérable à son époux ; qu'elle « suive la doctrine céleste qui l'a formée ; « qu'elle jouisse d'une heureuse fécondité ; « qu'elle passe des jours innocens, et qu'elle « parvienne au repos de l'éternelle félicité, « après avoir passé une vie longue, heureu- « se et sainte sur la terre ; que ces deux « époux voient leurs enfans et les enfans de « leurs enfans jusqu'à la troisième et qua- « trième génération, et qu'ils parviennent « enfin à une heureuse vieillesse. Nous vous « en conjurons, ô mon Dieu, par Notre « Seigneur Jésus-Christ, etc. » Les beaux

souhaits, mes enfans; retenez-les et rappelez-vous-les un jour.

Après cette ardente prière, le prêtre reprend le cours du Sacrifice; il rompt le pain sacré, en prononçant la paix sur les époux, leur famille et tout le peuple. *Pax Domini sit semper vobiscum;* que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. Qu'ils sont touchans, ces vœux de la Religion! Qu'ils sont intéressans en pareille circonstance! Enfans de Dieu, on vous souhaite pour la vie le plus grand de tous les biens, la paix, la douce paix dans cette société qui commence. A ce moment toute l'Eglise élève la voix pour la demander à l'Agneau pacifique immolé sur l'autel. *Agnus Dei,* Agneau de Dieu, qui expiez ici les péchés du monde, ayez pitié de nous, donnez-nous la paix, cette paix si désirable dans les familles; la paix entre les époux, la paix entre leurs enfans. *Dona nobis pacem.*

Ici, mes enfans, remarquez une cérémonie dont peut-être vous n'avez jamais bien saisi l'esprit; c'est celle de l'instrument de paix que l'on porte à baiser aux époux. Voici ce que cela signifie. Quand le prêtre a dit l'oraison pour la paix de l'Eglise, il baise l'autel, il colle pour ainsi dire ses lèvres sur l'Hostie pacifique pour y puiser la paix; il les applique sur l'image de paix qu'on présente ensuite aux époux. C'est comme si l'Eglise leur disoit: Mes enfans, je vous donne ma paix, elle est puisée à sa source; baisez-en le symbole en esprit de charité et d'amitié; qu'elle dure entre vous jusqu'à ce

que la mort vienne briser les liens que vous avez formés. *Pax Domini sit semper vobiscum.*

Voilà, mes enfans, des cérémonies bien expressives et bien touchantes. Pendant ce temps-là, que doivent faire les époux? Joindre leurs vœux à ceux de l'Eglise leur mère qui les marie, répéter pendant le saint Sacrifice cette belle prière : *Dieu d'Israël, Dieu de nos pères, unissez-nous, accordez-nous les saintes années des Patriarches; faites-nous la grâce d'élever une postérité qui vous glorifie et qui nous suive dans les cieux pour vous y glorifier éternellement avec nous.* Demandez toutes les autres grâces dont vous aurez besoin dans ce nouvel ordre de choses où vous entrez. Aux oraisons de la messe, demandez ce que l'Eglise implore pour vous; à l'Epître, écoutez ou lisez les leçons importantes que donne l'Apôtre aux époux; à l'Evangile, celles que vous donne le Sauveur même sur la sainteté et la constante fidélité du mariage.

A l'Élévation, révérez le Dieu victime qui s'élève entre le ciel et vous. Redoublez votre ardeur pour obtenir les grâces qu'il vous apporte lui-même. *Divin Jésus, qui venez bénir notre union, ayez pitié de ces deux époux que vous voyez au pied de votre autel; donnez-nous une vie sainte, édifiante, toutes les grâces nécessaires pour vous servir ensemble et nous sanctifier l'un et l'autre.*

Quand vous viendrez ensuite au pied de l'autel vous placer sous le voile respectable du mariage, récitez d'abord avec ferveur la

prière divine avec le prêtre ; c'est le *Pater*; elle contient tout ce qui vous est si nécessaire dans la circonstance : demandez donc de sanctifier le nom de Dieu toute votre vie; demandez son règne dans votre maison, l'accomplissement de sa volonté dans l'état que vous embrassez, le pain temporel et spirituel qui vous sera nécessaire dans votre ménage, la délivrance des tentations qui menacent votre état, et l'éloignement de tous les maux présens et éternels. Pendant que le prêtre, tourné vers vous, prononcera sur vos têtes les bénédictions que je viens de vous expliquer, demandez au Dieu victime qui est là présent, l'accomplissement des souhaits de son Eglise en votre faveur ; formez la résolution de pratiquer toutes les vertus conjugales dont on vient de vous tracer les exemples ; demandez-en la grâce ainsi que les récompenses temporelles et éternelles qui doivent les couronner. *Oui, mon Dieu, donnez-nous la fidélité, la pureté, l'innocence, la dilection, la sainteté, le bonheur, une vie longue et remplie de mérites et de bonnes œuvres.*

Quand on vous présentera l'instrument de paix, considérez que c'est la paix du Seigneur qui descend de l'autel sur vous avec ces douces paroles : *Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.* Baisez-en le symbole avec le désir de la voir régner toujours dans vos familles.

Conjurez l'Agneau pacifique de vous la donner et qu'elle se perpétue jusqu'à votre postérité la plus éloignée.

Enfin, le saint Sacrifice se consomme; alors rappelez-vous à la communion du prêtre le bonheur que vous avez eu de communier il y a peu; communiez spirituellement avec lui; que la chair de Jésus Christ sanctifie la vôtre dans l'état où vous allez vivre.

Les dernières oraisons sont encore pour vous, et enfin la messe se termine en prononçant sur vous des bénédictions particulières; bénédictions où l'Eglise rend un nouvel hommage à la pureté des épouses en discernant les vierges de celles qui ont perdu cette belle prérogative. Pendant qu'elle les prononce, humiliez-vous si vous êtes coupables; si vous ne l'êtes pas, rendez-en grâce au Seigneur. Quels que vous soyez, conjurez-le toujours de vous bénir : *Mon Dieu, nous allons sortir de votre sainte maison; que vos bénédictions nous accompagnent dans la nôtre pendant cette journée et tout le temps que durera l'union que nous venons de contracter à vos pieds.*

Voilà, vertueux époux, comment il faut vous comporter à la solennité de vos noces, pour attirer les bénédictions célestes sur votre mariage.

Mais vous qui assistez à cette touchante cérémonie, que devez-vous faire pendant ce temps-là? Vous, pères et mères attendris, priez avec ferveur pour ces chers enfans que vous avez conduits au pied des autels; prononcez sur eux les bénédictions des Patriarches : *Dieu de nos pères, bénissez nos enfans; nous les unissons pour perpétuer la race de vos élus parmi nous; qu'il naisse*

d'eux une postérité fidèle à vos lois, qui vous glorifie avec nous dans les cieux. Vertueux pères et mères! oui, vous serez exaucés.

Et vous, parens et amis qui formez ce cortège religieux, unissez vos vœux à ceux de ces époux, de leurs pères et mères, du prêtre de la Victime propitiatoire, pour attirer les faveurs du Ciel sur eux et sur toutes vos familles réunies.

Jeunesse chrétienne qui faites l'ornement ordinaire de ces fêtes; jeunesse hélas! trop dissipée dans ces circonstances, souffrez que je vous rappelle à la piété, au respect, à la décence qu'exigent le temps, le lieu, les mystères adorables qui s'opèrent. Quittez ces airs évaporés qui vous ont peut-être accompagnés dans les préliminaires et la marche vers le temple saint; laissez toute votre dissipation à la porte de ce *lieu terrible*; surtout aux approches du sanctuaire, prenez cet extérieur modeste et respectueux dû à nos divines cérémonies; que des sentimens intérieurs de piété animent ces dehors édifians; bannissez de vos cœurs et de vos esprits les pensées étrangères, impures, qui viennent trop souvent infecter ces fêtes mélangées de religion et de mondanité. Prenez garde de profaner des momens si saints et si redoutables. Si vous aimez solidement vos amis qui vous ont invités à leurs noces, offrez pour eux une prière pure, seule digne d'être exaucée. Vous les voyez dans la circonstance de la vie la plus critique; vous y serez bientôt vous-mêmes; envisagez-la donc

avec une sainte frayeur pour eux et pour vous. Tremblez que vos irrévérences n'attirent sur ce mariage et sur le vôtre un jour, les vengeances destinées à la profanation des choses saintes. Sortez du temple avec la même édification, et emportez-la, s'il se peut, jusqu'au milieu de la joie des festins et des divertissemens ordinaires à ces fêtes.

Cependant l'Eglise ne s'en tient pas aux bénédictions que je viens de vous décrire ; elle a des idées si saintes de l'union conjugale, qu'elle porte sa sollicitude maternelle jusqu'à bénir le lit nuptial de ses enfans. Cérémonie respectable et frappante que la licence des noces nous a forcés d'abolir ou de changer. Autrefois nous nous transportions dans les maisons avec l'appareil de la religion ; mais les abus et les indécences nous en ont bannis, et nous ne voulons plus exposer les choses saintes à la dérision du libertinage. On y supplée par la bénédiction des draps que l'on apporte à l'Eglise.

Pourquoi cette cérémonie ? Ecoutez, libertins, et rougissez de vos obscénités ; écoutez, époux chrétiens, et soyez saisis de respect et d'effroi.

C'est dans la chambre nuptiale que le Démon exerça ses fureurs sur les maris de Sara ; c'est là encore que le même Esprit *rôde pour dévorer* (1 Petr. v, 8) les époux profanateurs qui n'y entrent pas avec les précautions des Sara et des Tobie. Or, c'est pour écarter ce Démon et l'enchaîner, que la Religion, en mère alarmée, suit et bénit ses enfans dans ce dangereux séjour. Ecou-

tez son langage toujours maternel dans ces circonstances redoutables.

Que la paix soit dans cette maison, dit le prêtre; *pax huic domui* (Matth. x, 12); qu'elle soit à jamais entre ces époux et tous ceux qui l'habitent, *et omnibus habitantibus in ea. Visitez cette demeure, ô mon Dieu! écartez-en tous les pièges de l'ennemi; que vos saints Anges y habitent, qu'ils veillent sur le sort de ces nouveaux époux, et que votre bénédiction demeure toujours sur eux*. (Rit. rom. Bened. Thalami.)

Ensuite nous leur adressons ces paroles prophétiques et instructives : *Heureux ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans la voie de ses commandemens. Homme laborieux, vous vous appliquerez au travail et vous en recueillerez les fruits; vous serez heureux et tout réussira entre vos mains. Cette épouse vigilante et soigneuse, semblable à une vigne abondante, répandra la fertilité dans votre maison. Vous verrez croître vos enfans comme de jeunes oliviers, et environner votre table. Ainsi sera béni l'homme qui craint le Seigneur. Qu'il vous bénisse du haut de la sainte montagne! Puissiez-vous voir votre famille et votre patrie prospérer! Que la paix soit sur elle et sur vous, pendant tous les jours de votre vie et la longue postérité des enfans de vos enfans*. (Ps. cxxvii.)

« Seigneur, sauvez vos serviteurs qui es-
« pèrent en vous; envoyez-leur votre se-
« cours d'en haut et protégez-les; que leur
« ennemi n'ait sur eux aucun empire, et

« que les méchans ne puissent leur nuire.
« Bénissez, Seigneur, ce lit nuptial et ces
« époux; qu'ils jouissent constamment de
« votre paix, qu'ils persévèrent dans l'ac-
« complissement de votre volonté, qu'ils vi-
« vent et vieillissent dans votre amour, et
« accordez-leur de longues et heureuses an-
« nées, par Notre Seigneur Jésus-Christ; que
« Dieu Père, Fils et Saint-Esprit vous bé-
« nisse. » (*Rit. rom. Bened. Thal. nupt.*)

Voilà, chers époux, les bénédictions et les vœux que votre mère la sainte Eglise répand sur vous et votre demeure, dans ces circonstances intéressantes. Voyez l'importance qu'elle y met et l'intérêt qu'elle y prend. Soit donc que cette bénédiction se fasse à l'Eglise ou dans votre maison, voici comment vous devez vous y comporter.

Soyez pénétrés de vénération et de reconnoissance pour ce que fait alors l'Eglise en votre faveur; considérez cette bonne mère comme celle de Sara, qui vous conduit en la chambre nuptiale avec une tendre sollicitude. Envisagez avec une sainte frayeur ce lit fatal aux époux profanateurs, ce lit où l'ange exterminateur exerce des vengeances célestes contre les attentats portés à la chasteté conjugale. Conjurez le Dieu de toute pureté de le conserver sans tache comme veut l'Apôtre. *Thorus immaculatus.* (Heb. XIII, 4.) *Bénissez-nous, Seigneur, bénissez cette demeure, bénissez cette couche où la mort viendra peut-être bientôt nous frapper. Que la paix et l'innocence demeurent avec nous et nous conduisent avec nos descen-*

dans à ces noces éternelles que vous célébrez avec vos élus, dans les cieux. Ainsi soit-il.

Passez saintement la journée de vos noces, occupez-vous, pénétrez-vous de ces pensées graves et saintes que je viens de vous développer. C'est là un de ces jours remarquables qui fait grande époque dans la vie humaine; c'est le jour que le Seigneur a fait: *Hæc est dies quam fecit Dominus.* (Psal. CXVII, 24.) Oui, c'est lui qui l'a fait, s'il a véritablement préparé et béni votre alliance. Réjouissez-vous donc en ce jour mémorable, mais dans le Seigneur. *Exultemus et lætemur in eâ.* (Ibid.)

Jésus-Christ même n'a pas dédaigné d'honorer les noces de Cana de sa divine présence. Heureux les époux dont les festins sont sanctifiés par la présence d'un Dieu!... Des festins! Hélas! pauvres gens de nos campagnes, à quoi vous réduisent-ils? A manger du pain le lendemain. On veut se réjouir! Hélas! c'est sur le bord d'un fleuve de larmes....... Cependant, réjouissez-vous puisque vous le voulez, mais que ce soit dans le Seigneur, *in Domino gaudete* (Philip. III, 1), comme Tobie et les anciens Patriarches. Heureuses familles qui bénissoient toujours le nom du Seigneur dans leurs fêtes et leurs repas! Telles et plus saintes encore devroient être les noces des Chrétiens, puisque leurs mariages sont plus saints que ceux de l'ancienne loi. Que le Seigneur soit donc béni au commencement et à la fin de vos repas; qu'il soit béni jusque dans vos di-

vertissemens. Pour cela il faut en bannir l'intempérance, les excès, le tumulte, la licence, les discours obscènes, les danses, les libertés criminelles, mille désordres qui ne sont que trop ordinaires et qui attirent les malédictions de Dieu sur les mariages; tant de crimes qui provoquent le feu du ciel sur des maisons malheureuses, comme sur Sodome et Gomorrhe. Jeunesse débordée, tremblez! Ce qui n'arrive pas sur vous dans le moment arrivera dans la suite. Le Ciel en courroux vengera un jour sur vos alliances les outrages que vous faites à celles dont vous profanez les cérémonies saintes.

Chefs de famille, c'est à vous à mettre l'ordre. C'est vous qui répondrez devant Dieu et devant les hommes des scandales donnés dans vos maisons, de votre indulgence et peut-être de vos encouragemens à une joie licencieuse. C'est sur vous, c'est sur vos enfans que retombera la colère du Ciel que vous provoquez sur des maisons où le Seigneur est tant offensé. Soyez donc les Tobies de ces familles réunies; rappelez tout au bon ordre, à la décence, au souvenir de Dieu. Que l'on puisse dire de vous comme de ces vertueuses familles : Ils ont célébré leurs festins et leurs noces, en bénissant le Seigneur. *Epulati sunt benedicentes Deum.* (Tob. VII, 17.)

Et vous aussi, vertueux époux, faites tous vos efforts pour que le Seigneur ne soit point offensé à votre occasion. Conjurez vos amis de vous épargner les malheurs attirés par

les désordres trop ordinaires à ces fêtes profanes. Ne perdez pas de vue le Seigneur qui vous a bénis dans son temple ; retournez-y passer quelques momens dans la soirée. Arrachez-vous au tumulte pour aller dans le secret lui rendre vos hommages, le conjurer ensemble de vous rendre propice cette célèbre journée et toutes celles qui vont suivre. Venez au pied de l'autel de la Sainte Vierge ; conjurez-la de protéger l'alliance que vous avez contractée ; faites la même prière à vos saints patrons et à ceux de la paroisse ; dites-leur que vous êtes les enfans des Saints et que vous désirez marcher après eux dans la carrière des saintes familles. C'est le spectacle attendrissant que j'ai vu quelquefois. L'heureux commencement ! me disois-je alors ; l'heureux présage en faveur de ces pieux époux !

Enfin, terminez saintement une journée si sainte. En entrant dans la chambre nuptiale, munissez-vous de la crainte du Seigneur ; faites ensemble vos prières du soir ; joignez-y celle que Tobie et Sara adressèrent au Seigneur le premier soir de leurs noces (*Voyez la prière ci-après, page 476*) ; en un mot, mariez-vous comme ces vertueux enfans des Patriarches, et votre mariage sera heureux et saint. Tout est si beau dans cette alliance, que je vais vous en raconter l'histoire pour vous donner un modèle accompli du mariage des Saints. Ecoutez-la, mes enfans, retenez-la bien, et imitez un si bel exemple.

EXEMPLE.

Histoire du Mariage de Tobie et de Sara.

Le jeune Tobie alloit, par ordre de son père, à Ragès, ville des Mèdes; il y étoit conduit par un Ange que le Seigneur lui avoit adressé pour diriger sa marche et le délivrer des dangers du voyage. C'est ainsi que votre Dieu veille sur vous, mes enfans; c'est ainsi qu'il vous a donné un bon Ange pour vous garder dans la voie du salut. Ils marchoient ensemble; l'Esprit céleste donnoit des avis salutaires au saint jeune homme, sur-tout au sujet du mariage. Ils approchoient d'une autre ville aussi appelée Ragès. Tobie y avoit un parent. Lorsqu'ils furent près d'y entrer, il dit à l'Ange : Où irons-nous loger dans cette ville? Vous y avez, répondit l'Ange, un parent de la même tribu que vous, qui s'appelle Raguel. Il a une fille nommée Sara; il n'a jamais eu d'autres enfans, ni garçons ni filles; vous devez l'épouser, vous êtes l'héritier de tous ses biens. C'est dans la maison de ce parent que je vais vous conduire; demandez Sara pour épouse, il ne vous la refusera pas. Mais j'ai ouï dire, reprit Tobie, qu'elle avoit déjà été donnée en mariage successivement à sept maris; que tous sont morts, et de plus, que c'est le Démon qui les a tués. Après ces funestes mariages, je crains que pareille chose ne m'arrive. Vous savez que mes parens n'ont que moi. Si ce malheur m'arrivoit, la douleur conduiroit leur triste vieillesse au tombeau.

L'Ange le rassura et lui dit : Ecoutez-moi ; je vous apprendrai sur qui le Démon a pareil pouvoir ; ce sont ces hommes charnels que leurs penchans soumettent à la tyrannie des mauvais esprits, qui éloignent Dieu de leurs pensées, qui n'entrent dans le mariage que pour satisfaire leurs passions, et qui s'y comportent comme des brutes sans raison ; voilà ceux que le Seigneur abandonne au pouvoir des Démons ; mais vous qui n'en usez pas de la sorte, vous n'avez rien à craindre de pareil. Quand vous aurez épousé Sara, et que vous serez entré dans la chambre nuptiale, vous vivrez avec elle en continence pendant trois jours ; tout ce temps vous l'emploîrez ensemble à la prière. Après la troisième nuit vous userez du mariage dans la crainte du Seigneur ; vous y apporterez l'un et l'autre des intentions pures, telles que doivent les avoir des enfans de Dieu ; moins par passion que par le chaste désir de faire naître une postérité de Saints, de perpétuer la race des enfans d'Abraham, et d'attirer sur vous les bénédictions qui lui furent promises.

Puissent ces instructions angéliques être entendues et suivies de tous ceux qui aspirent au mariage, ou qui déjà y sont engagés ! O jeunesse aveuglée par des passions qui vous dégradent, écoutez ces avis importans d'un Esprit céleste à un jeune homme de votre âge, qui va s'établir ; suivez-les, et vous éloignerez de vous l'esprit impur qui fait tant de ravage parmi les époux. Ce Démon ne leur donne pas la mort naturelle, ainsi qu'aux

maris de Sara; mais combien il en frappe d'une mort mille fois plus funeste! Mort invisible à nos yeux! mort de l'ame qui les conduit à une mort éternelle! mort qu'on se procure en outrageant les lois sacrées de la Religion et de la nature, par d'horribles abus que les brutes même méconnoissent!

Tandis que l'Ange donnoit ces sages avis au saint jeune homme, ils avançoient vers le terme de leur journée. Ils arrivèrent sur le soir à la maison de Raguel. C'étoit un respectable Israélite, plein de religion et de probité, comme le père Tobie, son proche parent et son ami. Il reçut les voyageurs avec joie, et leur fit l'accueil le plus aimable. Il fixa les yeux sur Tobie, et dit à sa femme, nommée Anne : Voilà un jeune homme qui ressemble beaucoup à Tobie, notre cousin. Puis se tournant vers les deux étrangers, il leur dit : Jeunes Israélites, mes frères, dites-moi, je vous prie, de quel pays vous êtes? Nous sommes, répondirent-ils, de la tribu de Nephthali, et du nombre des captifs emmenés à Ninive.—Connoissez-vous Tobie mon frère?—Nous le connoissons très bien. Alors Raguel s'étendit à cœur ouvert sur les louanges du saint homme. Tandis qu'il en faisoit l'éloge, l'Ange, lui montrant son jeune compagnon, lui dit : Voilà le fils de cet homme respectable dont vous parlez. A ces mots, Raguel se jette au cou de son parent; il le serre entre ses bras, et lui donne mille marques de tendresse. Ah! mon fils, lui dit-il, que le Ciel vous comble de bénédictions! Vous êtes l'enfant d'un grand homme de

bien! (Le bel éloge! qu'il est flatteur pour un fils!) Pendant ce temps-là, Anne et Sara versoient des larmes de joie sur une entrevue si attendrissante.

Après ces premiers transports d'une amitié réciproque, Raguel fit tuer un agneau et préparer le repas. Mais lorsqu'ils furent près de se mettre à table, Tobie leur dit : Je ne boirai ni ne mangerai ici d'aujourd'hui, que vous ne m'accordiez la grâce que j'ai à vous demander : c'est de me promettre Sara pour épouse. A cette proposition Raguel pâlit d'effroi. Il avoit la funeste expérience du malheur arrivé aux sept maris introduits successivement auprès de sa fille. Il en craignoit un pareil pour son parent. Agité de ces craintes, il balançoit et restoit sans rien répondre, lorsque l'Ange le rassura et lui dit : Ne craignez point, Raguel, de donner votre fille au fils de ce parent qui vous est si cher; c'est un jeune homme qui craint le Seigneur et qui suit les traces de son père dans la pratique de la loi. Votre fille lui est due : c'est pour cela que les autres maris n'ont pu rester avec elle ; c'est que le Ciel la destinoit à cet époux.

Ces paroles de l'Ange rassurèrent Raguel. Il sentit la confiance renaître dans son cœur. Non, dit-il, je ne doute plus que le Seigneur n'ait été touché de mes larmes, et qu'il n'ait exaucé mes prières. Je suis persuadé maintenant que c'est sa divine providence qui vous a conduits dans ma maison, pour donner ma fille à un époux de sa tribu et de sa famille, selon la loi de Moïse. Ainsi, n'en

doutez plus, mon cher Tobie, Sara va devenir votre épouse. A ces mots Raguel prend la main de sa fille, la met dans celle du jeune Tobie et s'écrie avec le ton et le sentiment des patriarches : Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob soit avec vous, mes enfans ; que ce soit lui-même qui serre les nœuds de votre alliance. Que ses desseins adorables s'accomplissent sur vous, et qu'il vous comble de ses bénédictions. Aussitôt on écrivit le contrat de mariage ; après quoi on fit un festin, où l'on se livra à une joie innocente et sainte, bénissant le Seigneur qui présidoit à une si heureuse alliance.

Voilà comme se marient les Saints ; voilà en abrégé et dans la pratique toutes les leçons que je vous ai données. C'étoit le Seigneur qui avoit préparé ce mariage, et qui avoit conduit les pas du jeune Tobie dans la maison de Raguel, par le ministère de son envoyé ; c'étoit un Ange qui l'avoit dirigé par ses conseils ; c'est sous les yeux de Dieu, de ce gardien fidèle, d'un bon père et d'une bonne mère, que se fait la première entrevue. C'est le père lui-même qui donne la main de sa fille au saint jeune homme, en implorant les bénédictions célestes.

Heureux, mes enfans, si un jour votre alliance est formée sur un si beau modèle ! Si c'est le Seigneur qui la règle ; si son Ange vous conseille, vous dirige, veille sur vous dans vos entrevues et toutes vos démarches ; si vos parens y donnent un consentement libre et satisfait ; s'ils bénissent, comme Raguel, avec joie, les nœuds qui vous uniront,

oui, le Seigneur les bénira lui-même et vous protégera comme eux.

Ragnel, quoique rassuré par les promesses de l'Ange, n'étoit pas sans inquiétude. Il appela Anne son épouse et lui dit de préparer à sa fille une autre chambre que celle où s'étoient passés des événemens si funestes. Sara y fut introduite par sa mère. Elle n'y put entrer sans verser bien des larmes. Elle ne pouvoit oublier le souvenir de ses malheurs. Sa mère la rassura, en lui disant : Ma fille, prenez courage, comptez sur la protection du Seigneur Dieu du ciel que vous aimez. C'est lui qui vous a envoyé l'époux que nous vous donnons ; il bénira une alliance qu'il a formée lui-même. Je conjure ce Dieu de miséricorde de changer en joie la tristesse que vous avez éprouvée jusqu'ici.

C'est à vous, mère chrétienne, à vous seule, à introduire votre fille dans la chambre nuptiale, et à lui donner des avis inspirés par la sagesse, la maturité, l'expérience et la tendresse maternelle. Instruisez-la de ses devoirs et des saintes réserves qu'elle doit garder, pour vivre en chaste épouse et en véritable fille des patriarches chrétiens.

Après le souper, le père et la mère conduisirent Tobie dans la chambre auprès de sa nouvelle épouse. Il y entra sans craindre le sort des autres maris, parce qu'il y entra avec innocence ; et pénétré des instructions salutaires qu'il avoit reçues de son sage conducteur, il les mit en pratique exactement. L'ange Raphaël en bannit l'ange exterminateur. Le saint jeune homme exhorta son

épouse à prier avec lui. Levez-vous, Sara, lui dit-il; il est juste que nous consacrions à la prière les trois premiers jours de notre mariage. Aujourd'hui, demain et après, conjurons le Dieu de nos pères de nous être propice. Durant ces trois nuits nous ne devons songer qu'à nous unir au Seigneur; après quoi nous userons, selon ses vues, d'un mariage qu'il aura béni. Nous sommes les enfans des Saints : ce seroit déshonorer la noblesse de notre origine, que d'avoir dans notre union les intentions corrompues des Gentils qui ne connoissent point Dieu ni ses lois.

Rien n'étoit plus conforme aux dispositions de Sara, que celles de son époux. Elle se leva; ils se mirent tous les deux en prières, unissant leurs vœux pour attirer les bénédictions du Ciel sur leur alliance. Voici quelle fut leur prière. (Jeunes époux, faites-la en pareille circonstance, avec la même ferveur. Ah! que de bénédictions elle attirera sur vous!) « *Seigneur, Dieu de nos pères*, disoit Tobie, *que le ciel, la terre, la mer, les fleuves, les fontaines, vous bénissent avec toutes les créatures que vous y avez renfermées. C'est vous, ô mon Dieu! qui avez formé Adam du limon de la terre, et qui lui avez donné Eve pour compagne; vous voyez le fond de mon cœur; vous savez que ce n'est pas pour satisfaire ma passion que j'ai pris cette vierge, ma sœur, pour épouse, mais dans le seul désir de laisser après moi une postérité fidèle qui glorifie votre nom dans tous les siècles. Et*

moi, disoit Sara, *vous savez, Seigneur, que je n'ai pas eu des sentimens moins chastes ni moins conformes à votre loi sainte. Faites-nous donc miséricorde, nous vous en conjurons, ayez pitié de nous. C'est vous, le Dieu de nos pères, qui avez formé les nœuds qui nous unissent; prolongez-les dans la paix et la concorde, jusqu'à une heureuse vieillesse.* » (Tobie, VIII, 7, 8, 9 et 10.).

Cette fervente prière, jointe à la docilité de Tobie, le mit à l'abri des malheurs qui étoient tombés sur les autres maris.

Ici le libertin sourit malignement à la piété, à la modération, à la sainte réserve de ces chastes enfans d'Abraham. Consacrer à Dieu ces premiers momens! C'est ce que ne conçoit pas l'homme animal qui suit la première impétuosité de ses penchans; mais le véritable sage qui révère en tout l'Arbitre suprême de ses destinées, l'homme religieux qui s'est fait du mariage des idées saintes et pures, applaudira à ces pieuses précautions. Vous en serez édifiés, époux chrétiens, et vous imiterez un si bel exemple. Vous n'entrerez dans la chambre nuptiale qu'avec une sainte frayeur; vous y attirerez sur vous les bénédictions célestes par de ferventes prières que vous ferez d'un accord unanime. Vous purifierez vos intentions; vous respecterez la présence du Seigneur, dont les regards divins pénètrent les plus épaisses ténèbres. Vous vous souviendrez que vous êtes les enfans des Saints, et que vous n'êtes unis que pour en perpétuer la race immortelle.

Religieux époux, alors vous n'aurez rien à craindre de l'ennemi de votre salut. Après des préliminaires si sages, votre Ange tutélaire enchaînera sa puissance et vous affranchira de tous les dangers qui vous environnent.

Eloignez, s'il est possible, de la chambre nuptiale, une autre espèce d'esprits malins qui vont y porter le crime et la licence; je veux dire cette jeunesse dissolue qui va troubler le repos de la nuit et outrager la pudeur par une visite aussi ridicule qu'indécente, souillée de mille propos licencieux, mêlée des éclats tumultueux de l'intempérance et d'une bouffonnerie grossière.

L'Esprit de ténèbres n'eut point d'empire sur Tobie, parce que tout fut saint dans son alliance et qu'il suivit avec docilité les avis de son conducteur céleste.

Cependant, malgré tant de traits d'une Providence manifeste qui devoient calmer les alarmes de Raguel, ce bon père craignit encore qu'il ne fût arrivé à son nouveau gendre le même malheur qu'aux premiers. Partagé entre la crainte et l'espérance, il se leva devant le jour; il fit venir à lui ses domestiques, et ils creusèrent, à tout événement, une fosse pour enterrer le jeune homme si on le trouvoit mort comme les autres. Car, se disoit en lui-même ce père alarmé, peut-être a-t-il eu le même sort que ses prédécesseurs.

De retour à la maison il dit à son épouse: Envoyez une de vos servantes pour voir si notre gendre est encore en vie. Fasse le Ciel

que mes alarmes soient vaines! mais s'il étoit mort, j'irois l'ensevelir avant le jour. Anne appela aussitôt une de ses domestiques et l'envoya dans la chambre des nouveaux époux; elle les trouva pleins de santé et dormant d'un sommeil tranquille.

Elle revint vite l'annoncer à sa maîtresse. A cette heureuse nouvelle Raguel et sa femme se prosternèrent devant le Seigneur, et lui dirent dans le transport de leur joie : *Nous vous bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, parce que le malheur que nous craignions ne nous est pas arrivé. Vous avez agi envers nous selon vos grandes miséricordes. Vous avez chassé de notre maison l'ennemi qui nous poursuivoit. Vous avez eu pitié de deux enfans uniques qui ont mis en vous leur confiance. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent toujours de plus en plus, que ces deux époux préservés vous offrent tous les jours le sacrifice d'actions de grâces qu'ils vous doivent pour la santé et la vie que vous daignez leur conserver. Que toutes les nations instruites de vos merveilles, confessent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous dans toute l'étendue de la terre.* (Tob. VIII, 17, 18 et 19.)

Ainsi agissent les Saints : toujours des prières, des actions de grâces dans les événemens heureux. Ainsi devez-vous agir, parens chrétiens, quand le Ciel bénit les alliances de vos enfans.

Raguel pleinement rassuré, envoya ses serviteurs remplir la fosse qu'ils avoient faite avant que le jour parût. Du reste il ne s'oc-

cupa plus qu'à témoigner sa joie et sa tendresse à ses enfans ; il fit préparer un grand festin, où furent invités tous les voisins et les amis. Tout s'y passa dans la décence qui convient à de saintes familles, en bénissant Dieu, lui rendant grâces, exaltant ses bontés et ses miséricordes. L'Ange du ciel y présidoit ; on se réjouit dans le Seigneur par un souvenir continuel de sa divine présence.

O Chrétiens ! si tels étoient les festins et les réjouissances de vos noces ; si Dieu y étoit toujours invoqué, béni, exalté ; si son Ange y présidoit comme ici, y verroit-on régner tant d'abus ?

Raguel étoit riche ; sa fille étoit unique ; il la dota comme il convient à des pères et mères sages, économes, généreux. Il lui donna la moitié de ses biens, et fit un acte par lequel le reste de ses possessions devoit naturellement revenir aux jeunes mariés après sa mort et celle de son épouse.

On ne voit ici ni l'avarice de ces pères tenaces qui refusent tout à leurs enfans, ni la prodigalité aveugle de ceux qui se dépouillent de tout en s'abandonnant à leur discrétion au risque de se voir privés de la vie par ceux à qui ils l'ont donnée. Raguel et son épouse n'avoient rien à craindre de pareil de la part des enfans bien nés qu'ils venoient d'unir ; cependant ils prirent la sage précaution de se réserver une subsistance honnête. Pères et mères, ayez la même prévoyance, et ne dépendez jamais de vos enfans.

Ce mariage fit la joie des deux familles vertueuses ; le vieux Tobie et son épouse,

tous leurs parens et leurs amis le ratifièrent, y applaudirent avec alégresse. Le saint jeune homme conduisit sa nouvelle épouse dans la maison paternelle avec toute sa suite et ses richesses. Elle emporta avec elle les regrets, les adieux et les bons avis de ses père et mère ; mais elle en retrouva de nouveaux. Les réjouissances furent saintes dans la maison de Tobie, comme dans celle de Raguel. Le saint vieillard y recouvra miraculeusement la vue. Tout prospéra dans ces vertueuses familles ; ce fils tendre et chéri ferma les yeux à son père et à sa mère. Il revint ensuite à Ragès recueillir les derniers soupirs et tous les biens de son beau-père. Il avança lui-même dans une heureuse vieillesse ; il vit ses enfans et ses petits-enfans jusqu'à la quatrième génération. Héritier de la vertu de ses pères, comme de leurs biens, il mourut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans dans la maison de son beau-père où il s'étoit marié. Là, ses enfans réunis dans une concorde fraternelle lui rendirent les derniers devoirs avec ces regrets mêlés de consolation que Dieu donne à la mort, lorsqu'on espère d'aller rejoindre ses ancêtres dans le séjour d'une vie plus heureuse.

Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum. (Ps. CXXVII, 4.) C'est ainsi que seront bénis ceux qui craignent le Seigneur. Ainsi serez-vous bénis, chers enfans, si vos mariages sont semblables..... Oui, ils le seront ; vous les ferez avec tous les préparatifs chrétiens, avec la piété, la religion, la décence, la modestie que je viens de vous ins-

pirer. Votre union sera sage et bien assortie ; l'âge, l'état, le caractère, une heureuse sympathie, une inclination pure, raisonnable, subordonnée, en formeront les liens charmans ; de bons parens les ratifieront ; le Ciel les consacrera et les comblera des bénédictions et des grâces nécessaires pour en accomplir les obligations. Mais quelles sont-elles ? C'est ce que va vous apprendre la demande suivante.

D. Quelles sont les obligations mutuelles des personnes mariées ?

R. Elles doivent s'entr'aimer, supporter les défauts l'une de l'autre, se garder la foi conjugale, et élever chrétiennement leurs enfans.

Voilà quatre grandes obligations ; elles ne vous regarderont pas de sitôt, mes enfans ; mais un temps viendra peut-être, où vous vous souviendrez de ce que je vais vous en dire. D'ailleurs, il est ici des personnes mariées à qui cette instruction peut être d'une grande utilité. Ecoutez-la donc, M. F., et mettez-la en pratique.

1° Les personnes mariées doivent *s'entr'aimer*. C'est là le premier devoir ; il renferme tous les autres, et il doit en inspirer l'observation. C'est l'amour qui forme ordinairement les liens du mariage ; mais hélas ! ces premiers feux s'éteignent souvent par la possession même d'un objet follement aimé. Le vrai amour conjugal devient sensé, raisonnable, religieux et constant jusqu'à la

mort. Aimez-vous donc, époux chrétiens ; c'est la loi primitive de celui qui a formé les premiers liens du mariage : *L'homme s'attachera à son épouse et celle-ci à son mari ; ils ne feront plus qu'un.* (Gen., II, 24.) Il a formé les vôtres, en vous destinant l'un à l'autre, et en les consacrant par le sceau vénérable du sacrement.

Enfans de Dieu, aimez-vous donc, mais d'un amour digne de lui et digne de vous, d'un amour solide et chrétien. L'Apôtre vous en retrace les lois et le modèle dans l'union de Jésus-Christ avec son Eglise : *Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Eglise. Et vous, femmes, soyez soumises à vos maris comme à votre chef,* SICUT DOMINO. *L'homme est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de son Eglise. Il est le gardien et le conservateur de son épouse comme Jésus-Christ de son Eglise ; mais comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, de même les femmes doivent être soumises à leurs maris, en tout. Maris, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé son Eglise ; il l'a aimée jusqu'à se livrer pour elle. Il l'a sanctifiée et purifiée dans le bain salutaire de l'eau, par la parole de vie, pour la rendre glorieuse, sans tache, sans ride, sans difformité, afin qu'elle fût sainte et immaculée. C'est ainsi que les époux doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime son épouse s'aime lui-même, car personne ne hait sa propre chair ; mais il la ménage, l'entretient, la nourrit, comme*

Jésus-Christ fait à l'égard de son Eglise. (Ephes. v, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29.) Voilà, dis-je, le modèle du vrai amour conjugal.

Femmes chrétiennes, vous devez donc aimer vos maris d'un amour tendre et respectueux tout à la fois ; et cet amour vous inspirera la patience, la modération, les égards, les prévenances, les soins, les attentions, la conformité à leurs volontés en tout ce qui n'est pas d'ailleurs contraire à la loi de Dieu ; *in omnibus.* (Ibid. 24.)

Et vous, maris, vous devez aimer vos femmes, mais de cet amour fort et généreux qui vous porte à vous livrer pour elles, comme Jésus-Christ a fait pour son Eglise ; d'un amour zélé qui vous engage à les sanctifier, à les conserver *pures et sans tache*, et par conséquent à ne rien exiger d'elles contre la loi de Dieu, à compatir à leurs foiblesses et à leurs infirmités, à les traiter avec douceur, avec bonté, comme votre propre chair : *nemo carnem suam odit.* Est-ce l'aimer que de vous livrer à des excès, à des emportemens, à des brutalités parricides, qui donnent quelquefois une double mort à une mère et à un enfant?

Aimez-vous, dis-je, en Jésus-Christ et comme Jésus-Christ. Si votre amour n'est que naturel et humain, il passera bientôt avec les qualités passagères qui l'auront fait naître. Si vous avez des défauts, il faut les supporter.

2e Obligation. *Support mutuel.* Chacun

a ses défauts; vous en avez tous deux; c'est une dot réciproque apportée en mariage par tous les enfans d'Adam. C'est ici sur-tout que doit s'appliquer cette belle parole de l'Apôtre : *Supportantes invicem*, supportez-vous les uns les autres. (*Eph.* IV, 2.) C'est une indulgence que vous vous devez mutuellement et que vous vous êtes jurée au pied des autels. Vous, maris, supportez les caprices, les humeurs, les variations, les misères spirituelles et corporelles de vos épouses. Et vous, femmes, supportez la colère, les emportemens, les vivacités, les intempérances et tous les autres défauts de vos maris. Soyez fidèles et constans dans votre amitié malgré tout ce qui pourroit la refroidir et la ralentir.

3e Obligation. *Fidélité conjugale.* Aimez-vous uniquement. Vous vous êtes juré au pied des autels une fidélité inviolable; vous êtes parjures si vous manquez à cet engagement sacré : c'est ce que signifie cet anneau que l'époux donne à son épouse; c'est le cachet qui doit fermer vos cœurs à tout objet étranger.

Femme chrétienne, soyez donc en garde contre tous les propos, les entretiens, les familiarités qui pourroient donner la moindre atteinte à cette fidélité. Montrez-vous toujours modeste, réservée, rigide et sévère; si quelque téméraire osoit attenter à cette fidélité que vous avez jurée, armez-vous d'une sainte indignation pour réprimer son audace, et soutenez ainsi votre vertu, votre

gloire et celle de l'époux auquel vous vous êtes donnée et que vous devez chérir uniquement.

Et vous, maris, souvenez-vous que la même loi vous oblige. Car, *de quel front*, dit saint Grégoire de Nazianze, *voulez-vous que vos femmes soient fidèles à la pudicité, si vous l'enfreignez vous-mêmes? Voulez-vous qu'elles soient chastes? Commencez par l'être; donnez-leur l'exemple.* Toute liberté, toute fréquentation étrangère est une usurpation, un attentat, une infraction des droits et des sermens les plus solennels, un crime contraire à toutes les lois de la Religion, de la raison et de la nature. L'adultère a toujours été détesté chez toutes les nations de la terre, digne des vengeances divines et humaines, et toujours puni par l'opprobre, l'ignominie, la risée et l'indignation publique. C'est une source de haines et de dissentions domestiques qui déshonorent et ensanglantent les familles; la moindre liberté de part ou d'autre peut entraîner ces affreuses conséquences, ou du moins des jalousies qui font le supplice de l'amour conjugal.

La jalousie! Déplorable travers qui ronge souvent les cœurs les plus unis. C'est, dit saint François de Sales, un ver qui se forme dans les meilleurs fruits, qui dévore les cœurs malheureux qu'il a piqués, qui corrompt les unions les plus belles, qui excite les soupçons, les froideurs, les dégoûts, les séparations, les divorces, quelquefois les attentats meurtriers parmi les époux ombra-

geux qui en sont atteints. Aimez-vous en Dieu, d'un amour fondé sur la Religion et la vertu, et vous serez guéris de ces ombrages funestes, et vous éviterez les excès et les vices de l'amour conjugal.

Car, mes frères, il est des excès et des désordres dont vous devez vous garantir. Cet amour sacré a des bornes que vous devez respecter; la Religion, la raison, la nature même ont mis à vos droits de saintes réserves que vous devez garder. Saint Paul vous en rappelle quelques-unes en deux mots: *Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus.* (Hebr. XIII, 4.) Tremblez au bruit de cette foudre vengeresse qui frappa autrefois des époux criminels, *parce qu'ils faisoient*, dit l'Ecriture, *une chose abominable devant Dieu*. Si vous n'êtes pas instruits, instruisez-vous dans le secret au Tribunal de la pénitence.

Evitez des défauts opposés, l'indifférence, les refus, les rebuts, qui sont des infractions très coupables de vos droits réciproques, et qui entraînent souvent les plus fâcheuses conséquences. Loin de vous sur-tout ces querelles, ces disputes, ces mauvais traitemens, ces guerres intestines qui désolent les familles, qui sont le supplice continuel d'une union mal assortie : enfer anticipé qui retrace et qui prépare un autre enfer éternel.

Enfin, pratiquez la quatrième obligation: si le Seigneur vous envoie des enfans, élevez-les chrétiennement.

D. Que faut-il faire pour bien élever ses enfans?

R. Il faut leur inspirer l'amour de Dieu et l'horreur du péché, prendre soin de leur instruction, leur donner bon exemple, et veiller sur leur conduite.

Tous ces devoirs sont amplement développés dans ce que nous avons dit sur les devoirs des pères et mères. Voyez le quatrième commandement.

Sous-Demandes.

D. Pourquoi dites-vous *alliance légitime*?

R. C'est qu'il faut que le Mariage soit contracté selon les lois divines et humaines.

D. Comment Dieu a-t-il établi le *Mariage*?

R. Lorsqu'il eut créé Adam, il créa la femme et la lui donna pour compagne.

D. Comment J.-C. l'a-t-il élevé à la dignité de Sacrement?

R. Lorsqu'il assista aux noces de Cana en Galilée.

D. Comment est-ce que saint Paul appelle ce Sacrement?

R. Il l'appelle *un Sacrement grand en J.-C. et en son Eglise*. C'est sur ces paroles que le Concile de Trente prononce anathème à quiconque osera dire que le Mariage n'est pas un Sacrement.

D. Comment est-ce qu'il sanctifie les époux?

R. En leur donnant les bénédictions et les grâces de leur état par les mérites de J.-C.

D. Comment ce Sacrement représente-t-il l'union de J.-C. et de son Eglise?

R. En ce que l'homme est le chef de la femme, comme J.-C. est chef de son Eglise, et *qu'il doit* aimer sa femme comme J.-C. aime son Eglise.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il faut se préparer au Mariage par la prière?

R. C'est-à-dire qu'il faut prier beaucoup, et faire prier Dieu pour obtenir les lumières et les grâces nécessaires pour bien prendre son parti.

D. Est-ce que Dieu parle à ceux qui lui font cette demande?

R. Oui, Dieu parle aux cœurs droits, purs et sans passion.

D. Vous dites qu'il faut se préparer au Mariage par de bonnes œuvres; comment cela?

R. Il seroit bon de faire quelques aumônes, quelques mortifications; mais sur-tout il faut s'y disposer par des mœurs sages et bien réglées.

D. Pourquoi faut-il être en état de grâce pour se marier?

R. Parce qu'on profaneroit le Sacrement si on le recevoit en péché mortel.

D. Vous dites qu'il faut avoir l'intention de servir Dieu dans le Mariage; qu'est-ce que cela veut dire?

R. C'est-à-dire qu'il faut avoir l'intention d'y remplir la volonté de Dieu en s'y comportant saintement.

D. Comment les époux doivent-ils s'entr'aimer?

R. D'un amour chaste et chrétien; comme J.-C. aime son Eglise et en est aimé.

D. Comment les époux doivent-ils supporter les défauts l'un de l'autre?

R. En les souffrant patiemment et avec douceur, en se les pardonnant mutuellement.

D. Comment doivent-ils se garder la foi conjugale?

R. En éloignant d'eux toute attache et toute familiarité étrangère, et en restant fidèles aux promesses qu'ils se sont données.

D. Vous dites que les personnes mariées doivent élever chrétiennement leurs enfans; où sont renfermés ces devoirs?

R. Dans le quatrième commandement : devoirs des pères et mères.

D. Eh bien ! mon enfant, ferez-vous bien tout cela quand il s'agira de vous établir ?

R. Oui, et je tâcherai de me souvenir de cette instruction et de la mettre en pratique.

Récapitulation pratique.

1° Faites-vous du Mariage des idées pures, nobles et saintes ; bannissez de votre esprit et de votre cœur tout ce que le libertinage y répand d'obscène et de grossier.

2° Consultez le Seigneur avec empressement et docilité pour savoir si vous y êtes appelés ; priez beaucoup ; prenez conseil des personnes sages ; préparez-vous-y par toutes les dispositions que nous venons de vous indiquer.

3° Sanctifiez la journée de vos noces par tout ce que la Religion vous offre de moyens pour cela ; tremblez sur votre entrée dans un état si redoutable.

4° Quand vous serez établis, remplissez avec exactitude les devoirs d'un état si important à la Religion et à la société.

5° D'ici à ce temps-là, veillez sur votre cœur, prenez garde aux inclinations qui pourroient s'y former ; réglez vos *mœurs*, et demandez sans cesse au Seigneur la grâce de ne pas périr dans un pas si glissant et de ne former qu'un établissement selon lui et pour votre salut éternel.

Prière.

O mon Dieu ! nous ne nous étions jamais fait du Mariage les idées nobles et saintes que vous

venez de nous en donner par l'organe de votre Ministre. *O qu'il est grand ce Sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise !* (Eph. v, 32.) Qu'elles sont saintes et pures les dispositions qu'il exige ! Qu'elles sont importantes et redoutables les obligations qu'il impose ! Divin auteur du lien conjugal, si jamais vous nous appelez à cet état si intéressant pour la Religion et la société, faites-nous la grâce d'entrer dans toutes vos vues ; montrez-nous celui ou celle que vous nous destinerez ; rendez-nous dociles aux conseils de ceux qui doivent nous éclairer ; rendez-nous fidèles aux dispositions que nous devons y apporter ; donnez-nous des intentions pures ; dirigez nos pas dans les voies de la sagesse, de la pudeur et de la modestie. Purifiez-nous, sanctifiez-nous. Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, bénissez vous-même les liens que vous aurez formés ; faites-nous la grâce d'y vivre heureux et fidèles à toutes vos lois et à tous nos devoirs, pour être admis à la fin de notre carrière aux noces de l'Agneau, et jouir éternellement de votre union ineffable avec les compagnons et les compagnes de notre pélerinage. Ainsi soit-il.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

DIJON, FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI, 1827.

